



VOLET 1 :
DIAGNOSTIC
SOCIO-ÉCONOMIQUE



Chapitre 1



Un rebond démographique
à conforter



1

UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE CONTRASTÉE

1.1. UNE RÉPARTITION DE LA POPULATION TOUT EN CONTRASTE

En 2014, le Pays de Châlons-en-Champagne comptait 97 781 habitants¹, ce qui représentait un peu plus de 17 % de la population départementale, et 1,8 % de la population de la Région Grand Est.

La ville centre de Châlons-en-Champagne concentrait 45 002 habitants, soit à elle seule près de la moitié de la population du Pays de Châlons-en-Champagne (46 %). A partir de ce centre urbain, 10 minutes de voiture suffisaient pour rassembler 59 195 habitants², soit 60 % de la population du Pays.

La vallée de la Marne est un trait marquant du paysage démographique du Pays en tant que lieu de peuplement historique. Elle traverse 28 villes et villages du Pays de Châlons-en-Champagne où vivaient 64 675 habitants en 2014, soit 66 % de la population du Pays.

De grands axes autoroutiers (A.4 et A.26) parcourent les terres du Pays de Châlons-en-Champagne. En 2014, les ¾ de la population du Pays de Châlons-en-Champagne (soit environ 75 000 habitants) accédaient à un échangeur autoroutier en 10-12 mn.

Lien de communication privilégié entre l'agglomération rémoise au nord-ouest et Vitry-le-François au sud-est, le barreau routier RN.44 et RD.944 (ancienne RN.44) traverse 14 communes du Pays de Châlons-en-Champagne qui regroupaient près de 60 % de la population en 2014.

Les camps militaires de Suippes (13 500 ha) et de Mourmelon-le-Grand (9 200 ha) s'étendent

au nord du Pays de Châlons-en-Champagne. La ville de Suippes rassemblait 3 970 habitants en 2014 et Mourmelon-le-Grand réunissait 5 379 habitants en 2014. Séparées de 15 km, ces 2 villes représentaient près de 10 % de la population du Pays de Châlons-en-Champagne. Depuis 2003, les militaires logés dans un établissement militaire (caserne, camp militaire...) situé dans la commune et ayant une résidence personnelle dans une autre commune sont désormais comptés dans la population municipale de la commune. Quant au camp militaire de Mailly-le-Camp, il ourle à sa marge méridionale le village de Soudé.

Bien que la population du Pays de Châlons-en-Champagne s'installe de préférence le long des axes de communication et dans les communes de la vallée de la Marne, elle n'en demeure pas moins répartie de manière contrastée. Signe de cette hétérogénéité, la population des communes du Pays de Châlons-en-Champagne variait entre 40 habitants (Montépreux) et 45 002 habitants (Châlons-en-Champagne) en 2014. L'écart entre la moyenne de la population des communes (1 086 habitants) et les valeurs extrêmes de la population est particulièrement important sur le territoire. Il est donc préférable de retenir la médiane comme indicateur statistique de tendance centrale. Sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, la moitié des 90 communes recensait une population inférieure ou égale à 278 habitants en 2014. Aussi, en 2014, il était intéressant de noter que 25 % des communes du Pays de Châlons-en-Champagne recensaient

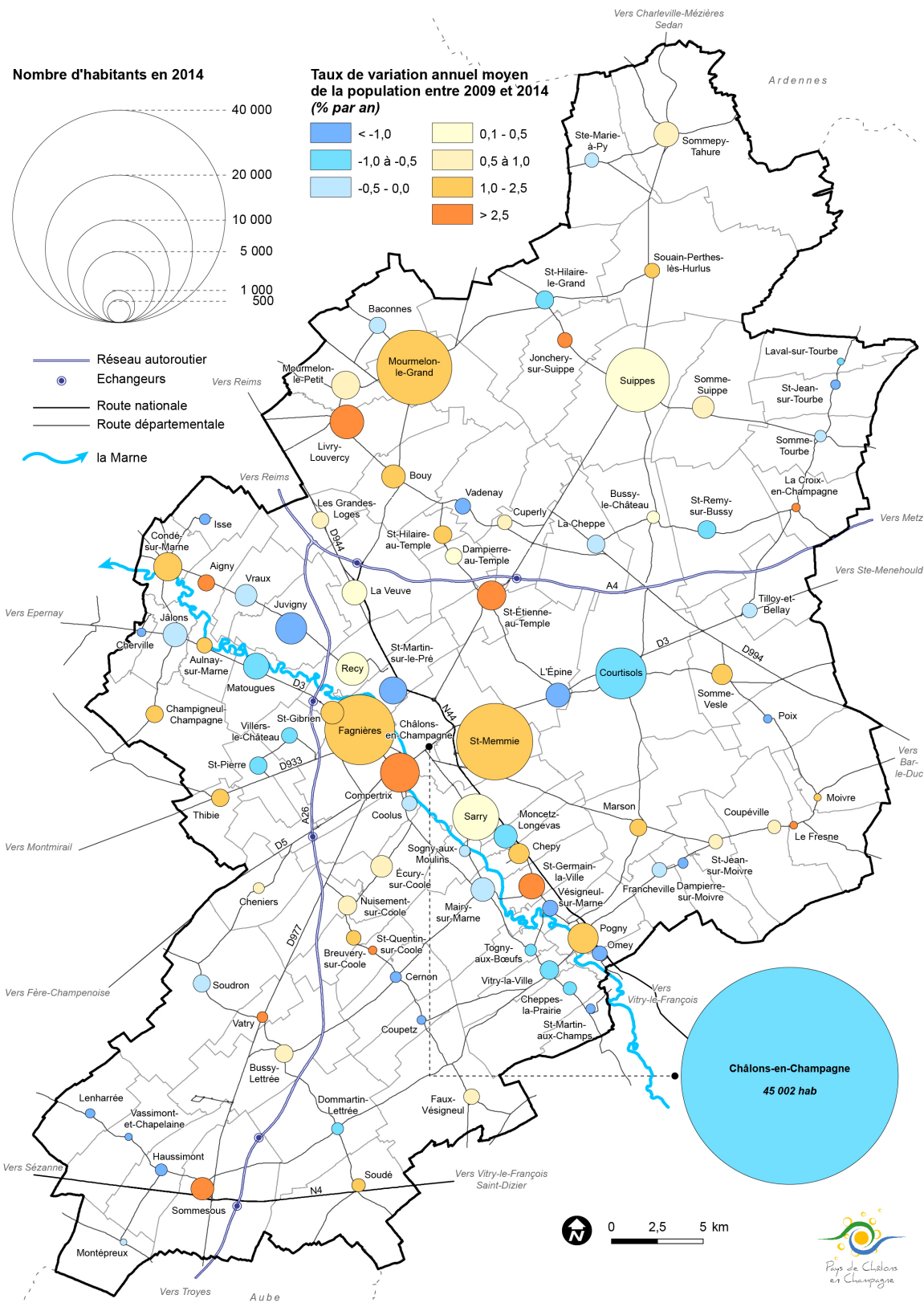
¹ Population municipale au 1^{er} janvier 2014 - Insee, Recensement de la population 2014

² Les communes de Compertrix, Fagnières, L'Epine, St-Martin-sur-le-Pré, St-Memmie, et Recy se situent à 10 mn de voiture de la centralité urbaine de Châlons-en-Champagne.

une population inférieure à 135 habitants et que 75 % des communes accueillent une population de moins de 548 habitants. Autrement-dit, 50 % des communes du Pays

de Châlons-en-Champagne avaient une population qui variait entre 135 habitants et 548 habitants en 2014.

Répartition de la population en 2014 et son évolution



Répartition de la population dans les intercommunalités du Pays de Châlons-en-Champagne en 2014

	Population en 2014	Densité de population	Taux de variation annuel moyen de la population entre 2009 et 2014	Evolution de la population entre 2009 et 2014
CA de Châlons- en-Champagne	80 511 hab	99,4 hab/km ²	+ 0,16 %/an	+ 634 hab
CC de la Région de Suippes	7 695 hab	16,0 hab/km ²	+ 0,33 %/an	+ 125 hab
CC de la Moivre à la Coole	9 575 hab	19,5 hab/km ²	+ 0,23 %/an	+ 110 hab
Pays de Châlons- en-Champagne	97 781 hab	54,9 hab/km²	+ 0,18 %/an	+ 869 hab

Source : INSEE, RP 2009 à 2014

La répartition de la population connaît un déséquilibre en nombre d'habitants que ce soit entre les intercommunalités ou à l'intérieur de chaque intercommunalité.

En 2014, la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne représentait plus des trois quarts de la population du Pays de Châlons-en-Champagne (82,3 %), soit 80 511 habitants, tandis que les communautés de communes de la Région de Suippes et de la Moivre à la Coole représentaient respectivement 7,9 % (soit 7 695 habitants) et 9,8 % (soit 9 575 habitants) de la population du Pays de Châlons-en-Champagne.

Entre 2009 et 2014, la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne connaissait un rebond démographique (+ 634 habitants) et compensait en partie la forte baisse de sa population constatée pendant la période intercensitaire 1990-1999 (- 1 041 habitants). Quant aux intercommunalités de la Moivre à la Coole et de la Région de Suippes, elles poursuivaient leur croissance démographique entre 2009 et 2014 (respectivement + 110 habitants et + 125 habitants) mais leur gain de population était moindre par rapport à la précédente période intercensitaire 1999-2009 (+ 876 habitants pour l'intercommunalité de la Moivre à la Coole entre 1999 et 2009 et + 730 habitants pour l'intercommunalité de la Région de Suippes entre 1999 et 2009).

La tendance actuelle est donc à la stabilisation démographique. L'amorce de décroissance dans les années 1990 (- 0,1 %/an) est contrebalancée par un léger regain entre 1999 et 2009 (+ 0,2 %/an).

Cette reprise se confirme entre 2009 et 2014 par un gain de + 0,2 %/an. Au total, entre 2009 et 2014, le territoire s'est enrichi de 869 habitants.

Cette stabilisation s'explique par la croissance enregistrée dans les deux communautés de communes rurales : la communauté de communes de la Région de Suippes (+ 0,33 %/an) et dans une moindre mesure par la communauté de communes de la Moivre à la Coole (+ 0,23 %/an).



1.2. UNE LÉGÈRE RELANCE DÉMOGRAPHIQUE

Au niveau des communes du Pays de Châlons-en-Champagne, 47 communes connaissent une augmentation de leur population entre 2009 et 2014 (cf. carte précédente).

Sur ces 47 communes, la moitié des communes enregistraient une progression de leur population à un rythme moyen annuel supérieur à 0,6 %/an entre 2009 et 2014.

Un quart des communes connaissent une croissance moyenne annuelle supérieure à 1,95 %/an. Ces communes à forte croissance sont des communes qui se situent à proximité d'axes routiers et autoroutiers importants (RN.44 – D.944 – RN.4). C'est le cas par exemple des villages de Livry-Louvercy, St-Germain-la-Ville. Bien sûr, la présence immédiate d'échangeurs autoroutiers (A.4-A.26) bénéficie aux communes de Sommesous, St-Etienne-au-Temple, St-Hilaire-au-Temple, Bouy. Enfin, les communes périurbaines proches de Châlons-en-Champagne jouissent aussi d'une belle croissance démographique comme Compertrix.

A *contrario*, 40 communes enregistraient une baisse de leur population entre 2009 et 2014. Sur ces 40 communes, la moitié ont vu leur population diminuer au rythme moyen annuel de 0,8 %/an. Parmi ces 40 communes, 1/4 des communes accusaient un déclin de leur population supérieur à 1,4 %/an.

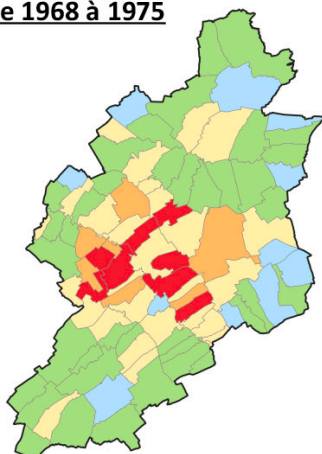
Ces communes en déclin démographique ont pour point commun d'être des villages de moins de 250 habitants, sauf la commune de L'Epine (540 habitants en 2014) qui a connu un déclin démographique de - 1,9 %/an entre 2009 et 2014.

Si on regarde maintenant les villes de plus de 500 habitants et qui ont connu une baisse annuelle moyenne de leur population comprise entre - 0,8 %/an et - 1,4 %/an, appartiennent à cette catégorie les communes de Juvigny (- 1,3 %/an), Saint-Martin-sur-le-Pré (- 1,3 %/an), Courtisols (- 0,8 %/an) et Moncetz-Longevas (- 0,8 %/an).

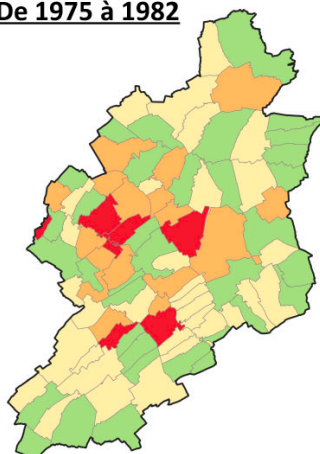
Enfin, 3 communes du Pays de Châlons-en-Champagne étaient stables au niveau de leur évolution démographique entre 2009 et 2014. Ce sont les communes de Francheville, Montépreux et Tilloy-et-Bellay.

Evolution démographique des communes et des intercommunalités du territoire du SCoT entre 1968 et 2014

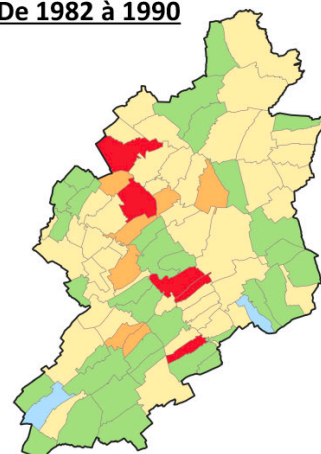
De 1968 à 1975



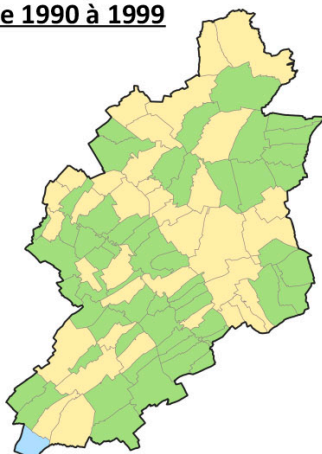
De 1975 à 1982



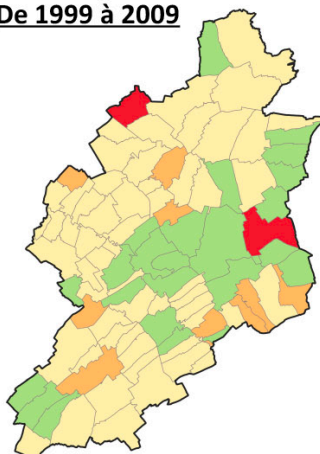
De 1982 à 1990



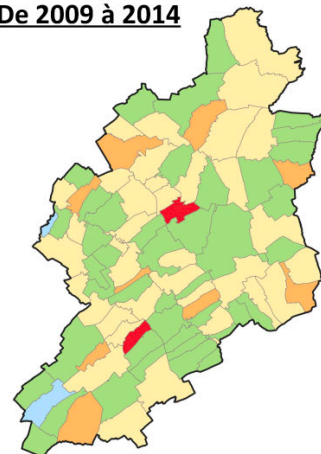
De 1990 à 1999



De 1999 à 2009



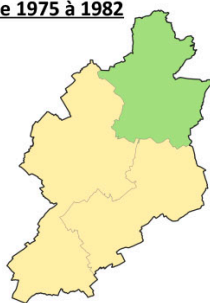
De 2009 à 2014



De 1968 à 1975



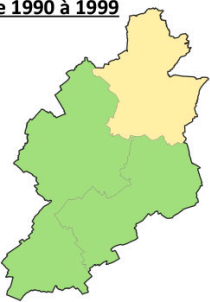
De 1975 à 1982



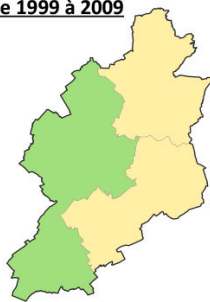
De 1982 à 1990



De 1990 à 1999



De 1999 à 2009



De 2009 à 2014



Taux annuel moyen de variation (en %)

- De -5 à -2,6
- De -2,5 à 0
- De 0,1 à 2,5
- De 2,6 à 5
- Supérieur à 5



Sources : INSEE RP1968 à 2014
Fond de carte : IGN – ADMIN EXPRESS – 04/2019
Conception : SIG – AUDC – Septembre 2019

Dynamisme démographique des principaux pôles urbains marnais entre 2009 et 2014

Villes	Taux de variation annuel moyen de la population entre 2009 et 2014	Evolution de la population entre 2009 et 2014
Châlons-en-Champagne	- 0,54 %/an	- 1 234 hab
Epernay	- 0,96 %/an	- 1 141 hab
Vitry-le-François	- 0,80 %/an	- 542 hab
Reims	+ 0,24 %/an	+ 2 200 hab

Source : INSEE, RP 1968 à 2014

A titre de comparaison, les principaux pôles urbains marnais (Reims, Châlons-en-Champagne, Epernay, Vitry-le-François), hormis Reims, accusaient tous un déclin démographique

depuis les années 1990, compensé par le dynamisme des communes périurbaines ou rurales.

Comparatif de l'évolution de la population avec les échelles départementale et régionale en 2014

	Population en 2014	Densité de population	Taux de variation annuel moyen de la population entre 2009 et 2014	Evolution de la population entre 2009 et 2014
Pays de Châlons-en-Champagne	97 781 hab	54,9 hab/km ²	+ 0,18 %/an	+ 869 hab
Marne	570 817 hab	69,9 hab/km ²	+ 0,16 %/an	+ 4 672 hab
Grand Est	5 554 645 hab	97,0 hab/km ²	+ 0,43 %/an	+ 23 527 hab

Source : INSEE, RP 2009 à 2014

Toujours à titre comparatif, la reprise démographique constatée sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne entre 2009 et 2014 est bien réelle (+ 0,2 %/an), et presque conforme à celle observée à l'échelle du département de la Marne.

Cependant, cette croissance reste mesurée au regard de l'ensemble de la région Grand Est (+ 0,4 %/an) qui présente par ailleurs des évolutions démographiques très différentes selon les départements.

Un solde naturel positif mais en constante baisse ...

Bien qu'en baisse de moitié depuis 40 ans, le solde naturel positif du Pays de Châlons-en-Champagne reste le fait d'un taux de natalité supérieur à celui de la mortalité.

Evolution des taux de natalité, de mortalité et de l'accroissement naturel par période intercensitaire, entre 1968 et 2014 sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Taux de natalité en ‰						
Pays de Châlons-en-Champagne	21,5	17,4	16,2	13,6	13,8	13,4
Marne	19,2	16,0	15,0	13,0	12,6	12,3
Taux de mortalité en ‰						
Pays de Châlons-en-Champagne	8,4	7,9	7,6	7,6	7,6	7,9
Marne	9,9	9,2	8,9	8,5	8,5	8,6
Solde naturel en ‰						
Pays de Châlons-en-Champagne	1,31	0,95	0,86	0,59	0,62	0,56
Marne	0,93	0,68	0,62	0,45	0,42	0,37

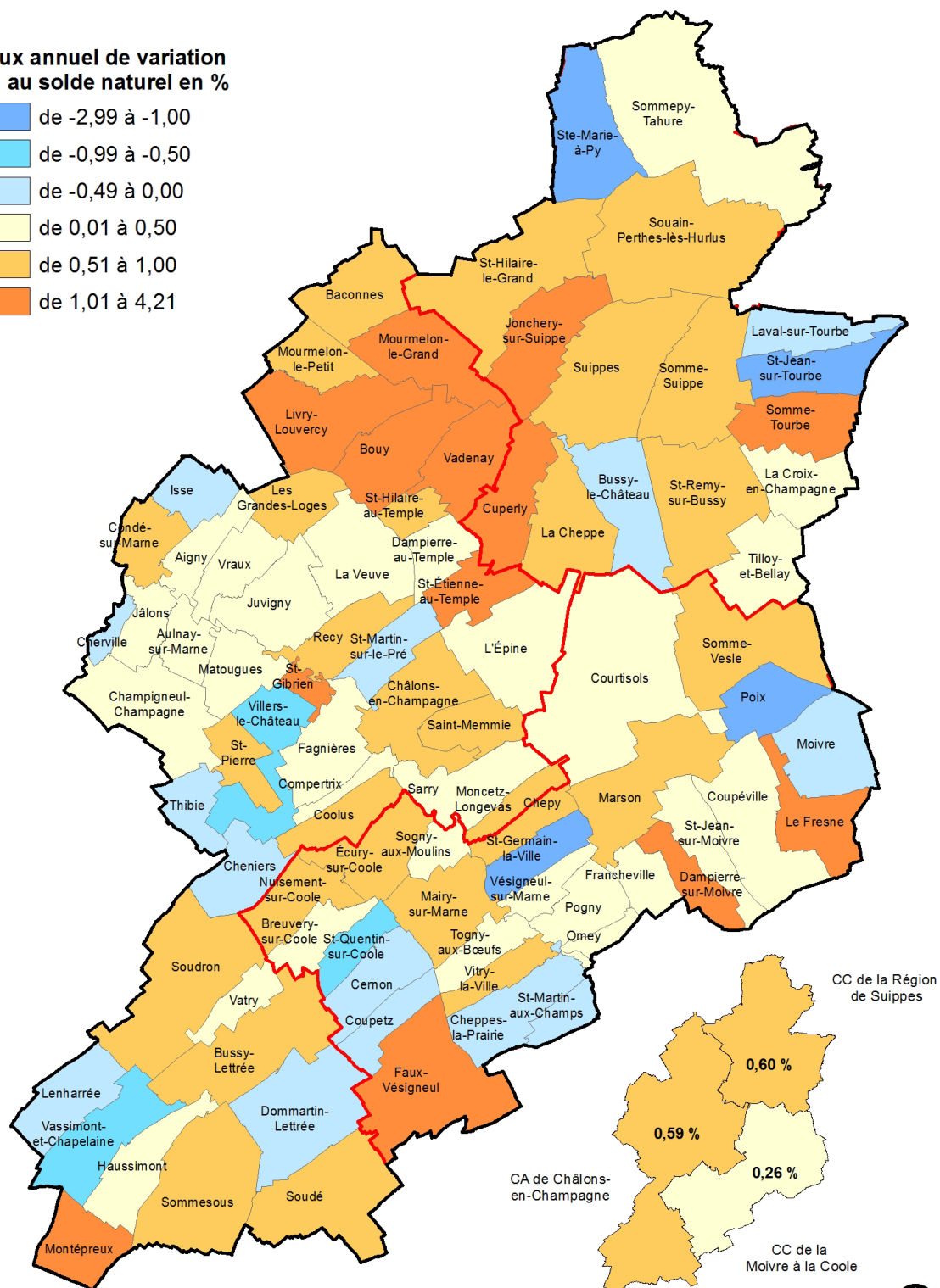
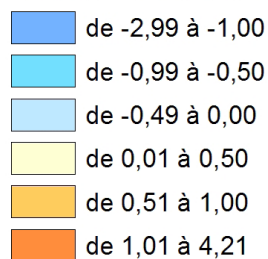
Source : INSEE, données harmonisées du recensement de la population 1968 à 2014

Le territoire enregistre certes un léger regain du nombre de naissances dans les années 2000, mais sur la période 2009-2014, à l'image du département de la Marne, le taux de natalité diminue. Quant au taux de mortalité, après

une longue période de stabilité entre 1990 à 2009, il connaît une légère augmentation durant la dernière période intercensitaire 2009-2014.

Variation de la population due au solde naturel sur la période 2009-2014

Taux annuel de variation du au solde naturel en %



0 5 10



Source : INSEE, RP - Série historique
Conception : SIG-AUDC - Janvier 2018

... qui compense difficilement le solde migratoire négatif

Le Pays de Châlons-en-Champagne voit partir chaque année plus d'habitants qu'il n'en voit s'installer. La population ne quitte pas nécessairement la région puisque près de 45 % des migrants s'installent ailleurs en région Grand Est. L'Île-de-France, les Hauts-de-France mais aussi la région Provence-Alpes-Côte d'Azur constituent des destinations privilégiées pour

le reste des migrants, notamment des militaires partant vers les bases du sud de la France.

Le solde migratoire³ reste négatif depuis 1975 mais se réduit depuis 1999. La réduction du déficit migratoire se confirme lors de la dernière période intercensitaire 2009-2014.

Dynamisme démographique dû au solde migratoire par intercommunalité entre 1968 et 2014 sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Taux de variation annuel dû au solde migratoire en %						
Pays de Châlons-en-Champagne	0,06	- 0,53	- 0,68	- 0,68	- 0,45	- 0,38
CA de Châlons-en-Champagne	0,15	- 0,74	- 0,82	- 0,81	- 0,66	- 0,43
CC de la Moivre à la Coole	0,45	1,51	0,24	- 0,17	0,70	- 0,03
CC de la Région de Suippes	- 1,32	- 0,70	- 0,21	0,21	0,42	- 0,27
Marne	0,35	- 0,33	- 0,29	- 0,31	- 0,40	- 0,21

Source : INSEE, données harmonisées du recensement de la population 1968 à 2014

La permanence d'un solde migratoire négatif dans le Pays de Châlons-en-Champagne entre 2009 et 2014 est aujourd'hui majoritairement le fait de la ville de Châlons-en-Champagne (- 2 560 individus entre 2009 et 2014), le reste des communes périurbaines, situées à proximité de

la RN.44 et des échangeurs autoroutiers A.4 – A.26 connaissent depuis une dizaine d'années un solde migratoire positif, témoignant de leur attractivité résidentielle.

Dynamisme démographique dû au solde migratoire entre 1968 et 2014 à Châlons-en-Champagne exprimé en % et en valeur (nombre d'habitants)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Châlons-en-Champagne						
Taux de variation annuel dû au solde migratoire en %	- 1,21	- 1,47	- 1,66	- 0,93	- 0,86	- 1,12
Solde migratoire (Nb d'individus)	- 4 344	- 5 343	- 6 654	- 4 006	- 4 030	- 2 560

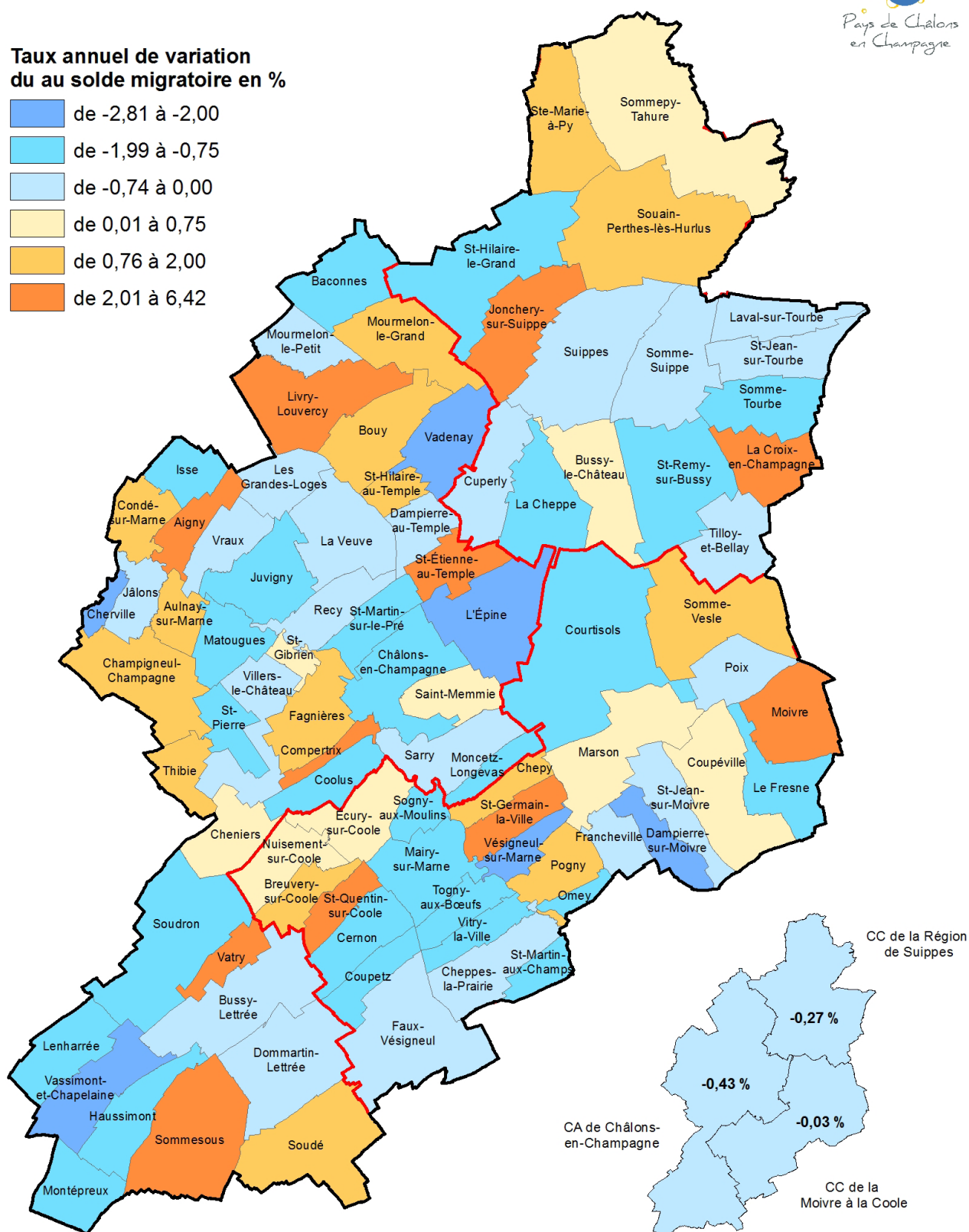
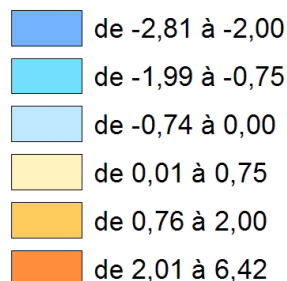
Source : INSEE, données harmonisées du recensement de la population 1968 à 2014

³ Le solde migratoire ou « solde apparent des entrées-sorties » correspond à la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée.

Variation de la population due au solde migratoire sur la période 2009-2014



Taux annuel de variation du au solde migratoire en %



Source : INSEE, RP - Série historique
Conception : SIG-AUDC - Janvier 2018

Dynamiques naturelles et dynamiques migratoires Typologie de l'évolution de la population entre 2009 et 2014

Croissance de la population

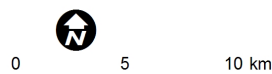
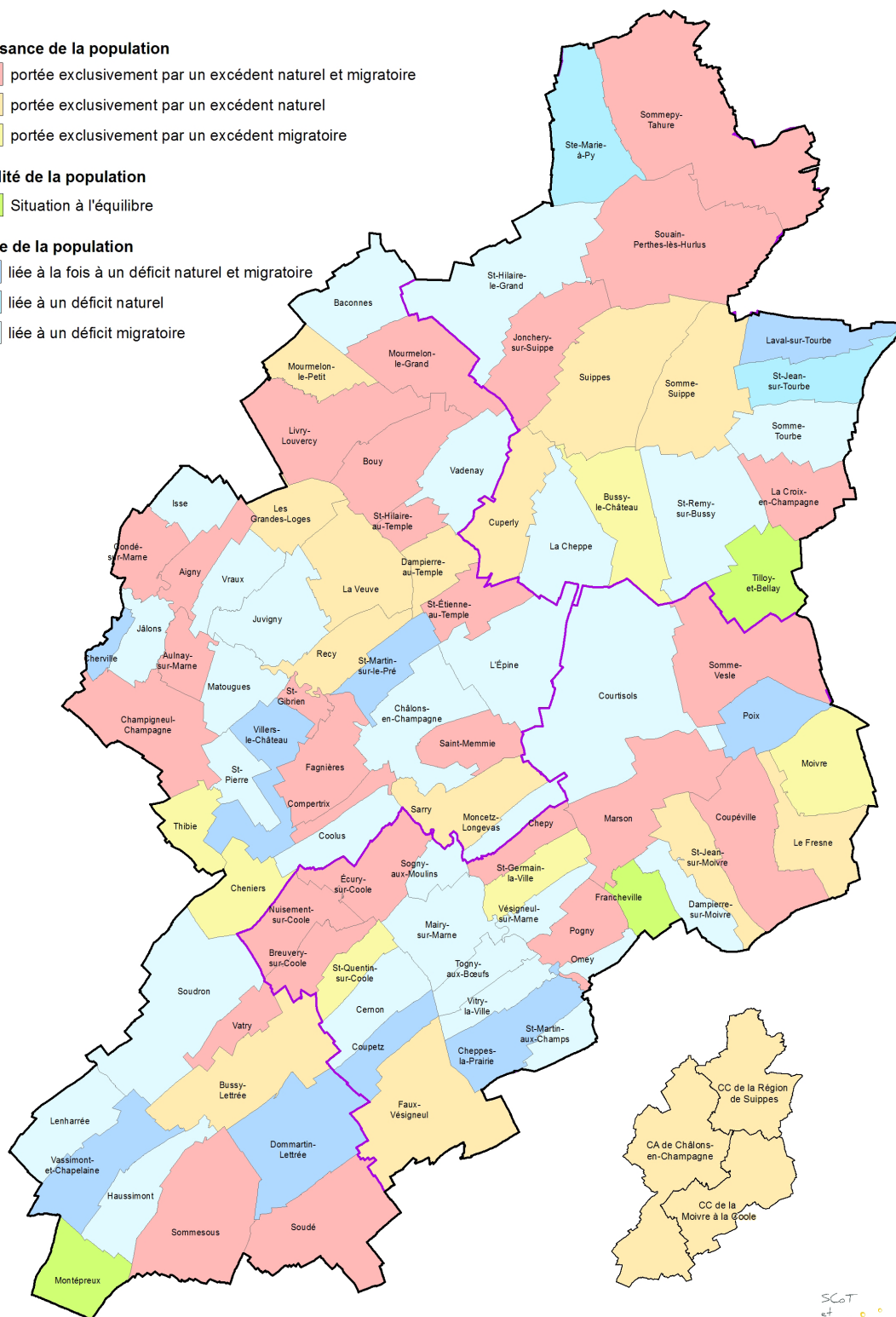
- portée exclusivement par un excédent naturel et migratoire
- portée exclusivement par un excédent naturel
- portée exclusivement par un excédent migratoire

Stabilité de la population

- Situation à l'équilibre

Baisse de la population

- liée à la fois à un déficit naturel et migratoire
- liée à un déficit naturel
- liée à un déficit migratoire



Source : INSEE, RP - Série historique
Conception : SIG-AUDC - Janvier 2018



1.3. UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE HÉTÉROGÈNE GUIDÉE PAR LA PROGRESSION DE LA PÉRIURBANISATION

L'étude des migrations résidentielles au sein du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne reflète les grandes tendances d'attractivité résidentielle.

La ville de Châlons-en-Champagne a perdu 319 habitants au cours de l'année 2014⁴ au profit d'autres communes du Pays de Châlons-en-Champagne.

Les habitants de la centralité châlonnaise qui ont quitté la ville se sont majoritairement installés dans la zone agglomérée contiguë, c'est-à-dire dans les villes de Compertrix, Fagnières, Saint-Memmie et Saint-Martin-sur-le-Pré.

En 2014, le bilan (arrivées-départs) est négatif ; la ville de Châlons-en-Champagne accuse un déficit de 201 habitants avec sa proche périphérie.

Lorsque les habitants de Châlons-en-Champagne ne déménagent pas vers la périphérie immédiate, ils vont alors s'installer dans les communes de la vallée de la Marne (118 personnes).

Quant aux mouvements de population avec les autres communes du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne (c'est-à-dire hors communes de l'agglomération et communes de la vallée de la Marne), les flux ne sont pas négligeables mais ils s'équilibrent.

Symptomatique du phénomène de périurbanisation, les habitants du pôle urbain en quête d'un bien immobilier plus grand ou d'un prix du foncier plus abordable font le choix de s'installer dans les communes périurbaines et rurales, de plus en plus

éloignées de la ville centre concentrant pourtant emplois, services et équipements. L'allongement de la distance moyenne domicile-travail en est un révélateur.

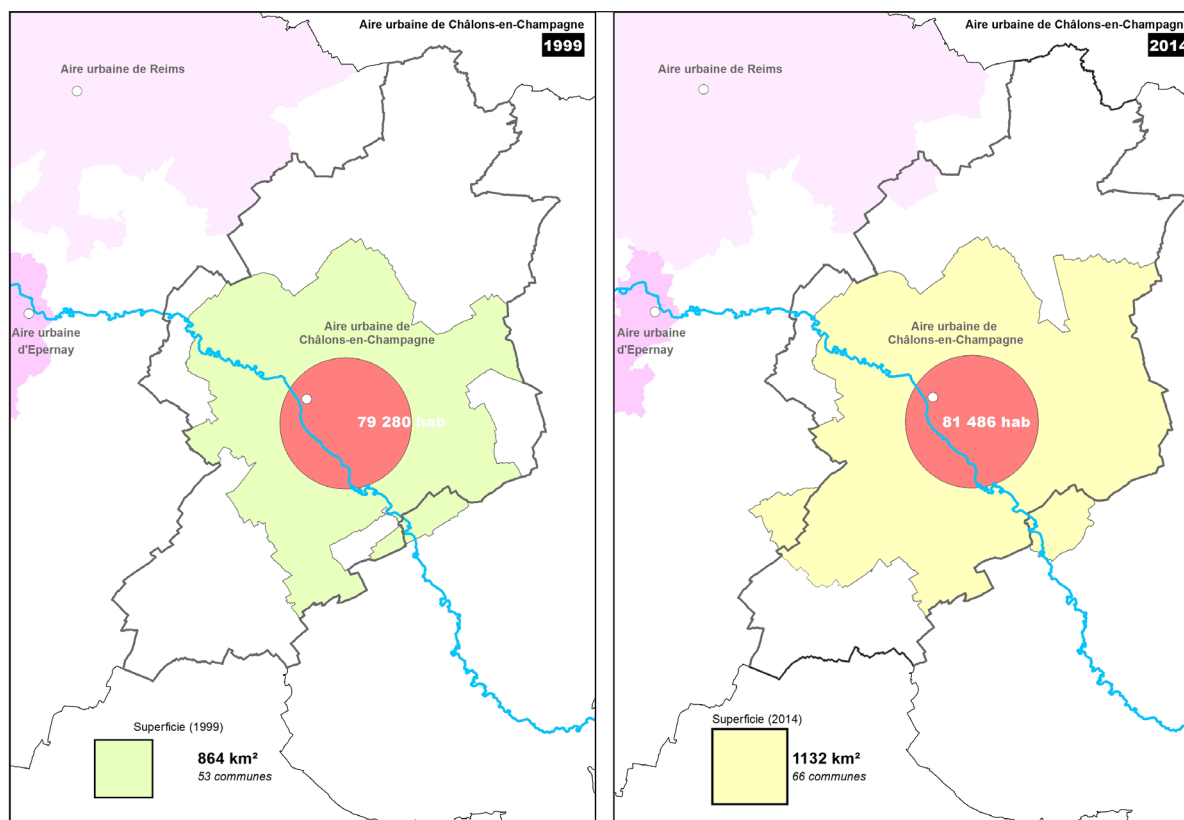
L'aire urbaine de Châlons-en-Champagne⁵, qui est définie à partir du lieu de résidence de la population et des déplacements domicile-travail, s'est en effet fortement étendue depuis les années 1960.

Cependant, si sa superficie a été multipliée par 5 en plus de 30 ans, la population a été à peine multipliée par 1,5. L'extension de l'aire urbaine se fait en direction des zones peu denses de la Vallée de la Marne, essentiellement au sud-est vers Vitry-le-François, l'étalement étant limité au nord-ouest par l'aire urbaine de Reims et à l'ouest par celle d'Épernay.

⁴ À compter du millésime 2013, les fichiers détail sur les migrations résidentielles sont proposés pour le lieu de résidence 1 an auparavant (source INSEE).

⁵ L'INSEE définit l'aire urbaine comme « un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci ».

Evolution de l'aire urbaine de Châlons-en-Champagne entre 1999 et 2014



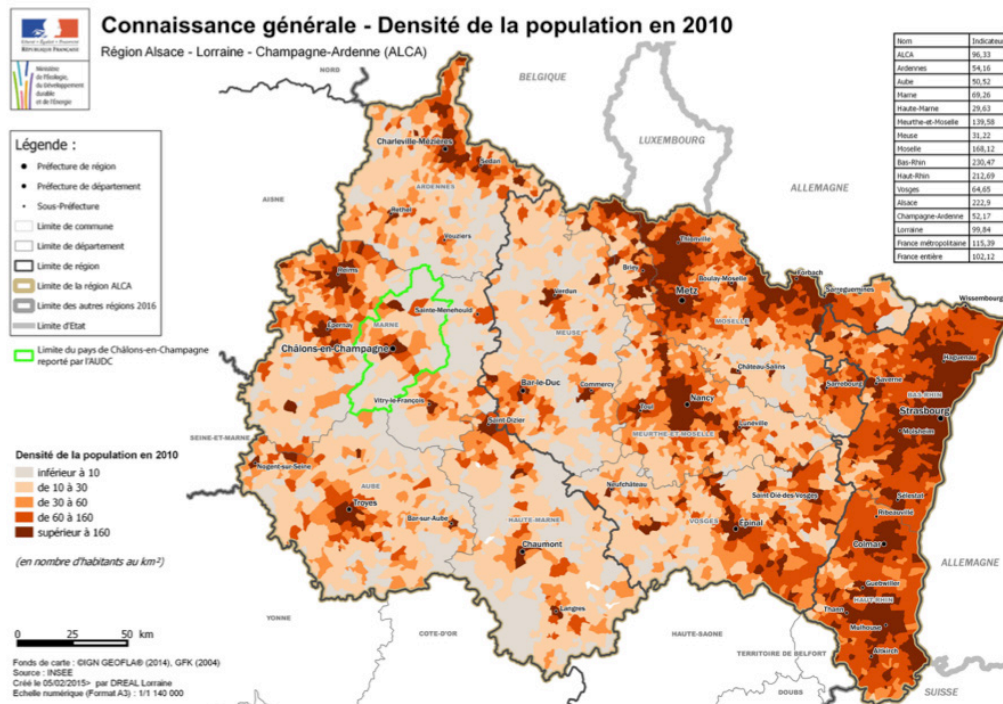
L'analyse des migrations résidentielles révèle une tendance au déplacement endogène d'une partie de la population du pôle urbain vers les zones rurales, la population globale du Pays de Châlons-en-Champagne restant relativement stable par ailleurs.

Ce report démographique d'un secteur à un autre soulève plusieurs problématiques quant au bon fonctionnement de l'armature territoriale (coûts de centralité d'un pôle urbain en déficit démographique, capacité à répondre aux besoins en services, équipements, commerces dans les communes périurbaines et rurales exposées aux fluctuations migratoires, etc.).

1.4. UN TERRITOIRE CARACTERISÉ PAR SA FAIBLE DENSITÉ D'OCCUPATION EN DEHORS DU PÔLE URBAIN

À l'échelle nationale et européenne, l'ex-entité champardennaise et *a fortiori* le Pays de Châlons-en-Champagne s'inscrivent dans un vaste espace de faibles densités de population, le Grand-Est non-Rhénan.

Mais au sein de ce territoire peu dense se distingue un « triangle marnais » des hautes densités composé des agglomérations châlonnaise, rémoise et sparnacienne.



Source : INSEE, IGN GEOFLA, DREAL Lorraine 2015

Avec une densité moyenne de 54,9 habitants/km², le Pays de Châlons-en-Champagne, demeure légèrement plus dense que l'ex-territoire champardennais grâce notamment à la forte concentration de population dans la ville centre de Châlons-en-Champagne (1 100 hab/km²), mais bien moins dense que la Région Grand-Est (96 hab/km²) et la moyenne nationale (116 hab/km²).

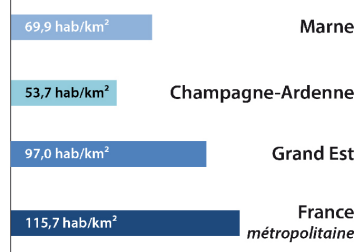
rural marqué par des espaces de très faibles densités de population, en particulier dans le sud (moins de 10 habitants/km²).

La répartition de la population dans le Pays de Châlons-en-Champagne dévoile ainsi de fortes disparités entre le noyau urbain (300 hab/km² dans le pôle urbain⁶, 100 hab/km² dans toute la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne) et le territoire

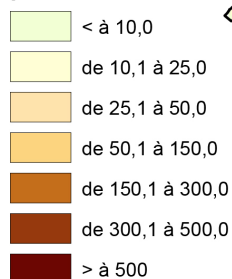
⁶ Le pôle urbain comprend les communes de Châlons-en-Champagne, Compertrix, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré et Saint-Memmie.

Densité de la population par commune en 2014

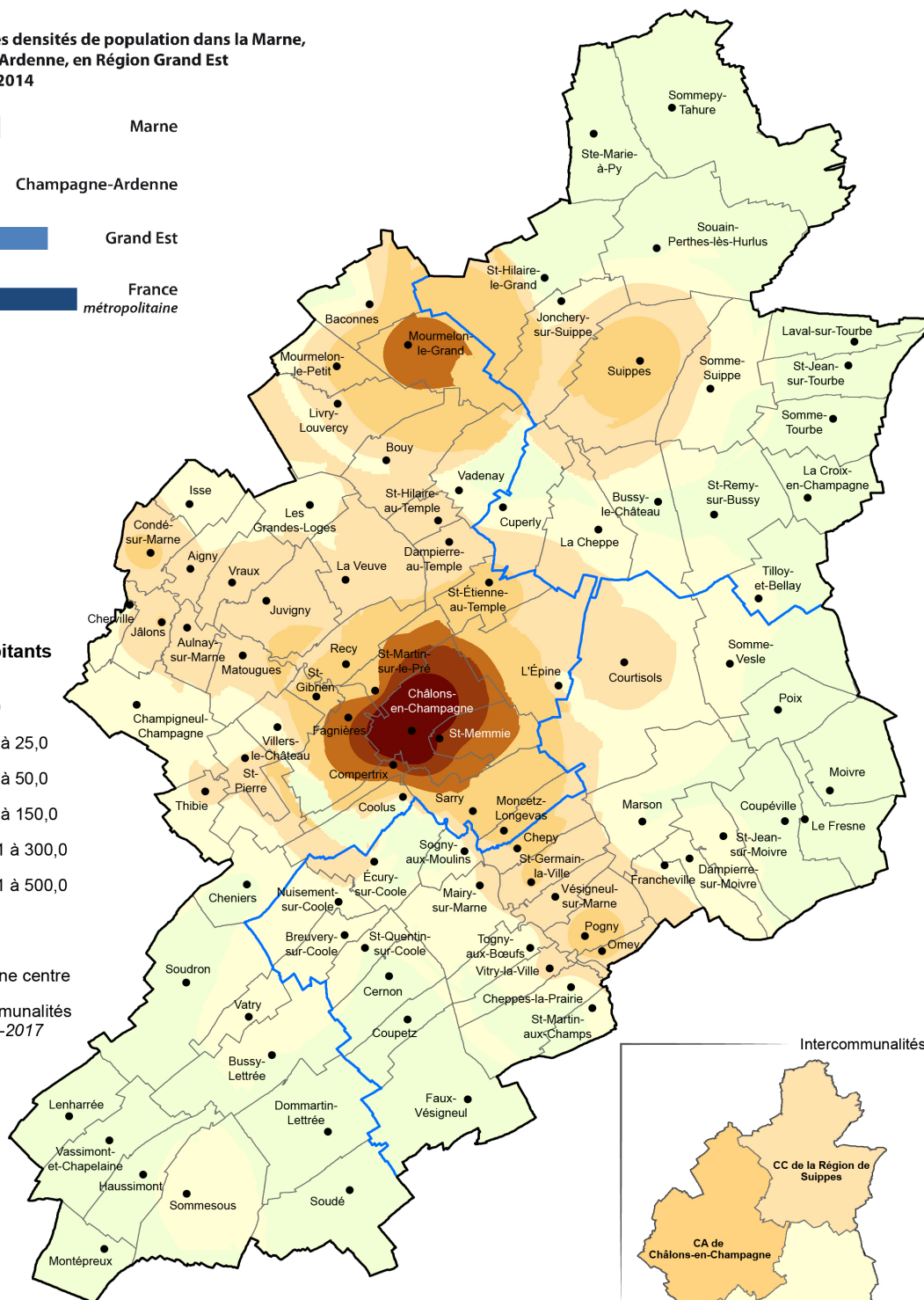
Comparaison des densités de population dans la Marne, en Champagne-Ardenne, en Région Grand Est et en France en 2014



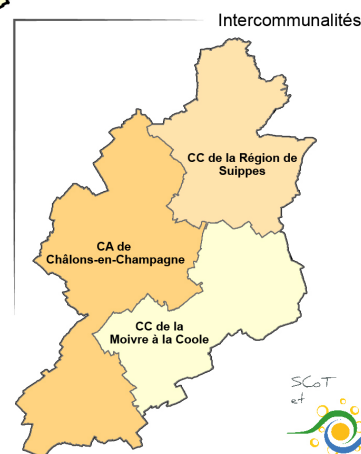
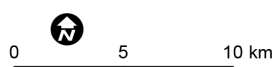
Nombre d'habitants par km²



- Commune centre
- Intercommunalités au 01-01-2017



Interpolation : seuil de 7 km autour du lieu-dit



Source : INSEE, RP 2014
Conception : SIG-AUDC - Janvier 2017

Le fait que la majorité du territoire se caractérise par une faible voire très faible densité de population pose de nouveau la question de sa capacité à répondre aux besoins actuels en services, équipements, commerces, etc.

La relation de dépendance liant les communes rurales et périurbaines au pôle urbain, qui reste le plus à même de satisfaire ces besoins, renvoie à la problématique de la mobilité et le cas échéant aux inégalités d'accès aux services, équipements et emplois des populations les plus fragiles ou non motorisées.

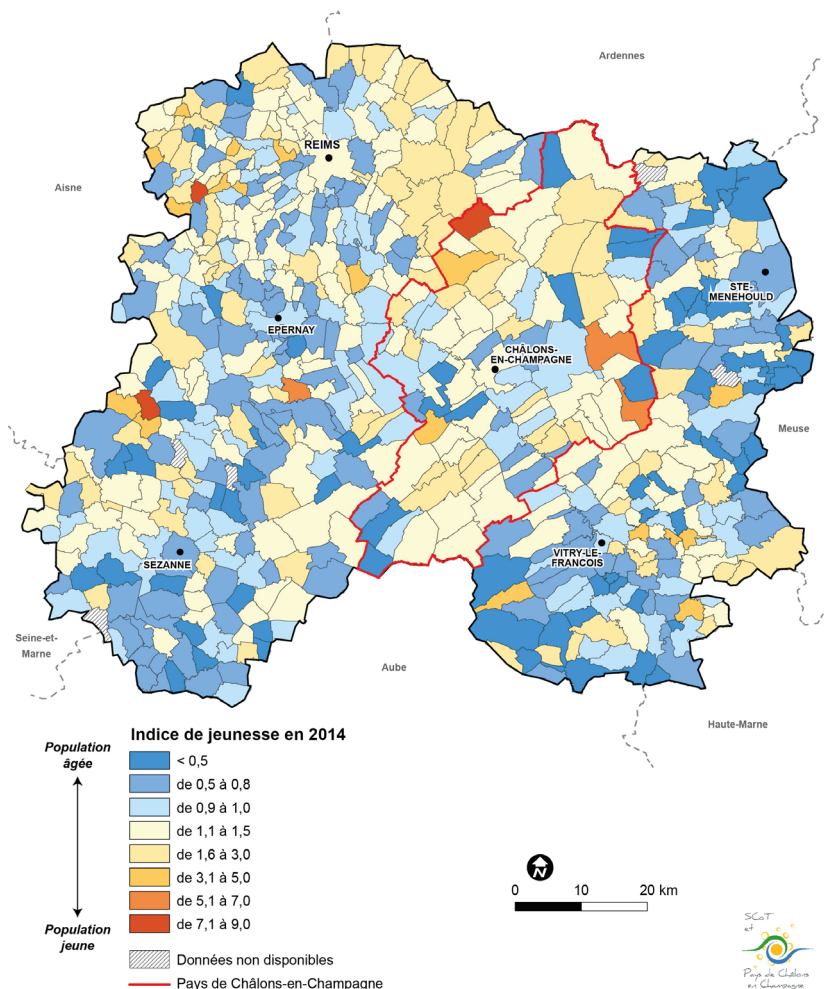
2

UN TERRITOIRE RELATIVEMENT JEUNE MAIS DONT LE VIEILLISSEMENT S'ACCÉLÈRE

Avec un indice de jeunesse⁷ en 2014 encore supérieur à 1 (1,15) sur l'ensemble du territoire, la population du Pays de Châlons-en-Champagne demeurait relativement jeune par rapport à la moyenne nationale (indice de jeunesse : 1,01 en 2014). La part des jeunes de moins de 20 ans représentait 25,4 % de la population du Pays de Châlons-en-Champagne. Quant aux seniors de plus de 60 ans, ils comptaient pour 22,3 % de la population, contre 24,2 % à l'échelle de

la France métropolitaine (Région Grand Est : 23,9 %). Pour autant, à l'instar du niveau national et régional, le Pays de Châlons-en-Champagne est marqué par le phénomène de vieillissement de sa population. Les personnes de plus de 60 ans, à savoir la génération des « baby-boomers », ont augmenté de 12 % entre 2009 et 2014, quand dans le même temps la tranche 0-14 ans a reculé de 0,2 %.

**Indicateur de jeunesse
de la population marnaise en 2014**



Source : INSEE, RP 2014

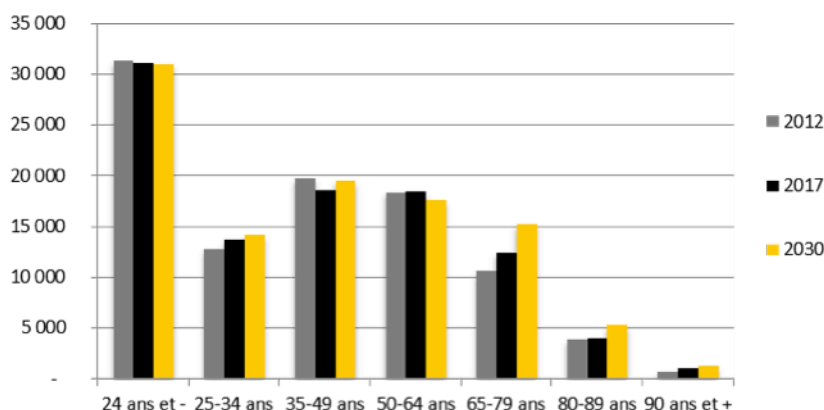
Conception : SIG-AUDC, Janvier 2017

⁷ L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.

Si les tendances observées jusqu'ici se prolongent, l'INSEE projette à l'horizon 2030 (avec son modèle OMPHALE assis sur l'année 2009) qu'une personne sur 3 en ex-région Champagne-Ardenne aura plus de 60 ans (alors que ce ratio ne serait atteint qu'en 2060 en France). Surtout, le vieillissement devrait s'accroître sous l'effet de l'augmentation

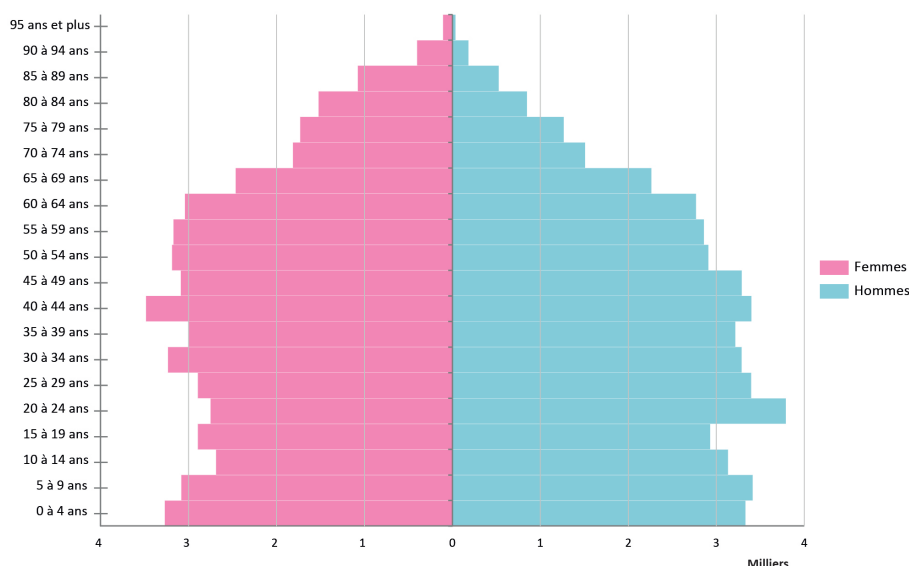
considérable des seniors les plus âgés (doublement du nombre des 75 ans et plus entre 2009 et 2030). Une autre simulation OMPHALE sur le Pays (assise sur l'année 2012), aboutit à un taux de 26,7 % de plus de 60 ans et 10,7 % de plus de 75 ans, contre respectivement 21,7 % et 7,8 % en 2012.

Evolution de la répartition de la population du Pays de Châlons-en-Champagne par tranche d'âge à l'horizon 2030



Source : INSEE-AUDC, Projection Omphale 2012, ajustée à 104 000 habitants en 2030

Pyramide des âges de la population du Pays de Châlons-en-Champagne en 2014



Source : INSEE, RP 2014

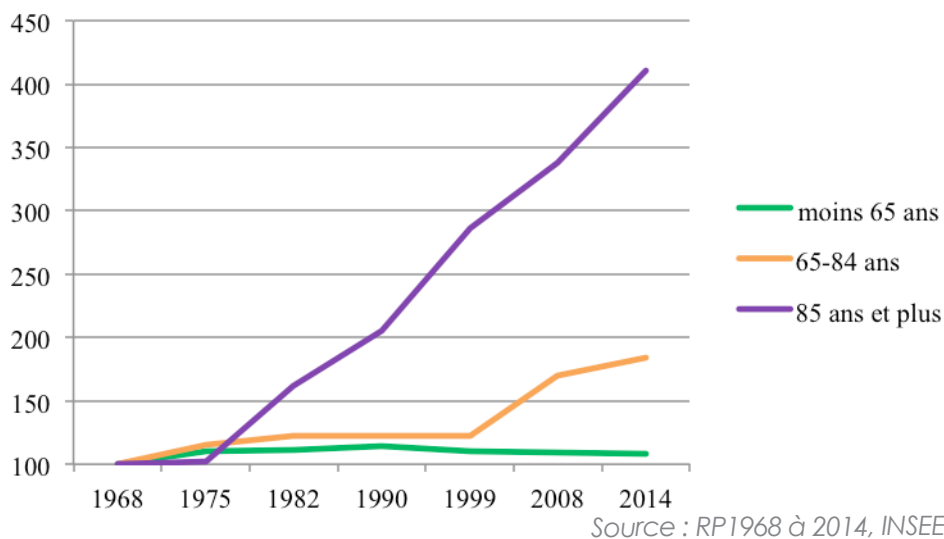
Le vieillissement de la population s'exprime soit par un rétrécissement de la base de la pyramide des âges ou soit par l'allongement de l'espérance de vie qui prolonge le haut de la pyramide. Sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, c'est principalement

l'augmentation de la durée de vie qui est à l'origine du vieillissement de la population.

La lecture de la pyramide des âges permet de mettre en relief plusieurs enseignements :

- La base de la pyramide des âges est plutôt large ce qui indique une jeunesse de la population du Pays de Châlons-en-Champagne malgré un taux de natalité en baisse depuis 1968 mais qui se stabilise depuis les années 90.
- La surreprésentation des hommes âgés de 20-24 ans est liée à la présence des camps militaires de Mourmelon et de Suippes.
- Un autre saillant de la pyramide correspond à la tranche d'âge 40-44 ans et représente les enfants des années 70 résultat d'une fécondité élevée durant la période du baby-boom et l'arrivée à l'âge adulte des gens nés pendant les années 1945-1955.
- La dissymétrie du sommet de la pyramide révèle le fait que les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes.

Evolution de la population par tranche d'âge entre 1968 et 2014 sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne (indice base 100 en 1968)

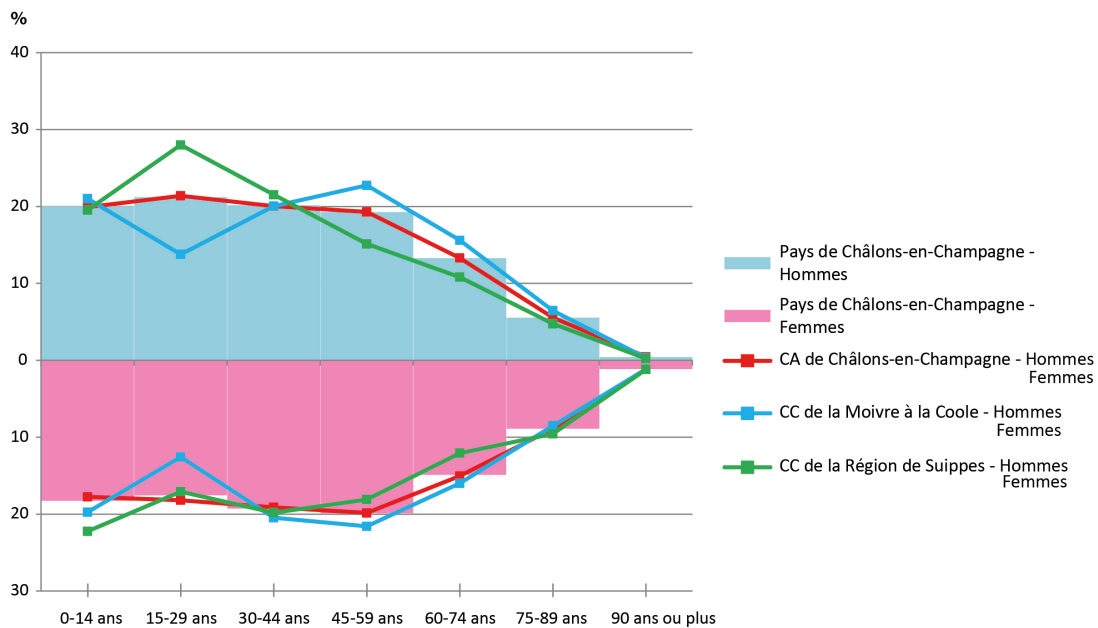


Si l'on regarde globalement sur la période 1968-2014, la population de moins de 65 ans croissait plus ou moins régulièrement depuis 1968 à un rythme moyen de 0,17 %/an sur ces 45 dernières années mais moins rapidement que celle des classes d'âge élevé (1,55 %/an entre 1968 et 2014). Qui plus est, depuis 1968, la population des plus de 85 ans progressait de 3,2 % en moyenne chaque année (contre 0,34 %/an pour l'ensemble de la population du Pays de Châlons-en-Champagne sur la même période 1968-2014)

et avait donc quadruplé (x 4,1 entre 1968 et 2014), pour atteindre 2 335 personnes en 2014.

Une autre observation vient marquer le vieillissement de la population du Pays de Châlons-en-Champagne. Sur la période 1999-2014, on assistait aussi à un rétrécissement de la base de la pyramide des âges puisque la population âgée de moins de 65 ans diminuait également sur un rythme moyen annuel de - 0,2 %/an.

Répartition par sexe et par âge de la population du Pays de Châlons-en-Champagne en fonction de l'intercommunalité de résidence (en 2014)



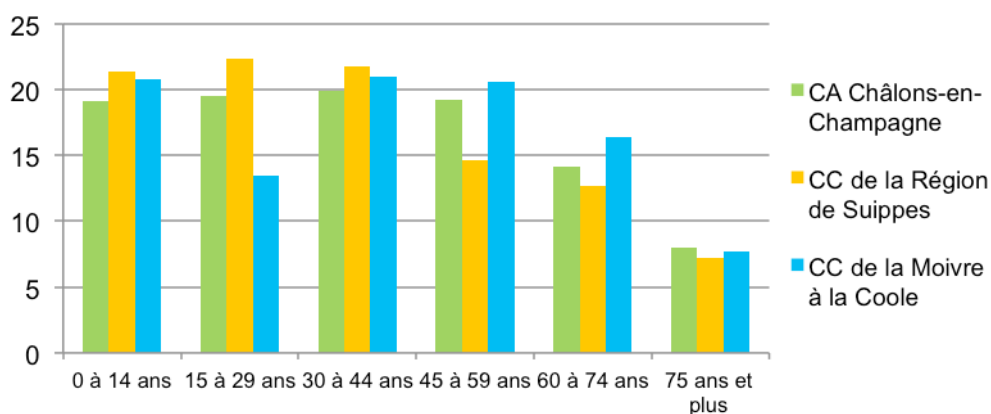
Source : INSEE, RP 2014

La structure de la population par sexe et âge du Pays de Châlons-en-Champagne diffère selon les intercommunalités, en lien avec leurs caractéristiques en termes d'emploi et de logement.

Comme à l'échelle nationale, le Pays de Châlons-en-Champagne compte à peu près autant d'hommes que de femmes (49,7 % contre 50,3 %). Si ces dernières ont une espérance de vie plus élevée et sont plus nombreuses à être âgées de 65 ans et plus (18,8 % des femmes pour 13,5 % des hommes), le territoire

est marqué par une légère surreprésentation des hommes âgés de 20 à 24 ans (1 042 personnes, soit 15,9 %), particulièrement dans les communautés de communes de la Région de Suippes (336 personnes, soit 49,2 %) et l'ancienne intercommunalité de la Région de Mourmelon (368 personnes, soit 46,1 %) accueillant des camps militaires. La moindre présence féminine dans cette tranche d'âge laisse penser que ces jeunes militaires s'installent plutôt seuls qu'en couple.

Répartition de la population par tranche d'âge et par intercommunalité en 2014 en %



Source : INSEE, RP 2014

Le nouveau découpage territorial des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 redistribue la répartition par âge de la population du Pays de Châlons-en-Champagne. La communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne présente une répartition de la population par tranche d'âge semblable à l'ensemble de la population du Pays de Châlons-en-Champagne. Rien d'étonnant puisque le poids de population de la communauté d'agglomération représente 82,3 % de la population du Pays de Châlons-en-Champagne.

En revanche, les intercommunalités de la Région de Suippes et de la Moivre à la Coole laissent apparaître des écarts dans la répartition de leur population. En effet, tandis que l'intercommunalité de la Région de Suippes se caractérise par une surreprésentation des jeunes de 15-29 ans (+ 3 points par rapport au Pays de Châlons-en-Champagne), à contrario, cette tranche d'âge est sous-représentée dans l'intercommunalité voisine de la Moivre à Coole (- 5,7 points). Inversement, l'intercommunalité de la Moivre à la Coole connaît une surreprésentation des tranches d'âge 45-59 ans (+ 1,6 point) et surtout des 60-74 ans (+ 2,2 points) alors que l'intercommunalité de la Région de Suippes présente une sous-représentation de

ces dernières (respectivement - 4,4 points et - 1,6 point).

Les 2 intercommunalités de la Région de Suippes et de la Moivre à la Coole connaissent une répartition de la population par tranche d'âge très différente et complémentaire : d'une part, la communauté de communes de la Région de Suippes fixe une population jeune qui s'explique par la présence d'équipements et d'infrastructures maintenant leur présence sur leur territoire, d'autre part, la communauté de communes de la Moivre à la Coole favorise plutôt la présence des séniors (60-74 ans). Le point commun entre ces 2 intercommunalités est la bonne représentation des tranches d'âge 0-14 ans et 30-44 ans. Ils correspondent à la présence de ménages avec souvent au moins un enfant (d'où la surreprésentation des enfants de 0-14 ans), attirés par une offre résidentielle correspondant à leurs attentes en termes de coût et de cadre de vie. C'est l'expression du phénomène de périurbanisation où les ménages avec les enfants s'installent dans des zones périurbaines ou rurales.

La question du vieillissement de la population est sur le point de bouleverser profondément et durablement l'ensemble des politiques publiques (sur l'habitat, la mobilité et l'accessibilité aux services et équipements, l'emploi, l'attractivité territoriale, etc.). En parallèle le territoire subit de plus en plus une segmentation spatiale des tranches d'âge entre le pôle urbain et les communes rurales, issue du mouvement périurbain.

L'anticipation ou tout du moins la prise en compte et l'accompagnement de ces deux phénomènes sociodémographiques dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire apparaissent absolument nécessaires en vue d'assurer un développement territorial solidaire et cohérent du Pays de Châlons-en-Champagne.

3

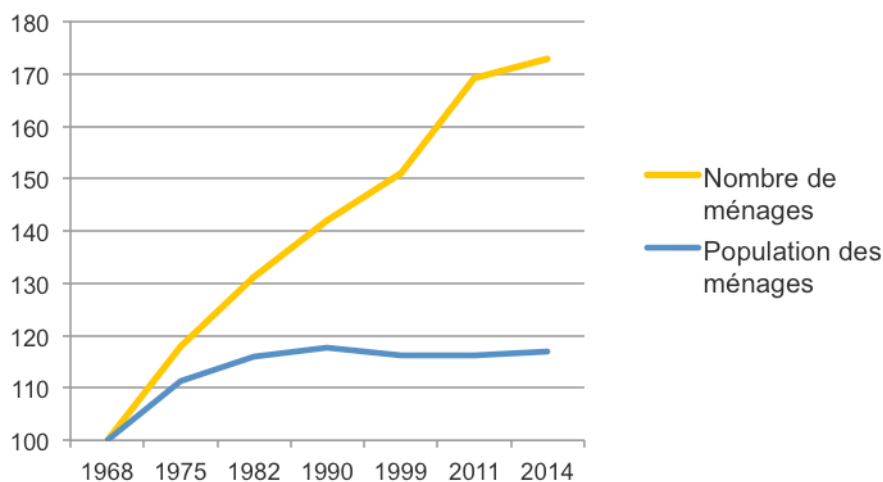
DES MÉNAGES PLUS NOMBREUX ET PLUS PETITS

Alors que la population tend à se stabiliser, le nombre de ménages, lui, ne cesse d'augmenter depuis plusieurs décennies.

En 2014, près de 42 000 ménages ont été

recensés dans le Pays de Châlons-en-Champagne, soit une augmentation de plus de 13 % par rapport à 1999 (contre une croissance démographique de 1,5 %).

Evolution comparée de la population et des ménages de 1968 à 2014 sur l'ensemble du Pays de Châlons-en-Champagne (base 100)



Source : RP1968 à 2014, INSEE

L'augmentation du nombre de ménages est corrélée avec la diminution de leur taille, le nombre moyen d'individus par ménage étant passé de 3,29 en 1968 à 2,23 en 2014.

Ce phénomène dit de « *desserrement* » des ménages, également observé aux échelles régionale et nationale, est le résultat de plusieurs paramètres conjugués :

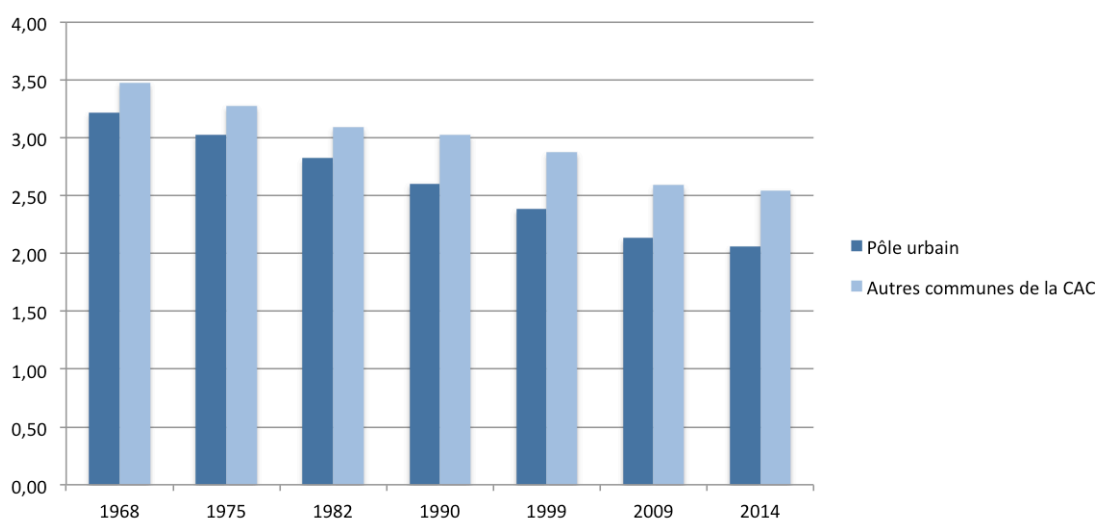
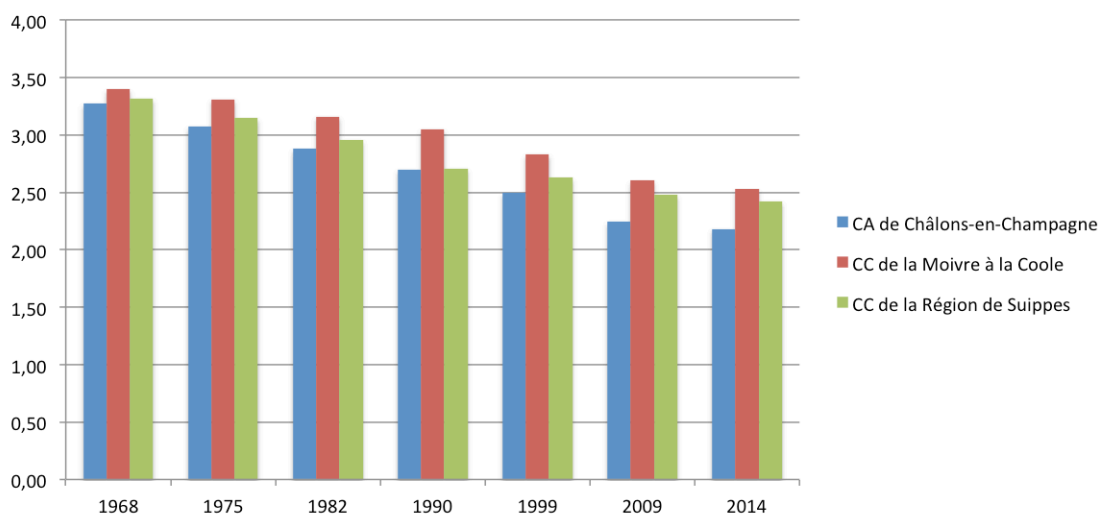
- une évolution des modes de vie, caractérisée par un taux de fertilité en baisse et par une tendance croissante à la décohabitation des ménages, en lien avec l'augmentation du nombre de divorces.
- l'évolution de la structure par âge de la population, qui implique que les

enfants qui arrivent à l'âge adulte quittent le foyer familial pour former un nouveau ménage, composé le plus souvent dans un premier temps d'une seule ou deux personnes.

- le vieillissement de la population, qui contribue à la diminution de la taille moyenne des ménages, l'écart observé entre l'espérance de vie d'un homme et celle d'une femme générant une part importante de personnes âgées de plus de 65 ans vivant seules.

Ainsi, à population constante, de nouveaux ménages se créent engendrant une demande en logement supplémentaire.

Evolution de la taille des ménages (nombre d'individus par ménage) par intercommunalité et dans le pôle urbain entre 1968 et 2014



Source : INSEE, RP 1968 à 2014

La communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne regroupait les ménages les plus petits avec en moyenne 2,18 personnes par ménage en 2014.

Cette moyenne masquait néanmoins des disparités entre un pôle urbain⁸ à 2,06 individus par ménage contre 2,55 dans le reste de la communauté d'agglomération.

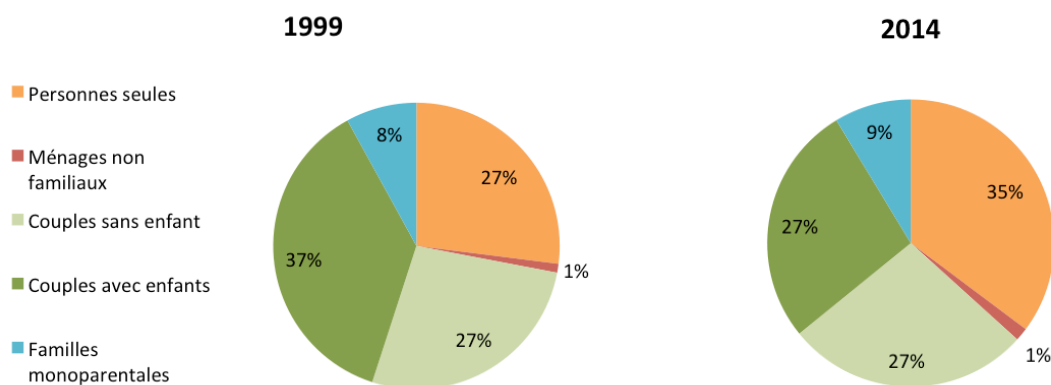
Le pôle urbain, qui dispose des meilleures

conditions de déplacements et d'accès aux services (écoles, santé, activités), attire prioritairement les étudiants, les retraités et les jeunes actifs, alors que les familles avec enfants s'installent de manière privilégiée dans le reste du territoire.

A contrario, la communauté de communes de la Moivre à la Coole est l'intercommunalité affichant la taille moyenne des ménages la plus élevée avec 2,53 personnes par ménage.

⁸ Pôle urbain comprend les communes de Châlons-en-Champagne, Compertrix, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré et Saint-Memmie.

Comparaison de la typologie des ménages en 1999 et en 2014



Source : RP1999 à 2014, INSEE

Cause directe de la réduction de la taille des ménages, on observe ces dix dernières années une modification dans la typologie moyenne des ménages.

En 2014, les ménages constitués d'une personne seule étaient devenus majoritaires dans le Pays de Châlons-en-Champagne

(35 % contre 27 % en 1999), devant les couples sans et les couples avec enfants ex-aequo (27 %).

Nous noterons la perte importante de couples avec enfants passant de 37 % des ménages en 1999 à 27 % en 2014.

4

UNE POPULATION ACTIVE EN HAUSSE

ENCORE MAJORITAIREMENT COMPOSÉE
D'OUVRIERS ET D'EMPLOYÉS

4.1. UNE PART CROISSANTE D'ACTIFS DANS LA POPULATION DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

En 2014, le taux d'activité⁹ des 15-64 ans du Pays de Châlons-en-Champagne était plus important qu'à l'échelle du département de la Marne (74,1 % contre 72,7 %), et en hausse par rapport à 2009. En effet, le territoire comptait plus de 46 750 actifs en 2014 (dont 87,6 % occupaient un emploi) contre 46 400 actifs en 2009 (dont 90,1 % occupaient un emploi), soit une hausse de 0,7 % quand dans le même temps la population totale du Pays de Châlons-en-Champagne n'augmentait que de 0,2 %.

Parallèlement la proportion d'inactifs avait diminué (- 3,0 %) sous l'effet conjugué d'une baisse de la part des élèves, étudiants, stagiaires (- 3,9 %) et d'une diminution de la part des retraités/préretirés (- 5,5 %). Quant à la catégorie « autres inactifs » (autres jeunes de plus de 15 ans, hommes ou femmes au foyer, individus en incapacité de travailler, etc.),

elle restait stable entre 2009 et 2014 (0,3 %).

Toujours en 2014, les jeunes (15-24 ans) du Pays de Châlons-en-Champagne connaissaient un taux d'activité plus important qu'à l'échelle du département de la Marne (50,9 % de taux d'activité des moins de 25 ans dans le Pays de Châlons-en-Champagne contre 43,6 % dans la Marne). A l'inverse, le taux d'activité chez les 55-64 ans sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne était de 46,5 % contre 48,1 % dans la Marne.

Quant au taux d'activité chez les femmes (15-64 ans), il était plus important dans le Pays de Châlons-en-Champagne (70,8 %) qu'à l'échelle du département de la Marne (69,1 %).

Répartition de la population du Pays de Châlons-en-Champagne âgée de 15 à 64 ans par type d'activité en 1999, 2009 et 2014

	1999	2009	2014
Ensemble	63 237	63 221	63 058
Actifs en %	70,3	73,4	74,1
Actifs ayant un emploi en %	62,2	66,2	64,9
Chômeurs en %	7,7	7,2	9,2
Inactifs en %	29,7	26,6	25,8
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés en %	11,5	9,1	8,8
Retraités, préretraités en %	7,2	8,8	8,4
Autres inactifs en %	11	8,7	8,7

Source : RP 1999, 2009 et 2014

(N.B. : en 1999 les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part)

⁹ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Evolution de la répartition de la population âgée de 15 à 64 ans par type d'activité en 2014 et par intercommunalité

	Châlons Agglo	CC Moivre à la Coole	CC Région de Suippes	Pays
Poids sur le Pays en % - Population 15-64 ans sur le Pays	81,8	9,8	8,4	63 058
Actifs en %	73,5	76,1	78,4	74,1
Actifs ayant un emploi en %	63,5	71,2	72,2	64,9
Chômeurs en %	10	4,9	6,2	9,2
Inactifs en %	26,5	23,9	21,6	25,9
Actifs travaillant dans la commune en %	45,5	19,6	54,1	43,7

Source : RP 2014

Sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, à l'échelle des intercommunalités, l'étude du taux d'activité des 15-64 ans présente des variations et donc des réalités bien différentes. De 73,5 % sur le territoire de l'intercommunalité de l'agglomération de Châlons-en-Champagne en 2014, il atteignait des proportions plus élevées pour les communautés de communes de la Région de Suippes (78,4 %) et de la Moivre à la Coole (76,1 %).

Quant à la répartition de la population active sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne représentait un poids prééminent (81,8 %) par rapport aux 2 autres intercommunalités de la Région de Suippes (8,4 %) et de la Moivre à la Coole (9,8 %). Ce en quoi la distribution de cet indicateur se calque sur la répartition de la population par intercommunalité.

L'examen de la population active occupée¹⁰ dans la population totale 15-64 ans en 2014 laisse apparaître des disparités plus marquées

entre les intercommunalités.

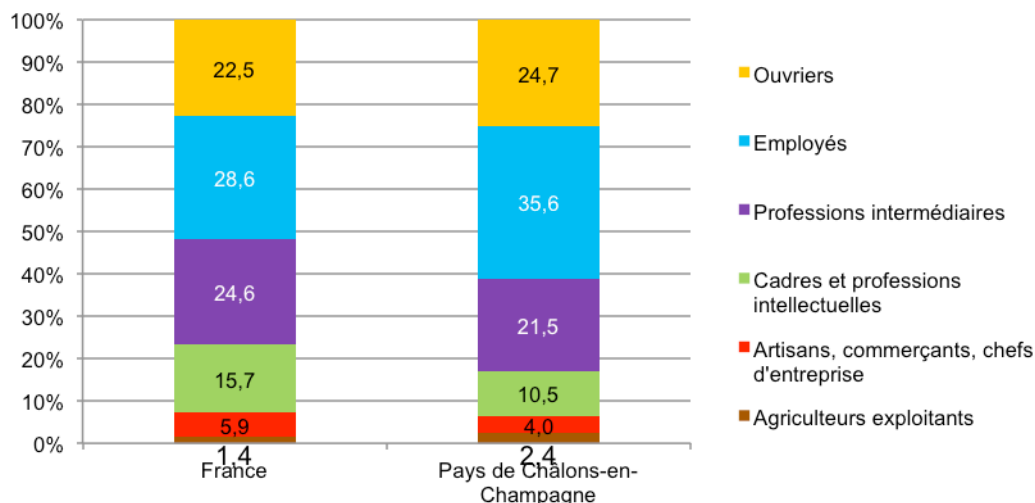
De 63,5 % sur le territoire de l'intercommunalité de l'agglomération de Châlons-en-Champagne en 2014, ce taux atteignait des niveaux plus élevés pour les communautés de communes de la Région de Suippes (72,2 %) et de la Moivre à la Coole (71,2 %).

Il en résulte que la population active inoccupée est donc plus importante dans la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne par rapport aux 2 autres intercommunalités. De plus, il est intéressant de noter que parmi la population active occupée, la part des actifs travaillant dans la commune où ils résident présentait en 2014 des taux divergents : entre, d'une part la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne (45,5 %) et, d'autre part les intercommunalités de la Moivre à la Coole (19,6 %) et de la Région de Suippes (54,1 %).

¹⁰ La population active occupée regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi au sens du recensement de la population.

4.2. UNE PRÉDOMINANCE ENCORE FORTE DES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES D'OUVRIERS ET D'EMPLOYÉS

Répartition comparée de la population active du Pays de Châlons-en-Champagne et de la France par catégorie socio-professionnelle en 2014 en %

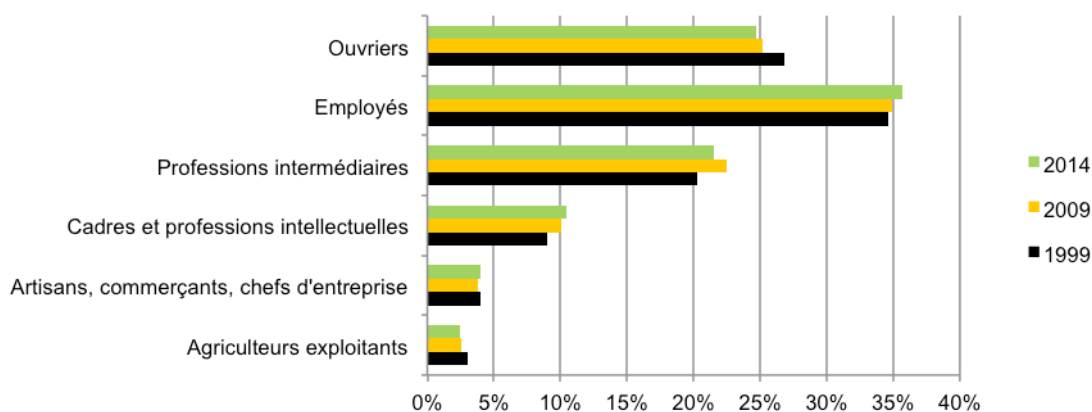


Source : INSEE, RP 2014 - Exploitation complémentaire

En 2014, 60% de la population active du Pays de Châlons-en-Champagne étaient représentés par les catégories « *Employés* » et

« *Ouvriers* ». Cette part était plus importante qu'à l'échelle nationale (51%).

Répartition de la population active du Pays de Châlons-en-Champagne par catégorie socio-professionnelle en 1999, 2009 et 2014 en %

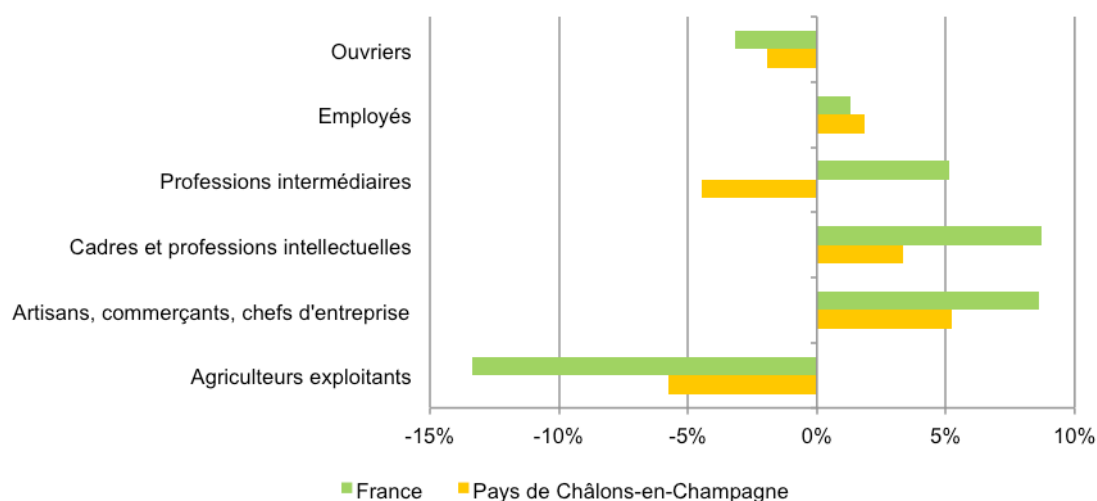


Source : INSEE, RP 1999, 2009 et 2014 - Exploitation complémentaire

Cependant, sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, entre 2009 et 2014, les évolutions de ces 2 catégories socio-professionnelles étaient très différentes. Alors que la part des actifs représentant les

ouvriers connaissait une diminution de - 1,9 % entre 2009 et 2014, la catégorie « *Employés* » contrebalançait cette tendance par un accroissement de 1,9 % sur la même période.

Evolution comparée de la structure des actifs du Pays de Châlons-en-Champagne et en France par catégorie socio-professionnelle entre 2009 et 2014 en %



Source : INSEE, RP 2009 et 2014 - Exploitation complémentaire

A l'image de la France métropolitaine, les catégories « *Cadres et professions intellectuelles* » et « *Artisans, commerçants, chefs d'entreprise* » représentent certes une part plus modeste dans la structure de la population active mais elles étaient en forte progression (respectivement 3,3 % et 5,2 %) entre 2009 et 2014. Peut-on en déduire un effet de tertiarisation de l'économie du Pays de Châlons-en-Champagne ? L'explication de ce phénomène mérite d'être vérifiée.

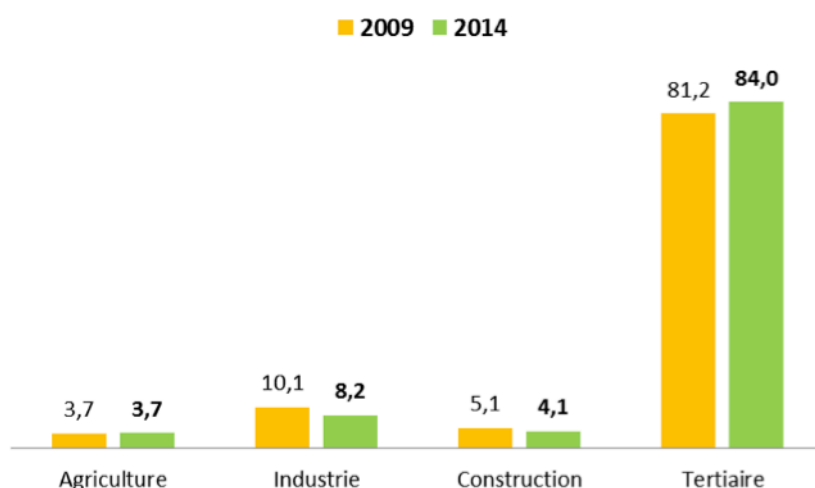
La catégorie « *Professions intermédiaires* »¹¹ connaissait une forte baisse à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne (- 4,5 %) entre 2009 et 2014 et présentait une évolution opposée à celle constatée en France métropolitaine (5,1 %).

Quant à la part des agriculteurs exploitants dans la population active, elle a subi une baisse dans le Pays de Châlons-en-Champagne entre 2009 et 2014 (- 5,8 %) mais ce repli était moins brutal qu'à l'échelle de la France (- 13,4 %).

Hormis le cas de la catégorie « *Professions intermédiaires* », entre 2009 et 2014, les dynamiques d'évolution de la population active dans les différentes catégories socio-professionnelles suivaient les évolutions constatées à l'échelle de la France. Cependant, il est intéressant de noter qu'à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne, ces évolutions étaient lissées, amorties à la hausse comme à la baisse.

¹¹ Selon l'INSEE, l'appellation « *professions intermédiaires* » occupe une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. Généralement, les « *professions intermédiaires* » travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social ; parmi eux, les instituteurs, les infirmières, les assistantes sociales.

Evolution comparée de l'emploi au lieu de travail par secteur d'activités dans le Pays de Châlons-en-Champagne en 2009 et en 2014 en %

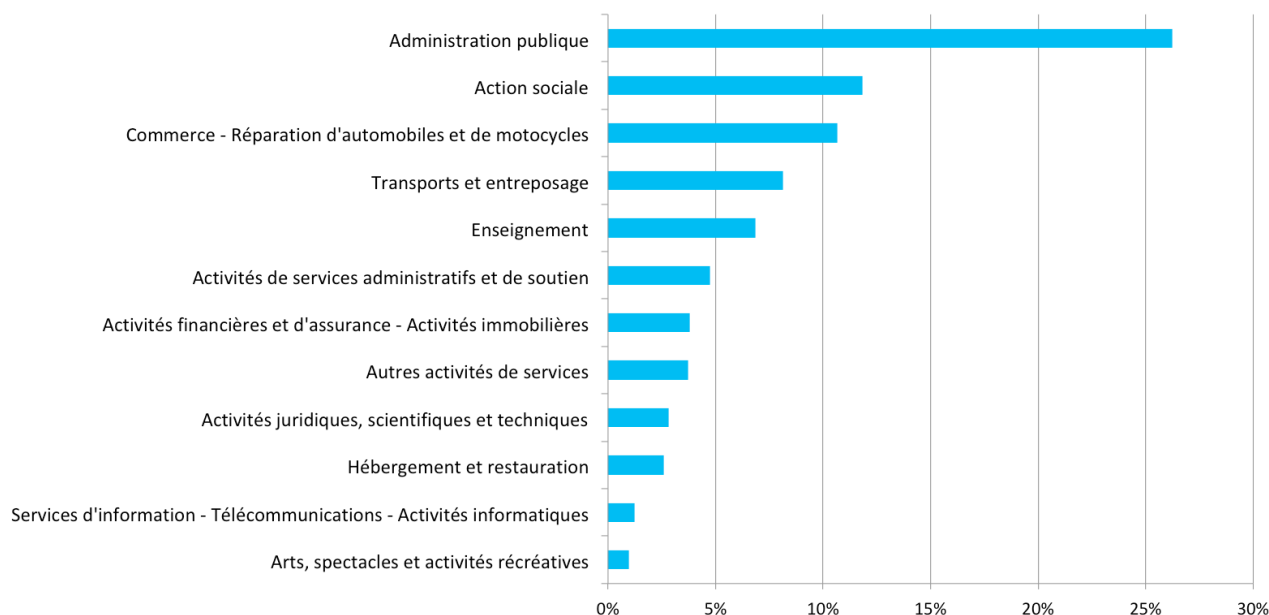


Source : INSEE, Emplois au lieu de travail par sexe, catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité économique – 2009 et 2014

L'exploration d'autres bases de données de l'INSEE laisse entrevoir somme toute une tertiarisation de l'économie du Pays de Châlons-en-Champagne : en 2014, 84 % des emplois au lieu de travail¹² appartenaient au secteur tertiaire. Par rapport à 2009, le secteur tertiaire

non-marchand était le seul à progresser et à résister (+ 0,7 %) alors que dans le même temps, le nombre d'emplois au lieu de travail tout secteur confondu reculait de - 1,9 %.

Répartition de l'emploi tertiaire par secteur d'activités dans le Pays de Châlons-en-Champagne en 2014 en %



Source : INSEE, Emplois au lieu de travail par sexe, statut et secteur d'activité économique - 2014

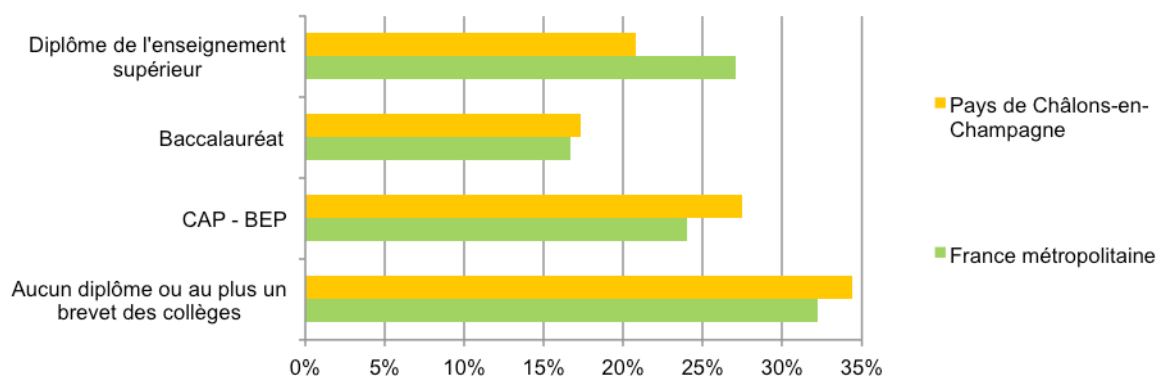
¹² Les personnes employées au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé soit dans la commune de lieu de travail, soit dans la commune de résidence.

Parmi le secteur tertiaire, l'emploi dans l'administration publique représentait plus de 25 % de l'ensemble des emplois du Pays de

Châlons-en-Champagne, en progression de 6,2 % par rapport à 2009.

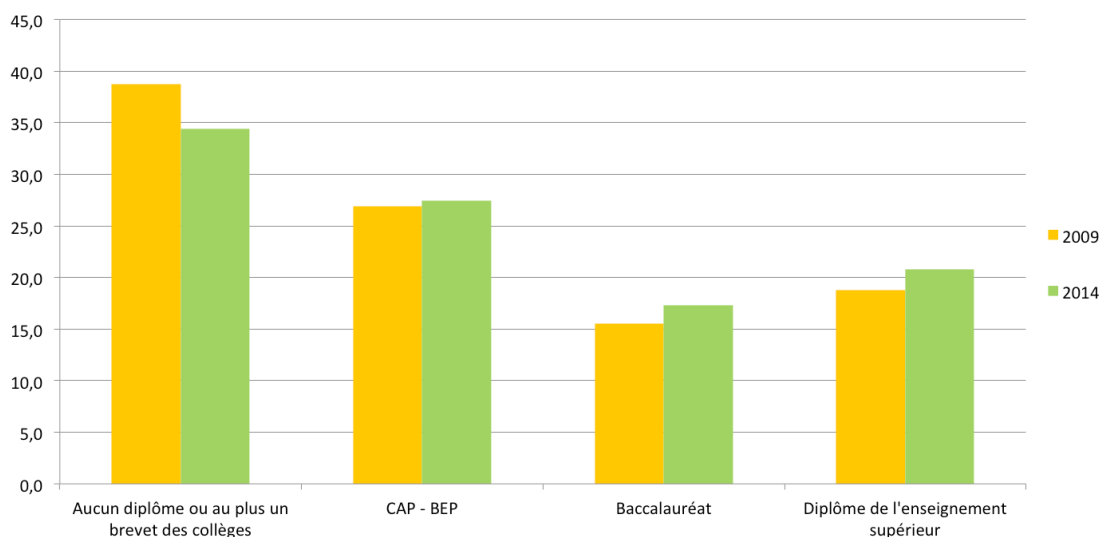
4.3. UN TAUX DE PERSONNES PEU DIPLOMÉES ENCORE IMPORTANT MAIS UNE MONTÉE EN PUISSANCE DES DIPLOMÉS DU SUPÉRIEUR

Répartition des niveaux de diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2014 en %



Source : INSEE, RP 2009 - 2014 Formation

Evolution des niveaux de diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus entre 2009 et 2014 en %



Source : INSEE, RP 2009 - 2014 Formation

Globalement, plus d'un tiers de la population non scolarisée de 15 ans ou plus dans le Pays de Châlons-en-Champagne était peu ou non diplômée en 2014 (34,4 % de non diplômés ou titulaires du brevet des collèges et 27,5 % titulaires d'un CAP ou d'un BEP).

Avec seulement 38,1 % de titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur, le Pays de Châlons-en-Champagne se retrouvait décroché par rapport aux 43,8 % de la France métropolitaine ou aux 39,3 % du département de la Marne.

Cependant, le taux de bacheliers ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur était comparable avec la Région Grand Est (38,4 % en 2014). Signe encourageant, le Pays de Châlons-en-Champagne rattrapait progressivement son déficit en diplômés de l'enseignement supérieur (+ 2 points concernant la part de bacheliers entre 2009 et 2014, + 2 points concernant la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur). Avec la montée de l'instruction et le renouvellement de la population, la part des diplômés va continuer de croître.

Le Pays de Châlons-en-Champagne dispose d'un important vivier de qualifications professionnelles techniques, à l'image de sa force productive.

L'un des enjeux du territoire est certainement de consolider l'offre en formations professionnalisantes tout en développant et en facilitant les conditions d'accès aux études supérieures courtes et longues qui sont indéniablement source d'enrichissement du capital humain et donc source de richesse pour le territoire¹³.

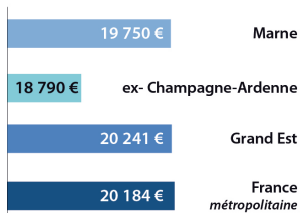
¹³ En France, en 2000, le gain salarial est, en moyenne, de l'ordre de 6 % par année d'études supplémentaire. Source : Maguain D., « Les rendements de l'éducation en comparaison internationale », *Economie & prévision*, 4/2007, p. 87-106., URL : <http://www.cairn.info/revue-economie-et-prevision-2007-4-page-87.htm>.

5

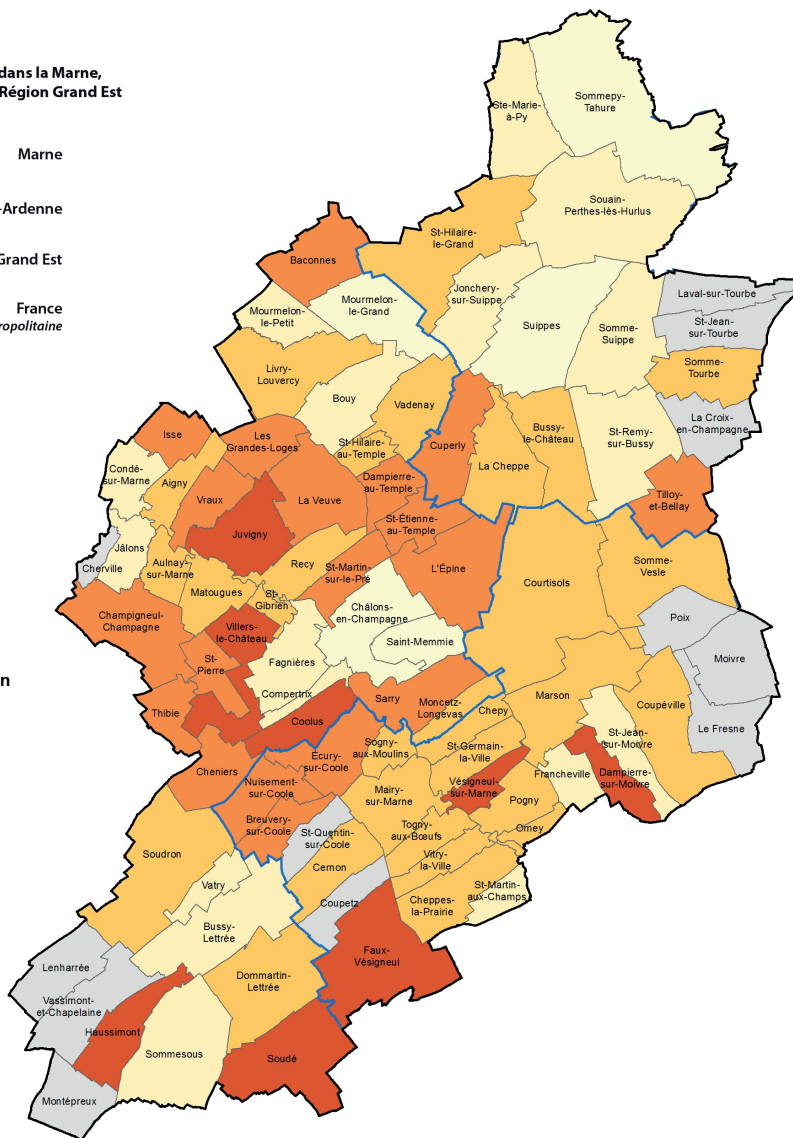
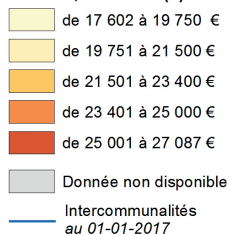
DES DISPARITÉS SOCIALES DE PLUS EN PLUS IMPORTANTES

Revenu disponible médian par unité de consommation en 2014 ou niveau de vie médian en 2014

Distribution des niveaux de vie dans la Marne, en ex-Champagne-Ardenne, en Région Grand Est et en France en 2014



Revenu disponible médian par unité de consommation en 2014, en euros (€)



Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unité de consommation (UC)



Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Chav-CCMSA
Conception : SIG-AUDC - Janvier 2017

En 2014, la moitié des habitants des communes du Pays de Châlons-en-Champagne avaient un niveau de vie¹⁴ annuel supérieur à 22 814 euros, soit 2 573 euros de plus (12,7 %) que la moitié de la population du Grand Est (20 241 euros) et 2 630 euros de plus que celle de la France métropolitaine (20 184 euros). Cependant, des disparités de revenus évidentes apparaissent aux différentes échelles d'étude du territoire.

A l'échelle intercommunale, il existe un écart de niveau de vie apparent entre le territoire de l'ancienne CAC (38 communes) et la communauté de communes de la Moivre à la Coole (22 994 euros contre 19 683 euros soit une différence de 3 311 euros en valeur brute). L'intégration de l'ancienne communauté de communes de Mourmelon à la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne n'atténue en rien cette différence puisque le niveau de vie des habitants des communes de Mourmelon est sensiblement identique à ceux de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne. Quant au niveau de vie des habitants des communes de l'intercommunalité de la région de Suippes, leur situation est intermédiaire par rapport aux 2 autres intercommunalités (20 572 euros).

Le rapport urbain/rural laisse entrevoir quelques déséquilibres. En effet, il est intéressant de constater que le couple de villes Châlons-en-Champagne – Saint-Memmie ainsi que les petites villes de Mourmelon-le-Grand et Suippes qui concentrent par ailleurs la majorité du parc de logements aidés du territoire, affichent des revenus disponibles médians nettement plus faibles que ceux

des bourgs ruraux de Soudé, Vésigneul-sur-Marne, Dampierre-sur-Moivre, ou encore Faux-Vésigneul. Cependant, ce clivage reste à nuancer puisque des disparités existent entre les villages ruraux tournés vers d'un côté, l'exploitation de grands domaines agricoles situés principalement au sud du Pays de Châlons-en-Champagne (agro-industrie) et de l'autre côté, des villages où prédomine une agriculture moins intensive, situés principalement au nord du Pays de Châlons-en-Champagne, aux revenus disponibles plus modestes.

A l'échelle de la centralité urbaine de Châlons-en-Champagne, l'examen des revenus médians laisse également émerger des déséquilibres. En effet, si le revenu médian partage la population en 2 parties (la moitié des unités de consommation gagnent plus que l'autre moitié), l'analyse par déciles la sépare en dix. Ainsi, à Châlons-en-Champagne, 1/10^{ème} de la population gagnait moins de 9 647 euros alors que les 10 % les plus riches gagnaient plus de 31 895 euros en 2014.

A l'échelle des quartiers, les quartiers du Verbeau et Schmit présentaient des revenus disponibles médians inférieurs à 14 000 euros (respectivement 13 911 euros pour le Verbeau et 13 954 euros pour Schmit) alors que le quartier Langevin Laforest affichait des revenus médians disponibles à hauteur de 22 380 euros soit une différence brute de 8 469 euros.

¹⁴ Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). L'unité de consommation permet de comparer le revenu disponible du ménage en fonction des membres d'un ménage.

A partir des données brutes des revenus disponibles médians par unité de consommation publiées par l'INSEE, il nous a paru intéressant de mettre en perspective cette donnée et de la confronter à 10 variables portant sur les caractéristiques socio-économiques des actifs. L'objectif est d'aboutir à une typologie communale, selon une méthode dite de « *classification hiérarchique* ». Cependant, pour réaliser cette

classification, il est nécessaire de procéder en amont à un examen des variables étudiées en produisant une analyse en composantes principales (ACP). Le but de l'ACP est de déterminer quelles sont les variables les plus structurantes sur les axes factoriels et de qualifier les variables qui donnent une image de la population pauvre ou prospère sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.

Liste des variables étudiées

Thème	Indicateurs retenus
Revenu	Revenu disponible médian par unité de consommation en 2013
Population active	Part des chômeurs de 15 à 64 ans parmi la population active de 15 à 64 ans en 2013
Population active	Part des actifs occupés de 15 ans ou plus travaillant à temps partiel en 2013
Population active	Part de salariés de 15 ans ou plus ayant un contrat précaire (CDD, Interim, emploi aidé et apprentissage) en 2013
Population active	Part de la population inactive de 15 à 64 ans parmi la population de 15 à 64 ans en 2013
Population active	Part de salariés de 15 ans ou plus titulaires de la fonction publique ou d'un contrat à durée indéterminée en 2013
Mobilité professionnelle	Part d'actifs occupés de 15 ans ou plus qui travaillent dans la commune de résidence en 2013
Mobilité professionnelle	Part d'actifs occupés de 15 ans ou plus qui travaillent dans une autre commune que la commune de résidence en 2013
Formation	Part de personnes non scolarisées de 15 ans ou plus titulaires d'aucun diplôme en 2012
Formation	Part de personnes non scolarisées de 15 ans ou plus titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2012

Le résultat de l'ACP oppose clairement sur l'axe principal d'un côté des variables dans lesquelles les communes attirent les travailleurs à contrats pérennes, mobiles, diplômés et avec des revenus globalement plus élevés et de l'autre côté, les communes recevant une population plus élevée de travailleurs précaires, globalement plus faiblement diplômés et d'actifs travaillant dans leur commune de résidence.

Après l'étude des variables, une classification ascendante hiérarchique (CAH) peut être élaborée. Elle permet de proposer une typologie de communes. Cette typologie est destinée à regrouper les communes de manière à ce que celles-ci soient les plus similaires possible au sein d'un même groupe au regard des 10 indicateurs retenus et, que les groupes retenus soient les plus dissemblables possibles.

Il s'agit d'une classification possible parmi d'autres, qui résulte de différents choix établis au préalable à savoir les indicateurs retenus, la méthode et le nombre de classes. Une typologie ne peut rendre compte de l'ensemble des spécificités du territoire mais permet de souligner des traits communs.

5 groupes de communes se dégagent de cette méthode de classification (méthode de Ward).

Classe 1 : Revenu supérieur / Sur-représentation des actifs diplômés et emplois pérennes

Elle rassemble 25 communes qui forment une couronne périurbaine autour de Châlons-en-Champagne. Situées à environ 20' de voiture de la centralité, le revenu disponible médian par unité de consommation des communes concernées est 24 205 euros (22 814 euros pour l'ensemble du Pays de Châlons-en-Champagne) et les actifs diplômés représentent 17 % de la population totale des actifs diplômés du Pays de Châlons-en-Champagne.

Classe 2 : Revenu supérieur / Sur-représentation des actifs qui travaillent à l'extérieur de leur commune de résidence et emplois pérennes

Elle rassemble 22 communes qui sont généralement contiguës aux communes de la classe 1. Le revenu disponible médian par unité de consommation est légèrement inférieur aux communes de la classe 1 (22 441 euros) mais reste comparable au niveau de vie médian de l'ensemble des communes du Pays de Châlons-en-Champagne (22 814 euros). Ces communes se caractérisent par la présence d'actifs qui travaillent à l'extérieur de leur commune de résidence et ont généralement un emploi pérenne (contrat de travail de type CDI ou fonction publique).

Classe 3 : Revenu hétérogène / Sur-représentation des actifs qui travaillent dans la commune où ils résident

Elle réunit 11 communes dont notamment Suippes et Mourmelon-le-Grand. Ce groupe se partage entre d'un côté les marges nord et de l'autre côté les marges sud du Pays de Châlons-en-Champagne. Il se caractérise par

des revenus disponibles très dissemblables selon les communes (revenus disponibles modestes au nord du territoire autour de 20 300 euros en moyenne / revenus disponibles élevés au sud du territoire autour de 24 700 euros). Néanmoins, ces communes se rassemblent autour d'une caractéristique : une fraction importante de la population travaille dans la commune où elle réside.

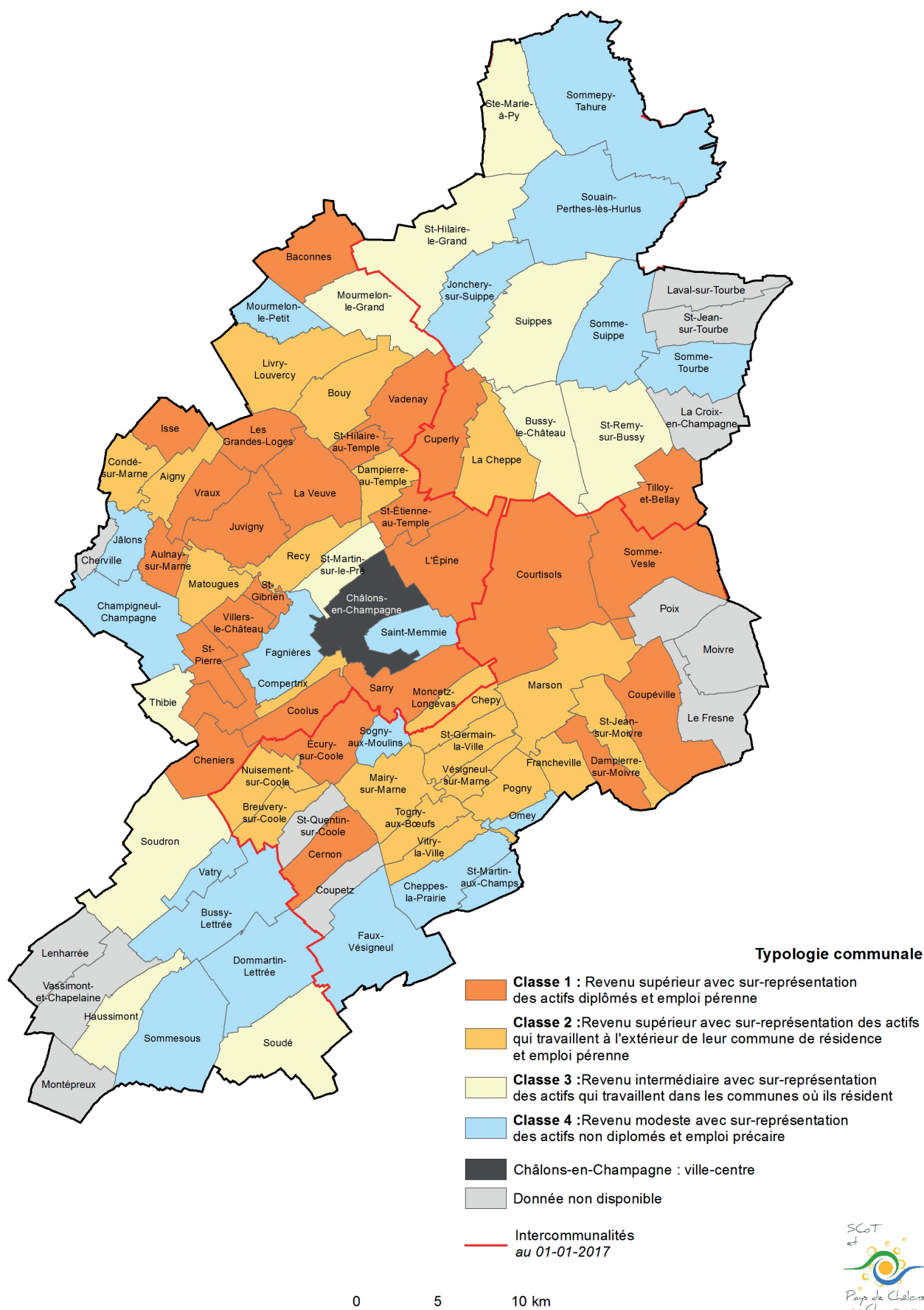
Classe 4 : Revenu inférieur / Sur-représentation des actifs non diplômés et emplois précaires

Elle rassemble 19 communes qui se situent soit à proximité immédiate de la centralité urbaine châlonnaise (Saint-Memmie, Compertrix, Fagnières), soit aux marges nord et sud du Pays de Châlons-en-Champagne (Sommepy-Tahure, Souain-Perthes-lès-Hurlus au nord, Sommesous, Bussy-Lettrée au sud). Ces communes abritent globalement une plus forte proportion d'habitants aux revenus modestes (20 968 euros) et des actifs ayant des contrats de travail précaires.

Classe 5 : Châlons-en-Champagne

La centralité urbaine de Châlons-en-Champagne présente un poids prépondérant par rapport aux communes du Pays de Châlons-en-Champagne. Cette méthode d'analyse statistique présente l'inconvénient d'être sensible aux valeurs extrêmes, il est donc préférable de retirer la ville de Châlons-en-Champagne de l'analyse et d'en faire une classe à part entière. Le revenu disponible médian par unité de consommation à Châlons-en-Champagne est faible (18 131 euros) et est à rapprocher de celui de Saint-Memmie (19 116 euros). Cause ou conséquence, ces communes résolument urbaines concentrent par ailleurs une bonne partie du parc de logements aidés du territoire.

Répartition du revenu disponible médian et caractéristiques socio-économiques des actifs en 2014



Source : INSEE, RP 2013, DGFIP-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal année 2014
Conception : SIG-AUDC - Janvier 2017

Chapitre 1 – Un rebond démographique à conforter

ANALYSE AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Regain de la dynamique démographique • Maintien d'un solde naturel positif • Jeunesse du territoire (part des jeunes > part des seniors) • Importance et progression du taux d'activité notamment des jeunes actifs • Environnement d'infrastructures routières et ferroviaires propice au développement et favorisant le mouvement de la population et des actifs • Importance de la sphère publique (d'état, hospitalière et territoriale) • Revenu médian plus important que la population du Grand Est • Prédominance de la catégorie socio-professionnelle « Employé », de plus en plus diplômée • Population qui s'adapte à la poursuite de la tertiarisation de l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de très faibles densités de population dans les territoires ruraux (campagnes productives au sud du Pays de Châlons-en-Champagne) • Persistance d'un solde migratoire déficitaire depuis 1975 • Poursuite du déclin démographique de la ville de Châlons-en-Champagne (centralité urbaine du Pays) lié à son solde migratoire déficitaire • Croissance de la population des communes périurbaines en trompe l'œil qui se réalise au détriment de la ville centre de Châlons-en-Champagne • Segmentation socio-démographique selon l'âge entre les intercommunalités de la région de Suippes et de la Moivre à la Coole (population hétérogène et question de la mixité générationnelle) • Départ des militaires de Châlons-en-Champagne • Châlons-en-Champagne : perte du statut de capitale régionale issue de la loi NOTRe du 7 août 2015
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Vieillesse globale de la population : de nouveaux besoins à prendre en compte • Répondre aux nécessités impliquées par la réduction de la taille des ménages • Enrayer le déclin démographique de Châlons-en-Champagne tout en maintenant de fortes synergies avec la population des bourgs en périphérie d'agglomération • Favoriser le maintien durable des jeunes par des équipements, des services, des emplois les concernant • Soutenir le développement démographique de Mourmelon-le-Grand / Suippes qui profitent de l'attraction économique des agglomérations rémoise et châlonnaise • Prendre part au développement du camp militaire de Mailly-le-Camp 	<ul style="list-style-type: none"> • Accélération du vieillissement de la population et risque d'isolement des personnes âgées. • Désertification des villages ruraux les moins peuplés (surtout ceux < à 250 habitants) • Devenir un territoire de retraités • Importantes disparités en termes de revenu disponible par ménage • Position géographique à la fois aux marges de la Région Grand Est et de l'influence du Grand Paris

Chapitre 1 – Un rebond démographique à conforter

SYNTHÈSE

Le Pays de Châlons-en-Champagne s'inscrit globalement dans les mêmes tendances sociodémographiques qu'à l'échelle du département de la Marne. Les portraits régionaux de l'INSEE et les projections du territoire à l'horizon 2030 se rejoignent sur plusieurs grands points avec lesquels les documents d'urbanisme à visée stratégique tels que le SCoT doivent absolument composer pour proposer un développement territorial juste et réaliste :

- **un déficit migratoire qui menace la stabilité démographique du Pays de Châlons-en-Champagne à l'horizon du SCoT.** Le solde naturel bien que toujours positif est trois fois moins important que dans les années 1970 quand dans le même temps le solde migratoire négatif reste constant.

- **l'accélération du vieillissement dans le Pays de Châlons-en-Champagne.** Alors que le territoire reste relativement jeune comparativement à d'autres, le glissement de la pyramide des âges d'ici 2030 vers les tranches d'âge les plus âgées augure d'un déséquilibre d'autant plus important qu'il est marqué par les départs migratoires des personnes en âge d'avoir des enfants. Le vieillissement de la population a assurément des impacts dans tous les domaines, du logement aux transports en passant par le secteur économique qui devra composer avec une baisse structurelle du nombre d'actifs et une explosion du nombre des retraités « *papy-boomers* ».

- **des ménages plus nombreux mais plus petits.** Le desserrement des ménages observable depuis les Trente Glorieuses se poursuit à l'horizon du SCoT mais à un rythme moins soutenu que précédemment. Le phénomène a des impacts sur l'évolution du parc de logements : pour un même nombre d'habitants le besoin en logements augmente, et la nature de ces besoins évolue de pair avec l'évolution des ménages (plus petits et vieillissants).

- **le déséquilibre progressif de l'armature urbaine sous l'effet d'une périurbanisation de plus en plus diffuse.** Le territoire fait l'objet de déplacements endogènes de sa population du pôle urbain vers les communes rurales, créant l'illusion pour ces dernières d'un fort dynamisme démographique se faisant en réalité au détriment de la ville-centre, et ne reflétant pas la réalité du tassement démographique enregistrée à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne.

- **la permanence des faibles densités.** A l'heure où la frontière entre villes et campagnes perd de son sens avec l'affirmation de nouveaux modes de vie issus de la rurbanisation (vivre à la campagne mais travailler, consommer, se divertir à la ville), se pose la question de la capacité (financière et technique) des communes rurales à satisfaire les besoins de leurs habitants, si le seuil de population requis pour développer ou maintenir des services, équipements et commerces n'est pas atteint ou est fluctuant dans le temps. Les catégories dites « *passives* » (les plus jeunes et les plus âgées, les personnes non motorisées) en milieu rural sont directement menacées par les inégalités d'accès aux services, équipements, emplois, etc. Parallèlement, les villes historiques les plus à même de répondre à ces besoins perdent de la population, rendant leurs coûts de fonction de centralité de plus en plus difficiles à supporter.

Chapitre 1 – Un rebond démographique à conforter

ENJEUX

L'évolution de la population du Pays de Châlons-en-Champagne constitue un facteur incontournable dans la définition de son projet global de territoire. De l'ambition démographique découlent des choix stratégiques en matière d'activités, de logements, de services et équipements, etc. Le développement harmonieux du territoire nécessite donc qu'à l'horizon du SCoT, le Pays de Châlons-en-Champagne relève plusieurs défis concomitants :

- **pérenniser la stabilité démographique**, en agissant principalement sur les migrations, particulièrement des ménages actifs en âge d'avoir des enfants. Leur maintien, voire leur accueil sur le territoire, permettrait non seulement d'assurer la stabilité démographique (le solde migratoire restant encore positif par ailleurs) mais aussi potentiellement d'accroître la population en redynamisant le solde naturel par un nombre de naissances plus important... De la stabilité démographique dépendent de nombreuses politiques, au premier rang desquelles la préservation d'un niveau correct de services et équipements.

- **maîtriser le flux des migrations périurbaines en vue de renforcer l'armature territoriale.**

Il en va de la capacité des pôles structurants comme des petites communes « rurales » à répondre aux besoins de la population dans tous les domaines, des services et équipements aux logements et à l'emploi, mais aussi à protéger son environnement, ses ressources et ses paysages. Les conséquences néfastes d'une périurbanisation hors de contrôle sur l'équité sociale et territoriale doivent inciter le SCoT à se saisir de cet enjeu au travers de la répartition territoriale de la construction neuve et de la planification des besoins en équipements et services selon une armature territoriale repolarisée.

- **anticiper et accompagner les évolutions de la population et notamment le vieillissement.**

Le développement du territoire doit se penser avant tout pour et par sa population. Il ne doit pas seulement composer *a minima* avec les évolutions structurelles de sa population (de plus en plus de personnes âgées et très âgées, de moins en moins d'adultes actifs, des ménages plus petits, des revenus relativement modestes) mais réinventer un nouveau modèle de développement de l'habitat, des services et équipements, de l'emploi et des transports tirant parti de ces évolutions pour maintenir voire accroître la qualité de vie de tous.

Chapitre 2



Un parc de logements segmenté à adapter
aux besoins de demain



1

UN PARC DE LOGEMENTS EN AUGMENTATION POUR RÉPONDRE AU DESSERREMENT DES MÉNAGES ET AUX MIGRATIONS PÉRIURBAINES¹

En 2014, le Pays de Châlons-en-Champagne compte 45 684 logements dont 84 % sont situés dans la Communauté d'agglomération, 9 % dans la Communauté de communes de la Moivre à la Coole et 7 % dans celle de la Région de Suippes. La ville centre accueille à elle seule 51 % des logements du territoire.

Le parc de logements du territoire a augmenté

de plus de 16 % (+ 6 441 logements) entre 1999 et 2014. Même si la Communauté d'agglomération porte une grande partie de l'offre de logements, et notamment les zones urbaines, on remarque une évolution plus importante dans les espaces péri-urbains et ruraux (taux de variation allant jusqu'à plus de 3 % par an).

Répartition du parc total de logements du Pays de Châlons-en-Champagne en 2014 par intercommunalité

	Nombre de logements			Poids des logements dans le Pays de Châlons	
	2009	2014	Évolution en %	2009	2014
Châlons-Agglomération	36 869	38 422	+ 4,2 %	84,3 %	84,1 %
CC de la Moivre à la Coole	3 801	3 988	+ 4,9 %	8,7 %	8,7 %
CC de la Région de Suippes	3 054	3 274	+ 7,2 %	7,0 %	7,2 %
Pays de Châlons-en-Champagne	43 725	45 684	+ 4,5 %	100 %	100 %

Source : RP 2009 - 2014, INSEE

Sur la dernière période 2009 - 2014, le parc total de logements a augmenté de 5 %.

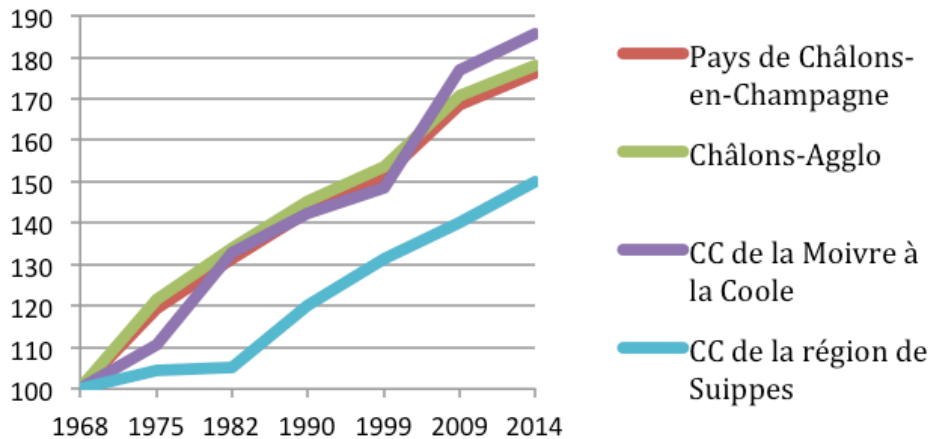
La Communauté de communes de la Région de Suippes a connu la croissance la plus importante (7,2 %) bien qu'un ralentissement soit apparu dans les années 1970-1980.

La Communauté de communes de la Moivre à la Coole détient aussi une progression supérieure au territoire (5 %) et une évolution de logement en hausse.

Ces évolutions étant toutefois à relativiser au regard de la taille initiale de chacun des parcs concernés.

¹ Sources : INSEE RP 2014, Sitadel 2015

Evolution comparée du nombre de logements entre 1968 et 2014 (base 100 en 1968)



Source : RP 2014, INSEE

L'accroissement du parc de logements accompagne logiquement la croissance du nombre de ménages². Bien que la taille des ménages diminue, le nombre de ménages a évolué de façon croissante ces dernières années. Alors qu'en 1968 on dénombre 3,5 personnes par ménage, on en compte plus que 2,5 en 2014 dans le Pays de Châlons-en-Champagne.

L'évolution de la répartition de la croissance du parc de logements reflète le phénomène de périurbanisation qui marque le territoire : les logements du pôle urbain perdent du poids dans le parc total de logements, au profit du reste du territoire et notamment de sa couronne périurbaine. Alors que la Communauté d'agglomération développe son parc de logements essentiellement pour accompagner le desserrement des ménages, le reste du territoire accroît son parc également pour accueillir de nouveaux ménages, provenant en réalité pour une grande partie de la ville centre.

L'évolution de la construction neuve à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne, comme on peut le voir sur la carte page suivante, a perdu en intensité entre les périodes 2006-2010 et 2011-2015. Elle a cependant permis de répondre au maintien de la population sur place.

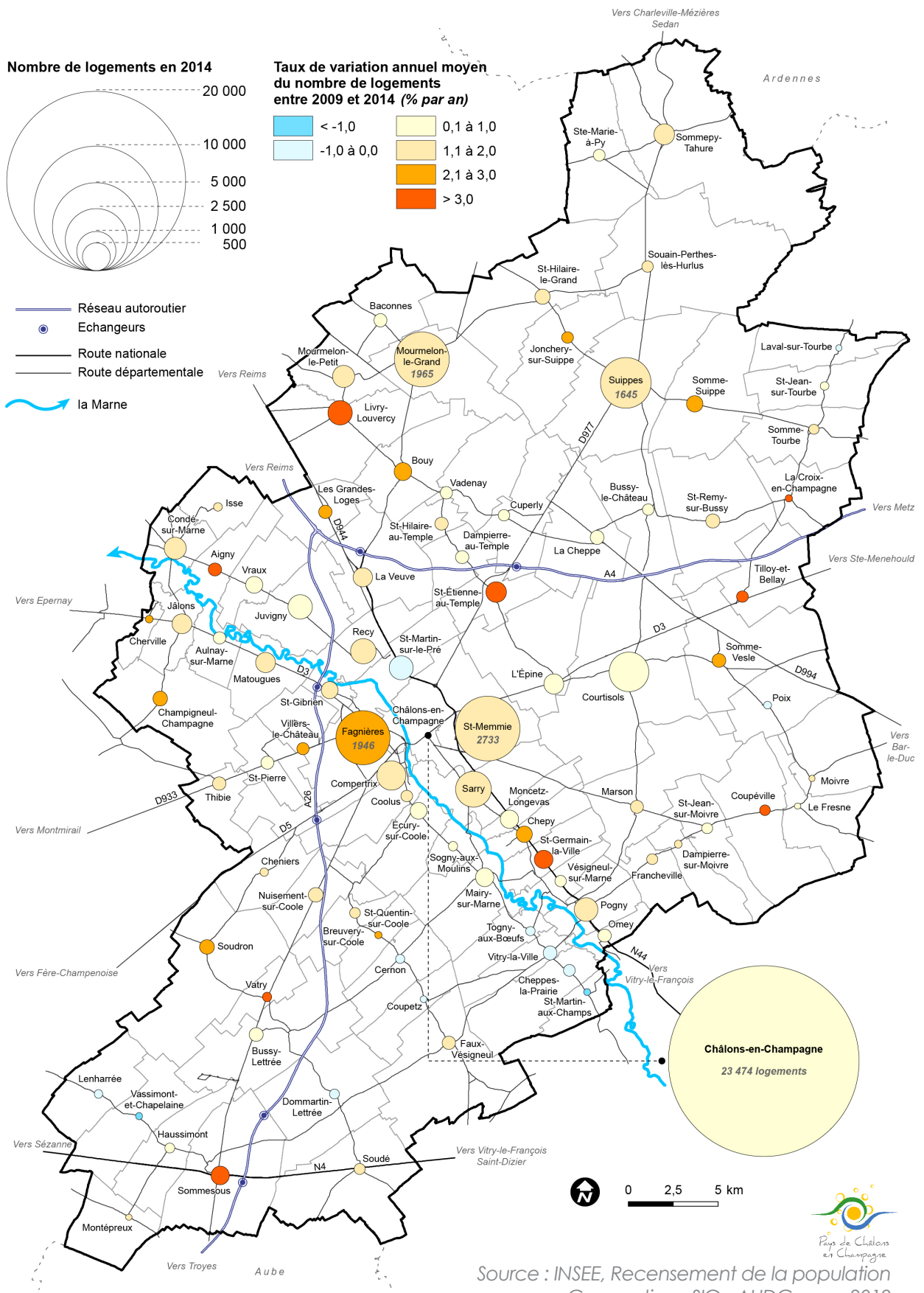
Si la ville centre construit le plus de logements neufs entre 2011 et 2015, la production de nouveaux logements est aussi largement portée par les communes limitrophes à Châlons-en-Champagne (Fagnières, Saint-Memmie, Sarry, Saint-Etienne-au-Temple, Saint-Martin-sur-le-Pré), par les polarités locales (Mourmelon-le-Grand, Suippes, Courtisols), et par l'ensemble des communes de la vallée de la Marne.

La production de nouveaux logements entre 2011 et 2015 a principalement permis de couvrir le point mort en matière de logement, c'est-à-dire de répondre aux besoins de la population du Pays de Châlons-en-Champagne. Ce besoin en logement, qui correspond au maintien la population, répond à trois paramètres :

- l'accompagnement du « desserrement » ou « décohabitation » des ménages qui, à population égale, crée de nouveaux ménages et donc un besoin en nouvelles résidences principales pour les loger,
- les compensations de l'augmentation de la vacance, de la transformation de résidences secondaires, et des migrations internes au territoire,
- le renouvellement d'une partie du parc, démolie ou ayant changé d'usage.

² D'après la définition de l'INSEE, « un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les mariners, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage ».

Répartition du nombre de logements en 2014 et son évolution entre 2009 et 2014

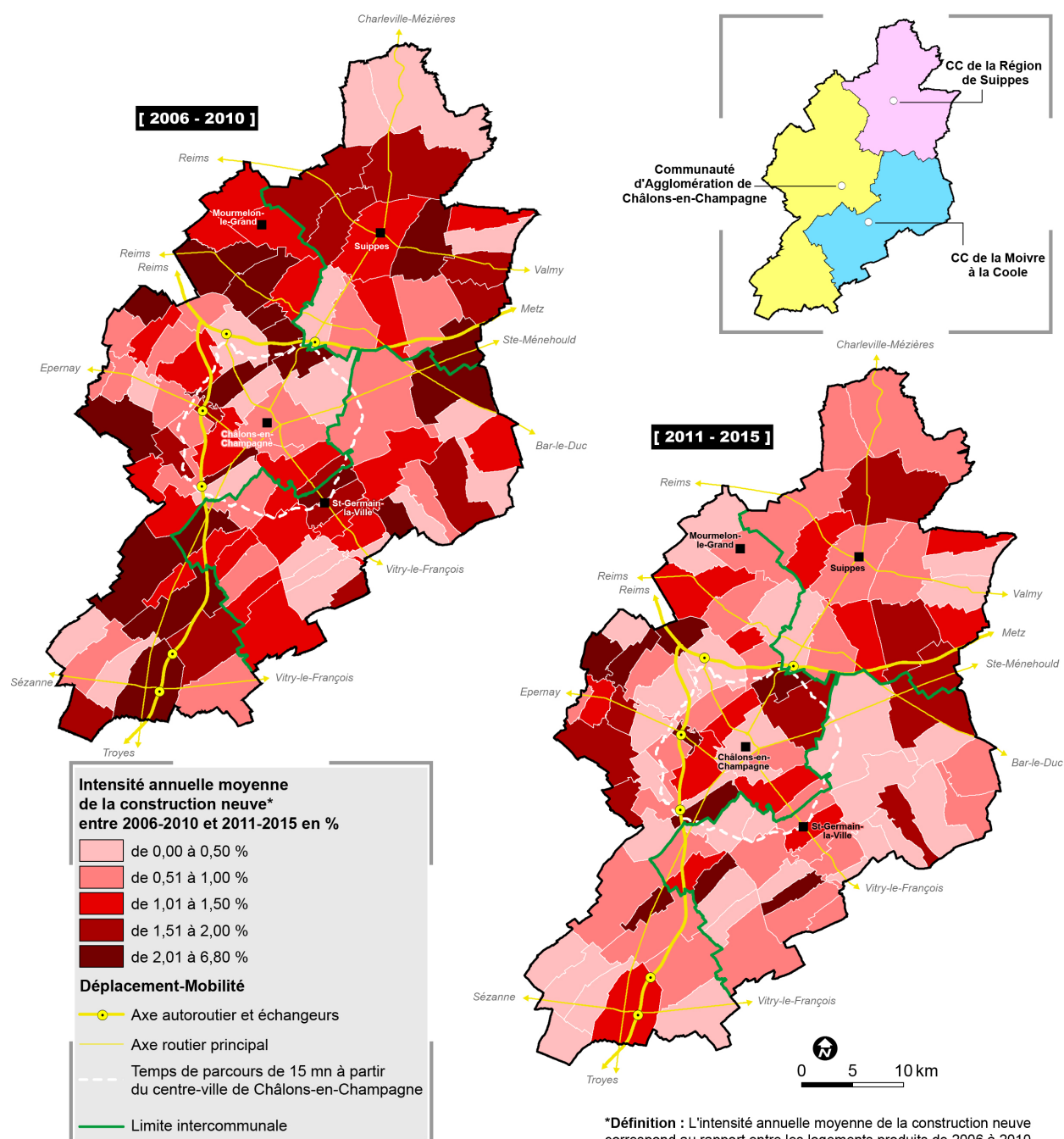


Le dynamisme de la construction neuve sur la période 2011-2015 traduit la relative attractivité résidentielle des secteurs périurbains et ruraux, notamment le long des grands axes de circulations vers Metz, Reims et Troyes.

Toutefois, l'analyse de l'intensité de la construction neuve entre 2011 et 2015

démontre un ralentissement du rythme des constructions neuves depuis la crise, sur la quasi-totalité du Pays de Châlons-en-Champagne, à l'exception de quelques communes périurbaines ou rurales, proches de la ville de Châlons-en-Champagne ou Suippes par exemple.

Évolution de l'intensité de la construction neuve dans le Pays de Châlons-en-Champagne entre 2006-2010 et 2011-2015



Source : SIT@DEL 2006-2015 et INSEE 2006-2011
 Conception : SIG - AUDC - Mars 2018

2

UNE TYPOLOGIE DE LOGEMENTS SPATIALEMENT SEGMENTÉE ET PEU ADAPTÉE AUX NOUVEAUX BESOINS

2.1. UN PARC DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉ DANS LE PÔLE URBAIN, PLUS SPÉCIALISÉ DANS LE RESTE DU TERRITOIRE

Une prédominance de maisons individuelles

Le parc de logements se caractérise par une forte proportion de résidences principales qui représentent 91,5 % des logements du territoire contre 87,8 % dans le Grand Est. Le nombre de résidences secondaires est donc relativement faible puisqu'il ne concerne que 1,2 % des logements (3,2 % dans le Grand Est). Enfin, le taux de logements vacants reste plus faible que la moyenne française soit 7,3 % pour le Pays de Châlons-en-Champagne contre 7,9 % pour la France (et 8,9 % dans le Grand Est).

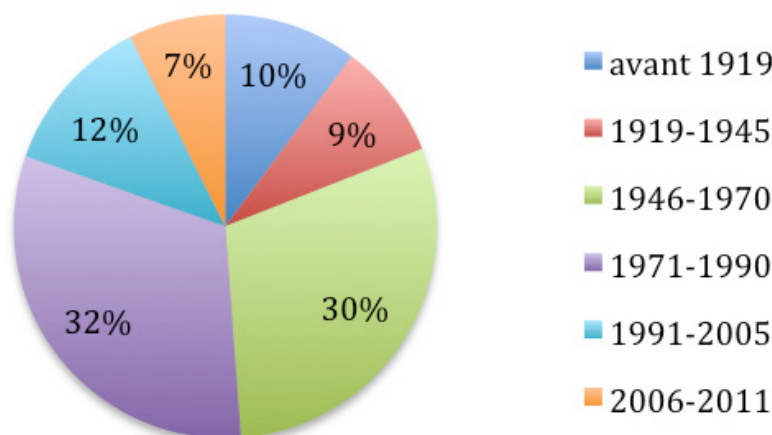
La majorité du parc se constitue de maisons individuelles (57 %). La répartition est contrastée entre le pôle urbain³ qui compte 93 % des appartements et 43 % des maisons du Pays de Châlons et le reste du territoire qui se compose principalement de maisons individuelles (96 % de maisons individuelles dans la Communauté de communes de la Moivre à la Coole et 87 % dans la

Communauté de communes de la Région de Suippes). L'est du territoire présente une nette spécialisation résidentielle (maison individuelle) qui attire par conséquent un certain type de ménages (essentiellement des familles avec enfants) et segmente socialement l'occupation du territoire.

La demande pour le logement individuel – qui touche davantage les communes périurbaines et rurales disposant de fonciers disponibles au prix dégressif à mesure que l'on s'éloigne des pôles urbains – traduit le désir de nombreuses familles d'être propriétaire, en quête de calme, d'espace et de nature. Cet éloignement a pour conséquences une consommation supplémentaire d'espaces agro-naturels, un allongement des trajets domicile-travail et une dépendance à l'automobile.

Un parc relativement ancien dominé par les grands logements

Ancienneté du parc de résidences principales construites avant 2012 du Pays de Châlons-en-Champagne en 2014



Source : RP 2014, INSEE

³ Châlons-en-Champagne, Compertrix, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré et Saint-Memmie.

Près de 49 % des résidences principales recensées en 2014 dans le Pays de Châlons-en-Champagne ont été construites avant 1970 dont 19 % avant 1945. A l'image de la région Grand Est, ce sont ainsi plus de 50 % des résidences principales du territoire qui datent d'avant les premières réglementations thermiques de l'habitat de 1975.

L'ancienneté du parc de logements oriente de nombreux propriétaires vers les constructions neuves abordables en périphérie, du fait d'une qualité énergétique moins performante et d'une structuration de logement souvent peu adaptée aux nouveaux besoins. Les coûts de rénovation ou de réhabilitation peuvent devenir un frein pour les acquéreurs.



Source : COMAL.SOLIHA.51.

68 % du parc de résidences principales sont composés de logements de 4 pièces ou plus ; cette part s'élève à 81 % dans la Communauté de communes de la Région de Suippes et à 92 % dans celle de la Moivre à la Coole, ce qui corrobore le constat d'une spécialisation résidentielle de ces deux secteurs à destination de ménages avec enfants.

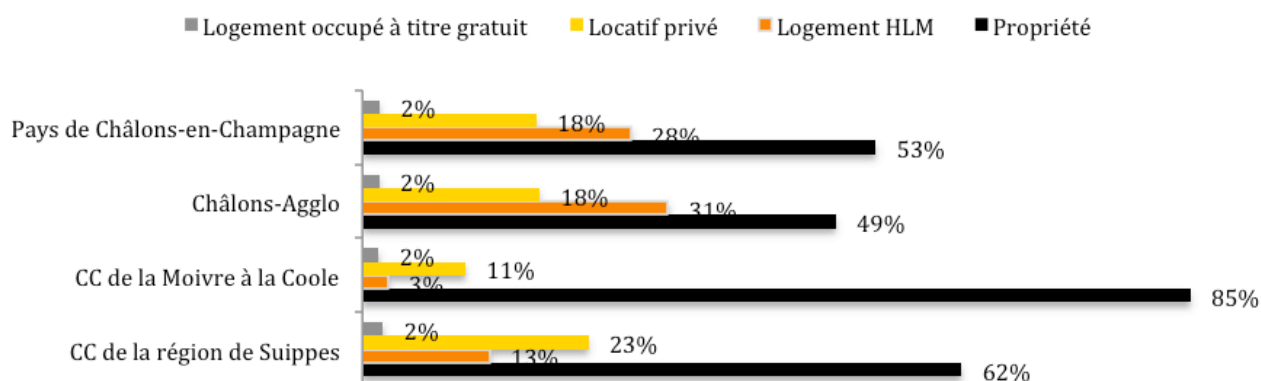
L'offre en logements de petite taille (1 ou 2 pièces) est donc plutôt faible, sauf pour la Communauté d'agglomération et la Communauté de communes de la Région de Suippes qui disposent d'une offre non négligeable, représentant respectivement

15 % et 9 % de leur parc de résidences principales. Ce sont en effet ces secteurs qui accueillent le plus de personnes seules (étudiants, militaires, personnes âgées...) et qui disposent d'une offre locative sociale plus importante.

Pour rappel, le nombre d'individus par ménages diminue, ce qui entraîne ou va entraîner une demande plus importante pour les logements de petite taille (41 % de la population sont constitués de célibataires et de couples sans enfants en 2014). Il existe donc une nécessité d'adaptation du parc de logements pour répondre aux besoins réels de la population en pleine évolution.

Une majorité de résidences principales en propriété...

Répartition du parc de logements en 2014 par statut d'occupation (en %)



Source : RP 2014, INSEE

Le parc de résidences principales du Pays de Châlons-en-Champagne est majoritairement occupé par des propriétaires (53%). Le parc locatif est lui dominé par les logements sociaux (61 % du parc locatif) et représente près de la moitié du parc total de résidences principales du territoire. Seule la Communauté d'agglomération comprend une part équivalente de logements locatifs (49%) par rapport aux propriétés (49%), du fait de l'importance du parc locatif social. C'est en revanche dans la Communauté de communes de la Moivre à la Coole que la part des logements occupés par leurs propriétaires est la plus importante (85%), ce secteur attirant principalement des ménages désireux d'accéder à la propriété à des coûts moins importants que dans le pôle urbain.

L'accès à la propriété représente donc une aspiration forte de la population du territoire et laisse très peu de place au développement de logements locatifs en dehors de la Communauté d'agglomération et plus spécifiquement de l'agglomération châlonnaise. L'évolution de la société, c'est-à-dire l'augmentation des ménages, l'importance des mobilités, nécessite une adaptation du parc afin de répondre au parcours résidentiel de chaque individu (étudiants, célibataires, jeunes couples sans enfants, familles, retraités), et notamment le développement du parc locatif privé.

... mais une part importante de logements locatifs sociaux⁴

Le parc locatif social, qui représente 28 % des résidences principales du territoire, apparaît très développé en comparaison des moyennes observées à l'échelle de la Région Grand Est ou de la France (respectivement 15 % et 14 %).

Les logements sociaux se concentrent principalement à Châlons-en-Champagne (78 %) et Saint-Memmie (10 %), et dans une moindre mesure à Mourmelon-le-Grand (5 %) et Suippes (3 %), le reste du territoire se partageant 4 % de l'ensemble des logements sociaux du Pays de Châlons-en-Champagne.

Le parc locatif social est essentiellement constitué de grands logements (T3, T4) en immeubles collectifs relativement anciens (2/3 construits entre 1949 et 1974).

Globalement, les demandes d'attribution de logements locatifs sociaux sur le territoire sont assez rapidement satisfaites : dans le parc social de l'agglomération, la durée moyenne d'attribution d'un logement social est de 5 mois.

⁴ RP 2014, SOeS, RPLS 2014

Si le logement locatif social reste l'un des principaux biais pour accéder à un premier logement autonome suite au départ du domicile familial, il répond également aux besoins des personnes âgées, notamment celles qui se retrouvent seules et qui connaissent une diminution de leurs revenus suite à la cessation de leur activité.

Cette offre reste cependant assez localisée dans le territoire et nécessiterait d'être un peu plus développée dans les espaces ruraux afin de répondre aux besoins des populations modestes.

Le logement militaire : une spécificité du territoire

Avec la présence de trois camps militaires (Mourmelon, Suippes et Mailly) dans et à proximité du Pays de Châlons-en-Champagne, le territoire bénéficie de retombées en matière d'économie, de population mais aussi de logement.

Avant la dissolution du premier régiment d'artillerie de marine et de la première brigade mécanisée courant 2015, la commune de Châlons-en-Champagne totalisait 1 003 emplois d'agents civils et militaires (sans compter les emplois liés à leur famille). Plus de la moitié des agents résidaient dans une des casernes des quartiers militaires. Les agents qui résidaient en dehors des casernes étaient soit locataires du parc privé (266) ou d'un logement social (66), soit propriétaires de leur logement (137)⁵. Cette restructuration a conduit à la signature d'un Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD).

Il reste actuellement deux groupements d'habitat appartenant à l'armée à Châlons-en-Champagne : la cité Saint-Martin et la cité Saint-Pierre. Depuis janvier 2018, la cité Saint-Martin est vide de tout occupant et moins d'une vingtaine de logements sont occupés dans la cité Saint-Pierre⁶ (principalement des logements de type maison individuelle).

Si l'on prend le cas de la commune de Suippes, où se regroupent environ 1 240 militaires (300 personnes dans le bataillon cynophile, 900 dans le régiment d'artillerie

et entre 35 et 40 militaires dans le GSBdD) en 2016⁷, on dénombre 450 militaires du régiment d'artillerie logés en caserne, soit la moitié de l'effectif. Le reste de la troupe réside soit dans le parc locatif privé ou social, soit accède à la propriété.

On constate une évolution des pratiques chez les militaires. Alors qu'ils occupaient principalement des logements en caserne ou ceux mis à leur disposition par l'armée, ils sont de plus en plus nombreux à s'orienter vers une offre locative privée ou sociale. Il faut dire que les logements proposés par l'armée ne correspondent plus réellement à la demande. Construits dans les années 1960-1970-1980, ils sont généralement de grande taille et énergivores. On remarque par ailleurs que les militaires ont tendance à se rapprocher des agglomérations comme Châlons-en-Champagne ou Reims (proximité avec les commerces, la gare, les équipements, etc.).

Dans une perspective nationale d'augmentation des effectifs militaires d'environ un quart entre 2019 et 2023⁸ (cf. future loi de programmation militaire [2019-2025]), il paraît nécessaire d'envisager la possibilité d'accueillir de nouveaux militaires sur le territoire. L'enjeu sera donc de réussir à capter cette population en proposant une offre en logements adaptée et suffisante.

⁵ INSEE, *Analyses Champagne-Ardenne n°13*, Octobre 2015

⁶ Source : AUDC

⁷ PLUi de la Communauté de communes de Suippe et Vestle. 2016

⁸ *latribune.fr*

2.2. DES LOGEMENTS PARTICULIÈREMENT EXPOSÉS A LA VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE SUD ET LE NORD DU TERRITOIRE

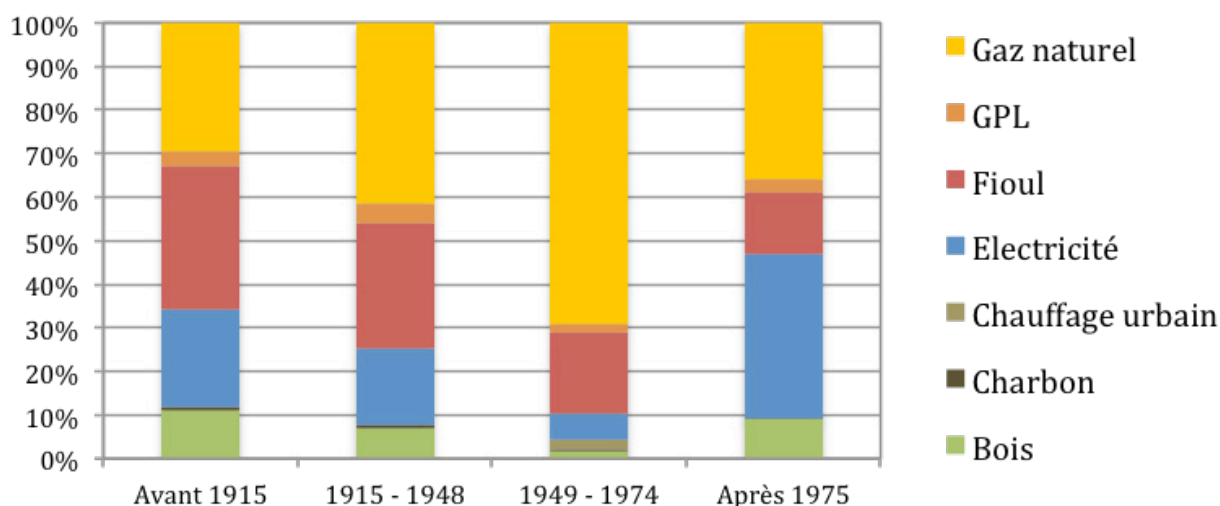
Du fait de l'ancienneté du parc et de la prédominance de logements individuels plus exposés aux déperditions de chaleur, se pose la question du confort énergétique de l'habitat. Au-delà des conséquences environnementales, la qualité énergétique des logements et leur mode de chauffage – qui est le premier poste d'émission de Gaz à Effet de Serre mais aussi de dépenses en énergie domestique – influencent le budget des ménages jusqu'à faire tomber certains d'entre eux en situation de précarité énergétique.

Des sources d'énergie coûteuses consacrées au chauffage des logements

Si la majorité des logements du territoire a recouru à l'énergie la moins coûteuse - le gaz

de ville - pour se chauffer, cela concerne en réalité principalement le pôle urbain (74 % des logements collectifs et 35 % des logements individuels du Pays de Châlons-en-Champagne). A l'inverse, 10 % des logements collectifs du territoire et 26 % des logements individuels se chauffent à l'électricité qui est pourtant l'énergie la plus coûteuse. Le fioul, qui constitue la deuxième source d'énergie domestique la plus chère mais aussi la deuxième plus émettrice en GES, permet de chauffer un quart des logements individuels et 7 % des logements collectifs.

Part des énergies utilisées pour le chauffage des logements du Pays de Châlons-en-Champagne en 2007 selon leur année de construction

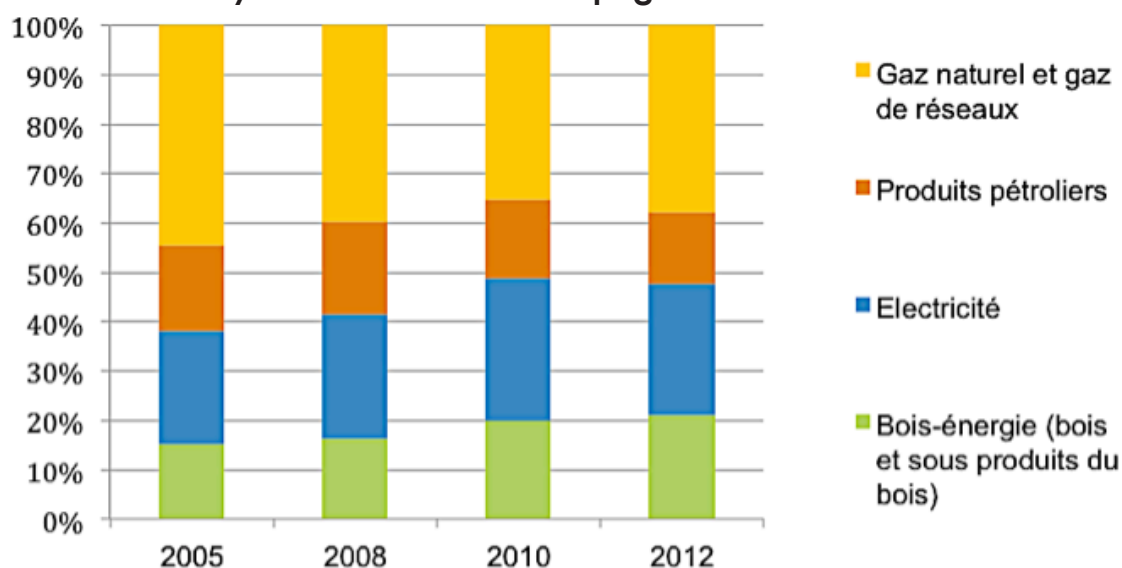


Source : PCE, Fiches territoriales du Pays de Châlons-en-Champagne et de l'agglomération châlonnaise

Le parc de logements du territoire se montre en moyenne légèrement moins performant d'un point de vue énergétique que celui du département : la consommation moyenne en

énergie domestique s'élève à 4 % de plus que la moyenne marnaise, ce qui représente une dépense supérieure de 7 %.

Part des énergies utilisées pour le chauffage des logements du Pays de Châlons-en-Champagne entre 2005 et 2012



Source : Inventaire ATMO Champagne-Ardenne 2012-2014

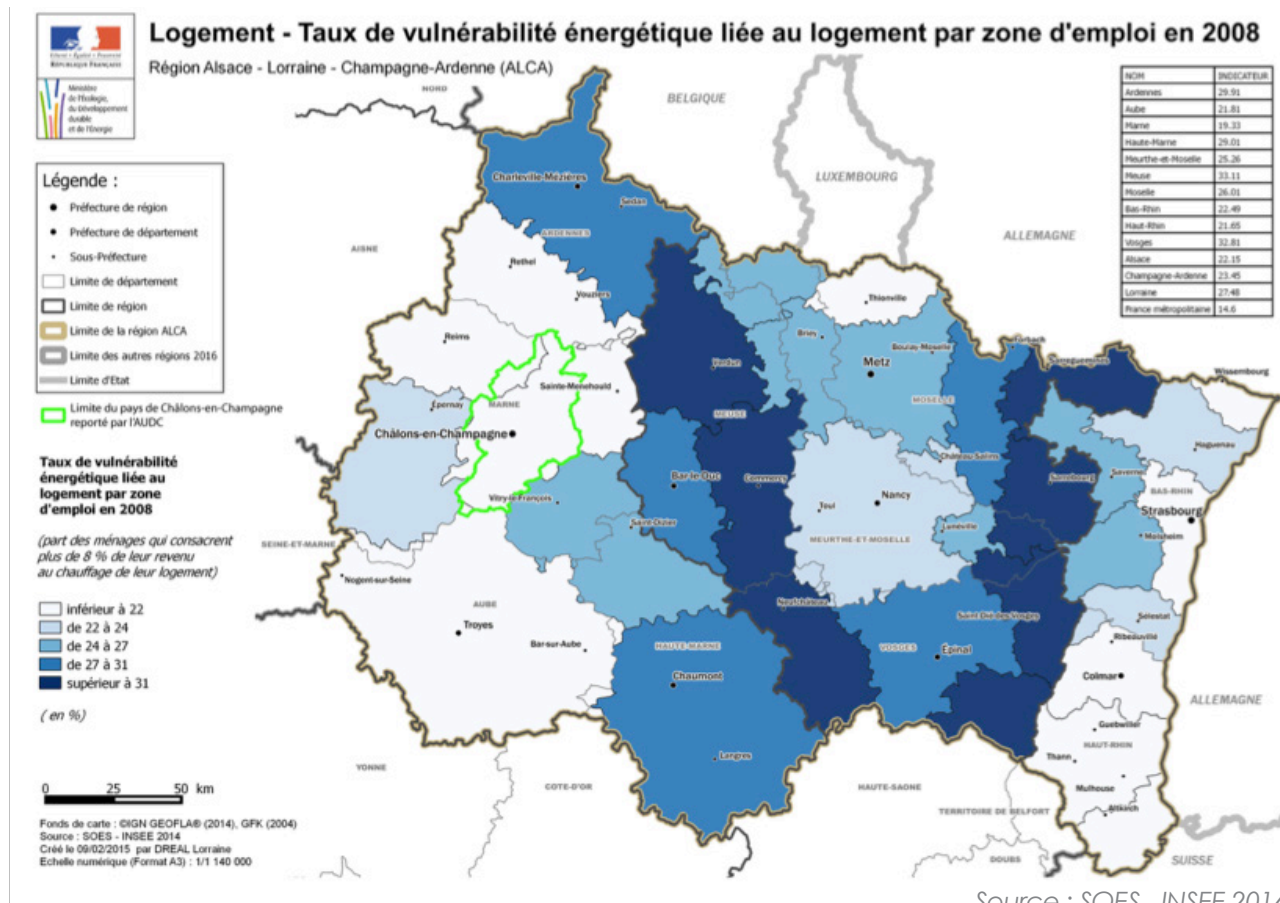
Si l'on se concentre sur les données récentes, on constate une augmentation de l'utilisation du bois pour se chauffer (20 % des énergies utilisées en 2012). Le gaz reste la principale source d'énergie, mais l'utilisation de l'électricité et des produits pétroliers (fioul et GPL) tend légèrement à diminuer. Les ménages s'orientent donc de plus en plus vers l'énergie du bois pour se chauffer puisqu'elle reste moins coûteuse

Des communes plus vulnérables au nord et au sud du territoire

Malgré une dépense moyenne en énergie domestique plus importante pour les ménages du Pays de Châlons-en-Champagne que pour ceux de la Marne, le territoire présente un indicateur communal de vulnérabilité⁹ moyen

moins élevé que l'indicateur moyen observé à l'échelle départementale (13,9 % contre 14,3 %). Cela s'explique par un revenu médian des ménages légèrement supérieur à celui du département. Plus globalement, à l'échelle de la Région Grand Est, le Pays de Châlons-en-Champagne figure parmi les secteurs les moins exposés à une vulnérabilité énergétique liée au logement. Pour autant, il convient de ne pas éclipser cette problématique et d'anticiper les situations de précarisation.

⁹ L'indicateur communal de vulnérabilité est le rapport entre la dépense moyenne d'énergie domestique des résidences principales de la commune et le revenu médian des ménages résidant dans la commune. Les communes identifiées ici comme étant en situation de vulnérabilité énergétique sont celles identifiées comme étant les plus vulnérables par l'Observatoire du logement 2012 de la DDT, c'est-à-dire qu'elles font partie du quart de communes ayant les indicateurs de vulnérabilité les plus élevés du département.



Source : SOES - INSEE 2014

14 communes concentrées dans la Communauté de communes de la Région de Suippes et au sud de la Communauté d'agglomération, représentant 3 % de la population et 3,8 % des résidences principales, sont ainsi identifiées comme étant en situation de vulnérabilité en 2008. La dépense moyenne en énergie domestique y est supérieure de 53 % à celle de l'ensemble du Pays de Châlons-en-Champagne. Il existe un vrai risque pour les ménages concernés de se retrouver en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire à devoir faire des arbitrages entre se chauffer au risque d'impayés ou moins voire ne plus se chauffer et subir les conséquences du froid notamment sur leur santé et la salubrité de leur logement.

Les 14 communes identifiées comme vulnérables présentent un parc de résidences principales constitué majoritairement de maisons individuelles (98 %) et de grande taille (59 % sont d'une surface supérieure à 100 m²). Ces logements ont davantage recours au fioul et à l'électricité pour leur chauffage (respectivement 58 % et 23 % des résidences principales) qui restent les sources d'énergie les plus coûteuses. A noter que ces communes dites vulnérables

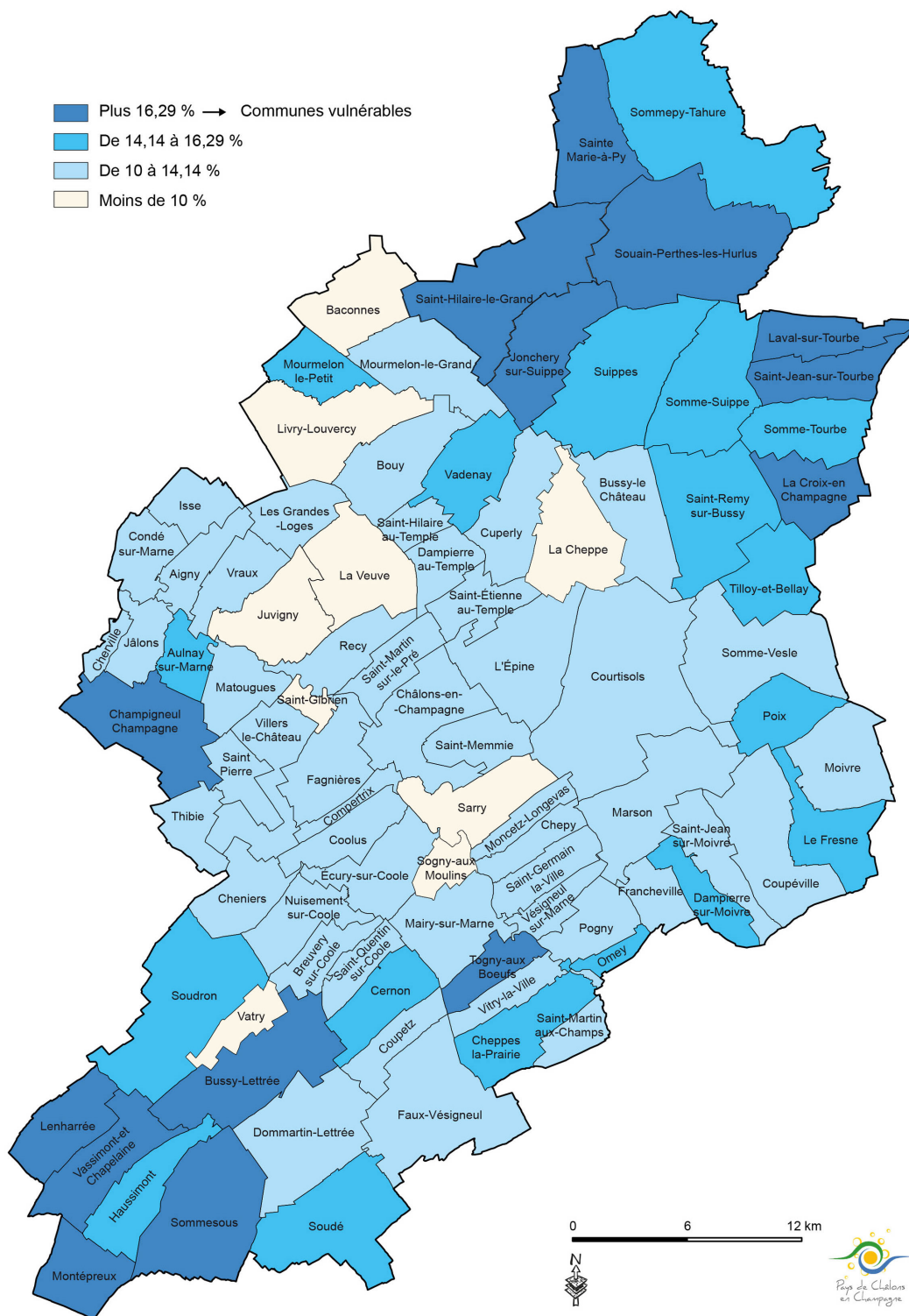
comptent en proportion à la fois plus de résidences anciennes (plus de 37 % datent d'avant 1945, pour 18 % sur le reste du territoire) et plus de résidences principales récentes (15 % construites en 2006 ou après, contre 9 % dans les autres communes) que les autres communes du territoire. Cela interroge la qualité des travaux de construction et des matériaux utilisés. Il est à craindre que les ménages modestes qui souhaitent absolument devenir propriétaires fassent construire à moindre coût, au détriment de matériaux d'isolation de qualité, économes en énergie.

Dans un contexte de fragilisation sociale et financière des ménages, l'anticipation des dépenses en énergie domestique est encore trop rarement considérée ou mal évaluée au moment du choix du logement (achat ou location). De plus, avec l'éloignement entre les lieux d'habitat et les lieux d'emploi et de consommation, le risque de précarisation énergétique liée au chauffage du logement est accentué par celui lié aux dépenses d'énergies fossiles générées par des déplacements de plus en plus longs et coûteux.

Si des efforts en matière d'isolation des logements sont réalisés depuis quelques années notamment par les bailleurs sociaux, le parc privé collectif et individuel reste composé de logements anciens souvent mal isolés. Il existe un important

gisement d'économie d'énergie via la réhabilitation du parc ancien (isolation et mode de chauffage), notamment à travers les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.

Indicateur communal de vulnérabilité du Pays de Châlons-en-Champagne en 2008



Source : DDT 51
 Conception : AUDC - juillet 2014

2.3. UNE CRISE DU MARCHÉ IMMOBILIER TRÈS INÉGALE EN FONCTION DES SECTEURS ...

Un marché dominé par la vente de maisons et par des produits plus petits

En 2012, les ventes de maisons représentaient la moitié des transactions, la vente d'appartements et de foncier à bâtir représentant respectivement un quart des transactions de cette même année. Les terrains à bâtir étant principalement voués à accueillir des maisons, plus des ¾ des transactions concernent donc des produits individuels.

La crise économique, qui impacte le niveau de vie des ménages, ainsi que la tendance à la diminution de la taille des ménages favorisent l'achat de biens immobiliers plus petits (diminution de 20 % de la surface médiane des appartements et des terrains à bâtir vendus sur le territoire entre 2000 et 2012). Seules les surfaces médianes des maisons ont légèrement augmenté, du fait du report des achats dans le périurbain où les prix moins

élevés permettent d'acquérir des surfaces plus importantes.

Une forte baisse des transactions depuis 2008 mais des variations de prix inégaux en fonction des secteurs

Sur l'ensemble du territoire, le nombre de transactions annuelles est en forte diminution depuis le début des années 2000, et plus particulièrement depuis le début de la crise immobilière en 2008. Cela touche aussi bien le marché des maisons que celui des appartements qui s'est effondré en 2012 (97 transactions dont 94 dans le cœur urbain de Châlons-en-Champagne, contre une moyenne de 220 transactions par an sur la période 2000 – 2011). La vente de terrains a également chuté de près de 40 % entre 2000 et 2012 mais davantage depuis 2008.

Évolution des transactions tous biens confondus entre 2000 et 2012 dans le Pays de Châlons-en-Champagne

	2000	2008	2012	2000 - 2012
Châlons-Agglomération	697	641	288	- 59 %
CC de la Moivre à la Coole	75	56	40	- 47 %
CC de la Région de Suippes	116	68	37	- 68 %
Pays de Châlons-en-Champagne	966	828	395	- 59 %

Source : Perval 2000 à 2012

Malgré les difficultés du marché immobilier et une attractivité résidentielle croissante des communes périurbaines, la Communauté d'agglomération reste la plus attractive du point de vue du marché immobilier : en 2012, elle concentre la majorité des transactions sur les appartements (98 %) quasi-exclusivement dans le cœur urbain de Châlons-en-Champagne / Saint-Memmie, sur les maisons (68 %) notamment dans la couronne périurbaine, et sur les terrains à bâtir (58 %) principalement dans le secteur sud.

La baisse des prix enregistrée globalement dans le Pays de Châlons-en-Champagne dissimule toutefois des disparités locales. Si les prix sont en forte diminution dans toute la Communauté d'agglomération (mais avec des variations entre le pôle urbain et le secteur périurbain d'environ 20 % concernant le prix médian d'une maison et jusqu'à 95 % concernant le prix du m² à bâtir), certains secteurs connaissent à l'inverse une hausse des prix. Le prix médian des terrains à bâtir a également doublé dans la Communauté de Communes de la Région de Suippes (+ 53 % entre 2008 et 2012).

Cette hétérogénéité d'évolution des transactions et des prix du marché au sein du Pays de Châlons-en-Champagne témoigne là encore d'une désaffection certaine pour le pôle urbain. Ce sont maintenant les communes rurales, moins touchées par la crise, qui connaissent un certain dynamisme démographique.

Des acquéreurs essentiellement locaux

Les personnes qui achètent un bien dans le Pays de Châlons-en-Champagne résident déjà dans 8 cas sur 10 sur le territoire, et plus précisément dans Châlons-Agglo pour 60 % d'entre eux. Ce chiffre monte jusqu'à 67 % pour les acheteurs de maison dans la Communauté de communes de la Moivre à la Coole. Cette part dominante d'acquéreurs locaux souligne l'importance des migrations résidentielles internes au territoire. Elle est le révélateur d'une segmentation géographique et sociale du marché de l'immobilier, et par conséquent du parcours résidentiel qui est proposé.

Le Pays de Châlons-en-Champagne s'insère un peu plus dans une dynamique de périurbanisation : les secteurs attractifs du territoire sont les Communautés de Communes de la Moivre à la Coole et de la Région de Suippes, dans lesquelles une grande part d'ex-habitants de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne recherchent l'accession à la grande maison individuelle. Dans le même temps le pôle urbain continue de perdre des habitants, et connaît une désaffection des acheteurs pour le logement collectif.

Les flux immobiliers observés engendrent deux problématiques conjointes : la hausse de la vacance dans les centres anciens des bourgs et villes, et la croissance de la consommation d'espaces naturels et agricoles pour un usage résidentiel dans les secteurs périurbains, et ce malgré la légère tendance à la réduction de la taille des parcelles constructibles.

2.4. ... QUI SE TRADUIT PAR UNE CROISSANCE STRUCTURELLE DE LA VACANCE

Bien que le territoire reste moins impacté par le phénomène de vacance des logements qu'à l'échelle de la Région Grand Est ou de la France (7,3 % contre respectivement 8,9 % et 7,9 % selon les données de l'INSEE 2014), il existe tout de même une progression du nombre de logements inoccupés dans le Pays de Châlons-en-Champagne ces dernières années (+ 24 % entre 2009 et 2014).

Toutefois, l'exploitation des données de l'INSEE est à nuancer au regard des données de terrain collectées en 2015 par le COMAL-SOLIHA 51¹⁰ dans le cadre de l'étude préopérationnelle à la mise en place d'une OPAH sur le territoire des 76 communes du Pays de Châlons-en-Champagne hors pôle urbain (à savoir les 14 communes historiques de la Communauté d'agglomération).

Évolution du nombre de logements vacants sur le périmètre de l'étude préopérationnelle à la mise en place d'une OPAH dans le Pays de Châlons-en-Champagne entre 2009 et 2015

	2009		2014		Repérage de terrain en 2015
	Nbre de logements vacants	Part dans le parc total	Nbre de logements vacants	Part dans le parc total	
Ex-Cités en Champagne hors pôle urbain (24 communes)	170	6,3 %	235	7,1 %	251
CC de la Moivre à la Coole	185	6,9 %	228	6,8 %	192
CC de la Région de Suippes	224	8,3 %	342	10,3 %	301
Ex-CC Région de Mourmelon	184	6,8 %	201	6 %	106

Sources : Données du COMAL-SOLIHA 51 et RP 2009 et 2014, INSEE

Les données 2009-2014 montrent bien l'accroissement du taux de vacance dans la Communauté de communes de la Région de Suippes et les 24 communes de l'ex-Cités en Champagne (respectivement + 2 points et + 0,8 point de progression entre 2009 et 2014). Il existe parallèlement une baisse du taux de vacance dans la Communauté de communes de la Moivre à la Coole (- 0,1 point) et dans l'ex-Communauté de communes de la région de Mourmelon (- 0,8 point). Si l'on s'en tient au repérage terrain de 2015, on constate une certaine surévaluation ou une résorption de la vacance sauf pour les 24 communes de l'ex-Cités en Champagne. Il faut souligner le

fait que de nombreux locaux professionnels occupés de façon temporaire sont comptabilisés comme logements vacants.

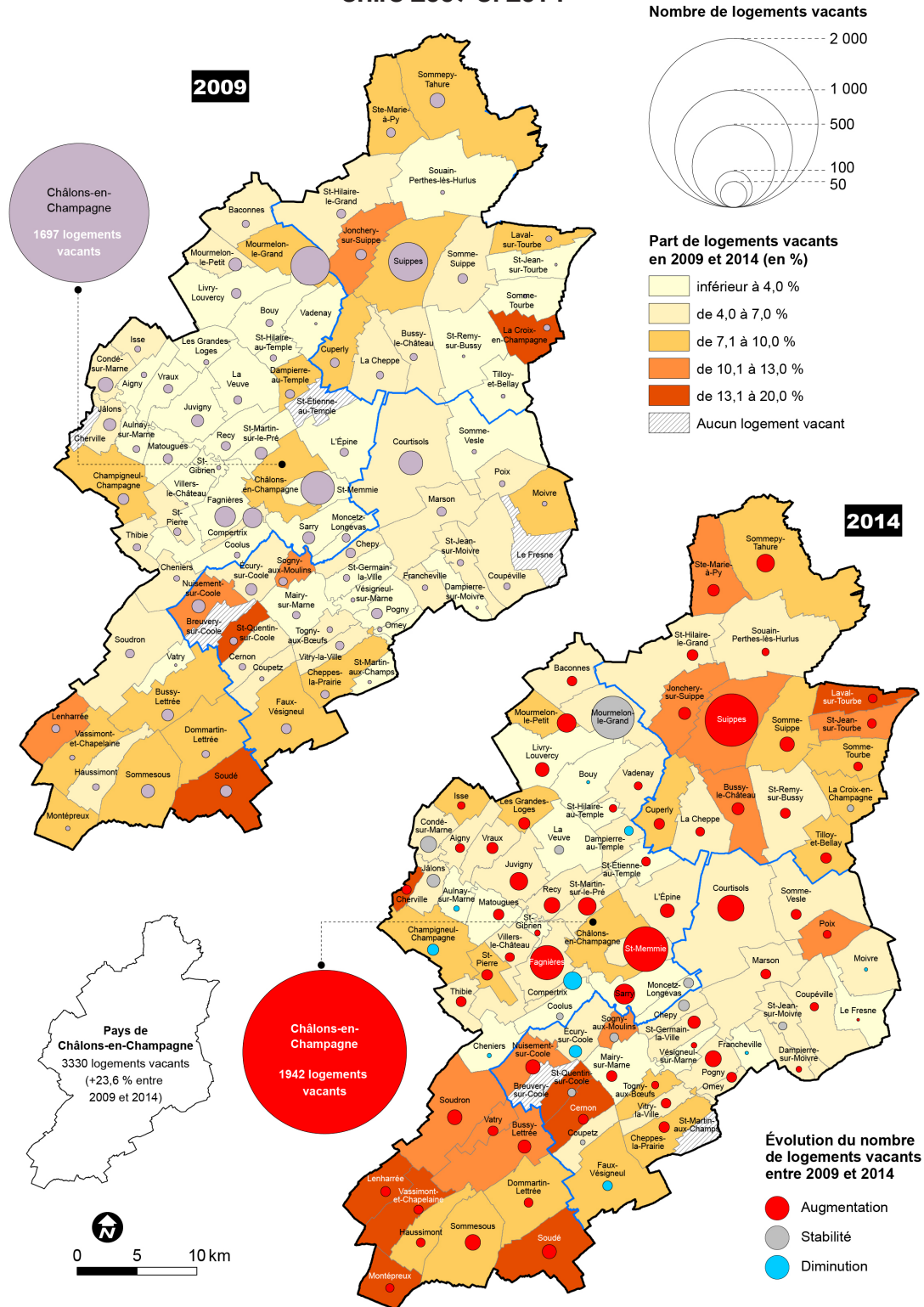
Les logements vacants sont principalement de l'habitat individuel, ancien (avant 1915), de grande taille et inconfortable. La durée de la vacance est en majorité longue (plus de la moitié restent inoccupés depuis plus de 3 ans) et cette proportion tend à augmenter depuis 2007, parallèlement au recul de la vacance de courte durée (moins d'un an). Cette vacance de longue durée s'explique en partie par l'inadéquation des biens qui trouvent de plus en plus difficilement preneur.

¹⁰ Ce repérage réalisé précisément (logement après logement) dans chaque commune de l'étude au cours du premier trimestre 2015 a été précisé avec toutes les communes, lors de réunions avec les élus, afin de se rapprocher de la réalité du territoire.

Si un taux minimum de vacance dans le parc de logements est nécessaire pour assurer une certaine fluidité du marché (vacance de courte durée dite « frictionnelle » autour de 6 à 7 % selon l'INSEE), il existe tout de même une augmentation. Elle pose la question de la qualité et l'adaptation de ces logements

aux besoins actuels. La mise en place des OPAH représente une opportunité pour les propriétaires de ces logements de réaliser des travaux d'amélioration, en vue de remettre plus facilement, *in fine*, le bien sur le marché immobilier.

Évolution des logements vacants par commune du Pays de Châlons-en-Champagne entre 2009 et 2014



Source : INSEE, Recensements de la population 2009 - 2014
Conception : SIG - AUDC, février 2018

3 UN PARC ANCIEN MAIS EN RENOUVELLEMENT

Afin de répondre à la fois aux nouveaux enjeux nationaux de renouvellement urbain (reconstruire la ville sur elle-même) et de densification (gestion économe de l'espace), mais aussi aux besoins des habitants du territoire (32 % de familles de 3 à 6 personnes et plus et 26 % de plus de 65 ans¹¹), le Pays de Châlons-en-Champagne et notamment Châlons-Agglomération, où se concentrent les 3/4 de la population du territoire, tente de répondre aux diverses problématiques qu'il rencontre (périurbanisation, vacance, vieillissement du parc de logements, etc.).

Différents dispositifs sont mis en œuvre afin d'améliorer et recréer des logements mieux adaptés aux réglementations environnementales et à la population. L'ensemble du territoire est couvert par des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), plusieurs quartiers de Châlons-en-Champagne ont ou vont bénéficier d'une rénovation urbaine et enfin, le centre-ville de Châlons-en-Champagne fait

l'objet de plusieurs projets dans un objectif de redynamisation.

Stratégie de redynamisation du centre-ville

Le 26 février 2015, le Conseil municipal de la ville de Châlons-en-Champagne a délibéré favorablement à la conduite d'une étude urbaine globale sur le centre-ville (habitat, commerces, espaces publics, déplacements, stationnement...). Comme beaucoup de villes moyennes, le centre-ville de Châlons-en-Champagne connaît un certain ralentissement du fait du développement des zones commerciales en périphérie et du e-commerce. La ville a défini la stratégie suivante : (Ré)aménager et (re)connecter le centre-ville autour de 5 îlots (République, Foch, Notre-Dame, Jards, des « savoirs »). L'objectif est notamment de reconquérir l'immobilier vacant du centre-ville afin de créer des rez-de-chaussée commerciaux et de l'habitat dans les étages (développer une clientèle familiale et jeune).

3.1. DES DISPOSITIFS VARIÉS DE RENOUVELLEMENT DU PARC DE LOGEMENTS DE L'AGGLOMÉRATION CHÂLONNAISE

Des aides financières pour la rénovation du parc public...

Les opérations de renouvellement urbain

Depuis les années 1980, l'agglomération châlonnaise, en collaboration avec la ville de Châlons-en-Champagne et les bailleurs sociaux, s'engage dans une politique d'amélioration et de développement de l'habitat social.

En 1996, les quartiers Verbeau, Schmit, Vallée Saint-Pierre et de la rive gauche de Châlons-en-Champagne ont été classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Depuis le 1^{er} janvier 2015, les ZUS ont été remplacées par de nouveaux périmètres : **les quartiers prioritaires** (quartiers Ouest et Sud) et les **quartiers en veille active** (Schmit, Vallée-Saint-Pierre, Beauséjour, Valmy, Saint-Dominique). La problématique d'enclavement et de vieillissement de ces quartiers est un fait connu

¹¹ Source : INSEE, 2014

par beaucoup de villes moyennes et grandes en France métropolitaine.

Afin de remédier aux problèmes rencontrés dans ces quartiers, l'Etat a mis en place en 2013 la loi d'orientation et de programmation pour la ville qui institue un programme national de rénovation urbaine.

« Le programme national de rénovation urbaine vise à restructurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers classés en zone urbaine sensible (...). Il comprend des opérations d'aménagement urbain, la réhabilitation, la résidentialisation, la démolition et la production de logements, la création, la réhabilitation et la démolition d'équipements publics ou collectifs, la réorganisation d'espaces d'activités économique et commerciale, ou tout autre investissement concourant à la rénovation urbaine. »¹²

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) est devenue l'interlocuteur unique des collectivités locales et des bailleurs sociaux désireux de mettre en œuvre des projets de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires.

Depuis 2008, la ville de Châlons-en-Champagne bénéficie d'un programme de rénovation urbaine dans ses quartiers prioritaires. Il a été engagé dans un premier temps grâce à la signature de la convention « Cœur de projet » 2007-2012. Organisées en deux temps, les opérations ont concerné l'ancienne ZUS de la rive gauche, plus précisément les quartiers Orléans et la Bidée.

65 millions d'euros ont été investis dans les quartiers Orléans et la Bidée pour¹³ :

- 233 logements démolis,
- 217 logements reconstruits sur site et à l'échelle de l'agglomération,
- 377 logements réhabilités,
- une vingtaine d'opérations d'aménagement public,
- deux équipements publics créés (médiathèque Gulliver et une antenne du centre social sur le quartier d'Orléans).

L'ensemble des opérations se sont poursuivies au-delà de l'année 2012 mais sont aujourd'hui achevées.

Une deuxième opération devait être menée sur un immeuble vétuste dans le quartier du Mont-Saint-Michel, l'objectif étant la démolition de l'immeuble. Aujourd'hui une réflexion est menée pour déterminer son devenir. Mis à part cet immeuble, l'ensemble des logements du quartier a été rénové par l'organisme social Châlons-en-Champagne Habitat (hors financement ANRU) durant les huit dernières années.

Une troisième opération menée par un bailleur social et la ville de Châlons-en-Champagne, hors convention avec l'ANRU, a concerné le quartier de la Vallée Saint-Pierre. Environ 490 logements ont été rénovés ou requalifiés, ou bien démolis (60 logements).

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'ANRU du 23 avril 2015, les deux quartiers prioritaires Ouest (îlot des Coralines) et Sud (le Verbeau) de Châlons-en-Champagne ont été déclarés éligibles à une opération de rénovation urbaine d'intérêt régional. L'opération sur le secteur des Coralines est aujourd'hui en cours d'étude¹⁴.

En ce qui concerne le quartier du Verbeau, avec un budget global de 94,5 millions d'euros, il est prévu de :

- Rénover 1 239 logements,
- Démolir 416 logements,
- Créer des logements,
- Créer un centre commercial avec un bâtiment à vocation médicale,
- Créer un nouveau centre social et culturel, rénover un gymnase et créer un bâtiment regroupant les services à la petite enfance,
- Agrandir le parc de logements.

¹² <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-ville/renovation-urbaine/>

¹³ Châlons-Agglomération

¹⁴ Châlons-Agglomération. Convention Intercommunale d'Attribution. 2017.

La rénovation urbaine a permis de réaliser des avancées sensibles sur le plan social. En effet, les efforts consentis en matière de traitement et de requalification des espaces publics ou privés, notamment au niveau paysager, mais également en matière de mobilité et de déplacements, ont constitué de véritables leviers pour l'amélioration du cadre de vie et de l'image des quartiers. De plus, les actions engagées dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) ont également permis un changement perceptible des comportements des habitants de ces quartiers.

... mais aussi du parc privé

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

La Communauté d'agglomération a déjà conduit deux OPAH depuis 2004 à différentes échelles, une troisième est d'ailleurs en cours depuis 2015 sur 38 communes¹⁵.

L'OPAH des quartiers Rive-Gauche, entre 2004 et 2009, est la première opération menée au sein du territoire. Elle a concerné les quartiers de la Bidée et Frison-Gare à Châlons-en-Champagne, ainsi que le centre ancien de Fagnières. Environ 2 500 000 € de subventions ont été accordés aux propriétaires de 230 logements (dont les deux tiers sont propriétaires occupants) pour financer leurs travaux d'un montant total de plus de 4 500 000 €.

Un Plan de Relance Local pour l'Economie a également été mis en place par l'agglomération châlonnaise en 2009 afin d'apporter une majoration de 10 % des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) aux propriétaires occupants dans la réalisation de travaux d'amélioration thermique des logements. 43 foyers ont bénéficié de ce dispositif ponctuel qui a généré environ 240 000 € de travaux supplémentaires.

En octobre 2011, une deuxième OPAH a été lancée à l'échelle des « 14 communes historiques » de l'agglomération. Les enjeux

de cette OPAH étaient plus particulièrement orientés vers :

- le repérage et le traitement de l'habitat indigne,
- le traitement de la précarité énergétique,
- l'adaptation des logements des personnes âgées, handicapées en situation de perte d'autonomie,
- le traitement des logements des jeunes à faibles ressources,
- la mise en valeur des logements dans les centres-villes.

Devant le succès de l'opération, le dispositif, qui devait s'achever fin 2014, a été prorogé jusqu'en octobre 2015. 570 logements ont bénéficié de la subvention, soit 486 logements de propriétaires occupants et 37 propriétaires bailleurs qui ont pu réhabiliter 84 logements locatifs. L'OPAH a permis de financer les projets à hauteur de 12,5 millions d'euros (avec près de 5,9 millions d'euros d'aides allouées).

Au regard du potentiel de rénovation encore présent dans les 14 communes ayant bénéficié d'une première OPAH, mais aussi des besoins et enjeux mis en lumière dans les 24 autres communes de l'ex-Cités en Champagne¹⁶, la Communauté d'agglomération s'est engagée dans une troisième démarche d'OPAH qui a débuté en décembre 2015, sur 38 communes, pour une durée de trois ans.

Les enjeux de cette OPAH sont à peu près semblables à la précédente et correspondent aux objectifs généraux du PLH de Cités-en-Champagne. Sept volets d'actions ont été définis (urbain, lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, énergie et précarité énergétique, travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat, social, patrimonial et environnemental, économique et développement territorial).

¹⁵ Sources : Châlons-Agglomération, COMAL.SOLUHA.51.

¹⁶ cf. Etude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH dans le Pays de Châlons-en-Champagne

L'objectif global est de 504 logements réhabilités au minimum avec une subvention d'environ 7,4 millions d'euros. Le bilan de la première année est très positif puisque 182 logements ont été subventionnés dans le cadre de l'OPAH avec 2 millions d'euros d'aides allouées¹⁷.

De nombreux efforts sont fournis à la fois par les collectivités et les bailleurs publics et privés pour améliorer et adapter le parc de logements de Châlons-Agglomération aux évolutions des besoins des ménages. Il est donc naturellement nécessaire de poursuivre ces efforts à l'avenir.

3.2. LA POLITIQUE DE L'HABITAT DANS LE RESTE DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE AVEC LE LANCEMENT DE L'OPAH 2016 – 2018

En 2014, l'ex-Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne a commandé une étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une ou plusieurs OPAH sur son territoire.

Du diagnostic de terrain...

Ce diagnostic, mené par le bureau d'étude COMAL.SOLIHA.51. au cours de l'année 2015 sur le territoire des 76 communes du Pays de Châlons-en-Champagne non couvertes par l'OPAH communautaire, met rapidement en évidence des enjeux forts en matière d'amélioration de l'habitat sur lesquels se positionnent traditionnellement l'Anah et l'ex-région Champagne-Ardenne (départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne) dans le cadre d'une OPAH.

En effet, près de 2 800 logements ont été identifiés comme potentiellement en situation de précarité énergétique, d'indignité ou d'inadaptabilité au maintien à domicile.

En parallèle, le constat d'une population vieillissante (43 % des propriétaires occupants ont plus de 60 ans) et relativement modeste (40 % des propriétaires occupants sont concernés par les plafonds « modestes » et « très modestes » de l'Anah c'est-à-dire pouvant prétendre aux aides à l'amélioration de leur logement, et 65 % des locataires entrent dans les plafonds « HLM ») démontre l'intérêt de conduire une OPAH sur le territoire des trois intercommunalités rurales du Pays de Châlons pendant que l'ex-Cités en Champagne renouvelle son dispositif élargi à l'ensemble de ses 38 communes.

Repérage des logements occupés par les propriétaires occupants (PO) et des logements des propriétaires bailleurs (PB) présentant des besoins en travaux au 1^{er} semestre 2015

	Problème thermique		Dégradation		Maintien à domicile		Total
	PO	PB	PO	PB	PO	PB	
Ex-CC de la Moivre à la Coole	413	87	10	4	144	4	662
Ex-CC de Suipe et Vesle	367	142	35	16	109	8	677
Ex-CC de la Région de Mourmelon	342	111	35	21	124	7	640

Sources : COMAL.SOLIHA.51., 2017

¹⁷ COMAL.SOLIHA.51. OPAH de Cités en Champagne, Bilan de 1^{ère} année déc. 2015 à déc. 2016. Mars 2017

... à la mise en place d'une OPAH pour 2016 – 2018...

L'OPAH des intercommunalités de la Moivre à la Coole (porteuse), de l'ex-Suippe et Vesle et de l'ex-région de Mourmelon (par délégation) – qui mobilise plus de 2,5 millions d'euros de subventions sur 3 ans – vise la réhabilitation de 222 logements (189 logements de propriétaires occupants, 33 logements locatifs de propriétaires bailleurs).

Elle se décline en 4 thématiques :

- le repérage et le traitement de l'habitat indigne et très dégradé ;
- le repérage et le traitement de la précarité énergétique ;
- l'adaptation des logements des personnes handicapées ou âgées en situation de perte d'autonomie ;
- l'amélioration des logements locatifs, notamment vacants.

Objectifs de réalisation de la convention d'OPAH dans le Pays châlonnais hors CAC de 2016 à 2018

	2016	2017	2018	TOTAL
Logements indignes et très dégradés traités	6	6	6	18
dont logements indignes PO	2	2	2	6
dont logements indignes PB	2	2	2	6
dont logements très dégradés PO	1	1	1	3
dont logements très dégradés PB	1	1	1	3
Autres logements de propriétaires bailleurs (hors LHI et TD¹⁸)	8	8	8	24
dont logements moyennement dégradés	1	1	1	3
dont travaux d'amélioration énergétique (gain énergétique > 35%)	7	7	7	21
Autres logements de propriétaires occupants (hors LHI et TD)	60	60	60	180
dont aide pour l'autonomie de la personne	24	24	24	72
dont travaux d'amélioration énergétique (gain énergétique > 25%)	36	36	36	108

Sources : COMAL.SOLIHA.51., 2017

¹⁸ Lutte contre l'Habitat Indigne et Très Dégradé

... à un bilan positif dès la première année de mise en place de l'OPAH.

Globalement cette première année, en ce qui concerne la réhabilitation des logements de propriétaires occupants comme des logements de propriétaires bailleurs, se solde par un bilan positif.

Les objectifs sont atteints : **63 logements subventionnés** dans le cadre de l'OPAH, avec :

- Plus de **1,5 millions d'euros de travaux** engagés par les propriétaires.
- Près de **840 000 d'euros d'aides allouées**, par l'Anah, les Communautés de Communes, la Région, le FART (fond d'aide à la rénovation thermique), les caisses de retraite...

Pour les propriétaires occupants :

- une participation des propriétaires occupants très légèrement inférieure aux prévisions de l'étude : **59 logements subventionnés**, sur un objectif de 63,
- 45 logements réhabilités pour des travaux liés aux économies d'énergie ;
- **une à deux classes énergétiques gagnées** suite aux travaux liés aux économies d'énergie, avec un gain énergétique moyen de 41 % ;
- 13 logements réhabilités pour des travaux liés à l'autonomie de la personne ;
- 1 logement réhabilité pour des travaux de sortie d'indignité du logement.
- **47 % des propriétaires aidés sont « retraités » (moyenne d'âge pour l'ensemble des propriétaires = 56 ans)**, répondant ainsi aux objectifs de maintien à domicile de la population âgée en place sur le territoire des Communautés de Communes. Les personnes âgées sont bien souvent propriétaires de logements où le besoin de réhabilitation est important et dont les faibles revenus justifient un droit aux aides. Le besoin d'amélioration du confort (notamment avec des travaux liés aux économies d'énergie)

et d'adaptation des logements au vieillissement des propriétaires occupants s'avère réel.

Pour les propriétaires bailleurs :

- une participation des propriétaires bailleurs inférieure aux prévisions de l'étude : **4 logements subventionnés**, sur un objectif de 11,
- **3 logements réhabilités** pour des travaux de **sortie d'indignité** du logement – 100 % des objectifs - dont **2 logements étaient considérés comme très dégradés ou insalubres** ; résultat à nuancer par le manque de dossiers en économies d'énergie : 1 dossier sur 7 en objectif.
- **trois à quatre classes énergétiques gagnées** pour l'ensemble des logements concernés, avec un gain énergétique moyen de 65 % ;
- des logements après travaux avec une classe énergétique comprise entre D et C¹⁹.

La conduite d'une OPAH sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne hors l'ex-Cités en Champagne constitue le premier jalon d'une réflexion supra-communale et coordonnée au sujet de l'habitat, prémice de la formalisation d'une politique publique en la matière dans chacune des trois intercommunalités concernées.

Les enjeux de rénovation et d'amélioration de l'habitat sur le territoire restent néanmoins tributaires des capacités financières des propriétaires les plus modestes à assumer le reste à charge des travaux...

¹⁹ COMAL.SOLIHA.51. OPAH de Mourmelon, Moivre, Coole, Suijpe et Vesle, Bilan annuel de 1ère année mai 2016 à mai 2017. Juillet 2017.

4 UNE OFFRE EN HÉBERGEMENTS SPÉCIFIQUES SATURÉE

4.1. UN HÉBERGEMENT À DESTINATION DES JEUNES ET DES ÉTUDIANTS À CONFORTER POUR RELEVER LE DÉFI DU CAMPUS 3000

On dénombre 2 334 étudiants pour la rentrée 2016-2017²⁰ dans le Pays de Châlons-en-Champagne. La population étudiante est répartie en grande majorité dans la ville de Châlons-en-Champagne et de manière plus réduite à Somme-Suippe et Somme-Vesle qui accueillent les lycées agricoles.

En 2016, 1 381 logements étudiants hors bailleurs sociaux²¹ sont recensés à Châlons-en-Champagne :

- un logement conventionné en résidence CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales) composé de 39 studios,
- 3 résidences privées (résidence Degrandcourt, résidence des Launes, résidence Fournier) proposent moins de 400 chambres,
- des internats liés au CFA (Centre de Formation d'Apprentis), à l'ENSAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers) et aux lycées,
- un foyer et une auberge de jeunesse pour les séjours de courte durée qui totalisent une centaine de places.

Les deux lycées de Somme-Suippe et Somme-Vesle, qui se trouvent dans les communautés de communes, ont chacun un internat qui permet d'offrir aux étudiants un hébergement. On dénombre 48 couchages pour les étudiants en BTS du lycée de Somme-Vesle en 2018²². Le lycée de Somme-Suippe prévoit d'ouvrir 20 chambres supplémentaires en 2018²³.

L'ensemble de l'offre actuelle ne répond pas à 100% aux besoins des étudiants qui se tournent vers le parc locatif privé afin de se loger. Le CROUS réfléchit d'ailleurs à augmenter sa capacité d'accueil.

Quant aux jeunes en formation, en stage ou en début de parcours professionnel, l'offre en matière de logement temporaire (foyers, auberge de jeunesse, etc.) ne semble pas satisfaire la totalité des besoins, malgré des prestations et des tarifs adaptés. Ce public privilégie en effet le parc locatif privé, par méconnaissance des filières d'accès au logement social et des délais qui peuvent paraître trop long pour une demande temporaire voire immédiate, bien qu'ils soient relativement courts sur le territoire.

Le lancement en 2014 par Châlons-Agglomération d'une réflexion stratégique pour améliorer l'offre de formation à Châlons-en-Champagne, a permis de lancer le projet « Campus 3 000 ». Ce projet a pour objectif d'accueillir 3 000 étudiants d'ici 2020 en développant un « campus d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ».

La programmation d'une évolution à la hausse de la population étudiante dans le Pays de Châlons-en-Champagne amène à se poser la question du logement et de la capacité d'accueil. Il s'agit donc pour le territoire de pouvoir proposer une offre quantitativement et qualitativement suffisante, abordable et à proximité des lieux d'études.

²⁰ Source : Châlons-Agglomération

²¹ Direction Environnement de Châlons-en-Champagne. Rapport de développement durable 2016 de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne. Octobre 2017.

²² Source : Lycée de la Nature et du Vivant de Somme-Vesle

²³ Source : Pôle de formation en agroéquipement de la Suippe de Somme-Suippe

4.2. UNE OFFRE D'HÉBERGEMENTS À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES SATURÉE

La nécessaire adaptation du parc de logements et d'hébergements spécialisés aux enjeux du papy-boom

Le constat est clair, tant au niveau national qu'à celui du Pays de Châlons-en-Champagne, la population tend au vieillissement. La fin des années 1940 a marqué le début du « baby-boom », qui laisse place aujourd'hui à ceux que l'on appelle les « papy-boomers ». Avec une augmentation de 12 % des plus de 60 ans (entre 2008 et 2013, INSEE) dans le Pays de Châlons-en-Champagne et une population de 75 ans et plus qui a doublé, le territoire va devoir s'adapter pour bien loger ses seniors.

L'espérance de vie ne cesse d'augmenter et la volonté de résider chez soi le plus longtemps possible devient de plus en plus présente. Plusieurs problématiques se posent alors, à la fois en termes d'adaptation des logements (un parc vieillissant, des logements très grands), de dépendance et d'accompagnement.

Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre ces dernières années afin de maintenir les seniors à leur domicile, à travers notamment des aides financières venues de :

- Deux OPAH,
- Des aides à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie de la Carsat Nord-Est,
- Des réseaux d'acteurs comme le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique), le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), etc.

Depuis 2017, la Communauté d'agglomération a été identifiée comme territoire d'expérimentation pour le déploiement du dispositif national ECLAT (Engagement Commun pour le Logement et l'Autonomie sur un Territoire) par la Caisse Nationale

d'Assurance Vieillesse (Cnav)²⁴. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche partenariale entre la Carsat Nord-Est, Châlons-Agglomération, la ville de Châlons-en-Champagne et le COMAL.SOLIHA.51 afin de mettre en place une politique de prévention de la perte d'autonomie. Trois parcours d'aide ont été déterminés : un pour les propriétaires occupants, un pour les locataires du parc social et un pour faciliter les sorties d'hospitalisation.

Plus largement, le développement des nouvelles technologies a ouvert de nouveaux horizons dans ce que l'on nomme la *silver économie* (économie au service des personnes âgées), avec autant de défis à relever pour accompagner le vieillissement de la population et la perte d'autonomie. La Communauté d'agglomération n'a d'ailleurs pas manqué de s'intéresser à ces prouesses technologiques en créant un espace *Living Lab* dans la résidence Clamart à Châlons-en-Champagne²⁵. Cet espace ouvert à tous permet aux personnes âgées de tester des innovations technologiques permettant le maintien à domicile, la prévention des risques et la prise en charge de la dépendance.

Lorsque le domicile n'offre plus le confort et la sécurité attendus, des solutions alternatives existent selon le degré de dépendance de la personne notamment chez les personnes de plus de 80 ans. En 2017, le Pays de Châlons-en-Champagne compte 13 établissements spécifiques répartis sur 5 communes (Châlons-en-Champagne, Courtisols, Saint-Germain-la-Ville, Sommepey-Tahure et Suippes)²⁶ :

- 7 Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Les EHPAD sont des structures médicalisées destinées à la fois aux seniors en perte d'autonomie et à ceux rencontrant des problèmes de santé (651 places dans le

²⁴ COMAL.SOLIHA.51. Etude ECLAT Les personnes âgées et leur logement sur la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne. Avril 2017.

²⁵ <http://www.chalonsenchampagne.fr/solidarite-et-sante/re-inventer-chalons/413-residence-clamart>. 2018

²⁶ Sources : lesmaisonsderetraite.fr / ch-chalonsenchampagne.fr

Pays châlonnais dont 471 à Châlons-en-Champagne).

- 6 Résidences Foyers qui permettent aux personnes isolées et aux personnes âgées valides ou semi-valides d'être sécurisées tout en gardant leur autonomie (313 places dans le Pays de Châlons-en-Champagne dont 273 à Châlons-en-Champagne).

d'occupation est de 93 %, accueillent des seniors dont la moyenne d'âge avoisine les 82 ans.

En parallèle de ces établissements spécifiques, 7 pavillons individuels de plain-pied adaptés à des handicaps légers et disposant d'équipements de haute qualité économes en énergie ont été construits en 2013 à Saint-Martin-sur-le-Pré.

Ces établissements, dont le taux moyen

Structures d'hébergement pour les personnes âgées

	Commune	Établissement	Capacité
EHPAD	Châlons-en-Champagne	Korian les Catalaunes	63 places
		Maison Saint-Joseph	57 places
		Sarraill	117 places
		Le Village	180 places
		Résidence Monseigneur Barbonne	54 places
	Saint-Germain-la-Ville	Résidence du parc	100 places
	Suippes	Résidence Pierre Simon	80 places
Foyer Logements	Châlons-en-Champagne	Résidence Bichat	56 logements de type F1 13 logements de type F2 1 logement de type F3 Total : 84 places
		Résidence Clamart	28 logements de type F1 16 logements de type F2 Total : 44 places
		Résidence Croix Wilson	56 logements de type F1 12 logements de type F2 Total : 68 places
		RPA Bellevue	77 places
	Courtisols	MARPA Les Charmilles	24 places
	Sommepey-Tahure	Résidence Saint-Martin	16 places
Logements adaptés	Saint-Martin-sur-le-Pré	Pavillons pour les aînés	7 logements

Source : Les maisons de retraite.fr, 2017

Le Pays de Châlons-en-Champagne se veut novateur et est très attaché à cette problématique de vieillissement de la population. Grâce à toutes les actions entreprises, mais aussi au développement des nouvelles technologies, les seniors auront la possibilité de se maintenir à domicile plus longtemps. *A contrario*, on le sait, à partir de 80 ans, les personnes âgées commencent à perdre en autonomie. Même si actuellement l'offre des structures d'hébergement semble suffisante, deux problématiques se posent :

- la capacité d'accueil permet-elle réellement de combler les besoins sur l'ensemble du territoire ? Au vu notamment du projet d'agrandissement de l'EHPAD à Suippes, certaines zones semblent moins bien pourvues,
- l'offre est-elle encore adaptée en termes de soins et de modernité ? C'est la problématique rencontrée par l'EHPAD de Saint-Germain-la-Ville, qui souhaite restructurer son bâtiment (modernisation, aménagement d'une structure d'accueil séparée pour les malades d'Alzheimer, etc.).

4.3. UN HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES ORGANISÉ

Un certain nombre de personnes en difficulté sociale et financière éprouvent des difficultés à accéder ou à se maintenir dans un logement décent et indépendant, y compris dans le parc locatif social. Pour aider, même temporairement, ces personnes qui ne disposent pas d'un logement permanent, des

structures d'hébergement et d'accueil de jour ont été mises en place essentiellement dans la commune de Châlons-en-Champagne.

En 2014, on recense 197 places réparties comme suit :

Structures d'hébergement et accueil de jour à Châlons-en-Champagne en 2014

	Association ou structure	Public	Capacité
Hébergement d'urgence	Croix Rouge Française	Hommes seuls	20
		Tout public	25
		Femmes victimes de violence	5
	Le Mars	Tout public	5
	CCAS de Châlons	Familles	12
Service de stabilisation	CCAS de Châlons	Tout public	11
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale	CCAS de Châlons	Tout public	25
	UDAF	Tout public	10
		Personnes concernées par des mesures d'accompagnement « hors les murs » en prévention des expulsions	12
Accueils de jour	Croix Rouge Française	Tout public	
	Secours catholique	Tout public	
Logement temporaire (ALT)	CCAS de Châlons	Tout public	32
	Croix Rouge Française	Tout public	3
Foyers Logements	UDAF	Personnes souffrant de troubles psychiques stabilisés	15
		Personne en situation d'exclusion	22

Source : DDCSPP & UDAF, décembre 2014 - PLH 2015-2020 de Cités en Champagne, septembre 2015

Au-delà de ces structures d'hébergement qui représentent des solutions temporaires, plusieurs dispositifs ont été mis en place sur le territoire afin de trouver des réponses adaptées aux besoins en logement des personnes en situation difficile :

- la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale – Logement (MOUS-Logement), mise en place dans le cadre du 3^{ème} Programme Local de l'Habitat de Châlons Agglo, qui accompagne les familles dans la recherche d'un logement adapté ;
- la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) créée dans le cadre de la prise en charge de l'attribution des logements sociaux par Châlons Agglo. Elle définit les orientations relatives aux attributions des logements sociaux qui sont déclinées dans la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) ;
- la Commission pour le Logement des

Défavorisés (CLD), qui permet d'apporter des solutions pour le logement des ménages répertoriés comme prioritaires dans le PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées) et exclus du système classique d'attribution des logements sociaux ;

- le Fonds de Solidarité Logement (FSL), qui permet d'accorder des aides financières aux personnes en situation difficile afin de leur permettre d'accéder à un logement ou de se maintenir dans leur logement. 167 ménages de l'agglomération y ont eu recours en 2013²⁷.

L'offre d'hébergement des personnes défavorisées est satisfaisante au vu du nombre d'établissements et de dispositifs mis en œuvre sur le territoire. Le développement des dispositifs actuels permet de poursuivre les efforts déjà initiés.



4.4. DES CAPACITÉS D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE QUANTITATIVEMENT SATISFAISANTES

Comme le prévoit le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage approuvé en 2012, deux sites sont réservés sur le territoire du SCoT pour l'accueil des gens du voyage, tous deux situés au sein de l'agglomération :

- un terrain de 60 places pour les voyageurs régionaux et les voyageurs itinérants et semi-sédentaires, localisé au niveau de la route de Suippes (RD. 977) à Châlons-en-Champagne sur 5 hectares. Cette aire accueille en moyenne une quarantaine de caravanes (environ 100 personnes),

- l'aire de grands passages du Mont du Mesnil de 4 hectares à Sarry peut recevoir une centaine de caravanes pour les grands rassemblements.

Cette offre a permis de répondre à la demande, puisqu'un nombre suffisant de places a été créé pour l'accueil des gens du voyage.

²⁷ PLH 2015-2020 de Cités en Champagne. Septembre 2015

ANALYSE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Des logements diversifiés dans le pôle urbain et un taux de résidences secondaires raisonnable • Une part importante de logements sociaux qui permet de répondre à la demande • Un prix du foncier attractif dans l'ensemble du Pays de Châlons-en-Champagne • Un taux de vacance plus faible qu'à l'échelle nationale et régionale • De nombreux dispositifs mis en place pour répondre aux enjeux du renouvellement urbain • Des offres d'hébergements spécifiques qui se développent 	<ul style="list-style-type: none"> • Des logements sociaux majoritairement concentrés dans la ville centre et les polarités secondaires • Une spécialisation du parc de logement des communes rurales vers les grandes maisons individuelles • Le développement de la périurbanisation qui s'explique par la recherche d'un foncier à moindre coût • Un parc relativement ancien impliquant un taux de vulnérabilité énergétique élevé • Un marché de l'immobilier au ralenti
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Le développement démographique futur qui permettra de relancer le marché immobilier • Un rééquilibrage du parc de logements amorcé par une volonté locale et étatique • Une diminution des logements inconfortables initiée par des dispositifs d'OPAH à venir couvrant l'ensemble du territoire • L'amélioration des logements et le maintien de la population à domicile grâce aux nouvelles technologies 	<ul style="list-style-type: none"> • La nouvelle réorganisation des bailleurs sociaux • Un taux de vacance en progression • Un besoin en logements adaptés aux personnes âgées qui augmente plus rapidement qu'une offre déjà vieillissante • Une nouvelle crise immobilière • Une baisse des financements publics

SYNTHÈSE

L'attractivité des secteurs périurbains et ruraux en termes de prix de l'immobilier et du foncier et, *a contrario*, la chute du marché immobilier dans le pôle urbain couplé à un taux de vacance en augmentation, sont bien des symptômes du phénomène de périurbanisation à l'œuvre dans le Pays de Châlons-en-Champagne. Il en découle plusieurs problématiques sur le plan de l'habitat :

- une ségrégation spatiale et sociale du parc de logements, peu diversifié et adapté aux nouveaux profils de population. La dichotomie grandissante entre d'une part les grands logements individuels de type pavillonnaire quasi-exclusivement accessibles en propriété, et d'autre part des logements plus petits, en collectifs et avec une part importante de logements sociaux dans le pôle urbain répond de moins en moins aux nouveaux besoins des ménages qui sont de plus en plus petits, vieillissants, modestes, voire en situation de précarisation énergétique.

- une distorsion du marché immobilier qui produit de plus en plus une vacance structurelle. Le manque d'attractivité de la ville centre mais aussi des pôles ruraux, cumulé à l'inadaptation de leurs logements anciens, pousse les ménages en quête de propriété individuelle à s'exiler en périphérie rurale où les prix sont plus abordables. Les logements dénigrés des centres anciens connaissent alors une vacance de plus en plus longue, dégradant un peu plus le bien et le rendant encore moins attractif.

- des limites au renouvellement urbain. La rénovation des logements anciens, dégradés ou inadaptés reste d'autant plus délicate à mettre en œuvre que ces derniers sont souvent occupés par des populations vulnérables (ménages modestes ayant acquis le bien à moindre coût, personnes âgées aux faibles revenus) et énergétiquement dépendantes (au logement énergivore et à son mode de chauffage onéreux, mais aussi au coût de l'énergie nécessaire pour les déplacements motorisés en ruralité).

ENJEUX

Face aux projections démographiques à l'horizon 2030, les enjeux de l'habitat sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne sont tout aussi pluriels et complémentaires :

- **Diversifier le parc d'habitat**, tant dans le pôle urbain que dans les communes rurales, pour accompagner les évolutions sociodémographiques du territoire. La diversification des logements dans leur forme (maisons, logements intermédiaires, semi-collectifs, collectifs), leur nature (location dont location sociale ou accession à la propriété), leur taille et leur adaptation au vieillissement, pour satisfaire les besoins de toutes les catégories de population à chaque étape de leurs parcours résidentiels, est un préalable au maintien de la population, si ce n'est un facteur d'attractivité.

- **Réinvestir les dents creuses du tissu bâti et redonner goût à l'urbanité au travers d'une « dense cité » favorable et acceptable.** Il s'agit de rompre avec les modèles résidentiels isolationnistes et ainsi limiter les impacts paysagers des extensions résidentielles et la consommation d'espaces agricoles et naturels. L'intensification du tissu existant sur le modèle traditionnel des cœurs de ville et de village, au travers du comblement de certaines dents creuses et du développement de produits moins consommateurs d'espaces, favorise non seulement l'accessibilité aux services et équipements localisés dans les centres, mais participe aussi au lien social et à la vie commerçante.

- **Renouveler le parc ancien dont une part croissante est vacante**, en vue d'adapter et moderniser les logements des centres anciens aux besoins actuels, mais aussi d'entretenir un patrimoine bâti vecteur de dynamisme local et de ressources fiscales pour la commune. La remise sur le marché de logements participerait en l'occurrence à la lutte contre l'étalement urbain.

- **Traiter les franges urbaines** au regard du contexte géographique et topographique, des structures paysagères locales et du fonctionnement de l'activité agricole, afin de remédier aux ruptures brutales entre espaces d'extension urbaine et espaces agricoles ou naturels, mais aussi pour mieux rattacher visuellement et intuitivement ces nouveaux secteurs d'habitat au reste du village. Le traitement des franges concourt à un urbanisme intégré harmonieux, dans lequel les usages des espaces sont reconnus, partagés et pacifiés.

Chapitre 3



Des potentialités économiques
à valoriser



1

UN DYNAMISME DE L'EMPLOI HÉTÉROGÈNE ET FRAGILISÉ DEPUIS LA CRISE

1.1. UN MARCHÉ DE L'EMPLOI FRAGILISÉ DEPUIS LA CRISE ÉCONOMIQUE¹

Une évolution de l'emploi hétérogène sur le Pays de Châlons-en-Champagne

En 2014, le Pays de Châlons-en-Champagne compte 44 062 emplois² (salariés et non-salariés) pour 47 068 actifs résidents.

Plus de 85 % des emplois sont concentrés dans la communauté d'agglomération, dont 68 % pour le seul pôle aggloméré de Châlons-en-Champagne (comprenant la ville centre et les communes de Compertrix, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré et Saint-Memmie) et 55 % pour la ville de Châlons-en-Champagne.

Evolution de l'emploi total dans le Pays de Châlons-en-Champagne entre 2009 et 2014

	Emplois au LT (2014)		Evolution de l'emploi (2009-2014)	
CA de Châlons-en-Champagne	38 370	87,1 %	- 943	- 2,4 %
Châlons-en-Champagne	24 317	55,2 %	- 1 065	- 4,2 %
Pôle aggloméré	30 097	68,3 %	- 1 027	- 3,3 %
CC de la Moivre à la Coole	2 057	4,7 %	+ 20	+ 1,0 %
CC de la région de Suippes	3 635	8,2 %	+ 46	+ 1,3 %
PETR	44 062	100 %	- 879	- 1,9 %

Source : INSEE, RP 2009, 2014

Entre 2009 et 2014, la situation du territoire vis-à-vis de l'emploi s'est légèrement dégradée, avec une perte de 1,9 % des emplois, soit près de 900 postes. Ce chiffre est toutefois à nuancer étant donnée la situation départementale, qui a connu une baisse de 2,9 % de l'emploi sur la même période (soit 7 300 emplois de moins qu'en 2009).

La perte d'emplois n'est pas répartie de

façon homogène sur le territoire. Alors que la communauté d'agglomération a perdu 2,4 % de ses emplois, les communautés de communes de la Moivre à la Coole et de la région de Suippes ont connu des progressions respectives de + 1 % et + 1,3 %, d'envergure toute relative au regard des effectifs concernés. En raison de l'augmentation de la population, et notamment des actifs, sur

¹ Sources utilisées : INSEE, recensements de la population 2009 et 2014, fichiers DARES

² Sauf indication contraire, l'emploi considéré dans cette partie est l'emploi au lieu de travail (LT), c'est-à-dire l'emploi localisé sur l'entité géographique visée.

ces intercommunalités, l'indice d'emploi³ est toutefois en baisse sur tout le territoire (- 0,1 % sur la CC de la Moivre à la Coole, - 2,1 % sur les deux autres EPCI).

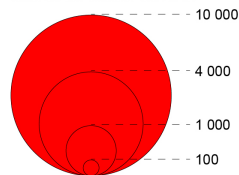
La diminution du nombre d'emplois de la communauté d'agglomération est

essentiellement liée à la ville de Châlons-en-Champagne, qui a perdu 4,2 % de ses emplois (soit un peu plus de 1 000 emplois) entre 2009 et 2014. En conséquence, le chômage y a augmenté de 2,9 points, soit 0,6 de plus que sur l'ensemble du territoire.

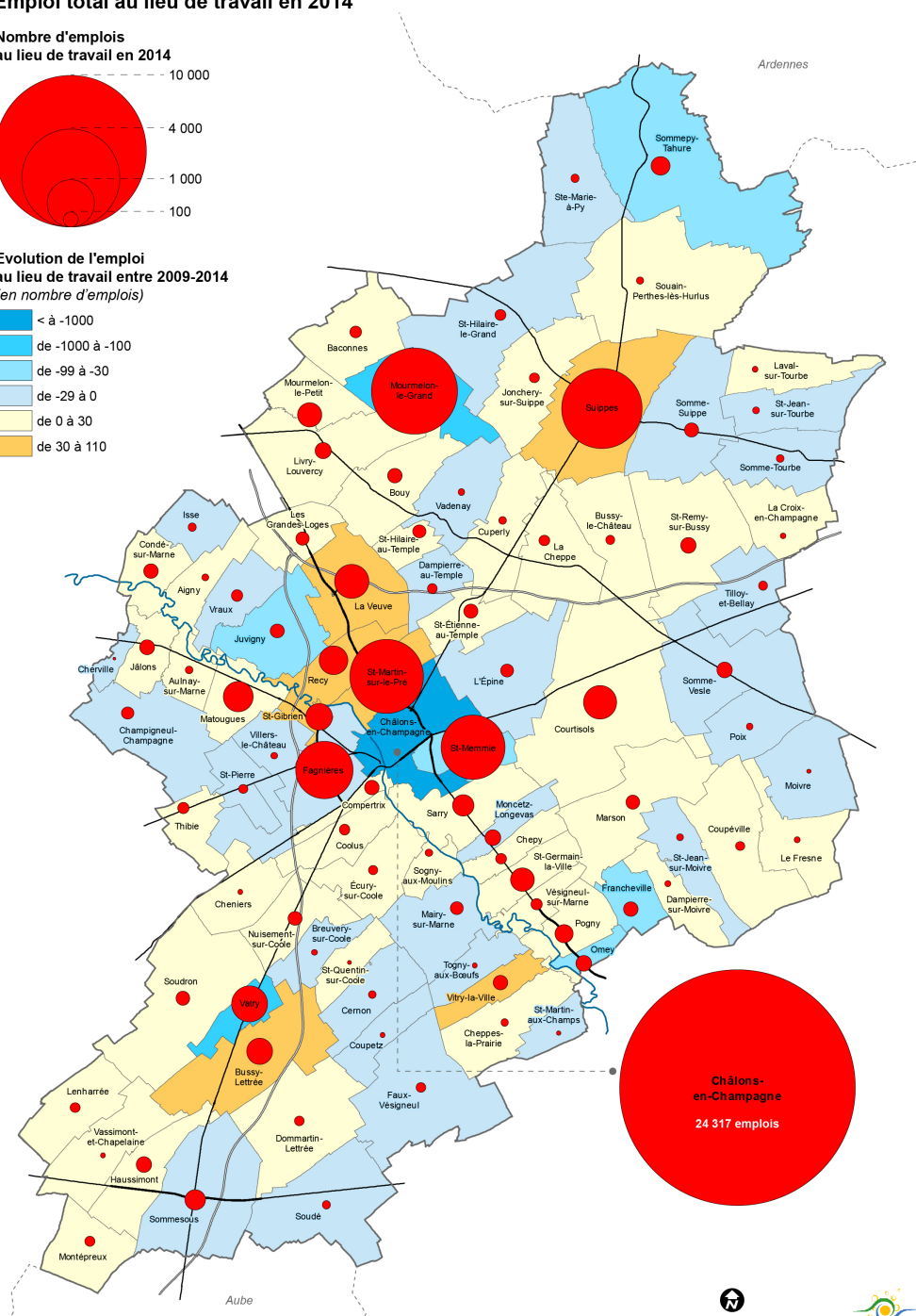
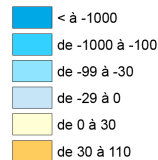
Nombre et évolution de l'emploi par commune du Pays de Châlons-en-Champagne

Emploi total au lieu de travail en 2014

Nombre d'emplois au lieu de travail en 2014



Evolution de l'emploi au lieu de travail entre 2009-2014 (en nombre d'emplois)



Source : INSEE, RP 2009 et 2014
Conception : SIG-AUDC, Juin 2018

³ Calculé comme le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs

Un niveau de chômage fortement impacté par la crise mais en recul

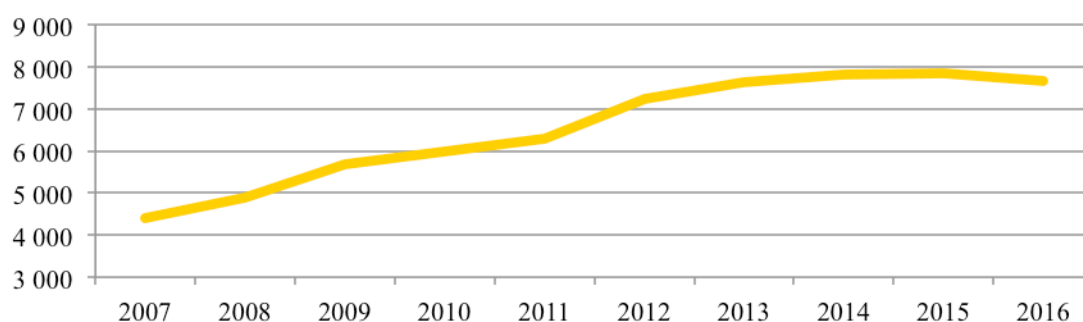
Sur la période 2009-2014, l'évolution du taux de chômage⁴ est moins variable selon les EPCI que celle de l'emploi. Ceci s'explique en partie par une certaine corrélation entre l'évolution de l'emploi et la démographie sur les intercommunalités du territoire. En effet, la perte d'emploi sur la communauté d'agglomération est accompagnée par une légère baisse du nombre d'actifs, tandis que la hausse du nombre d'emplois sur les communautés de communes de la Moivre à la Coole et la région de Suippes est absorbée par une augmentation plus importante encore du nombre d'actifs de ces EPCI. Le taux de

chômage a ainsi cru de 1,4 % et 1,7 % sur les deux communautés de communes, et de 2,4 % sur la communauté d'agglomération.

A l'échelle du territoire, le taux de chômage a progressé de + 2,2 points entre 2009 et 2014, c'est-à-dire dans les mêmes proportions que dans l'hexagone. Le Pays de Châlons conserve ainsi un taux de chômage (12,4 %) plus faible que les taux départemental (13,6 %) et national (14 %).

Cette tendance à la hausse semble toutefois arriver à terme d'après les données de Pôle Emploi relatives au nombre de demandeurs d'emploi, qui indiquent une stabilisation, voire un léger recul sur les dernières années.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi du Pays de Châlons-en-Champagne inscrits à Pôle Emploi (données au 31 décembre)



Source : fichiers DARES, Pôle Emploi

Une dissociation entre lieu de travail et lieu de résidence des actifs

Bien que le ratio « emplois / actifs occupés⁵ » soit positif à l'échelle du Pays de Châlons (plus d'un emploi sur place par habitant actif occupé), des disparités de répartition de l'emploi par rapport à celle de la population s'observent à l'intérieur du territoire.

Ces disparités révèlent une spécialisation des territoires vis-à-vis de l'emploi et de l'habitat. Si le territoire de la région de Suippes présente un ratio équilibré, la CC de la Moivre à la Coole se trouve en revanche en net déficit d'emploi par rapport à sa population active occupée.

⁴ Calculé comme la part des chômeurs de 15-64 ans dans la population active de 15-64 ans (données INSEE, RP)

⁵ Les actifs dits « occupés » au sens de l'INSEE correspondent aux actifs qui occupent un emploi.

Evolution du rapport entre les emplois offerts sur place et les actifs occupés résidant dans le Pays de Châlons, entre 2009 et 2014

	Ratio emplois sur place / actifs occupés en 2009	Ratio emplois sur place / actifs occupés en 2014
CA de Châlons-en-Champagne	1,14	1,15
CC de la Moivre à la Coole	0,47	0,48
CC de la région de Suippes	1,01	1,01
Pays de Châlons-en-Champagne	1,06	1,07

Source : INSEE, RP 2009, 2014

Ainsi, d'un côté, le pôle aggloméré⁶ pèse 68 % des emplois pour seulement 59 % de la population et 57 % des actifs du Pays, et le déséquilibre est encore plus marqué avec la ville centre qui représente plus de 55 % des emplois pour moins de 45 % des actifs. Ce pôle, qui propose plus d'emplois sur place qu'il ne dénombre d'habitants actifs occupés, implique une attraction des actifs extérieurs et d'importants flux de migrations pendulaires. A l'inverse, certains secteurs tels que la communauté de communes de la Moivre à la Coole, qui n'offre que 4,7 % des emplois du Pays mais où logent 9,8 % de ses actifs, avec moins d'un emploi pour 2 actifs occupés résidents, pourraient presque être qualifiés de « zones dortoirs ». Ce déficit implique des déplacements importants pour les actifs de cet EPCI, qui travaillent majoritairement dans les territoires voisins.

Ce constat résulte certes de la chute de l'emploi agricole dans les communes rurales historiquement tournées vers cette activité, mais il illustre aussi la tendance à la périurbanisation des ménages qui partent s'installer en secteur périurbain ou rural tout en conservant leur emploi dans le pôle urbain.

En outre, le ratio global, égal à 1,07, signifie que le Pays de Châlons-en-Champagne attire plus d'actifs provenant de l'extérieur qu'il ne compte d'actifs allant travailler hors du territoire. Ce bilan est signe d'une attractivité croissante du territoire d'un point de vue économique.

⁶ Châlons-en-Champagne, Compertrix, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré et Saint-Memmie.

1.2. UN NOMBRE CROISSANT D'ÉTABLISSEMENTS DEPUIS 1999, MAJORITAIREMENT DE PETITE TAILLE⁷

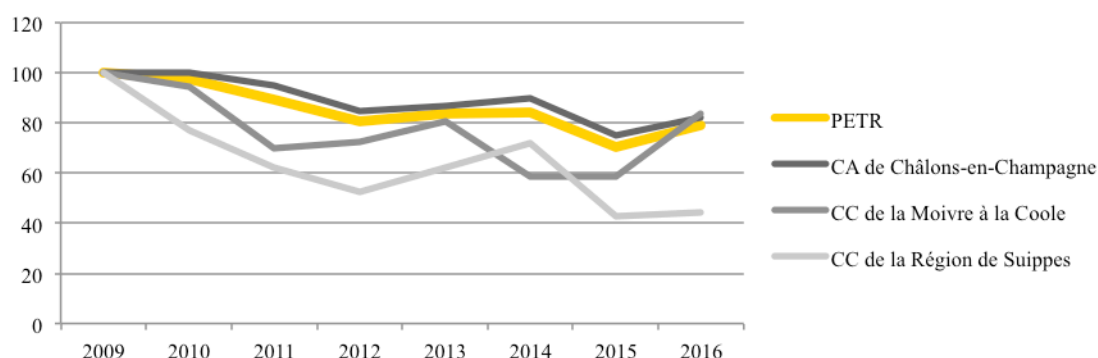
Une croissance globale du nombre d'établissements menacée depuis la crise économique

Au 31 décembre 2015, le Pays de Châlons-en-Champagne compte près de 5 000 établissements économiques⁸, soit une augmentation de 16 % en 5 ans. Cette évolution est légèrement en retrait des tendances marnaise (+ 17 %) et nationale (+ 22 %). La communauté d'agglomération – et en particulier sa ville centre – regroupe la majorité des établissements (respectivement 82,1 % et 47 %), bien que leurs poids s'amenuisent légèrement, traduisant une croissance du nombre d'établissements

plus élevée dans les deux communautés de communes du territoire.

Le Pays de Châlons-en-Champagne a une densité d'établissements de 4,7 établissements pour 100 habitants, qui se situe nettement en dessous des densités marnaise (5,4) et française (6,9). Elle varie de 3,8 sur la CC de la région de Suippes, qui se distingue par la présence de gros employeurs (armée, Bronze industriel), à 5,4 dans la CC de la Moivre à la Coole.

Créations d'établissements entre 2009 et 2016 par intercommunalité, base 100



Source : INSEE, SIRENE 2009 à 2016

Depuis 2009, le rythme de création d'établissements a ralenti sur le Pays de Châlons-en-Champagne. Cette tendance, observable dans l'ensemble des territoires français, s'explique essentiellement par le pic de création d'établissements économiques en 2009, lié à la création du statut d'auto-entrepreneur, qui s'est résorbé dans les années suivantes.

Malgré ce ralentissement global, on note toutefois une certaine stabilité de la création d'établissements depuis 2012, sur l'ensemble du Pays et des EPCI le constituant.

⁷ Sauf indication contraire, les données de cette partie sont issues du fichier SIRENE, source INSEE.

⁸ L'établissement est une unité d'exploitation ou de production de biens ou de services géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise. L'établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie : son nombre est relativement stable dans le temps et est moins affecté par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.

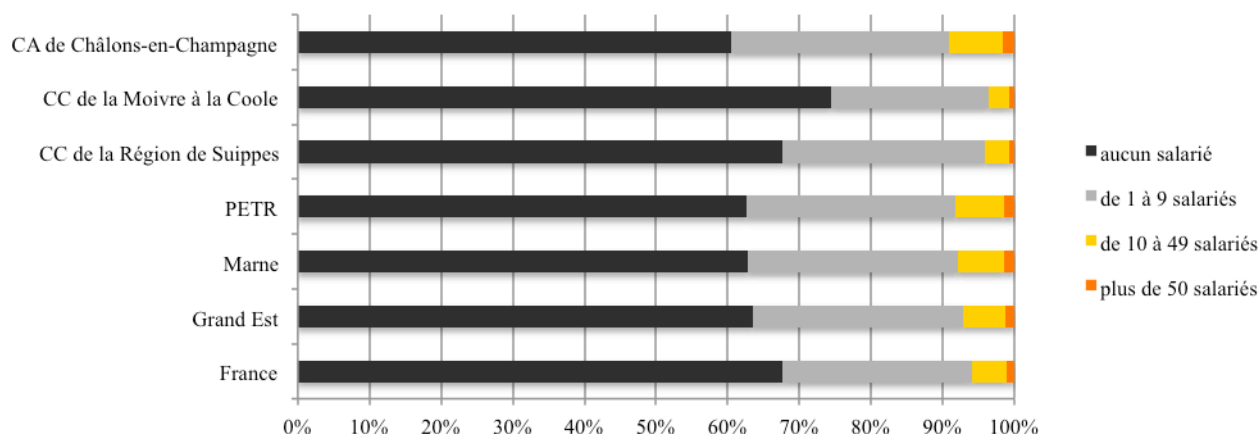
Un tissu économique dominé par les établissements de petite taille

Le Pays de Châlons compte une majorité de petites et moyennes entreprises. Plus de 60 % d'entre elles n'emploient aucun salarié et près

d'un tiers en emploient moins de 10.

Ce constat est toutefois à nuancer puisque la situation est comparable dans le département et la région, et même davantage marquée au niveau national.

Répartition des établissements économiques en fonction du nombre de salariés en 2014



Source : INSEE, SIRENE, 2014

Au 1^{er} janvier 2017, les plus gros établissements (hors armée) du territoire sont le département de la Marne et le centre hospitalier de Châlons, qui comptent plus de 1 000 salariés chacun. Suivent ensuite la Poste et la Mairie de Châlons-en-Champagne, ainsi que l'établissement public de santé mentale de la Marne, qui emploient plus de 250 salariés. Les 5 établissements les plus importants du Pays de Châlons-en-Champagne conjuguent ainsi une localisation dans la ville centre et une appartenance au secteur tertiaire non-marchand.

Parmi les 19 établissements de plus de 200 salariés du territoire, seul Le Bronze industriel (spécialisé dans les alliages cuivreux) à Suippes n'est pas localisé dans la communauté d'agglomération châlonnaise. D'une manière générale, la répartition illustre le fait que les établissements les plus importants s'implantent dans la communauté d'agglomération.

Le nombre moyen de postes par établissement confirme l'hétérogénéité des établissements du territoire, qui offrent 5,35 postes⁹ dans la communauté d'agglomération contre 1,31 et 1,69 dans les communautés de communes de la Moivre à la Coole et de la région de Suippes.

⁹ Dans les statistiques de l'INSEE, un poste de travail correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements (dans l'année ou à une date donnée) occupe donc deux postes. De même, les établissements de 0 salariés ne comptent aucun poste.

Nombre moyen de postes par établissement selon le secteur d'activité dans le Pays de Châlons-en-Champagne (au 31/12/2015)

	Tous secteurs	Agriculture	Industrie	BTP	Tertiaire marchand	Tertiaire non-marchand
PETR	4,46	0,42	8,29	2,00	3,21	13,53
CAC	5,35	0,49	9,56	2,33	3,61	15,33
CCMC	1,31	0,37	3,20	0,88	1,15	3,62
CCRS	1,69	0,32	9,41	0,86	1,10	5,20
Marne	3,42	0,65	10,70	2,46	2,70	9,33
Grand Est	3,72	0,62	11,12	2,34	2,48	8,38
France	3,47	0,66	9,13	2,07	2,49	8,13

Source : INSEE, CLAP

La taille des établissements varie également fortement selon le secteur d'activité, de 0,42 postes en moyenne pour l'agriculture à 13,53 pour le tertiaire non-marchand.

Si d'importants écarts existent également dans les strates territoriales supérieures, les établissements du tertiaire non-marchand y sont globalement moins imposants (autour de 9 postes par établissement). Cette différence reflète la présence d'administrations majeures sur le territoire, essentiellement concentrées sur la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

2

DES SECTEURS D'ACTIVITÉS EN MUTATION

2.1. UNE ÉCONOMIE ESSENTIELLEMENT TOURNÉE VERS LES ACTIVITÉS TERTIAIRES¹⁰

Un territoire particulièrement marqué par le secteur tertiaire...

La structuration par secteur d'activité de l'emploi du Pays de Châlons-en-Champagne est très différente de celle observée aux niveaux départemental et national. On note ainsi que, bien qu'étant un élément identitaire du Pays de Châlons-en-Champagne, l'agriculture est relativement peu pourvoyeuse d'emploi sur le territoire comparativement à la Marne (3,7 % des emplois contre 7,6 %). Ceci s'explique notamment par les différences de cultures pratiquées, qui ne nécessitent pas une quantité de main d'œuvre comparable.

L'industrie est également en retrait, tout comme dans une moindre mesure le BTP et le tertiaire marchand¹¹. A l'inverse, le tertiaire non-marchand est très fortement surreprésenté en 2014, puisqu'il constitue 45,3 % de l'emploi du territoire et uniquement 32,7 % et 31,9 % dans la Marne et la France respectivement. Ceci s'explique essentiellement par la présence militaire et le statut de capitale départementale et d'ex-capitale régionale de Châlons-en-Champagne.

L'ensemble du secteur tertiaire (marchand et non-marchand) pèse ainsi 84 % des emplois totaux du Pays de Châlons-en-Champagne, contre 73 % dans le département et 78 % en France.

Répartition de l'emploi total par secteur d'activité entre 2009 et 2014

	Pays de Châlons-en-Champagne			Marne	France
	Emplois (2014)	Evolution 2009-2014	Répartition (2014)	Répartition (2014)	Répartition (2014)
Agriculture	1 622	- 1,8 %	3,7 %	7,6 %	2,7 %
Industrie	3 533	- 21,4 %	8,2 %	13,5 %	12,5 %
Construction	1 797	- 22,2 %	4,1 %	5,8 %	6,7 %
Tertiaire marchand	16 756	- 2,7 %	38,7 %	40,5 %	46,2 %
Tertiaire non-marchand	19 622	0,7 %	45,3 %	32,7 %	31,9 %

Source : INSEE, RP 2009, 2014

Presque tous les secteurs d'activité sont touchés par la perte d'emplois. Les secteurs de l'industrie et de la construction le sont toutefois davantage que la moyenne avec des variations respectives de - 21,4 % et - 22,2 %

du nombre d'emplois entre 2009 et 2014. Le tertiaire marchand et l'agriculture connaissent sur la même période une légère diminution des emplois (- 2,7 % et - 1,8 %), tandis que le tertiaire non-marchand est le seul secteur en

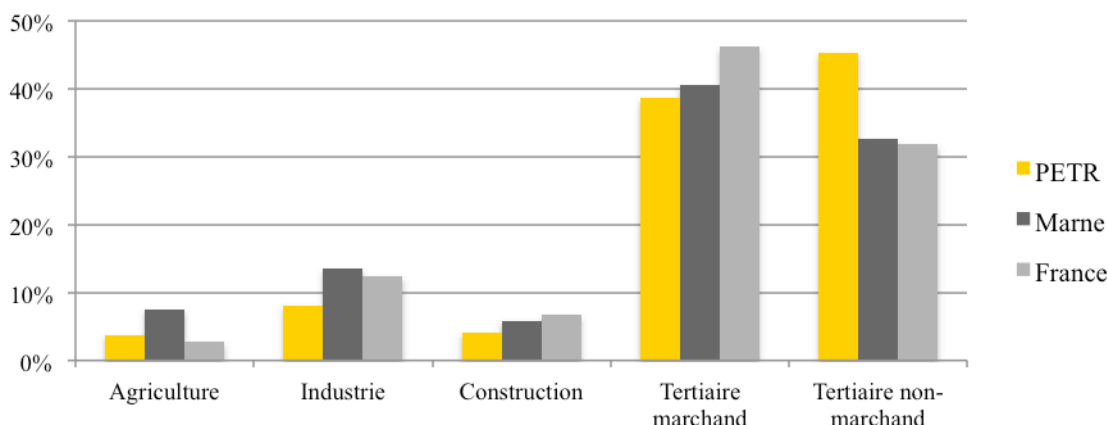
¹⁰ Sources : INSEE, recensements de la population 2009 et 2014, CLAP 2015

¹¹ Les secteurs tertiaires marchand et non-marchand correspondent aux regroupements de l'INSEE des commerces, transports et services divers d'une part, et des services liés à l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale d'autre part.

croissance (+ 0,7 %), traduisant la poursuite de la tertiarisation du tissu économique local. L'évolution positive de l'emploi tertiaire est toutefois à relativiser puisque la restructuration du Site de Défense de Châlons-en-Champagne et la perte du statut de capitale régionale ont eu potentiellement un impact

négatif relativement fort sur l'emploi tertiaire non-marchand, qui ne se reflète pas encore dans les données issues du recensement de la population, dont le dernier millésime ne permet pas de mesurer pleinement l'effet de ces événements¹².

Comparaison du poids des secteurs d'activité dans l'économie en 2014



Source : INSEE, RP 2009, 2014, exploitation complémentaire

...malgré une place importante de la sphère productive.

L'économie du territoire est principalement portée par la sphère présenteielle¹³. En matière d'établissements, le territoire se situe à un

niveau comparable aux échelons supérieurs, en revanche près de ¾ des postes du territoire font partie de cette sphère. Cette répartition signifie que l'économie châlonnaise n'est que faiblement dépendante des échanges avec l'extérieur et donc du contexte économique global.

Répartition des établissements et des postes par sphère économique (au 31/12/2015)

	Sphère présenteielle		Sphère productive	
	Etablissements	Postes	Etablissements	Postes
PETR	55,9 %	74,4 %	44,1 %	25,6 %
CA de Châlons-en-Champagne	61 %	76,5 %	39 %	23,5 %
CC de la Moivre à la Coole	40 %	49,4 %	60 %	50,6 %
CC de la région de Suippes	37 %	46,9 %	63 %	53,1 %
Marne	48,2 %	63,8 %	51,8 %	36,2 %
Grand Est	60,4 %	65 %	39,6 %	35 %
France	59,6 %	65,4 %	40,4 %	34,6 %

Source : INSEE, CLAP

¹² Depuis 2006, les recensements de l'INSEE sont constitués des données relevées lors de 5 années consécutives. Par exemple, le recensement 2014 résulte de données allant de 2012 à 2016, dont une partie date ainsi d'avant les réorganisations administrative et militaire.

¹³ Les activités présenteielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone. Les activités productives – déterminées par différence – produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

2.2. UN SECTEUR TERTIAIRE NON-MARCHAND SURREPRÉSENTÉ

Le secteur tertiaire non-marchand est constitué de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale. Il s'agit du secteur majoritaire en nombre d'emplois sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne. Il y représente 45 % des emplois (soit près de 20 000 emplois) en 2014, contre 32 % en moyenne nationale.

Une prédominance de l'administration publique menacée¹⁴

De par le statut historique de capitale administrative départementale et régionale de Châlons-en-Champagne et la présence de l'armée à Mourmelon-le-Grand, Suippes et de manière plus résiduelle à Châlons-en-Champagne, le poids du secteur tertiaire non-marchand dans l'économie locale est l'une des caractéristiques historiques du territoire. La surreprésentation de ce secteur sur le territoire est ainsi essentiellement liée à l'administration publique (secteur de la Défense inclus).

Evolution de l'emploi dans l'administration publique dans le PETR entre 1982 et 2014

	Nombre d'emplois dans l'administration publique					Evolution en %		
	1982	1990	1999	2009	2014	1982 - 1999	1999 - 2014	1982 - 2014
Châlons-en-Champagne	3 996	4 972	5 379	5 641	5 820	+ 35 %	+ 8 %	+ 46 %
Mourmelon-le-Grand	664	764	1 589	2 157	1 813	+ 139 %	+ 14 %	+ 173 %
Suippes	700	728	1 124	1 156	1 528	+ 61 %	+ 36 %	+ 118 %
Pays de Châlons	5 600	6 784	8 644	9 682	9 853	+ 54 %	+ 14 %	+ 76 %

Source : RP 1982 à 2014, INSEE

Entre 1982 et 2014, l'emploi dans l'administration publique n'a fait que croître sur le territoire. Cette croissance est localisée en grande partie sur la ville de Châlons-en-Champagne, qui a gagné près de 2 000 emplois dans l'administration publique sur cette période. Les deux communes de Mourmelon-le-Grand et Suippes, portées par leurs camps militaires, ont également connu de fortes évolutions avec un contingent d'employés de l'administration publique qui a respectivement triplé et doublé (1 149 emplois, soit + 173 % à Mourmelon ; 828 emplois, soit + 118 % à Suippes).

La présence de nombreux fonctionnaires, dont une part significative de cadres et cadres supérieurs, a longtemps constitué une base économique rassurante pour le territoire,

toutefois mise à mal par le contexte national actuel de maîtrise des dépenses publiques et par les bouleversements territoriaux récents. Les effets de la réforme territoriale des régions, qui a fait perdre le statut de capitale régionale de Châlons-en-Champagne ne sont toutefois pas encore réellement quantifiables, du fait de la méthodologie employée par l'INSEE pour ses recensements. Il est tout de même à noter que les emplois concernés, en plus de représenter une part importante de l'économie locale, occupent pour la plupart des bâtiments de grande taille, classés pour certains, et situés dans le centre-ville de Châlons-en-Champagne. L'usage futur de ces bâtiments, qui pourraient être inoccupés dans les années à venir, est donc à considérer rapidement.

¹⁴ Sources : INSEE, recensements de la population 1982 à 2014

La défense, un secteur en évolution toujours pourvoyeur d'emplois¹⁵

La restructuration du Site de Défense de Châlons-en-Champagne, qui a entraîné la dissolution du 1^{er} Régiment d'artillerie de marine (RAMa), de l'état-major de la 1^{ère} Brigade mécanisée (BM) et de sa compagnie de commandement et des transmissions mi-2015, a causé le départ de 1 003 emplois d'agents du site de Défense de Châlons-en-Champagne.

De plus, l'inscription territoriale¹⁶ du site de Défense concernait 1 380 emplois (dont 90 % situés à Châlons-en-Champagne), soit environ

380 emplois indirects et induits en plus des emplois civils et militaires directs, et 2 890 habitants (dont 950 conjoints et enfants des agents), localisés pour deux tiers dans la ville centre. La ville de Châlons-en-Champagne, qui comptait près de 3 000 personnels militaires en 1975, n'en possède ainsi plus qu'environ 150 aujourd'hui.

Impacts sur l'emploi de la restructuration du site de Défense de Châlons-en-Champagne en 2015

	Total	Communauté d'agglomération ¹⁷		Châlons-en-Champagne	
		Nombre	Part dans la CAC (%)	Nombre	Part dans la ville (%)
Emplois localisés au lieu de travail	1 380	1 317	4,0	1 271	5,3
<i>Dont emplois directs du site de Défense</i>	<i>1 003</i>	<i>1 003</i>	<i>3,1</i>	<i>1 003</i>	<i>4,2</i>
Population des salariés et leurs familles au lieu de résidence	2 888	2 222	3,1	1 867	4,1
<i>Dont population liée aux emplois directs</i>	<i>1 953</i>	<i>1 455</i>	<i>2,0</i>	<i>1 228</i>	<i>2,7</i>

Sources : CRSD de Châlons-en-Champagne, INSEE Champagne-Ardenne

Malgré son retrait progressif de la ville centre, la Défense reste l'un des plus importants employeurs à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne. Les emplois militaires et civils de la Défense représentent 4 350 emplois en 2018 (soit une baisse de 27 % depuis 2008), répartis sur les sites de Mourmelon-le-Grand, Suippes et Châlons-en-Champagne.

Sur les dix dernières années, la restructuration des sites de Défense a ainsi causé la perte de 1 600 emplois militaires sur le territoire.

Ces disparitions d'emplois concernent essentiellement les sites de Châlons-en-Champagne, et dans une moindre mesure ceux de Mourmelon-le-Grand. A l'inverse, le camp de Suippes a connu une augmentation de ses effectifs durant cette période, de même que le camp voisin de Mailly-le-Camp de manière bien plus importante (de 900 en 2008 à 1 585 en 2018).

¹⁵ Sources : Ministère des Armées ; CRSD de Châlons-en-Champagne ; INSEE Analyses Champagne-Ardenne n°13, octobre 2015 ; Localisation et évolution de l'emploi militaire châlonnais, AUDC, février 2014

¹⁶ L'inscription territoriale est une estimation territorialisée du nombre d'emplois et d'habitants concernés par la présence sur le territoire du site de Défense. Elle comprend l'effet direct (emplois et population liés au site), l'effet indirect (lié aux commandes du site) et l'effet induit (lié à la consommation des populations directe et indirecte)

¹⁷ 38 communes, hors périmètre de l'ex-Communauté de communes de la région de Mourmelon.

Evolution de l'emploi sur les sites militaires du territoire entre 2008 et 2018

	2008			2018			2008-2018
	militaires	civils	Total	militaires	civils	Total	Evolution
Châlons-en-Champagne	1 350	243	1 593	69	87	156	- 90,2 %
Mourmelon-le-Grand	2 185	589	2 774	2 041	521	2 562	- 7,6 %
Suippes	1 428	161	1 589	1 548	85	1 633	+ 2,8 %
Pays de Châlons-en-Champagne	4 963	993	5 956	3 658	693	4 351	- 26,9 %

Sources : Etude sur l'emploi militaire, AUDC, février 2014 (données 2008), Ministère des Armées (données 2018)

Depuis le départ des deux derniers régiments militaires de la ville de Châlons-en-Champagne en juillet 2015, seule une vingtaine de cadres militaires affectés aux activités de génie civil sont encore présents. Toutefois, la caserne Février est devenue le 4^{ème} site français d'accueil du Service Militaire Volontaire (SMV) en septembre 2016, permettant d'accueillir 200 jeunes recevant sur une période de 6 à 12 mois une formation civique et un parcours d'insertion à l'emploi. Les infrastructures du territoire pourraient également lui permettre d'accueillir des jeunes remplissant leur Service National Universel (SNU). Ce programme, qui pourrait voir le jour de façon progressive sur une période de 7 ans dès l'été 2019, est une version allégée du service militaire obligatoire supprimé en 1997. Celui-ci durerait un mois avec une première phase collective et une seconde en groupes réduits, dont les contenus précis restent encore à définir.

Le camp militaire de Mourmelon demeure un site majeur de l'armée de terre, disposant d'un emplacement stratégique aux abords de Paris. A l'inverse de Châlons-en-Champagne, les lois de programmation militaire ont globalement permis de maintenir la présence militaire dans les deux camps. Le 501^{ème} régiment de char de combat basé à Mourmelon a ainsi été conforté par l'arrivée de nouvelles unités. Par ailleurs, le centre de formation international du Groupe belge CMI (spécialisé notamment dans la conception, la modernisation et l'entretien des équipements de la Défense) localisé à Commercy a implanté une

annexe à Suippes en 2017, attirant emplois directs et indirects (entreprises d'entretien, de restauration des pensionnaires, etc.) et contribuant au renforcement de la présence militaire.

Constitutive de l'identité du Pays de Châlons, l'économie de la défense reste centrale notamment dans le nord du territoire. Avec 0,7 emploi indirect créé pour 1 emploi militaire (source du Ministère de la Défense), le territoire dispose d'un potentiel important de développement de filières économiques connexes à la Défense en matière de sous-traitance industrielle et tertiaire. Sans compter les activités de services liées aux besoins quotidiens de cette population militaire et de leur famille, ainsi que les activités touristiques liées au tourisme culturel et de mémoire.

Même si la complémentarité entre les différents sites militaires situés autour de Châlons-en-Champagne est un atout pour leur pérennité, les régiments de Suippes et Mourmelon restent exposés aux possibles impacts de futures lois de programmation militaire. Afin que le nord du Pays de Châlons ne subisse pas les mêmes conséquences néfastes du retrait de l'armée que la ville centre, il est nécessaire de réfléchir à la fois au développement et au renforcement des activités économiques connexes à la Défense, mais aussi à la diversification et au rééquilibrage de la base économique du Pays de Châlons entre revenus de production (services et biens), revenus de l'emploi public,

et ressources présentes et sociales.

Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense

Conscient des conséquences des réorganisations militaires, le gouvernement accompagne la redynamisation économique de l'agglomération châlonnaise au moyen de deux contractualisations : le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) et le Contrat d'Accompagnement aux Restructurations (CAR) de Châlons-en-Champagne. Au total ces deux contrats mobilisent plus de 131 millions d'euros. Depuis 2015, ils permettent la mise en œuvre d'actions découlant du projet stratégique défini par l'agglomération châlonnaise autour de quatre axes d'intervention :

- accompagner la redynamisation globale du centre-ville et faire de Châlons-en-Champagne un exemple de réussite économique et résidentielle ;
- développer le tissu économique local par une politique de soutien des pouvoirs publics favorable à l'investissement des entrepreneurs et à la transformation des opportunités économiques ;
- structurer les filières de croissance ;
- promouvoir l'ambition internationale de l'agglomération.

En complément du CRSD, un dispositif d'exonérations fiscales et sociales a été mis en place via le classement du territoire en Zone de Restructuration de Défense (ZRD). Ce classement permet aux entreprises créant de l'activité sur la zone d'emploi de Châlons-en-Champagne entre le 31 mai 2015 et le 30 mai 2018 de bénéficier pendant cinq ans d'une exonération d'impôts sur les bénéfices, d'une exonération de charges sociales, d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), sous couvert d'éligibilité. Il permet également aux entreprises commerciales et artisanales de moins de 10 salariés et de moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires ou total de bilan de bénéficier pendant 3 ans (2015, 2016 et 2017) d'un crédit d'impôt de cotisation foncière des entreprises (CFE) de 750 euros par an et par salarié existant au 1^{er} janvier de l'année précédente. Des prêts spécifiques (SOFIRE) sont également mobilisables auprès de BPI France.

2.3. UN APPAREIL COMMERCIAL DÉSÉQUILIBRÉ AU PROFIT DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES¹⁸

Bien qu'il soit le deuxième plus important du Pays de Châlons-en-Champagne en nombre d'emplois (38,7 % des emplois), le secteur tertiaire marchand y est sous-représenté comparativement aux moyennes départementale (40,5 %) et nationale (46,2 %). Constitué des transports, des activités financières, des services rendus aux entreprises ou aux particuliers, de l'hébergement et de la restauration, de l'immobilier et de l'information et la communication, c'est surtout le commerce¹⁹ qui porte ce secteur, en représentant 27,6 % de ses emplois dans le Pays et jusqu'à 32,2 % à l'échelle de la région Grand Est.

Une répartition de l'offre commerciale relativement hétérogène...

A l'échelle du Pays de Châlons, 420 activités commerciales sont recensées²⁰ en 2016. Le territoire a donc une densité de 4,3 commerces pour 1 000 habitants, relativement proche de la moyenne départementale (4,5) mais très inférieure à la moyenne française (5,5).

On note également que cette densité recouvre de fortes disparités. Les 5 communes formant le pôle aggloméré châlonnais²¹ comptent 336 commerces soit 80 % de l'offre présente sur le territoire, dont 246 (59 %) pour la seule ville centre. Même en mettant en relation cette répartition avec celle de la population, le pôle aggloméré conserve une densité (5,8 commerces pour 1 000 habitants) bien plus importante que le reste du territoire (2,1). Au sein de ce pôle aggloméré, on note également un déséquilibre entre les deux rives de la Marne, la rive gauche ne représentant

que 16 % des commerces pour 84 % sur la rive droite.

En dehors de ce pôle central, les communes de Mourmelon-le-Grand et Suippes, et dans une moindre mesure celles de Courtisols et Pogny, constituent des polarités commerciales secondaires au sein du territoire. Ces communes disposent d'une offre alimentaire (supermarché) complétée par une certaine diversité de commerces de proximité (boulangerie, boucherie, pharmacie, fleuriste...).

Près de deux tiers des communes du Pays ne disposent d'aucun commerce, essentiellement en raison du faible poids démographique de ces communes rurales et de la forte attraction de l'équipement commercial des agglomérations châlonnaise et rémoise, qui limitent les possibilités de structuration d'une offre commerciale en milieu rural.

...notamment en raison d'un fort poids du commerce de périphérie

L'offre commerciale du pôle aggloméré châlonnais s'organise autour de noyaux commerciaux principaux :

- le centre-ville de Châlons-en-Champagne, ayant à la fois une fonction de proximité pour les achats quotidiens (alimentaire, tabac/presse) et une fonction plus structurante à l'échelle du Pays de Châlons, avec notamment une offre en équipement de la personne (vêtements, chaussures, optique) et en petit équipement de la maison permettant de répondre aux besoins d'achats occasionnels « légers » des habitants de

¹⁸ Sources : INSEE, Recensement de la Population 2014 et Base Permanente des Equipements (BPE) 2016

¹⁹ Incluant les activités de réparation d'automobiles et de motocycles, d'après la répartition en 38 postes de l'activité économique.

²⁰ Source : INSEE, BPE 2016 ; Sont comptabilisés l'ensemble des équipements recensés dans la catégorie « Commerce » de la BPE (sont inclus 24 types de commerces, dont les hyper et supermarchés, boulangeries, boucheries, marchands de journaux, parfumeries, fleuristes, magasins de vêtements, d'électroménager, de bricolage...)

²¹ Châlons-en-Champagne, Compertrix, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré, Saint-Memmie

la ville-centre et de son bassin de vie.

- l'ensemble constitué des zones de Croix-Dampierre, Les Escarnotières Sud, Mercuria et Voitrelle sur les communes de Châlons-en-Champagne et Saint-Memmie, le pôle commercial « Centre-Ouest » à Fagnières et dans une moindre mesure la zone commerciale du Mont-Héry sur les communes de Châlons et Saint-Martin-sur-le-Pré sont les moteurs de l'attractivité commerciale du Pays de Châlons, tant par la diversité des offres proposées que par le niveau d'activité qu'ils dégagent.

Cette offre est complétée par des pôles commerciaux de moins grande envergure, qui ont un rayonnement limité à des zones de chalandises plus restreintes. Celles-ci peuvent correspondre à un petit bassin de vie pour les commerces situés dans les pôles secondaires du Pays (Courtisols, Mourmelon-le-Grand, Suippes), à une ou quelques communes, voire à un quartier dans Châlons ou Saint-Memmie. Ces pôles proposent une offre commerciale essentiellement constituée d'activités alimentaires, de commerces non-alimentaires de type tabac-presse, éventuellement d'une pharmacie, mais aussi de services à la personne destinés à satisfaire la demande quotidienne des ménages.

D'une manière générale, le commerce est en constante évolution. Ainsi, comme à l'échelle nationale, les consommateurs du Pays de Châlons ont également largement recours aux nouvelles formes de commerces notamment électroniques, que ce soit l'achat en ligne avec livraison ou les « drives », modèle dans lequel le client effectue sa commande en ligne et récupère ses courses dans un point de retrait sans sortir de son véhicule. S'il est difficile de mesurer la part de marché réalisée par ces drives, ils suivent la même tendance qu'observée nationalement, avec

une offre qui s'est développée de manière conséquente en quelques années seulement. Cette nouvelle forme de commerce n'est pas sans impact sur le territoire. De par sa forme et son concept (bâtiment de stockage et quelques places de stationnement), le drive est relativement peu consommateur de foncier par rapport à un super ou hypermarché, mais il est en général d'une très faible qualité architecturale et paysagère, sa forme se rapprochant de celle de l'entrepôt. Il induit nécessairement des flux automobiles puisqu'il n'est accessible que par la voiture, mais ne génère aucune animation urbaine ni commerciale, les consommateurs n'étant pas incités à descendre de leur voiture.

Des facteurs défavorables au développement du commerce de centre-ville

Si la structuration commerciale du territoire est similaire à ce que l'on observe sur l'ensemble de la France, le poids du commerce de centre-ville est particulièrement faible sur le Pays de Châlons-en-Champagne. Avec un chiffre d'affaires (CA) de 61 M€, soit 12 % du CA commercial de l'agglomération, le centre-ville est fortement sous-représenté par rapport à une moyenne nationale oscillant autour de 20 à 25 %.²²

Le centre-ville de Châlons-en-Champagne est également globalement en retrait sur le plan du commerce comparativement aux autres grandes agglomérations marnaises. Il ne représente effectivement que 35 % des commerces du pôle aggloméré, soit presque la même proportion qu'à Reims (36 %) malgré les nombreuses zones commerciales présentes dans son agglomération, et beaucoup moins qu'à Epernay ou Vitry-le-François (respectivement 53 et 54 %).²³ Pourtant, le centre-ville de Châlons est aisément accessible en voiture de l'extérieur de la ville, de par les artères routières qui

²² Source : Convention « Action Cœur de Ville » de Châlons-en-Champagne, juin 2018

²³ Les centres-villes sont l'ensemble des IRIS (définis par l'INSEE) correspondant au plus près au centre historique des villes concernées (Centre Léon Bourgeois, Centre République et Centre Tirlet à Châlons-en-Champagne ; Centre Est et Centre Ouest à Epernay ; Cathédrale, Centre Erlon-Est, Centre Erlon-Ouest, Cérés, Hincmar Est, Hincmar Ouest et Lundy à Reims ; Centre à Vitry-le-François). Le pôle aggloméré est constitué des communes dont le tissu bâti est configu à celui de la ville-centre et/ou qui possède une zone commerciale située à proximité immédiate de ce pôle aggloméré (Compertrix, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré et Saint-Memmie à Châlons-en-Champagne ; Dizy, Magenta, Mardeuil et Pierry à Epernay ; Bétheny, Bezannes, Champfleury, Champigny, Cormontreuil, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Léonard, Taissy, Thillois et Tinqueux à Reims ; Frignicourt et Marolles à Vitry-le-François).

l'irriguent et une circulation en interne relativement fluide qui permet d'accéder facilement aux commerces, et dispose d'une offre de stationnement payant et non payant qui permet largement d'accueillir les clients potentiels des commerces du centre-ville. La desserte par le réseau de bus est également suffisante. En effet, l'ensemble des lignes de bus urbains provenant des communes limitrophes, les lignes interurbaines de l'agglomération, les lignes départementales et le TransChampagneArdenne desservent un pôle de correspondance situé au cœur du centre-ville, rue Léon Bourgeois et place Monseigneur Tissier.

Cependant, en termes de déplacements doux, on note d'abord des manques concernant le réseau cyclable, à la fois en matière de quantité et de continuité, qui est toutefois en court d'amélioration par le biais de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable de l'agglomération. Ensuite, le cœur de ville n'est pas encore complètement piétonnier, la voiture restant dominante sur des rues et places commerçantes telles que la place de la République et la rue de la Marne, ne permettant pas de créer une ambiance de « shopping » et d'obtenir une animation urbaine optimales. Toutefois, la volonté d'améliorer les circulations piétonnes se traduira prochainement dans le cadre des actions de la convention « Action Cœur de Ville ».

Le constat de précarité du commerce de centre-ville de Châlons-en-Champagne peut également s'expliquer par la part importante qui y est laissée au profit des services aux particuliers²⁴. En effet, on y trouve 240 services aux particuliers pour 116 commerces, soit un rapport de 67 % de services pour 33 % de commerces. Cette présence des services, au détriment du commerce, est nettement moins importante dans les centres-villes des autres agglomérations du département (62 % à Vitry-le-François, 57 % à Reims, 55 % à Epernay).

Un modèle contraire aux principes du

développement durable

Alors que dans les centres-villes et centres-bourgs le commerce est historiquement inséré dans le tissu urbain dense, occupant en général les rez-de-chaussée d'immeubles ou de maisons et ayant ainsi peu d'impact sur la consommation d'espace, avec des aires de stationnement mutualisées, voire souterraines, les zones commerciales périphériques et la majorité des supermarchés des polarités secondaires, bien que parfois insérés dans les tissus urbains, n'optimisent pas forcément l'espace occupé.

Ces zones commerciales périphériques, dont la construction a débuté à partir des années 1990, se sont développées en extension du tissu urbain sur des terrains agricoles, à proximité des infrastructures routières, leur permettant de bénéficier d'une bonne accessibilité et visibilité et d'une grande capacité d'accueil. Elles sont globalement très peu denses et l'espace y est peu optimisé. Ainsi, ces zones commerciales occupent en tout 120 ha, dont une grande partie à destination de la voirie et du stationnement. De plus, la conception des bâtiments, qui recherche la rentabilité économique avant tout et ne tient pas compte de l'intégration paysagère et architecturale, conduit exclusivement à des surfaces commerciales de plain-pied.

Toutes les zones commerciales du pôle aggloméré châlonnais sont reliées au centre-ville par les transports collectifs (au moins une ligne de bus et au moins deux arrêts à moins de 300 mètres de la zone). La principale zone, Croix Dampierre, est desservie par 4 lignes de bus. Les arrêts de bus desservant les principales zones commerciales de l'agglomération sont d'ailleurs les plus fréquentés du réseau après l'arrêt de correspondance centrale Place Tissier. Cependant, la fréquence de passage et l'amplitude horaire de circulation des bus ne sont pas toujours adaptées aux pratiques d'achat des clients.

²⁴ Les services aux particuliers recensés sont ceux retenus dans cette catégorie par l'INSEE dans sa base permanente des équipements. Ils regroupent à la fois des services publics du type police, poste, tribunaux, impôts, ainsi que les agences immobilières, les auto-écoles et les services bancaires et d'assurances, mais également les artisans (maçons, électriciens, coiffeurs...) et les restaurants.

L'accessibilité de ces zones par les modes doux reste délicate, les itinéraires cyclables aménagés et sécurisés étant discontinus, voire absents depuis le centre-ville. L'absence de stationnements adaptés et réservés aux cycles, constatée dans la plupart des zones commerciales, constitue également un frein à l'utilisation du vélo pour s'y rendre.

Les conditions inégales d'accessibilité aux zones commerciales par les transports en

commun et les modes doux, doublées d'une facilité d'accès et de stationnement par l'automobile, incite peu à la fréquentation de ces zones par un autre mode de transport que la voiture, qui reste de loin majoritaire.



2.4. L'AGRICULTURE, UNE RICHESSE ÉCONOMIQUE ET IDENTITAIRE QUI DOIT SE RENOUVELER²⁵

L'agriculture contribue fortement à la production de ressources et de richesses et marque l'identité du territoire. La Surface Agricole Utile²⁶ (SAU) du Pays de Châlons-en-Champagne représente 139 700 ha, recouvrant près de 80 % de sa superficie, ce qui est largement supérieur aux moyennes française (54 %) et marnaise (69 %), qui est pourtant le département présentant la plus grande surface agricole de France.

La consécration du potentiel agronomique du territoire est récente. Les sols légers et drainants de la Champagne crayeuse ont pendant longtemps valu à la région le qualificatif ingrat de « *pouilleuse* ». L'essor d'une agriculture dite d'openfield a débuté dans les années 1950 sous l'effet d'un déboisement intensif, d'aménagements fonciers qui ont façonné un paysage de grandes parcelles, de l'évolution des techniques agricoles (machinisme, fertilisation, formation des

exploitants) et du développement du système coopératif, associé à un syndicalisme influent.

Une diminution continue de l'emploi agricole et une population agricole vieillissante

Les emplois agricoles continuent leur recul depuis plusieurs décennies sur le Pays de Châlons-en-Champagne (baisse de 39 % entre 1990 et 2014, soit une perte de plus de 1 000 emplois), dans une moindre mesure qu'au niveau national (- 46 %), mais plus qu'au niveau départemental (- 26 %). Ces emplois ne représentent plus que 3,75 % des emplois du territoire en 2014, qui reste un territoire à forte représentation agricole par rapport à la moyenne nationale (2,65 % des emplois), mais en retrait comparativement au département de la Marne (7,5 %), porté par le secteur d'Epernay, où plus de 21 % des emplois sont agricoles.²⁷

²⁵ Sauf indication contraire, les données relatives à cette partie sont issues des recensements agricoles, réalisés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et dont le dernier millésime date de 2010, et de la co-publication de la DRAAF et de l'AUDC « Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Châlons-en-Champagne : un territoire essentiellement tourné vers les grandes cultures » datée d'avril 2014.

²⁶ La surface agricole utile (SAU) est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. La SAU est composée de :

- terres arables (grandes cultures, cultures maraîchères, prairies artificielles, surfaces en jachère...),
- surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages),
- cultures pérennes (vignes, vergers...)

Elle n'inclut pas les bois et forêts.

²⁷ Sources pour ce paragraphe : INSEE, recensements de la population 1982 à 2014

Les classes d'âge entre 45 et 60 ans de la population active agricole du territoire sont surreprésentées par rapport à celle des champardennais. Le vieillissement de la population se poursuit avec le décalage vers le haut des classes d'âge quadragénaires. En 2000, 70 % des exploitants et co-exploitants avaient plus de 40 ans, ils étaient 80 % 10 ans plus tard. 13,5 % des exploitations agricoles du territoire (hors viticoles) sont détenues par des exploitants de plus de 55 ans, contre 17 % sur l'ex-région Champagne-Ardenne. Un certain renouvellement apparaît néanmoins : avec 25 % des exploitations marnaises, le territoire a accueilli 29 % des nouveaux agriculteurs (hors viticulture) de moins de 40 ans installés dans la Marne entre 2000 et 2010.

Le secteur agricole doit anticiper le départ à la retraite de nombreux exploitants et la transmission des exploitations. Dans l'optique de leur future succession, les agriculteurs du SCoT semblent avoir une visibilité à peine meilleure que ceux de la région champardennaise : environ 31 % d'entre eux ont déjà une idée de leur successeur contre 29 % des champardennais.

Un territoire tourné vers les grandes cultures céréalières

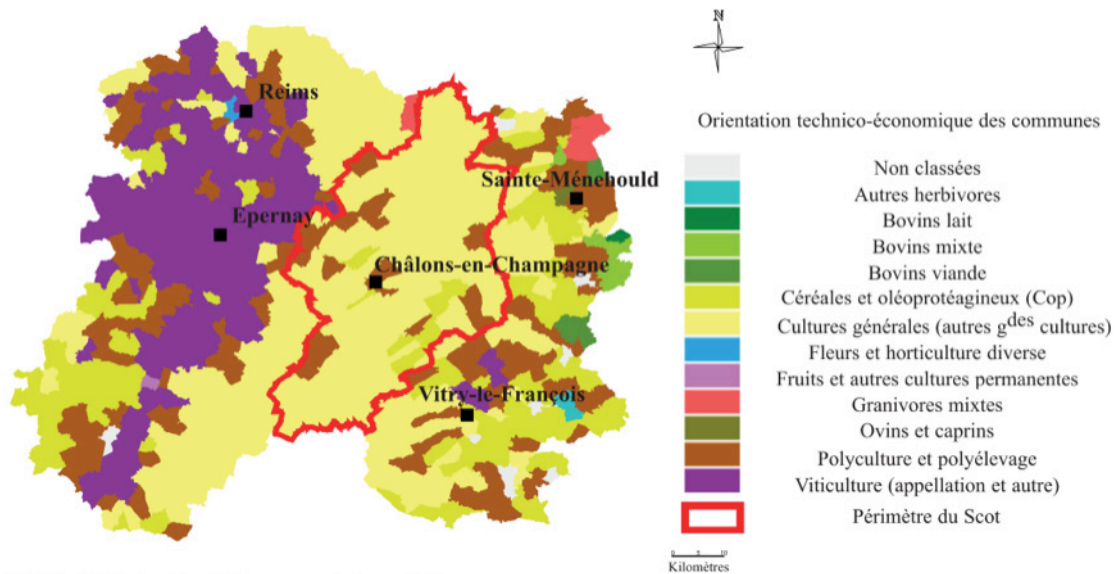
Le territoire compte un millier d'exploitations agricoles, majoritairement de moyenne ou grande dimension économique, plus encore qu'à l'échelle régionale.

Comme dans le reste de la France, la tendance est à l'agrandissement et à la concentration des exploitations. Leur nombre a diminué de 25 % en 20 ans, passant de 1 513 en 1988 à 1 250 en 2000, puis 1 132 en 2010. Ce phénomène entraîne une augmentation de la SAU moyenne par exploitation qui est passée de 90 à 123 ha entre 1988 et 2010 soit une progression de près de 37 %. Ce constat s'observe sur les trois intercommunalités du territoire, allant d'une progression de 32 % sur la communauté d'agglomération à 46 % sur la Moivre à la Coole.

Cette situation s'explique par des vagues successives de remembrement du territoire, pour partie liées à la réalisation de grandes infrastructures. En l'absence de nouveaux projets d'infrastructures de grande ampleur et après la réforme des modes d'aménagement foncier, ces évolutions devraient être moindres à l'avenir.

Si la surface agricole utile moyenne par exploitation a également augmenté au niveau national et régional de façon nettement plus importante (respectivement + 94 % et + 73 %), les exploitations du Pays de Châlons-en-Champagne restent beaucoup plus étendues que celles de ces territoires (respectivement 52 et 61 ha) et davantage encore comparativement au département (39 ha contre 123 pour le territoire du SCoT). Le Pays de Châlons-en-Champagne représente ainsi 25 % de la SAU départementale pour seulement 8 % des exploitations. Cet écart est une conséquence de la spécialisation du territoire pour les grandes cultures (principalement les céréales, oléagineux et betteraves). 57 % des exploitations sont orientées vers ce type de cultures alors que cette part n'est que de 11 % au niveau régional. En termes de surfaces, les céréales représentent l'essentiel des cultures avec près de 70 000 ha, soit la moitié de la SAU. Les betteraves couvrent 19 400 ha, puis viennent les oléagineux et les fourrages (respectivement 18 300 et 15 000 ha).

Les orientations technico-économiques des communes du Pays de Châlons-en-Champagne



Source : Agreste, recensement agricole 2010

Contrairement au Département, le territoire compte peu de viticulteurs et il ne fait pas partie de la zone de production de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Champagne » et « Coteaux champenois ». Mais 78 communes sont comprises dans la zone d'élaboration de l'appellation où sont autorisées toutes opérations de vinification, d'élevage et de conditionnement des vins avec des implantations emblématiques dans les caves de la rive gauche de Châlons-en-Champagne.

Les plantations de pommes de terre représentent une surface de 4 450 ha pour 240 exploitations, en diminution depuis 2000 (- 34 % de la surface et - 26 % des exploitations). La présence de l'élevage est aussi en net recul depuis plus de trente ans. Seule une trentaine d'exploitations sont majoritairement orientées vers l'élevage, dont un tiers concernent l'aviculture. Si le nombre d'élevages avicoles est en baisse depuis 1990, le nombre de têtes a quant à lui augmenté pour atteindre 660 000 en 2010, ce qui représente 15 % du cheptel de l'ex-région Champagne-Ardenne.

Au regard des atouts du territoire en matière d'équipements industriels et logistiques,

l'orientation « grandes cultures » devrait rester la marque des exploitations de la Champagne crayeuse avec une stabilité des cultures céréalières, d'oléagineux, de protéagineux et industrielles. Les interrogations sur les grandes filières concernent principalement la luzerne et les incidences de l'essor de la chimie verte.

Une tendance à la diversification

La commercialisation en circuit court concerne un peu plus de 7 % des exploitants contre 4 % au niveau de la Champagne-Ardenne. Cette diversification vise essentiellement la production de légumes. Au regard des atouts des filières courtes en termes de qualité, de traçabilité des produits alimentaires, de richesse du lien social et de l'existence de débouchés significatifs notamment dans la restauration collective, il existe un potentiel de développement important sur ce secteur. Une centaine d'exploitants sont engagés dans une démarche qualité, notamment par le biais de contrats de filière qui concernent particulièrement les grandes cultures. Une dizaine d'agriculteurs ont obtenu

un certificat de conformité produit comme « *Atout Qualité Certifié* » pour des grandes cultures, et une demi-douzaine a acquis le label rouge pour leur production de volailles²⁸.

La certification « *agriculture biologique* » reste encore peu répandue et ne concerne que 1,4 % des exploitations contre 1,6 % dans le reste de la Champagne-Ardenne. Un peu plus de 4 % des agriculteurs envisagent néanmoins une conversion dans les 5 ans, comme dans le reste de la région. Les exploitations agricoles labellisées « *bio* » sont majoritairement des exploitations mixtes avec une partie de la SAU qui reste exploitée en méthode conventionnelle.

La diversification des activités agricoles comprend également les activités ayant trait à l'agritourisme (chambres et tables d'hôtes, gîtes ruraux, etc.) et à l'animation territoriale telles que la vente directe ou la cueillette à la ferme. Ces initiatives individuelles encore marginales rencontrent un réel succès notamment parmi les populations urbaines.

Des filières d'excellence entraînées par des coopératives et des industries agro-alimentaires d'importance, et une volonté politique forte

Les performances élevées en matière de productions agricoles de la Champagne crayeuse ont contribué au développement de filières agro-industrielles régionales qui se classent parmi les plus performantes d'Europe. La collecte céréalière est majoritairement assurée par la coopération. Trois coopératives agricoles du territoire figurent parmi les leaders européens dans leurs domaines : In Vivo et Vivescia, qui sont également les deux premières coopératives céréalières au niveau national, et Tereos, première coopérative sucrière française. Environ un tiers des communes du Pays de Châlons comptent un ou plusieurs silos sur leur territoire.

Le territoire compte 90 établissements

agroalimentaires, pour un total de 940 postes salariés en 2015. Ce secteur représente 2,73 % des postes du territoire, soit légèrement plus qu'au niveau national, mais moins que dans le département ou la région (5,2 et 3,2 % des postes)²⁹. Néanmoins, l'industrie agroalimentaire du Pays de Châlons possède les spécificités suivantes :

- la transformation à vocation non alimentaire de la production locale de pommes de terre féculières par la féculerie d'Haussimont, avec près de la moitié des effectifs régionaux du secteur,
- la fabrication de frites surgelées et de flocons de pommes de terre à Matougues par le groupe canadien McCain. Cet établissement dispose de la plus grosse ligne de production de frites surgelées au monde et emploie la quasi totalité des effectifs champardennais de ce type d'activité. Son aire de collecte dépasse largement les limites de la Champagne-Ardenne,
- la déshydratation de la luzerne et la fabrication d'aliments pour animaux au sein d'unités de déshydratation présentes en plusieurs endroits du territoire. Le Pays de Châlons-en-Champagne concentre la moitié des établissements régionaux et plus de la moitié des emplois de ce secteur.

Outre la croissance à l'international, l'innovation constitue également un des piliers du développement du secteur agricole, qui investit notamment dans le fractionnement et la bioraffinerie végétale. La stratégie des groupes coopératifs est ainsi double :

- conserver en amont l'atout de la proximité et de la couverture territoriale au niveau de la collecte, de l'approvisionnement et des flux logistiques,
- développer en aval de nouveaux débouchés via notamment un investissement fort dans la recherche.

²⁸ Le Pays de Châlons est entièrement inclus dans l'aire d'Indication Géographique Protégée IGP « volailles de Champagne », signe européen attribué aux productions alimentaires spécifiques et aux vins portant un nom géographique dont la gestion est assurée par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).

²⁹ Données : INSEE, CLAP au 31/12/2015

Dans ce sens, le Pôle de compétitivité à vocation mondiale « *Industrie et Agro-Ressources* », situé à la périphérie du Pays de Châlons et créé en partenariat avec l'ex-Région Picardie, rassemble les acteurs de la recherche, l'enseignement et l'industrie dans le domaine des valorisations non alimentaires du végétal, autour du concept de bioraffinerie (les bioénergies, les biomatériaux, les biomolécules, les ingrédients alimentaires). Ces « *biotechnologies blanches* » s'inscrivent directement dans la préoccupation d'un développement durable par l'utilisation de sources de carbone renouvelables, la limitation des consommations en énergie et en eau, la production de déchets en volume limité et l'absence de solvants. Ces méthodes sont développées autour du concept de « *bioraffinerie intégrée* » où, à partir de matières premières végétales, différents produits sont obtenus dans le cadre d'une transformation de la plante entière.

Le Pays de Châlons possède des atouts pour développer des activités s'inscrivant dans cette logique régionale. De telles activités ont déjà été présentes sur le territoire, notamment à Haussimont où la féculerie avait exploré les domaines du bioplastique et de produits adaptés à la lutte anti-feu. Châlons-en-Champagne accueille également depuis plusieurs années le Salon International du Non Alimentaire (SIÑAL) dédié aux nouvelles valorisations des agro-ressources (agro-matériaux, bioénergies, chimie du végétal).

Par ailleurs, les réflexions du CRSD sur le volet agricole ont mis en exergue trois atouts complémentaires du territoire en matière de :

- machinisme et robotique, pour une agriculture de précision,
- valorisation alimentaire du végétal,
- valorisation non alimentaire du végétal.

Parallèlement aux enjeux de diversification des activités agricoles et agro-industrielles, et de préservation de l'environnement et des ressources, les acteurs locaux de l'économie et de l'agriculture se tournent aujourd'hui vers le « *pari du végétal* » (axe 4 du CRSD). L'enjeu est d'atteindre une renommée nationale voire internationale dans le développement de l'économie agricole, en organisant et en tirant parti de toute une série de manifestations d'importance et d'animations périodiques, en vue de promouvoir les savoir-faire du territoire et de favoriser les partenariats et l'innovation.

Une prise de conscience des enjeux du développement durable

L'agriculture est fortement concernée par les enjeux du développement durable. Les agriculteurs sont engagés dans des démarches vertueuses pour améliorer leurs pratiques, en particulier concernant la protection de la ressource en eau, compte tenu de la vulnérabilité des aquifères aux pollutions de surface, et la préservation de la biodiversité tout en optimisant les opérations culturales à la parcelle voire à l'échelle de l'exploitation dans le cadre d'une action globale et systémique. Des réseaux très actifs sur le territoire les animent, notamment les Groupes d'Etudes et de Développement Agricole (GEDA), l'association Symbiose et le CIVAM de l'Oasis (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural).

La démarche agroécologique, combinant application de la réglementation pour le versement des aides communautaires agricoles (écoconditionnalité) et politique de contractualisation volontaire adaptée aux enjeux locaux, a été confirmée dans le cadre de la PAC 2014 – 2020.

2.5. UN SECTEUR INDUSTRIEL EN DIFFICULTÉ MAIS QUI TEND À SE SPÉCIALISER³⁰

Si le secteur industriel a largement participé à l'essor économique du territoire et plus particulièrement de l'agglomération châlonnaise, il connaît aujourd'hui une certaine perte de vitesse, dans un contexte de tertiarisation globale de l'économie nationale et en lien avec la mutation du tissu industriel du nord-est de la France.

Avec 3 533 emplois, le secteur industriel ne représente plus que 8,2 % des emplois du Pays de Châlons en 2014, contre 10 % en 2009 et 12 % en 1999. En l'espace de 5 ans, le territoire a perdu plus de 950 emplois industriels, soit une baisse de 21,4 % des emplois de ce secteur d'activité. L'industrie est largement sous-représentée par rapport aux

échelles nationale (12,5 % des emplois) et départementale (13,5 %).

Les établissements agro-alimentaires, de biens intermédiaires et de biens d'équipements sont les activités³¹ les plus pourvoyeuses d'emploi sur le territoire. Ces activités sont de plus surreprésentées sur le territoire en matière de postes salariés par rapport au niveau national.

Les établissements relatifs aux thématiques « Energie, Eau, Déchets » sont les plus présents dans le Pays de Châlons (30 %), mais ne concernent que peu de postes salariés (6 %). A l'inverse, les industries de biens intermédiaires ne représentent que 14 % des établissements pour 34 % des postes.

Répartition des établissements actifs et postes salariés de l'industrie du Pays de Châlons-en-Champagne par type d'activité en 2015



³⁰ Sources : INSEE, recensements de la population 1982 à 2014, exploitations principale et complémentaire ; CLAP au 31/12/2015 ; fichiers SIRENE

³¹ Les « biens intermédiaires » regroupent les produits de l'industrie destinés à être réincorporés dans d'autres biens ou qui sont détruits par leur utilisation pour produire d'autres biens (métallurgie, plasturgie, chimie, bois, textile...).

Les « biens de consommation » sont les produits finis destinés à la consommation des ménages, excepté l'agro-alimentaire (meubles, habillement, pharmaceutique, informatique, meubles, automobile).

Les « biens d'équipement » sont les biens durables destinés à produire d'autres biens, consommés dans un cadre professionnel (machines et équipements).

La catégorie « Energie, Eau, Gestion des déchets » regroupe l'extraction de matériaux énergétiques, la production et la distribution d'énergie et d'eau, et le traitement des déchets et eaux usées.

La répartition de ces activités est très variable selon les intercommunalités du Pays de Châlons-en-Champagne. La communauté d'agglomération concentre les établissements industriels des biens de consommation et des biens d'équipement de manière bien plus importante que le reste du territoire. Concernant les postes salariés, ce sont les activités agro-alimentaires et des biens d'équipement qui sont les plus importants. Châlons Agglo représente ainsi respectivement 92 % et 98 % des postes du territoire pour ces activités, traduisant la présence d'établissements industriels majeurs appartenant à des groupes internationaux, tels que McCain ou TI Automotive.

Sur la communauté de communes de la Moivre à la Coole, 57 % des établissements industriels concernent l'énergie, l'eau ou la gestion des déchets, mais ils ne représentent que 2 % des postes salariés de l'EPCI. Les postes des industries des biens intermédiaires et des biens de consommation (37 % et 32 % des postes industriels de la Moivre à la Coole) sont presque entièrement liés aux activités de l'entreprise Omya sur les sites d'Omey et Saint-Germain-la-Ville. Dans la communauté de communes de la région de Suippes, l'activité industrielle est également déséquilibrée par la présence d'un grand employeur, le Bronze Industriel à Suippes, impliquant une surreprésentation des postes dans les industries des biens intermédiaires (84 % des postes salariés industriels de l'EPCI).

Dans le cadre du CRSD, les axes d'action retenus traduisent la nécessité de capitaliser sur les « pépites » industrielles présentes dans le territoire, en vue de renouveler le modèle économique selon une stratégie de niches porteuses de rayonnement pour l'agglomération châlonnaise et plus largement le reste du Pays. Il s'agit globalement de renforcer les masses critiques industrielles dans les domaines dits d'avenir : l'agriculture de précision et la valorisation non alimentaire des productions, l'énergie, le recyclage des déchets notamment du BTP, les technologies de pointe liées à la santé et à la domotique.

2.6. LA LOGISTIQUE, UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE STRUCTURANTE³²

La logistique regroupe l'ensemble des activités visant à gérer et mettre en œuvre les flux de marchandises. Elle comprend donc à la fois les services de transports de fret (routier, ferroviaire, aérien, maritime, fluvial, et par conduites), de manutention, d'entreposage et de conditionnement, et l'organisation des transports (y compris les services postaux et de déménagement).

Les avantages concurrentiels du territoire en termes de desserte aéroportuaire, autoroutière, routière et ferroviaire, et dans une moindre mesure fluviale, ainsi que sa localisation entre d'importants bassins de population et d'activités d'Europe ont favorisé l'implantation et le développement des activités logistiques. Le profil général de la main d'œuvre du bassin d'emploi de Châlons constitue également un facteur d'attractivité pour l'implantation d'entreprises de logistique.

La logistique est ainsi une caractéristique majeure du Pays de Châlons-en-Champagne, où elle est beaucoup plus présente qu'ailleurs. Les fonctions de transports et de logistique y représentent 11,9 % des emplois en 2014, contre 8,7 % dans le département et 7,9 % au niveau national.

Deux sites constituent les locomotives du développement logistique du territoire :

- L'aéroport Paris-Vatry, qui a permis de développer depuis son ouverture en 2000 une activité logistique en relation directe avec les dessertes autoroutière, routières voire ferroviaire. Malgré une forte activité jusqu'en 2008 (40 500 T de fret avionné), celle-ci a considérablement diminué depuis (4 600 T en 2015, 7 700 T en 2016). Le développement de la plateforme a permis l'implantation d'une

vingtaine d'établissements dans les zones d'activités qui lui sont attenantes, pour partie labellisées zones d'activités de référence régionale, représentant près d'un millier d'emplois. Avec près de 780 ha commercialisable ou en réserve foncière, la zone représente 53 % des potentialités foncières à vocation économique du Pays.

- Le « Parc Industriel de Cités en Champagne » à Recy – Saint-Martin-sur-le-Pré, labellisé parc d'activités de référence régionale, bénéficiant d'une proximité immédiate avec le croisement autoroutier A. 4 – A. 26 et étant embranché fer. Par ailleurs, la gare de triage de Châlons, actuellement non exploitée, fait l'objet d'un projet d'installation d'un Opérateur Ferroviaire de Proximité (OFP) afin de développer une offre intermodale de transport de marchandises.

Les actions menées en matière de création et de promotion de zones d'activités logistiques mais aussi de développement de formations spécialisées dans ce domaine, se sont concrétisées par l'installation de grands noms de la logistique comme Gazeley, FM Logistic et Geodis ou encore le centre logistique SCAPEST approvisionnant les centres Leclerc de l'est français. Un peu plus de 60 établissements « d'entreposage et service auxiliaire des transports » sont implantés sur l'ensemble du Pays de Châlons en 2015, soit un tiers du total départemental.

Si la filière logistique est un outil essentiel pour la compétitivité économique du territoire, il s'agit d'une activité fortement consommatrice d'espace, particulièrement de terres agricoles, et peu créatrice d'emplois relativement à l'espace occupé.

³² Sources : INSEE, recensement de la population 2014 ; CLAP au 31/12/2015.

2.7. LE TOURISME, UN POTENTIEL ÉCONOMIQUE SOUS-EXPLOITÉ

Si le Pays de Châlons-en-Champagne ne constitue pas une destination touristique de premier rang, il dispose pourtant de nombreux atouts propices au développement touristique :

- sa proximité avec des grands bassins de population (Ile-de-France, nord-est de la France et de l'Europe...) et son accessibilité aisée par les autoroutes, les routes, la voie ferrée et l'aéroport Paris-Vatry.
- les fonctions stratégiques de la ville centre qui permettent l'organisation de manifestations de grande ampleur (foires, salons, festivals...). De nombreux événements ponctuels ou saisonniers permettent ainsi d'améliorer la visibilité du territoire et d'attirer des touristes (Foire de Châlons – 250 000 entrées en 2015, festival du film de guerre War on Screen – 18 000 visiteurs en 2017).
- un patrimoine architectural riche, avec près de 90 monuments historiques inscrits ou classés dont des édifices religieux (cathédrale de Châlons-en-Champagne, églises, basilique de l'Epine, abbayes, couvents...), du patrimoine institutionnel (hôtel de ville, de région, etc.), civil (hôtels particuliers, caves...) et militaire (bastions, anciennes casernes...). La Ville de Châlons-en-Champagne appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire depuis 2007 et a ouvert en 2012 un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Au-delà des monuments remarquables, le territoire est également riche d'un patrimoine vernaculaire, témoignage de l'activité humaine, qui mérite d'être valorisé.
- un patrimoine naturel des communes de la Vallée de la Marne et des petites vallées boisées de la plaine agricole, en complément des grands sites touristiques du département comme le PNR de la Montagne de Reims, le Lac du Der ou le massif argonnais. L'offre du Pays de Châlons-en-Champagne s'appuie

principalement sur la présence de l'eau, des parcs et jardins, l'attrait des villes et villages fleuris et les itinéraires de randonnées. Le territoire rassemble ainsi 5 des 11 communes marnaises ayant le label « Villes et villages fleuris 4 fleurs » (plus haut niveau de distinction). Cette qualité est notamment mise en valeur par les Métamorph' eau'ses, balades en barque nocturnes agrémentées d'un spectacle sons et lumières, créées par l'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne, qui ont attiré 7 130 visiteurs en 2016.

- une position de porte d'entrée du classement UNESCO des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, dont l'aéroport Paris-Vatry devrait tirer parti avec l'arrivée escomptée de touristes anglo-saxons et asiatiques.
- la présence de sites liés à la Première Guerre mondiale, tels que le Centre d'Interprétation Marne 14-18 à Suippes et le Musée de l'aviation, autour desquels se développe un tourisme de mémoire auprès d'un public international. Sept sites du territoire font partie du dossier de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO des « Sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale ».

L'offre d'hébergement touristique est variée, constituée d'une vingtaine d'hôtels et d'autant de gîtes et chambre d'hôtes labellisées Gîtes de France. Alors que l'offre hôtelière est concentrée dans la communauté d'agglomération (17 hôtels sur 18) et plus précisément dans sa ville centre (62 % des chambres du territoire), l'offre de gîtes et chambres d'hôtes est répartie de façon plus homogène, permettant l'accueil de touristes sur l'ensemble du Pays de Châlons-en-Champagne.

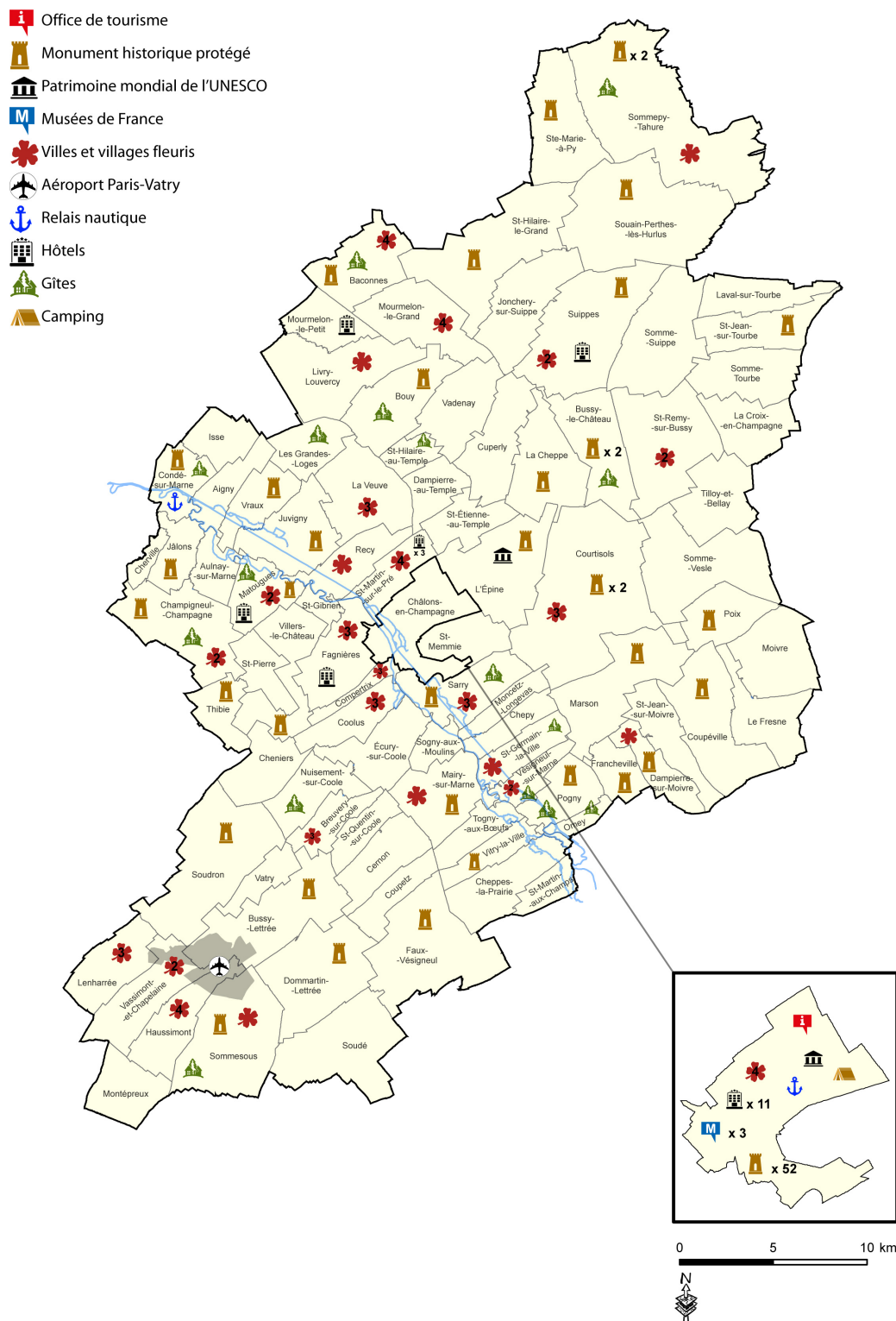
L'hébergement hôtelier du territoire est constitué à parts égales de chambres de classe économique (0 ou 1 étoile) et de milieu de gamme (2 ou 3 étoiles). Aucun hôtel haut

de gamme (4 ou 5 étoiles) n'est présent dans le Pays de Châlons. Cette répartition est très différente de celle des territoires d'Epervain ou de Reims, qui ne comptent respectivement que 15 % et 24 % de chambres économiques et sont déjà positionnés sur le haut de gamme en concentrant l'ensemble de l'offre

départementale de ce standing.

Un seul camping est présent sur le territoire, à Châlons-en-Champagne, pour 140 emplacements. Il s'agit du seul camping haut de gamme (4-5 étoiles) du département.

Les principaux éléments touristiques du Pays de Châlons-en-Champagne



Source : IGN BD TOPO 2017 - BD ALTI à 25m
Conception : SIG-AUDC, Mai 2018

3

L'ORGANISATION SPATIALE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES³³

3.1. DES ZONES D'ACTIVITÉS PRINCIPALEMENT CONCENTRÉES DANS LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION, QUI ARRIVENT À MATURITÉ

Le Pays de Châlons-en-Champagne comprend 73 zones d'activités réalisées ou en cours d'aménagement, qui représentent environ 1 510 ha, soit un peu moins de 1 % de la surface du territoire.

Les zones d'activités économiques du territoire sont relativement diversifiées à la fois sur le plan de la taille, avec un rayonnement allant d'un niveau local à un niveau national, voire international pour la plateforme Paris-Vatry, et concernant leur vocation (artisanat, industrie, commerce...), permettant de répondre aux besoins de différentes entreprises selon leur activité.

Avec un taux de remplissage moyen de 80 %, voire 90 % en dehors de la plateforme Paris-Vatry, les zones d'activités du territoire arrivent globalement à maturité. Ceci implique également une offre de surfaces existantes disponibles limitée à une centaine d'hectares hors Paris-Vatry. De plus, les terrains concernés cumulent souvent divers handicaps, tels qu'une localisation peu avantageuse au sein de la zone, des difficultés en matière d'accessibilité, ou encore des tailles et des formes contraintes.

Répartition des zones d'activités dans le Pays de Châlons-en-Champagne

	Nombre de zones d'activités	Surface existante totale (en ha)	Disponibilité		Extensions prévues (en ha)
			Surface (en ha)	Taux de	
CA de Châlons-en-Champagne	57	1 402	282	79,9 %	1 082
<i>dont plateforme Paris-Vatry</i>	3	426	196	54,1 %	583
<i>soit, hors plateforme Paris-Vatry</i>	54	976	87	91,1 %	499
CC de la Moivre à la Coole	12	76	10	87,5 %	61
CC de la région de Suippes	4	37	14	62,5 %	28
Pays de Châlons-en-Champagne	73	1 516	306	79,8 %	1 171
<i>soit, hors plateforme Paris-Vatry</i>	70	1 090	110	89,9 %	588

Source : Atlas des zones d'activités économiques du Pays de Châlons-en-Champagne, AUDC, octobre 2011

³³ Source : Atlas des zones d'activités économiques du Pays de Châlons-en-Champagne, octobre 2011

Localisation des zones d'activités du Pays de Châlons-en-Champagne

Typologie des zones d'activités

Vocation principale

- Zone artisanale
- Zone commerciale
- Autres zones d'activités économiques
- Infrastructures
- Zone d'activités projetée ou zone potentielle



Source : Atlas des zones d'activités économiques du Pays de Châlons-en-Champagne, AUDC, octobre 2011

Une implantation des zones d'activités liée aux infrastructures

S'il est possible de constater que la communauté d'agglomération concentre à elle seule plus des trois quarts des zones et plus de 90 % des surfaces dédiées aux activités économiques du Pays de Châlons-en-Champagne, la situation géographique des zones d'activités semble être davantage corrélée aux infrastructures de transports.

On trouve ainsi une concentration des zones, à la fois en nombre et en surface, à proximité des échangeurs autoroutiers, ou sur l'axe de la vallée de la Marne, concerné par les transports routiers (RN. 44, RD. 3), fluviaux et ferroviaires. Un grand nombre de zones d'activités se trouvent à proximité de voies ferroviaires et sont embranchées à ce réseau, ou peuvent le devenir.

Deux zones du territoire, qui disposent d'une très bonne accessibilité par divers modes de transport, constituent les pôles économiques majeurs du territoire : l'agglomération de Châlons-en-Champagne (routier/ferroviaire/fluvial) et l'aéroport Paris-Vatry (aérien/routier/ferroviaire).

Des zones hiérarchisées et spécialisées

La grande majorité des zones d'activités du Pays de Châlons ont une vocation principale clairement identifiable. La vocation la plus répandue est l'artisanat (29 zones), cependant les zones concernées ont une taille moyenne modeste (environ 6 ha). En termes de surfaces, les zones principalement occupées par de l'activité logistique sont les plus importantes, avec plus de 600 ha existants, dont les deux-tiers autour de l'aéroport Paris-Vatry. Les zones à vocation industrielle (364 ha), artisanale (181 ha), commerciale (120 ha) et agro-alimentaire (118 ha) sont ensuite celles qui occupent le plus d'espace sur le territoire.

En outre, les zones d'activités du territoire sont hiérarchisables en fonction notamment de leur dimension et de leur rayonnement. Les zones économiques majeures sont situées dans le périmètre de la communauté

d'agglomération :

- les deux zones labellisées « Parc d'activités de Référence de Référence Régionale », à savoir la ZAC³⁴ 2 de la plateforme Paris-Vatry à dominante logistique et le Parc Industriel de Cités-en-Champagne sur les communes de Recy et Saint-Martin-sur-le-Pré, à vocation logistique et industrielle ;
- le Parc d'activités de La Veuve dont le positionnement en bordure d'autoroute et des voies ferrées lui confère un atout indéniable dans la perspective d'un développement de la logistique et de l'accueil d'activités SEVESO ;
- l'ensemble constitué par les zones commerciales et artisanales de Croix-Dampierre, Voitrelle, les Escarnotières, Mercuria et le Parc artisanal du Mont-Michaud.

Parmi ces zones, les ZAC de l'aéroport Paris-Vatry constituent une offre unique sur le territoire, bénéficiant d'une trimodalité air-route-rail (malgré une amélioration nécessaire de la desserte ferroviaire), de surfaces conséquentes permettant l'accueil d'établissements d'envergure ou d'activités impliquant des grandes parcelles (telles que la logistique). Ces atouts et l'implication du Conseil Départemental de la Marne, propriétaire et gestionnaire, font de ces ZAC un enjeu de développement économique d'envergure supra-territoriale.

Paris-Vatry : une infrastructure d'envergure internationale³⁵

Située dans le sud du Pays de Châlons-en-Champagne, sur le territoire de 5 municipalités de la communauté d'agglomération (Bussy-Lettrée, Haussimont, Lenharrée, Sommesous et Vassimont-et-Chapelaine), la plateforme Paris-Vatry constitue une infrastructure conçue pour rayonner bien au-delà des limites du SCoT.

La plateforme est organisée autour de l'aéroport Paris-Vatry, initialement base aérienne de l'OTAN, qui a été réaménagée à la fin des années 1990 par le Conseil Général de la Marne,

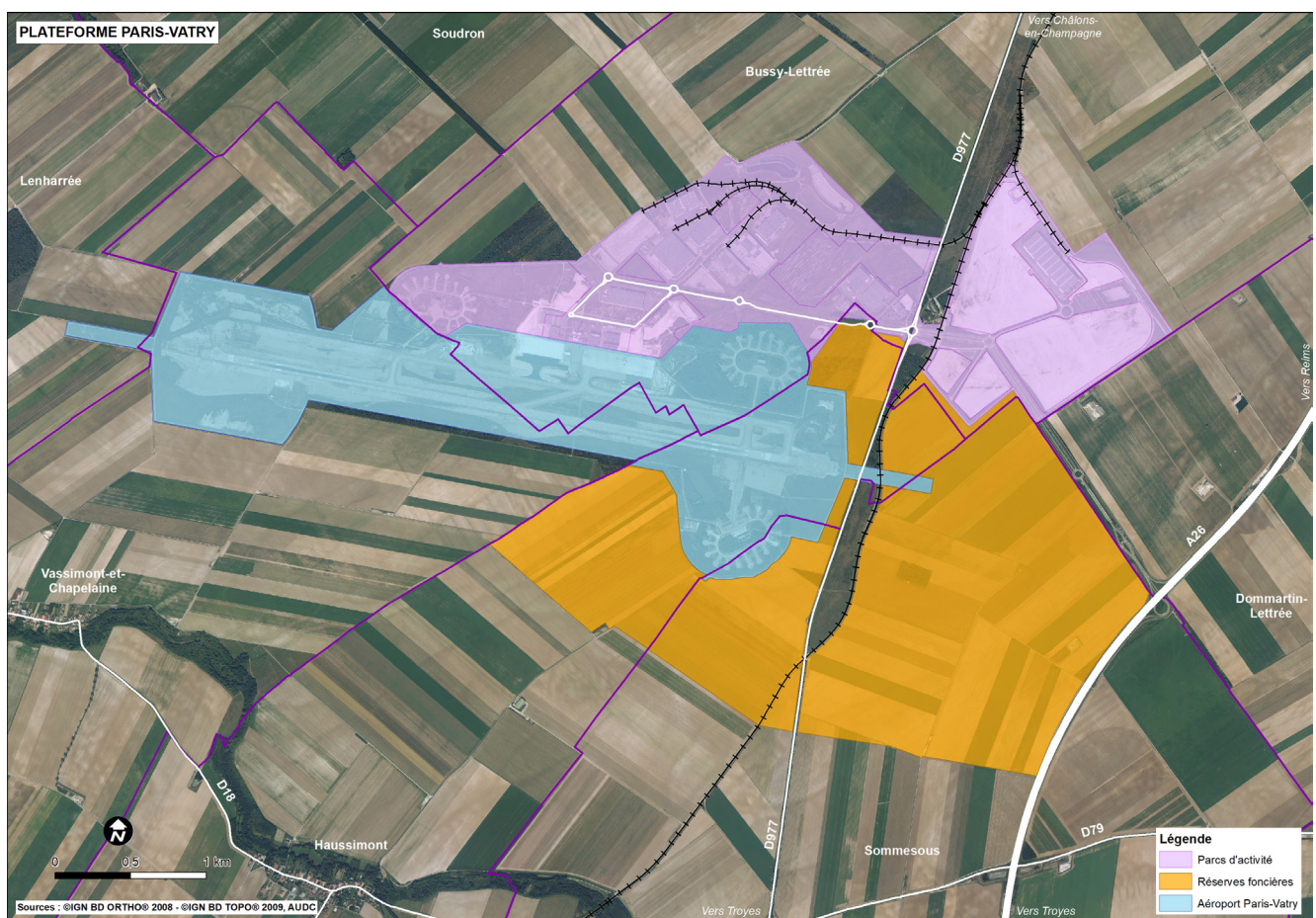
³⁴ Zone d'Aménagement Concerté

³⁵ Source : Conseil Départemental de la Marne.

et accueille dorénavant de multiples activités (transport passager, fret, aviation d'affaires, maintenance, vols d'entraînement...). En sus, plus de 420 ha de parcs d'activités ont été aménagés autour de l'aéroport afin de valoriser les atouts exceptionnels du site d'un point de vue économique : desserte multimodale (malgré une amélioration nécessaire de la desserte ferroviaire), positionnement stratégique par rapport au réseau autoroutier, surfaces conséquentes permettant l'accueil d'établissements d'envergure ou d'activités impliquant des grandes parcelles grâce à sa localisation au

cœur de la plaine agricole, distance avec les zones urbaines... De plus, afin de s'assurer du bon développement de la plateforme, le Conseil Départemental de la Marne est propriétaire et gestionnaire de l'ensemble des terrains (à l'exception des terrains des parcs d'activités déjà commercialisés) ainsi que d'environ 600 ha de réserves foncières destinées à l'extension des parcs d'activités. Il a également repris la gestion directe de l'aéroport en 2016. Ces atouts font de la plateforme Paris-Vatry un enjeu de développement économique d'envergure supra-territoriale.

Emprise foncière de la plateforme Paris-Vatry



Source : AUDC, octobre 2011

3.2. UN ÉCART SIGNIFICATIF ENTRE LES PROJETS ET LES POTENTIALITÉS FONCIÈRES FLÉCHÉES AUX DOCUMENTS D'URBANISME

Des potentialités foncières surestimées par rapport aux besoins économiques

Les extensions prévues et envisagées de zones d'activités économiques atteignent 1 170 ha à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne, pour moitié localisées sur la plateforme Paris-Vatry. Dans l'ensemble, ces surfaces à venir sont programmées à parts égales à moyen (1AU) et long terme (2AU) dans les documents d'urbanisme. En dehors de Paris-Vatry, les extensions sont essentiellement prévues pour le long terme (64 % des extensions, soit près de 375 ha, sont classées en 2AU).

Au regard des consommations d'espaces passées à destination de l'économie (environ 13 ha/an entre 2007 et 2017³⁴), l'ensemble des extensions destinées au développement économique du territoire suffirait à couvrir ses besoins pour les 90 prochaines années.

Une disponibilité mesurée dans les zones existantes

En plus de ces extensions, les zones d'activités du territoire comprennent un peu plus de 300 ha (110 ha hors ZAC de Paris-Vatry) disponibles et théoriquement commercialisables. Ces surfaces sont toutefois souvent constituées de restes de zones, et ne trouveront probablement pas preneur dans une grande majorité en raison de divers handicaps (situation au sein de la zone, accessibilité...).

Si ces surfaces ne forment donc pas réellement des opportunités pour le développement économique du Pays de Châlons, on dénombre en revanche un nombre important de friches existantes ou en devenir qui devront être valorisées en vue d'une remobilisation. Parmi ces friches, certaines, comme le site de l'ancienne sucrerie Cristal Union à Fagnières, le site original du Bronze Industriel à Suippes,

ou les implantations militaires à Châlons-en-Champagne, cumulent des enjeux relatifs à leur localisation (entrée de ville, centre-ville, proximité d'infrastructures de transport) et des dimensions permettant d'envisager des projets de grande envergure.

³⁴ D'après l'exploitation des Modes d'Occupation des Sols du Pays de Châlons-en-Champagne.

Chapitre 3 – Des potentialités économiques à valoriser

ANALYSE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Une inflexion récente du nombre de demandeurs d'emploi• Des secteurs d'activité forts implantés sur le territoire (administration, agriculture, logistique)• Le développement de secteurs d'avenir (agricultures connectée et biologique, logistique, silver économie, recyclage)• Une diversité d'atouts permettant de développer le tourisme sous diverses formes• Des zones d'activités accessibles et disposant de foncier conséquent	<ul style="list-style-type: none">• Une diminution du nombre d'emplois• Une dissociation entre lieu de travail et lieu de résidence• Une certaine dépendance économique au secteur tertiaire (essentiellement public)• Une activité commerciale forte en périphérie des pôles, aux dépens du commerce de centre-ville, des terres agricoles et de la qualité paysagère• Un surdimensionnement et un manque de visibilité de l'offre de zones économiques
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Une mutation économique soutenue par le CRSD• La proximité de Pôles de compétitivité• Une redynamisation du centre-ville contractualisée avec l'Etat, via la convention « Action Cœur de Ville »• La couverture progressive du territoire par la Fibre, facilitant le développement d'entreprises innovantes• Un développement important du commerce électronique favorable à la croissance du secteur logistique	<ul style="list-style-type: none">• Un contexte économique global défavorable• Des réformes récentes de l'armée et de l'administration impactant le territoire• Une forte consommation d'espaces agricoles• Un vieillissement de la population agricole• Un développement important du commerce électronique, en défaveur du commerce traditionnel

Chapitre 3 – Des potentialités économiques à valoriser

SYNTHÈSE

Le Pays de Châlons-en-Champagne connaît une baisse d'activité économique sur la dernière décennie, se traduisant principalement par une diminution du nombre d'emplois offerts sur les 90 communes du territoire et du rythme de création d'établissements économiques. On note toutefois des signes encourageants sur les dernières années, comme un léger recul du nombre de demandeurs d'emploi. Bien que ces tendances soient le résultat d'un contexte économique difficile au niveau mondial, il convient **d'agir pour redynamiser l'économie locale et relancer l'emploi.**

La répartition de l'emploi est partiellement dissociée de la répartition des lieux de résidence. Le déséquilibre entre le pôle aggloméré³⁵, qui offre beaucoup plus d'emplois qu'il ne compte d'actifs, et des secteurs comme la communauté de communes de la Moivre à la Coole, qui se trouve dans une configuration inverse, induit d'importants flux pendulaires au sein du territoire, générateurs de coûts pour les ménages et de pollutions. Il est donc nécessaire de **rééquilibrer et rapprocher les lieux de résidence et de travail** afin de réduire ces déplacements professionnels.

L'économie du Pays de Châlons-en-Champagne repose sur un nombre restreint d'activités majeures, qui en font son identité. L'activité agricole (qui représente près de 80 % de la surface du territoire) et l'agro-industrie qui s'est développée en lien avec cette activité, le secteur public issu du statut passé et actuel de la ville centre, et les activités militaire et logistique résultant de la localisation stratégique du territoire, sont autant de **facettes majeures de l'économie à pérenniser pour leur rôle de moteur.**

Au-delà de ces activités, le territoire dispose d'opportunités et de richesses actuellement sous-exploitées. Le développement de nouvelles formes et de nouveaux débouchés pour l'agriculture, l'offre de formations supérieures dans des secteurs innovants, la présence d'un patrimoine et de sites, et la tenue d'événements permettant de maintenir une activité touristique en toute saison, sont des opportunités à saisir pour **favoriser l'émergence des activités d'avenir.**

L'offre commerciale du Pays de Châlons-en-Champagne est organisée autour d'un ensemble de polarités offrant des services adaptés à leurs bassins de vie. Cependant, le développement dans les dernières décennies d'un modèle commercial, situé en périphérie des pôles et incitant à l'usage de la voiture sans se soucier des impacts sur l'environnement et la consommation d'espaces agricoles, a fortement contribué à la baisse d'activité dans les centres-villes de ces polarités. Bien qu'il soit nécessaire de **maintenir un réseau de pôles hiérarchisés**, il faut donc agir pour **redonner de la vitalité aux centres** dans la diversité de leurs fonctions et de leurs offres.

Globalement, les zones d'activités économiques du Pays de Châlons-en-Champagne connaissent un taux de remplissage très satisfaisant et disposent d'une très bonne accessibilité par leur proximité aux nombreuses infrastructures de transport du territoire. En revanche, les extensions prévues suffiraient à couvrir les besoins pour près d'un siècle selon le rythme de consommation actuel. Afin d'améliorer l'organisation et la lisibilité de l'offre, il faudra **réduire ce potentiel et favoriser le traitement des friches économiques.**

³⁵ Châlons-en-Champagne, Compertrix, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré et Saint-Memmie

Chapitre 4



Un maillage inégal du territoire en
équipements et services



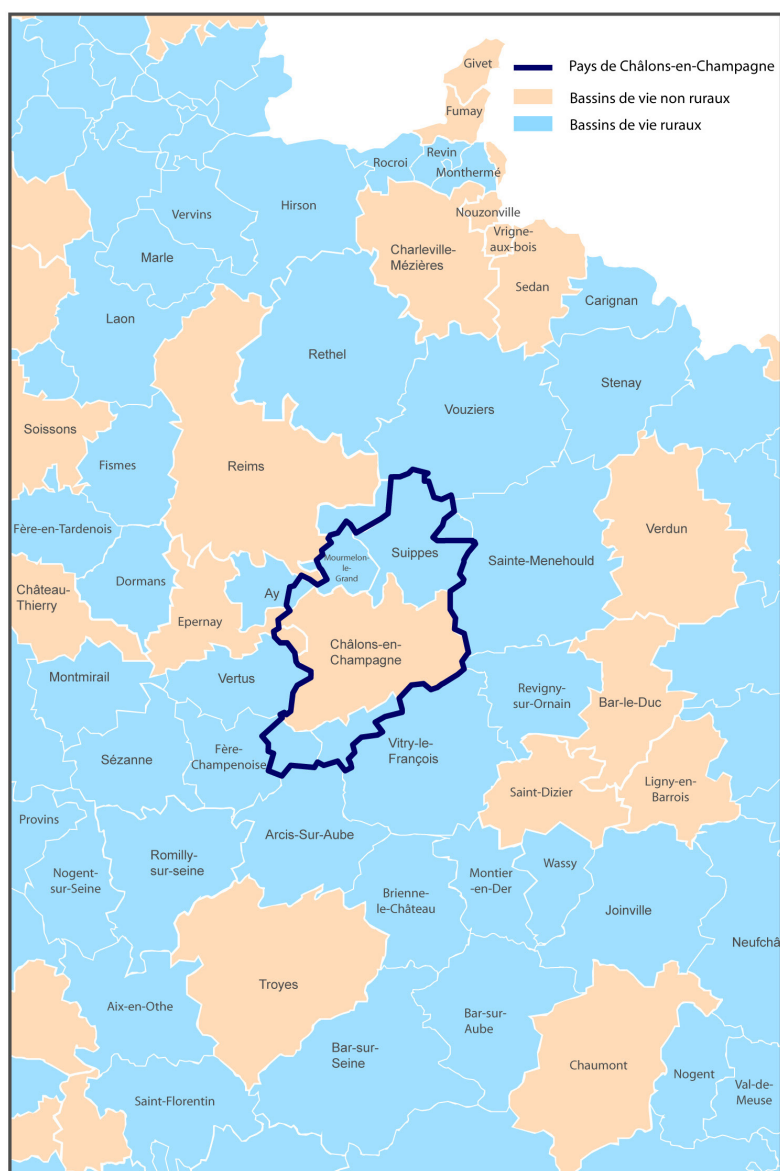
1

UNE OFFRE GLOBALE DE COMMERCE, SERVICES ET ÉQUIPEMENTS ESSENTIELLEMENT CONCENTRÉE DANS LE PÔLE URBAIN¹

Le Pays de Châlons-en-Champagne compte trois principaux bassins de vie au sens de l'INSEE en matière d'offre de services, commerces et équipements : les bassins de Châlons-en-Champagne, de Mourmelon-le-Grand et de

Suippes. Les communes les plus au sud sont tournées vers Fère-Champenoise et Vitry-le-François. Les communes les plus à l'ouest sont tournées vers Ay et Epernay.

Les bassins de vie du Pays de Châlons-en-Champagne



Source : INSEE 2012

¹ Source : BPE 2016 INSEE

A l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne, l'offre en services et équipements tous confondus se concentre dans le pôle urbain, tant quantitativement qu'en matière de diversité. Au-delà du pôle urbain châlonnais, qui dispose d'une offre en équipements majeurs (hôpital, établissements d'enseignement supérieur, hypermarchés, parc des expositions, etc.), d'autres polarités, notamment au nord avec Suippes et Mourmelon-le-Grand, sont dotées d'une offre intermédiaire ou de proximité non négligeable permettant de mailler le territoire

en équipements et services en dehors de l'agglomération.

Si l'on s'en tient à la base des services, commerces et équipements de l'INSEE², le Pays de Châlons-en-Champagne compte 8 communes appartenant à la gamme dite de proximité, 4 communes considérées comme pôles de gamme intermédiaire et une commune, Châlons-en-Champagne, référencée en tant que pôle supérieur d'équipements et de services.

Répartition des communes du Pays de Châlons-en-Champagne selon la classification de leurs commerces, services et équipements (CSE) en 2016

	Gamme de proximité	Gamme intermédiaire	Gamme supérieure
Base des commerces, services et équipements de l'INSEE	<p>8 communes disposent de CSE relevant d'au moins 14 catégories différentes :</p> <p><i>Courtisols, Jâlons, Juvigny, Mourmelon-le-Petit, Pogny, Saint-Martin-sur-le-Pré, Sarry, Sommepey-Tahure</i></p>	<p>4 communes disposent de CSE relevant d'au moins 18 catégories différentes :</p> <p><i>Fagnières, Mourmelon-le-Grand, Saint-Memmie, Suippes</i></p>	<p>1 commune dispose de CSE relevant d'au moins 24 catégories différentes :</p> <p><i>Châlons-en-Champagne</i></p>

Source : BPE 2016 INSEE

La ville de Châlons-en-Champagne à elle seule dispose d'au moins un équipement dans quasiment toutes les catégories des gammes.

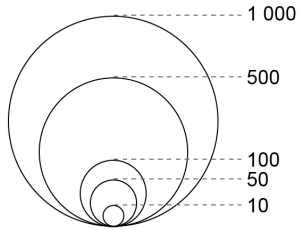
En revanche, sur le reste du territoire, la diversité de l'offre est relativement faible

même si en augmentation : 6 communes ne disposent d'aucun service ni équipement contre 13 en 2014 et 13 n'en comptent qu'un seul, souvent un équipement sportif ou de l'artisanat, contre 17 en 2014.

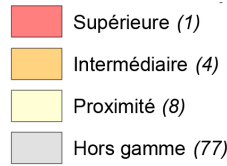
² Les équipements, commerces et services, publics ou privés, sont recensés chaque année dans la Base Permanente des Équipements (BPE) de l'INSEE. Ils sont répartis en 3 gammes en fonction de leur hiérarchie dans les services rendus à la population : la gamme de proximité recouvre les 27 catégories de commerces, services et équipements (CSE) les plus courants et les plus présents sur le territoire comme les écoles, les médecins généralistes ou les boulangeries. A mi-chemin, la gamme intermédiaire rassemble 36 catégories de CSE structurants à l'échelle de pôles comme les collèges, les opticiens ou les supermarchés. La gamme supérieure recense 47 catégories de CSE plus rares comme les lycées, les établissements hospitaliers ou les hypermarchés. Pour être identifiée comme pôle d'équipements et de services de proximité, intermédiaire ou supérieur, une commune doit compter au moins la moitié des CSE de la gamme en question.

Gammes et typologie d'équipements et de services par commune dans le Pays de Châlons-en-Champagne

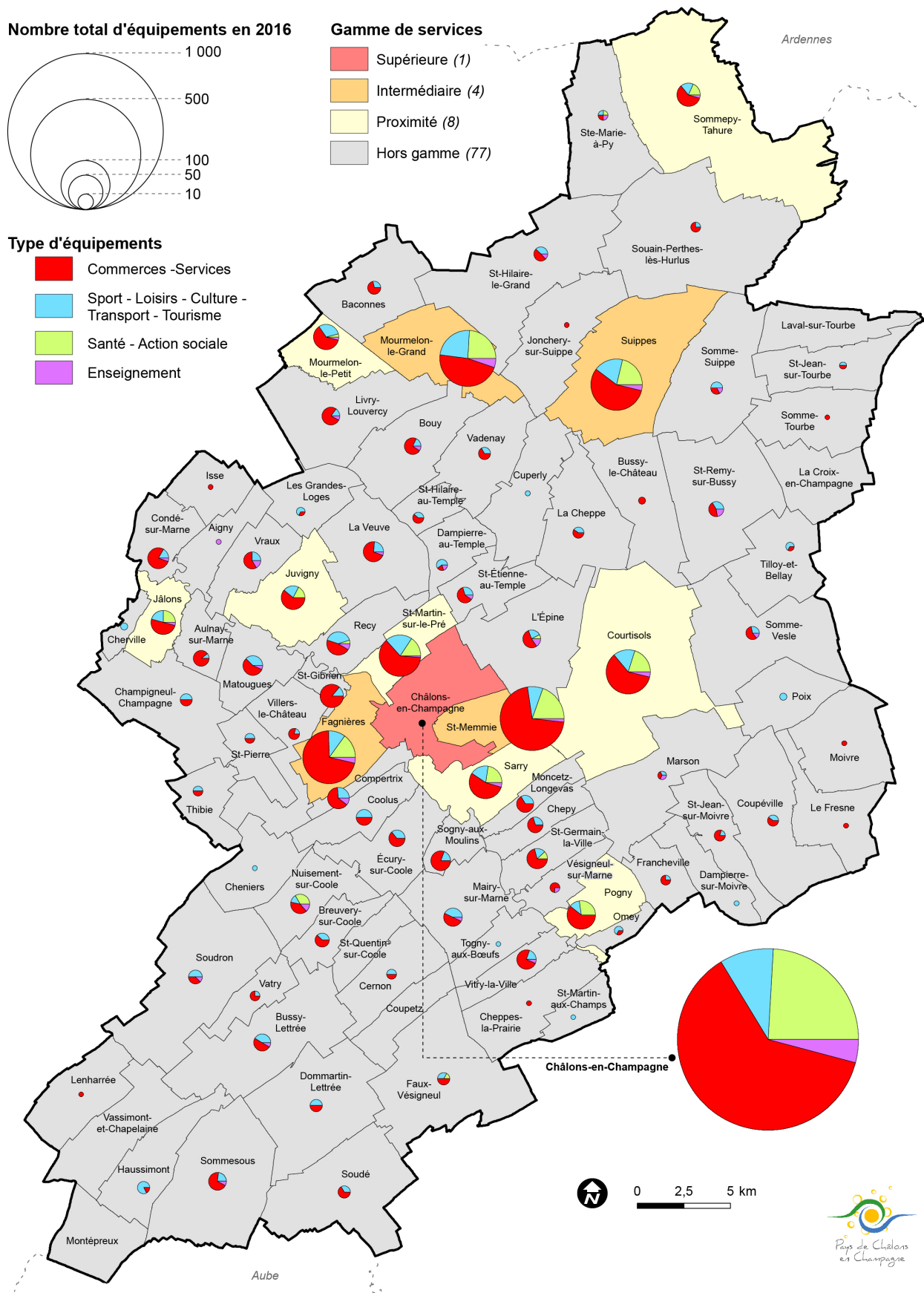
Nombre total d'équipements en 2016



Gamme de services



Type d'équipements

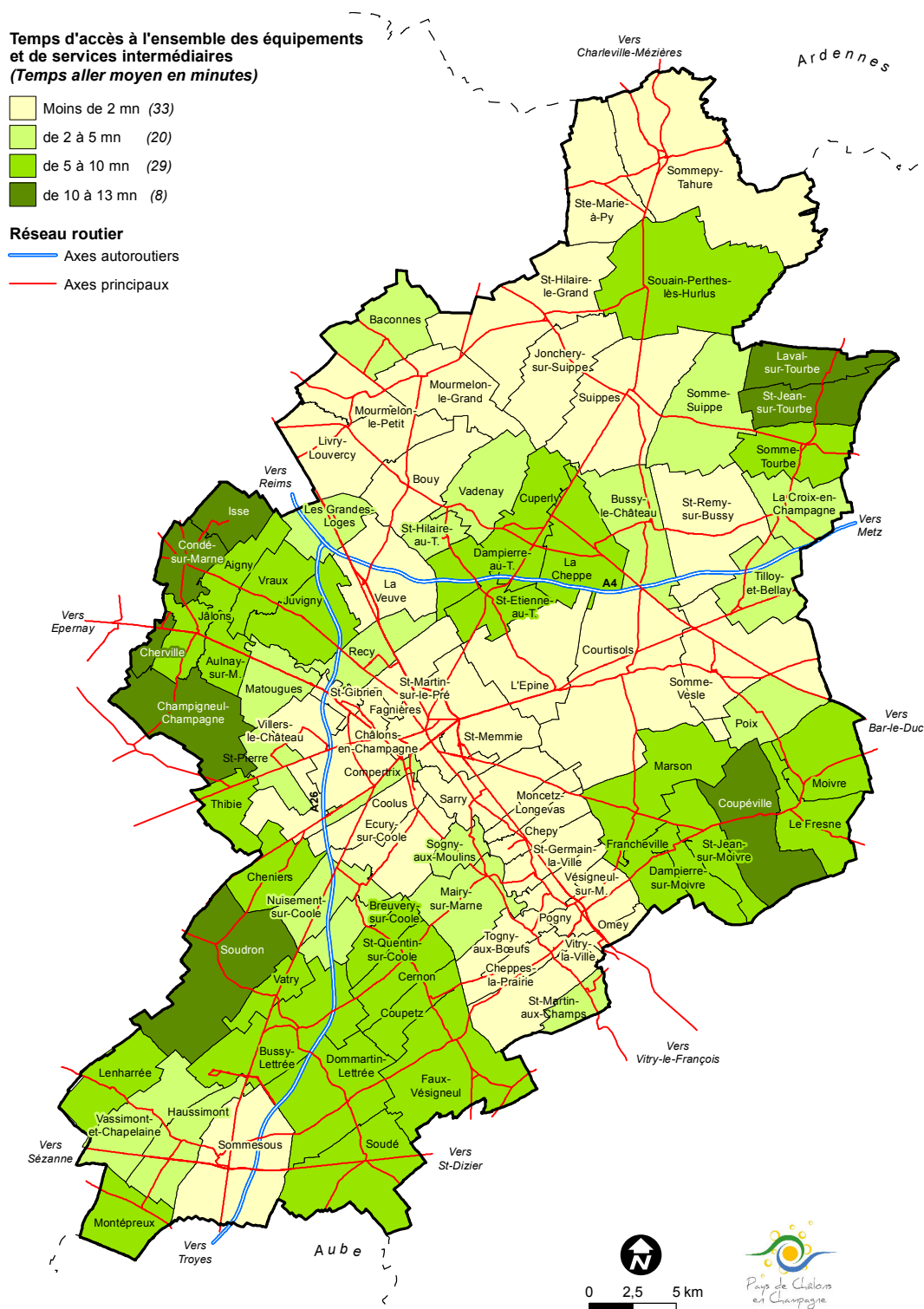


Source : INSEE, Base permanente des équipements 2016
Conception SIG-AUDC - Décembre 2017

Ce faible taux d'équipement des communes rurales du territoire, avec une majorité des communes hors gammes, induit une forte dépendance soit aux pôles intermédiaires les plus proches pour les services et équipements d'usage courant, soit à l'agglomération pour des usages plus occasionnels.

Dans les deux cas, l'usage de la voiture s'impose pour la grande majorité des déplacements, l'offre en transports collectifs en dehors de l'agglomération étant restreinte et peu adaptée aux déplacements non liés à l'emploi.

Temps d'accès aux équipements de la gamme intermédiaire par commune du Pays de Châlons-en-Champagne



Source : INSEE, BPE 2017
 Conception : SIG-AUDC - Décembre 2017

Cette répartition des équipements et services sur le territoire a une grande influence sur les mouvements de population, notamment du point de vue de l'habitat et des transports.

En effet, l'accès à des équipements proches détermine l'attrait des communes pour les nouveaux arrivants. Cette répartition par communes permet de déterminer les pôles structurants afin d'établir une armature qui sera à la base du projet de territoire.

2 ADMINISTRATION ET SERVICES AUX PARTICULIERS³

2.1. ADMINISTRATION ET SERVICE PUBLIC

Historiquement, la ville de Châlons-en-Champagne est très marquée par la présence des services administratifs, de par son statut de préfecture de la Marne et d'ex-capitale régionale pour l'ancienne région de Champagne-Ardenne. La réforme territoriale, avec le regroupement de la Champagne-Ardenne avec l'Alsace et la Lorraine au 1^{er} janvier 2016, a eu un impact sur le territoire, notamment du point de vue des emplois avec la perte de nombreux services régionaux, déplacés à Strasbourg, capitale de la nouvelle région Grand Est. Une part de cette administration perdure toujours au travers de la préfecture et de certains services régionaux, encore présents à la Maison de la Région.

Le département de la Marne a également mis en place un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) pour la période 2018-2023 faisant état de l'existant et proposant un plan d'actions afin de renforcer la qualité et de faciliter l'accès aux services publics.

La grande majorité des services administratifs et sociaux sont concentrés dans la ville centre avec la présence d'antennes locales sur d'autres communes du Pays de Châlons-en-Champagne. Ainsi, la commune de Suippes dispose d'une antenne de la Direction Départementale des Finances Publiques ainsi que du réseau de proximité et du réseau partenarial de Pôle Emploi. Une autre antenne du réseau de proximité se trouve à Mourmelon-le-Grand et une du réseau partenarial à L'Epine. Pour le reste des services publics, tels que la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé

au Travail), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), le centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) ou encore le Centre Local des Œuvres Universitaires et Sociales, il faut se rendre directement à Châlons-en-Champagne.

Du point de vue de la sécurité, la ville centre est également très bien pourvue avec la présence d'une brigade de proximité de la gendarmerie, un commissariat subdivisionnaire de police, un hôtel de police ainsi qu'une maison d'arrêt d'une capacité d'accueil de 274 places. La création d'une nouvelle maison d'arrêt de 200 places sur le site de l'ancienne caserne Corbineau a également été annoncée en février 2017 par le Garde des Sceaux. Le Pays de Châlons-en-Champagne est également pourvu de 5 autres casernes de gendarmeries, réparties sur l'ensemble du territoire à Courtisols, Mourmelon-le-Grand, Sommesous, Suippes et Vitry-la-Ville.

Le Pays de Châlons-en-Champagne dispose aussi de plusieurs antennes du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Marne avec un Centre de Secours Principal dans la ville centre et trois Centres de Secours à Mourmelon-le-Grand, à Sommesous et à Suippes.

De plus, Châlons-en-Champagne dispose d'un tribunal d'instance et de grande instance, d'un tribunal de commerce ainsi que d'un conseil de prud'hommes.

³ Sources de la partie : BPE 2016 INSEE



2.2. COMMERCES ET SERVICES AUX PARTICULIERS

Sur le plan des services aux particuliers et des commerces, le territoire est plutôt déséquilibré avec une grande majorité des services concentrés dans le pôle aggloméré et, cependant, une présence dans certains pôles secondaires du Pays de Châlons-en-Champagne.

Les services postaux sont les mieux répartis sur le territoire avec 8 bureaux de poste (3 à Châlons-en-Champagne, 1 à Courtisols, Fagnières, Mourmelon-le-Grand, Saint-Memmie et Suippes), 10 relais poste (Bouy, Châlons-en-Champagne, Condé-sur-Marne, Jâlons, Mourmelon-le-Petit, Pogny, Saint-Germain-la-Ville, Sarry) et 5 agences postales⁴ (Juvigny, Mairy-sur-Marne, Saint-Hilaire-au-Temple, Sommesous, Sommepy-Tahure).

76 % des services bancaires sont, quant à eux, concentrés dans le pôle aggloméré (Châlons-en-Champagne, Compertrix, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré, Saint-Memmie) avec la présence de 29 banques pour 38 sur l'ensemble du territoire. De même pour les hôtels et restaurants avec respectivement 78 % (14 hôtels pour 18 en totalité) et 74 % (128 restaurants pour 172) des services présents dans le pôle aggloméré.

Les entreprises de réparations ou de travaux bénéficient d'une répartition plus équilibrée sur le territoire avec seulement 54 % d'entre elles dans le pôle aggloméré (352 pour 655).

Les salons de coiffure et de beauté sont légèrement plus présents dans le pôle aggloméré que dans le reste du Pays avec 68 et 59 % des salons (84 salons de coiffure pour 123 au total et 34 salons de beauté sur 58).

Les commerces suivent la même tendance que les services avec une forte concentration dans le pôle aggloméré mais une présence dans les pôles secondaires du territoire. Cela se note par la répartition des supermarchés dans les communes de Châlons-en-Champagne, Courtisols, Mourmelon-le-Grand, Pogny, Saint-Martin-sur-le-Pré, Saint-Memmie et Suippes et des commerces de proximité présents dans de nombreuses communes, tels que les boucheries/charcuteries, les boulangeries ou encore les stations services. En revanche, les magasins divers du type ameublement, vêtements, électroménager, etc., sont quasiment tous concentrés dans le pôle aggloméré, notamment dans les zones commerciales de Châlons-en-Champagne, Fagnières et Saint-Memmie à près de 90 %.

Cette répartition des services et commerces de proximité entraîne des flux de mobilité importants pour les habitants des communes rurales, qui doivent se déplacer pour y accéder.

⁴ Le bureau de poste, en gestion directe par La Poste, offre la totalité des produits et services délivrés à la population, le relais poste est géré principalement par une personne privée dans le cadre de conventions de partenariat signées entre La Poste et des partenaires privés, et l'agence postale est gérée par une personne publique, représentée par des agents territoriaux dans le cadre de conventions de partenariat signées entre La Poste et les communes ou EPCI concernés.

3

DES SERVICES DE SANTÉ SUFFISANTS MAIS MENACÉS⁵

3.1. UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL EN HÔPITAL SATISFAISANTE MAIS DES ÉTABLISSEMENTS AVEC UN FAIBLE RAYONNEMENT

Le territoire du SCoT dispose de trois établissements hospitaliers, dont deux publics (Centre Hospitalier et Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne) et un privé (Polyclinique Priollet) tous situés dans la ville centre. Ces trois établissements totalisent en 2016 environ 1 000 lits en hospitalisation complète, près de 100 places en hospitalisation partielle et environ 20 places en chirurgie ambulatoire pour un total de plus de 36 000 séjours hospitaliers en 2016. De plus, le Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne accueille également un Service d'Urgence ainsi qu'un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) qui intervient en dehors de l'hôpital, sur demande du centre 15 (SAMU) en cas d'urgence vitale.

L'Hôpital de Châlons-en-Champagne renforce également ses coopérations, notamment avec le CHU de Reims et le Centre Hospitalier de Sainte-Menehould dans le cadre du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne. De plus, un programme Hôpital 2023 vise à renforcer et améliorer les services hospitaliers avec par exemple la création d'un nouveau bâtiment pour les activités de médecine et les femmes et enfants ou encore la rénovation des blocs opératoires.

La densité en lits pour 10 000 habitants du Pays de Châlons-en-Champagne est supérieure à la densité moyenne française pour ce qui est des lits en hospitalisation complète (102 lits pour 10 000 habitants dans le Pays de Châlons-en-Champagne contre 61 en France en 2015) et la densité en places en hospitalisation partielle se situe dans la moyenne française (environ 10 places pour 10 000 habitants).

Le Pays de Châlons-en-Champagne bénéficie d'une capacité d'accueil en hôpital relativement satisfaisante comparativement aux échelles nationale et régionale. L'Agence Régionale de Santé (ARS) définit un bassin de population à soigner regroupant 11 Etablissements de Santé (EDS) (Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Epernay, Soissons, Ste-Menehould, Reims, Rethel) pour un total d'un peu moins de 1,2 millions d'habitants. Sur cette population qui s'est fait soigner en 2014, seulement 6,3 % l'ont été dans un des deux EDS de Châlons-en-Champagne (Polyclinique Priollet, Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne). En comparaison, les hôpitaux de Reims regroupent 29,3 % de cette population avec une aire d'attractivité très grande, englobant le Pays de Châlons-en-Champagne. L'aire d'attractivité des EDS de Châlons-en-Champagne, quant à elle, est essentiellement concentrée autour de la ville centre et vers le nord du territoire. Le Centre Hospitalier accueillant une maternité de niveau II, ce qui permet d'accroître le rayonnement pour cet équipement.

L'offre d'accueil hospitalier est globalement satisfaisante pour les besoins locaux même si les établissements de santé n'attirent pas les patients externes au territoire. De plus, une certaine proportion des patients résidant au sein du Pays de Châlons-en-Champagne préfère se faire soigner dans un établissement extérieur au territoire, essentiellement à Reims. La proximité avec Reims, bien dotée en établissements hospitaliers (du point de vue quantitatif et de la diversité des services proposés), mais également de Paris, influence en effet le choix du lieu de soin.

⁵ Sources de la partie : BPE 2016 INSEE, diagnostic santé Champagne ARS 2016, Mission d'analyse stratégique et prospective des coopérations entre offreurs de soins du territoire du futur GHT Marne - Sud Ardennes IRIS Conseil Santé 2016



3.2. UNE DÉSERTIFICATION MÉDICALE QUI RISQUE DE S'ACCENTUER

Le Pays de Châlons-en-Champagne compte en 2016 359 professionnels de santé (généralistes, spécialistes, infirmiers, pharmaciens, etc), dont 88 % exercent sur le territoire de Châlons Agglo, 7 % dans la communauté de communes de la Moivre à la Coole et 5 % dans la région de Suippes. Sur ce total de professionnels de santé, 84 sont des médecins généralistes, 78 sont des infirmiers et sages-femmes et 197 sont des médecins spécialistes. Plus de 80 % des spécialistes sont concentrés dans le seul pôle aggloméré (Châlons-en-Champagne, Compertrix, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré, Saint-Memmie). Les spécialistes en dehors de Châlons Agglo étant uniquement présents à Pogny, Nuisement-sur-Coole et Suippes pour 19 professionnels de santé.

Aucun professionnel de santé n'est recensé dans le sud, en dehors d'un généraliste à Faux-Vésigneul, ce qui implique des distances relativement importantes pour les habitants de ce secteur pour se rendre chez un médecin, dentiste, infirmier ou autre. Sur le territoire du SCoT, la distance moyenne d'un habitant au médecin généraliste le plus proche est de 6 km, mais pour un quart des communes du territoire, et notamment celles situées dans le sud, cette distance moyenne est supérieure à 10 km et peut atteindre jusqu'à 16 km.

A l'échelle du territoire du SCoT, les densités moyennes de médecins généralistes, d'infirmiers libéraux et de masseurs kinésithérapeutes pour 100 000 habitants sont bien inférieures aux densités moyennes observées en France (84 généralistes sur le territoire contre 91 en moyenne en France métropolitaine). Cela révèle une offre globalement insuffisante pour répondre aux besoins de la population du territoire.

Le Pays de Châlons-en-Champagne est en effet, comme le département de la Marne, fortement concerné par le phénomène de désertification médicale, et ce plus particulièrement en dehors de la ville centre.

Les structures de type Maison de Santé Pluridisciplinaire sont une forme de réponse pour favoriser l'accès aux soins des populations en milieu rural, en rassemblant différents professionnels de santé en un même lieu, permettant des économies de fonctionnement et une prise en charge plus globale des patients dans le cadre d'un exercice coordonné entre tous les professionnels de santé de la structure. Des structures de ce type existent actuellement à Suippes et à Pogny, et une autre est en projet dans l'unité urbaine de Châlons-en-Champagne.

Cette problématique de désertification médicale que connaît le territoire du SCoT risque de s'aggraver dans la prochaine décennie, avec le départ en retraite d'un certain nombre de professionnels exerçant actuellement sur le territoire (43 % des généralistes présents ont plus de 55 ans). La question de leur remplacement est alors posée, dans un contexte où les jeunes diplômés de médecine ont une large préférence pour s'installer en milieu urbain, dans des grandes structures et en dehors du département de la Marne. L'une des solutions pour résoudre les difficultés d'accès aux soins consiste à privilégier le « *tutorat* » et la maîtrise de stage universitaire permettant aux médecins encore en exercice de donner goût aux futurs médecins à une pratique professionnelle diversifiée et pluridisciplinaire.

4 DES SERVICES À LA PERSONNE À AMÉLIORER DANS LE FUTUR⁶

4.1. LES SERVICES À LA PETITE ENFANCE ENCORE À DÉVELOPPER

On recense 6 626 enfants âgés de 0 à 4 ans en 2014 sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne dont plus de 56 % résident dans le pôle aggloméré de Châlons-en-Champagne (incluant Compertrix, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré, Saint-Memmie).

Différentes structures d'accueil des enfants en bas âge se sont développées sur le territoire, mais restent essentiellement concentrées dans la ville centre et l'agglomération châlonnaise.

Le territoire du SCoT compte ainsi :

- 12 structures à Châlons-en-Champagne accueillant des enfants de 0 à 4 ans, voire à 6 ans (garderie du matin et du soir) ;
- 3 à Saint-Memmie ;
- 2 à Fagnières ;
- 1 à Courtisols ;
- 1 à Juvigny ;
- 1 à Livry-Louvercy ;
- 1 à Mourmelon-le-Grand ;
- 1 à Saint-Germain-la-Ville ;
- 1 à Saint-Martin-sur-le-Pré ;
- 1 à Suippes.

Au total, la capacité d'accueil de l'ensemble des structures présentes sur le territoire est de 734 enfants âgés de 0 à 4 ans (voire 6 ans en fonction des établissements). Environ 90 % de cette capacité d'accueil est concentrée dans les structures implantées sur le pôle aggloméré de Châlons-en-Champagne. La capacité de ces structures ne permettant pas d'accueillir l'ensemble des enfants âgés de 0 à 4 ans sur le territoire, et toutes les communes ne disposant pas de telles structures, des modes de garde

alternatifs se sont développés sur l'ensemble du territoire, notamment les assistantes maternelles agréées.

En 2017, ce sont 776 assistantes maternelles recensées sur l'ensemble du territoire pour un total de 2 538 places. Leur répartition sur le territoire est corrélée à celle de la population et permet globalement de répondre aux besoins des ménages à l'heure actuelle.

De manière globale, l'accueil petite enfance est un sujet d'importance pour le territoire avec une légère croissance du nombre d'enfants de 0 à 4 ans entre 2009 et 2014 (+ 100 en 5 ans). Cette croissance s'explique par l'installation de nouveaux ménages avec jeunes enfants dans le périurbain, le pôle aggloméré restant plutôt stable sur la même durée. Cette augmentation entraîne une demande croissante en matière d'accueil de la petite enfance alors que l'offre, quant à elle, ne suit pas la même évolution et aurait tendance à stagner.

⁶ Sources de la partie : BPE 2016 INSEE, Recensement de la population 2014 INSEE, Conseil départemental de la Marne 2017, lesmaisonsdere traite.fr, diagnostic ARS 2016



4.2. UNE OFFRE EN SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES POUR L'INSTANT SUFFISANTE

Bien que la population du Pays de Châlons-en-Champagne soit considérée comme relativement jeune par rapport à la moyenne nationale, la part des habitants âgés de 0 à 29 ans tend fortement à diminuer : alors qu'elle représentait 42 % de la population en 1999, elle n'est plus que de 38 % de la population en 2014. A l'inverse, alors que les personnes âgées de plus de 60 ans représentaient en 1999 seulement 17 % de la population du territoire, elles en composent en 2014 plus de 22 % (21 890 dont 2 363 de plus de 85 ans). Le vieillissement de la population est un vrai enjeu concernant l'aménagement du territoire : conséquence de l'avancée en âge, la perte d'autonomie constitue la principale problématique du vieillissement et nécessite la mise en œuvre de moyens tant à domicile que par l'intermédiaire de structures d'accueil.

En 2016, le Pays de Châlons-en-Champagne compte 13 établissements spécifiques répartis sur 5 communes (Châlons-en-Champagne, Courtisols, Saint-Germain-la-Ville, Sommepey-Tahure et Suippes) :

- 7 Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) pour les séniors en perte d'autonomie et rencontrant des problèmes de santé, soit 651 places dans le Pays châlonnais dont 471 à Châlons-en-Champagne. Sur ces 7 établissements, 3 sont privés dont deux gérés de manière associative ;
- 6 Résidences Foyers non médicalisées, alternatives au domicile, pour les personnes valides ou semi-valides afin de combattre la solitude et assurer la sécurité des résidents, soit 313 places sur le territoire dont 273 à Châlons-en-Champagne. La moitié de ces résidences est gérée par des organismes à but non lucratif privés.

L'offre est considérée comme quantitativement suffisante par les instances médico-sociales pour répondre aux besoins

actuels (diagnostic ARS). Il faut néanmoins souligner que l'ouverture de plus de la moitié de ces établissements date des années 70 et rappeler qu'à cette époque, la moyenne d'âge des personnes qui y étaient admises était moins élevée. Ces établissements n'ont pas été conçus et ne sont donc pas nécessairement équipés pour les problématiques actuelles.

Ce constat soulève donc la problématique de la modernisation des structures d'accueil, tant en matière d'hébergement que de prestations de services, mais également celle de la capacité d'accueil de ces structures face à l'augmentation de la part des personnes âgées dans la population du territoire dans les années à venir.

Par ailleurs, les personnes âgées ayant tendance à vivre de plus en plus longtemps à leur domicile, des services d'accompagnement et d'aide à domicile se sont développés sur le territoire, notamment des services de portage des repas à domicile (Centre Communal d'Action Sociale), de soins infirmiers à domicile (Services de Soins Infirmiers A Domicile), d'auxiliaire de vie et d'aide ménagère (Aide à Domicile en Milieu Rural, Familles Rurales, Maison Départementale de la Famille), etc. En 2013, 7 pavillons adaptés pour les personnes âgées ont été construits sur la commune de Saint-Martin-sur-le-Pré dans le but de permettre à ces personnes de rester à domicile le plus longtemps possible dans des bâtiments répondant à leurs besoins. Les principaux services d'aides aux personnes âgées sont concentrés dans la ville de Châlons-en-Champagne, mais des antennes locales de l'ADMR existent également dans d'autres communes (Cernon, Courtisols, La Cheppe, Matougues) ainsi qu'une trentaine d'antennes locales de Familles Rurales.



4.3. UN ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES QUI N'ÉVOLUE PAS AU MÊME RYTHME QUE LA DEMANDE

Les personnes en situation de handicap, que celui-ci soit psychique, intellectuel ou moteur, nécessitent le plus souvent des structures d'hébergement adaptées, médicalisées ou non. Avec plus de 5 millions de personnes handicapées en France, le besoin en centre pour handicapés est de plus en plus important afin de répondre aux besoins de prise en charge de tous les types de handicap selon toutes les classes d'âge.

Le département de la Marne estime, dans son Schéma d'Actions en faveur des personnes handicapées 2016, qu'un peu plus de 8 % des habitants du département seraient en situation de handicap, en se basant sur le nombre de dossiers traités par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Ce sont, en moyenne, près de 1000 dossiers auprès de la MDPH qui sont créés chaque année. Dernièrement, on constate, dans la Marne comme ailleurs en France, une accélération du nombre de demandes. Ainsi, en 2015, on enregistre 34 505 demandes (+ 7,2 %) et 40 125 décisions (+ 7,2 %).

Au sein du Pays de Châlons-en-Champagne, 7 établissements (maisons d'accueil, foyers, etc.) localisés à Châlons-en-Champagne, Fagnières et Suippes disposent d'un total de plus de 470 places pour les personnes adultes handicapées moteurs et/ou psychiques.

3 établissements spécifiques pour l'accueil de jeunes handicapés sont également présents sur le territoire (2 Instituts Médico Éducatifs pour 20 places d'internat et 64 de semi-internat et un Institut d'Éducation Motrice pour 16 places d'internat semaine et 16 de semi-internat) ainsi qu'un foyer pour les personnes handicapées vieillissantes de 40 places.

Malgré l'existence de ces structures et le développement d'aides pour maintenir les personnes en situation de handicap à leur domicile, les capacités actuelles d'hébergement de ces personnes n'évoluent pas suffisamment vite pour couvrir tous les besoins quantitatifs. La rotation des personnes accueillies au sein de ces établissements étant très faible, peu de places se libèrent chaque année pour accueillir de nouveaux résidents.

5

DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES SUFFISANTS, EN STRUCTURATION⁷

5.1. UNE BAISSÉ GLOBALE DES EFFECTIFS DES ENSEIGNEMENTS DES 1^{ER} ET 2ND DEGRÉS

En 2016, 32 communes sur les 90 du Pays de Châlons-en-Champagne accueillent au moins un établissement scolaire du 1^{er} degré (école maternelle et/ou primaire) ce qui représente 5 de moins qu'en 2013 où 37 communes recensaient une école maternelle ou primaire. Cette diminution peut s'expliquer en partie par la création de regroupements pédagogiques intercommunaux et par la fermeture d'écoles à Châlons-en-Champagne, permettant de mutualiser les moyens. Les intercommunalités ont récupéré la compétence optionnelle construction, entretien et fonctionnement d'équipements scolaires et périscolaires sur délégation de cette compétence de la part des communes.

Une deuxième explication pourrait être la tendance de diminution des effectifs scolaires du 1^{er} degré depuis le début des années 2000 dans le Pays de Châlons-en-Champagne. En effet, le Pays accueillait 9 922 élèves du premier degré à la rentrée 2016 alors qu'ils étaient 10 133 en 2011 et 10 453 en 2001 ce qui correspond à une baisse de 5 % des effectifs sur 15 ans. Au sein de l'agglomération, la situation diffère d'un établissement à l'autre : même si globalement les effectifs ainsi que le nombre d'établissements sont en baisse, certains d'entre eux enregistrent une légère hausse dans leur nombre d'élèves, notamment les établissements de la ville centre, Marson et Sarry.

Concernant l'enseignement secondaire, le Pays de Châlons-en-Champagne compte 4 933 collégiens ayant fait leur rentrée en 2016 dans l'un des 9 Collèges d'Enseignement Secondaire (CES) du territoire ou l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA). 60 % d'entre eux fréquentent l'un des 7 collèges de l'agglomération, à Châlons-en-Champagne (5), Fagnières (1) et Saint-Memmie (1). Deux collèges sont également présents à Mourmelon-le-Grand et Suippes. Le nombre de collégiens est en constante diminution depuis les années 2000 (- 13 % entre 1999 et 2016).

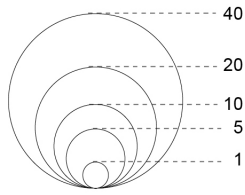
Le Pays de Châlons-en-Champagne compte également 4 lycées généraux dont 3 publics et 1 privé, 3 d'entre eux accueillant également des cursus professionnels, tous situés à Châlons-en-Champagne. Comme pour les collèges, les effectifs de lycéens sont en forte diminution (- 19 % entre 1999 et 2015) avec, toutefois, une légère augmentation à la rentrée 2016.

En dehors de Châlons-en-Champagne, l'offre en enseignement secondaire est complétée par deux lycées agricoles à Somme-Suippe et à Somme-Vesle. Ces lycées proposent également des formations professionnelles diversifiantes, notamment du point de vue de la smart agriculture.

⁷ Sources de la partie : BPE 2016 INSEE, <https://data.education.gouv.fr/pages/accueil/>

Etablissements scolaires en 2016 dans le Pays de Châlons-en-Champagne

Nombre total d'établissements scolaires en 2016



4 Nombre total d'établissements
Regroupement pédagogique

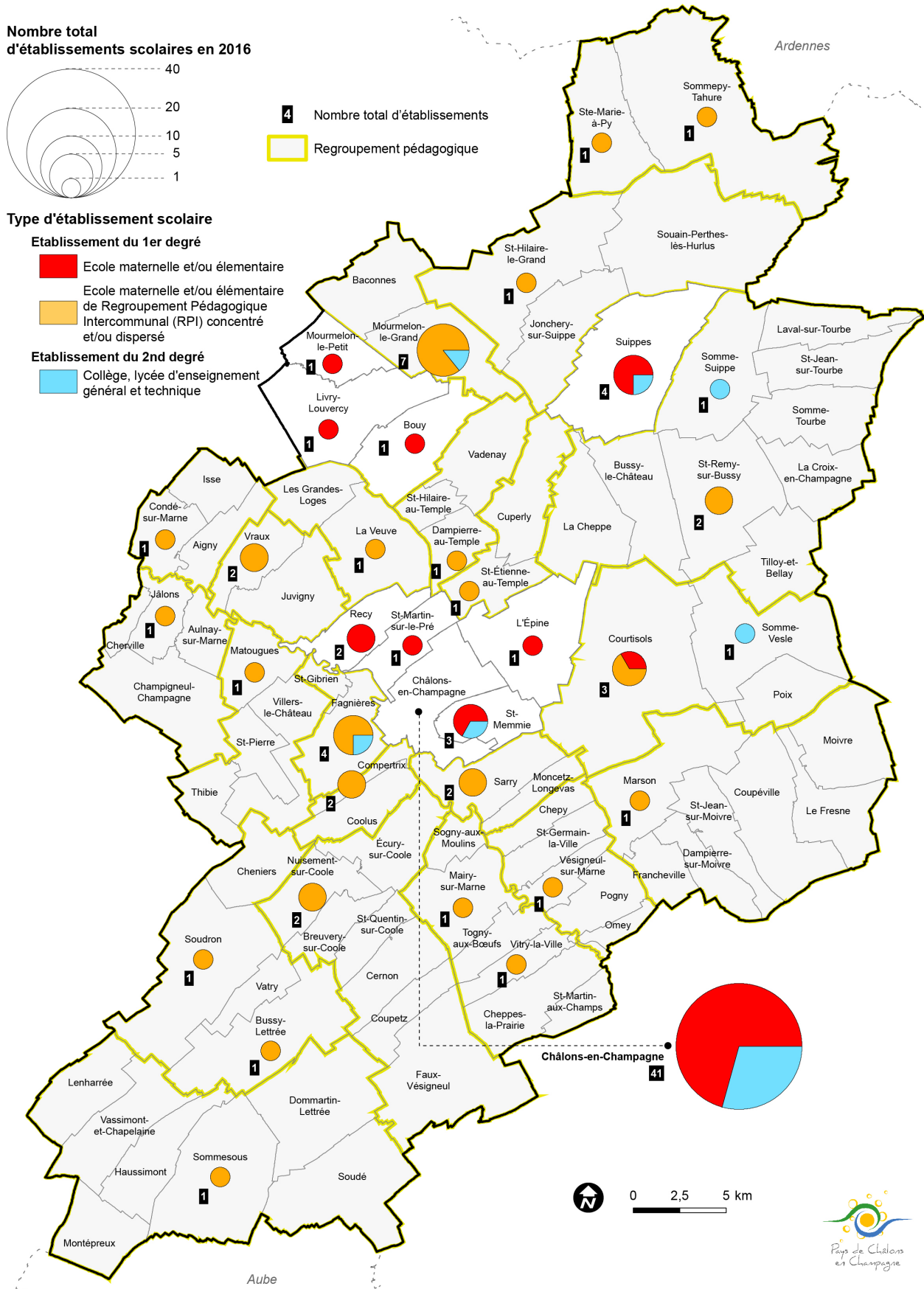
Type d'établissement scolaire

Etablissement du 1er degré

- Ecole maternelle et/ou élémentaire
- Ecole maternelle et/ou élémentaire de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) concentré et/ou dispersé

Etablissement du 2nd degré

- Collège, lycée d'enseignement général et technique



Source : INSEE, Base permanente des équipements 2016
Conception : SIG-AUDC - Janvier 2018

5.2. UNE OFFRE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR QUI SE STRUCTURE

Le territoire du SCoT propose une trentaine de formations d'enseignement supérieur, concentrées en majeure partie dans les établissements de Châlons-en-Champagne ainsi qu'une offre de BTS dans le domaine de l'agriculture dans les lycées agricoles de Somme-Suippe et Somme-Vesle. Environ 2 300 étudiants suivent actuellement une formation de l'enseignement supérieur à Châlons-en-Champagne.

Si la présence estudiantine demeure faiblement perceptible dans la ville, l'enseignement supérieur s'y développe pourtant de manière régulière depuis plusieurs années, en diversifiant les filières et les niveaux (les diplômes de niveau BAC+2 et +3 restent les plus proposés mais d'autres formations de niveau BAC+4 et +5 se structurent). L'objectif est de proposer des cursus complets dans une logique LMD (Licence, Master, Doctorat), en développant sur le territoire des formations dans ces trois niveaux.

L'offre en formations supérieures se structure en 5 grands pôles d'enseignement :

- le pôle « **industrie et technologie** », qui comprend l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers Paris Tech (ENSAM), l'Institut de Promotion Industrielle (IPI), l'Institut des Techniques d'Ingénieurs de l'Industrie (ITII), l'Institut Supérieur d'Ingénierie d'Affaires de Châlons-en-Champagne (ISIACC), les départements « *Génie Industriel et Mécanique* » et « *Réseaux et Télécoms* » de l'Institut Universitaire Technologique (IUT) ainsi que l'offre de BTS du lycée Etienne Oehmichen ;
- le pôle « **social et santé** » représenté par le département « *Carrières sociales* » de l'IUT et l'Institut de Formation des Personnels de Santé (IFPS) ;

- le pôle des « **sciences de l'éducation et de la formation** », avec l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) et l'ARIFOR (Action Régionale pour l'Information sur la Formation et l'Orientation) ;
- le pôle des « **arts du cirque** » au travers du Centre National des Arts du Cirque (CNAC) ;
- le pôle « **agriculture, agro-alimentaire, agroéquipement** » présent à l'extérieur de la ville centre avec des formations BTS au lycée de la Nature et du Vivant de Somme-Vesle et au Pôle de Formation en Agro-équipement de la Suippe.

En dehors de ces établissements, le Centre ALFOR, installé à Châlons-en-Champagne, regroupe le Centre de Formation des Apprentis interprofessionnel de la Marne (ALMEA), qui est le plus grand centre de formation interprofessionnelle du Grand Est, une Ecole de la 2e chance et l'ingénierie de formation Logistère. Ce centre recouvre de nombreux domaines dont les métiers de maintenance, de bouche, de services, et de la logistique. Enfin des établissements proposent également des formations continues (ENSAM, Conservatoire National des Arts et Métiers, GRETA, Centre de Formation de l'Education Nationale).

La majorité des sites d'enseignements de Châlons-en-Champagne (ESPE, IUT, ENSAM, IPI) sont situés en centre-ville, à proximité directe du restaurant universitaire, de la Maison de l'étudiant et des résidences étudiantes, formant un « *campus urbain* ». Cependant, malgré la relative proximité de ces sites, outre les flux établissements-restaurant universitaire, le fonctionnement des établissements reste relativement cloisonné. Le « *campus urbain* » est donc encore difficilement lisible et identifiable par les habitants et étudiants.



5.3. FOCUS SUR LE PROJET « CAMPUS 3000 »

La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne a conduit une réflexion stratégique en 2014 sur la création d'un « *campus d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation* », en concertation avec l'Université, les Arts et Métiers ParisTech et les différents acteurs de l'enseignement supérieur châlonnais. Au travers de 4 objectifs complémentaires, ce projet vise l'accueil de 3 000 étudiants à l'horizon 2020 :

- Un Campus à vivre ➔ *dynamiser la vie étudiante pour rendre la ville plus attractive*
 - o Plusieurs actions sont en cours de réalisation ou à l'étude : le développement des animations à destination des étudiants, l'amélioration du logement étudiant, la mise en place d'une signalétique spécifique...
- Un Campus de la réussite et de l'excellence ➔ *proposer une offre de formations LMD lisible, visible et compétitive*
 - o Il s'agit de développer une offre Licence Master Doctorat compétitive. De nouvelles formations sont en cours de réflexion comme une Licence pro Génie Industriel parcours agriculture connectée, un Master « *Process et Procédés agro-industriels* » à l'ENSAM ou encore une formation en architecture en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy.

- Un Campus d'innovation ➔ *mettre en place un cercle vertueux Formations – Recherche – Entreprises*
 - o Il s'agit de faciliter les passerelles avec les entreprises via un soutien financier et opérationnel aux plateformes de transfert technologique, le financement d'allocations doctorales la structuration d'une antenne de recherche commune à l'ESPE et à l'IUT autour de la thématique Social/Santé (handicap, difficulté d'apprendre), et la structuration d'une chaire industrielle e-santé.
- Un Campus d'établissement ➔ *impulser une culture de réseau et des partenariats entre les établissements*
 - o Des actions sont prévues ou en cours de réalisation : organisation de colloques communs, optimisation et mutualisation des locaux disponibles, développement des synergies en termes de ressources pédagogiques, etc.

L'ensemble de ces objectifs se structure autour d'un projet immobilier Campus 3000, qui a pour but de proposer un site en adéquation avec les besoins des étudiants : un **véritable pôle universitaire** regroupant l'ESPE, l'IUT, la Maison des Langues, le pôle de recherche, la bibliothèque universitaire, et un espace de coworking et d'entrepreneuriat étudiant. Ce campus prendra place sur le site de l'IUT, qui se verra **prolongé de 1 500 m²**.

6

DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS DIVERSIFIÉS MAIS CONCENTRÉS DANS L'AGGLOMÉRATION⁸

La richesse et la diversité des équipements sportifs et culturels d'un territoire, ainsi que la multitude et la vitalité de ses associations sont des enjeux forts d'attractivité. En effet, ils offrent de multiples choix de loisirs non seulement aux habitants et futurs habitants, mais également aux touristes et habitants des territoires voisins. Si l'offre en équipements

sportifs est diversifiée et relativement bien répartie sur l'ensemble du territoire au regard de la population, l'offre en équipements culturels est quant à elle plus concentrée dans la ville centre.

6.1. UNE OFFRE EN ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DIVERSIFIÉE MAIS INSUFFISANTE EN MATIÈRE DE LOISIRS DE NATURE

L'offre en équipements sportifs est importante et diversifiée sur le territoire du SCoT, avec notamment la présence d'infrastructures de grande qualité dans des disciplines peu courantes comme le vol à voile à Ecury-sur-Cooles, le tir à Châlons-en-Champagne, le golf à Courtisols et Mourmelon-le-Grand, etc. Près de 340 équipements sportifs sont ainsi recensés sur le territoire. La densité en équipements sportifs sur l'ensemble du territoire est d'environ 34 équipements pour 10 000 habitants, donc peu éloignée de la densité moyenne nationale qui s'élève à 39,9 équipements sportifs pour 10 000 habitants.

Le pôle aggloméré de Châlons-en-Champagne (incluant Compertrix, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré, Saint-Memmie) accueille les équipements les plus structurants (36,5 % des équipements sportifs recensés) tels que la patinoire Cité Glace, la piscine olympique, le skate-park ou encore le nouvel espace Aquacité. La grande majorité des équipements sportifs se trouve au sein de la communauté d'agglomération (74 %) tel que le complexe sportif d'Haussimont, qui propose des activités sportives et de loisirs d'intérieur ou

de plein air avec des espaces d'escalade, de tir à l'arc, de course...

Sur le territoire du SCoT, la quasi-totalité des communes possèdent au moins un équipement sportif (souvent un terrain de grands jeux permettant *a minima* la pratique du football), seules 13 d'entre elles ne disposent d'aucun équipement. Les camps militaires sur le territoire (Mourmelon et Suippes) offrent également un accès à leurs équipements sportifs pour le public tels que piscine, terrain multisports, gymnase...

L'accès aux activités sportives, mises à part des activités très spécifiques, est donc bien assuré sur l'ensemble du territoire. L'enjeu pour les communes et leurs groupements porte davantage sur la rénovation de certains grands équipements comme les piscines que sur la création de nouveaux.

En revanche, en matière de pratiques sportives et de loisirs de nature, aujourd'hui en plein développement sur l'ensemble du territoire national, les aménagements restent rares alors même que certains secteurs ont des atouts

⁸ Sources de la partie : BPE 2016 INSEE

à valoriser dans ces domaines. En effet, si le Pays de Châlons-en-Champagne n'est pas le territoire le plus diversifié et le plus attractif de la Marne pour les sports de nature compte tenu notamment du relief peu vallonné et d'un faible taux de boisement, il est traversé par la vallée de la Marne, qui pourrait être mieux valorisée pour les sports et loisirs liés à l'eau (canoë-kayak, pêche...). Ces activités font donc partie des projets d'aménagement sur le territoire, notamment avec la volonté de créer une rivière d'eau vive à Châlons-en-Champagne pour développer les sports qui y sont liés.

Par ailleurs, le faible relief du territoire peut être un atout pour les pratiques de la randonnée pédestre et cycliste, qui actuellement dispose de peu de parcours sport/santé ou boucle de randonnée. Le territoire est actuellement traversé par la véloroute VR2, reliant Paris à Strasbourg, qui s'inscrit dans un itinéraire européen Paris-Prague, porté par l'Allemagne et la République Tchèque, sous la dénomination de Paneuropa Radweg. De plus, divers projets au niveau des vallées sont envisagés par Châlons Agglo.



6.2. UNE OFFRE EN ÉQUIPEMENTS ET ÉVÈNEMENTS CULTURELS CONCENTRÉE MAIS SATISFAISANTE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Les équipements socioculturels constituent un volet important de l'offre de services de proximité à l'échelle d'un bassin de vie. Sous ce terme générique se déclinent une diversité de structures, d'acteurs et d'animations avec des équipements majeurs généralement implantés à Châlons-en-Champagne et dont l'accès est limité par la distance et les manques en matière de transports publics. Cependant, de nombreux efforts sont fournis par ces acteurs pour diffuser au mieux la culture en milieu rural et faciliter son accès en dehors de la ville centre.

Accès à la lecture

Les bibliothèques et médiathèques sont les équipements culturels les plus présents sur l'ensemble du territoire. Elles constituent autant de points d'ancrage de l'action culturelle en milieu rural. Néanmoins, l'hétérogénéité des structures et de leur fonctionnement n'offre pas à tous les habitants du Pays de Châlons-en-Champagne le même niveau de service.

La ville de Châlons-en-Champagne dispose d'une médiathèque et d'une bibliothèque de quartier, ainsi que d'une bibliothèque municipale à vocation régionale et des Archives Départementales de la Marne. Cependant, malgré le caractère structurant de cet équipement, son bassin d'influence

ne dépasse que très peu l'agglomération châlonnaise, y compris pour le public scolaire, ce qui pose notamment la question de la desserte de cet équipement par les transports en commun pour les communes hors agglomération.

En dehors de la ville centre, les deux polarités du nord disposent également chacune d'une médiathèque, et sur le reste du territoire, 19 communes disposent d'une bibliothèque ou d'un point relais lecture du réseau de la Bibliothèque Départementale de Prêt du Conseil Départemental.

Diffusion de spectacles vivants

Le territoire accueille plusieurs manifestations culturelles de grande ampleur, utilisant en majeure partie les équipements structurants du cœur d'agglomération. La ville-centre compte notamment parmi ces équipements et acteurs :

La scène nationale « La Comète », qui fait partie des 70 scènes nationales qui maillent le territoire français. Comprenant une salle de spectacle de plus de 600 places et d'une salle de cinéma de 150 places, la Comète fait plus de 70 000 entrées chaque année.

La Comète organise depuis 2013 un festival international de cinéma, « **War on Screen** », projet artistique et culturel unique qui traite des liens entre guerre et cinéma et qui s'appuie sur l'identité et l'histoire du territoire. Cet événement d'envergure internationale constitue une véritable action de développement du territoire qui s'appuie sur un partenariat entre Châlons-en-Champagne et Suippes.

Le « Capitole en Champagne » : ce parc des expositions, inauguré en 2012 à Châlons-en-Champagne, propose une salle de spectacle modulable allant de 3 000 à 12 000 places ainsi que de multiples salles de congrès, de séminaire et de réunion. Cet équipement structurant accueille ainsi de multiples événements : la **Foire agricole de Châlons-en-Champagne**, qui se déroule tous les ans au mois de septembre, de multiples spectacles et divers salons (automobile, habitat, développement durable, etc).

L'association « Furies » : cette association culturelle est axée sur le théâtre, le cirque et l'art de rue et propose à la fois des événements culturels à Châlons-en-Champagne et dans le milieu rural. Son action s'articule autour :

- Du festival **Furies** qui se déroule tous les ans au mois de juin
- De l'organisation de week-ends « *Entre-Sort* » plusieurs fois par an
- De l'accueil et la diffusion de spectacles en création d'artistes en résidence
- De la diffusion de spectacles en dehors de Châlons-en-Champagne avec le « *Théâtre des Routes* »

L'association « Musiques sur la ville » : cette association organise tous les ans, depuis 1992, le **Festival des Musiques d'Ici et d'Ailleurs** réunissant jusqu'à 70 000 spectateurs à Châlons-en-Champagne. Cet événement se traduit par des concerts en accès libre dans le centre ville et les quartiers de Châlons-en-Champagne. Des résidences de créations artistiques sont également organisées par l'association.

Le Centre National des Arts du Cirque (CNAC) : au-delà d'être un lieu d'enseignement de la pratique des arts du cirque, le Cirque de Châlons-en-Champagne, rénové en 2010, constitue également un lieu de diffusion culturelle, avec des représentations régulières des étudiants du CNAC, mais également d'autres spectacles, notamment en partenariat avec la Comète ou l'association Furies.

En dehors de Châlons-en-Champagne, nous pouvons citer l'association « **Les Moissons Rock** » qui constitue également un acteur majeur dans le domaine de la musique sur le territoire, en organisant chaque année au mois de mai un festival de musique à Juvigny, réunissant plusieurs milliers de spectateurs provenant du Pays de Châlons-en-Champagne et au-delà.

Cinémas

Le cinéma n'est plus aujourd'hui un équipement de proximité : l'offre en cinémas du Pays est concentrée à Châlons-en-Champagne, et représentée par un complexe cinématographique de 9 salles construit en périphérie, facilement accessible par la route, et une salle de cinéma d'Art et Essai de 150 places à la Comète. Pour compenser le faible maillage du territoire en équipements cinématographiques, certaines communes comme Saint-Hilaire-le-Grand ou Condé-sur-Marne organisent ponctuellement des projections de films dans leurs salles des fêtes.

Enseignements artistiques de loisir

L'offre en matière d'enseignement artistique (musique, danse, arts plastiques) est principalement concentrée dans l'agglomération châlonnaise, et plus particulièrement la ville centre, avec notamment un équipement structurant qu'est le Conservatoire de Musique agrégé et de Danse « *Jean-Philippe Rameau* ».

Mais l'enseignement artistique est également assuré par un certain nombre d'associations, aussi bien présentes dans la ville centre

que dans le reste du territoire, notamment à Courtisols, Mourmelon-le-Grand, Saint-Germain-la-Ville et Suippes. Plus de 600 associations toutes catégories confondues sont recensées à Châlons-en-Champagne seule, dont 140 sont hébergées dans des locaux municipaux.

Musées

Le territoire comptabilise au total 11 musées dont les 4 principaux sont :

- Le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie à Châlons-en-Champagne,
- Le musée Jules Garinet à Châlons-en-Champagne,
- Le musée du Cloître de Notre-Dame-en-Vaux à Châlons-en-Champagne,
- Le Centre d'Interprétation Marne 14-18 à Suippes.

D'autres musées plus locaux sont recensés à Bouy, Châlons-en-Champagne, Somme-Vesle, Sommepey-Tahure, Souain-Perthes-lès-Hurlus et Vraux.

Si la fréquentation de l'ensemble des musées est globalement en hausse depuis 2003, cette augmentation est largement due au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Châlons-en-Champagne, qui est la structure muséographique la plus visitée grâce notamment aux animations spécifiques.

7

UNE COUVERTURE NUMÉRIQUE HÉTÉROGÈNE SUR LE TERRITOIRE⁹

Le numérique est au cœur de toutes les réflexions à l'heure actuelle, tant au sujet de ses usages que de son implantation sur le territoire. Les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) se sont imposées auprès du grand public, des entreprises, des administrations et grands équipements publics (hôpitaux, écoles, etc) comme un des nouveaux besoins de société. La desserte du territoire en haut et très haut débit est un enjeu

fort pour le développement économique, l'aménagement du territoire et le maintien de la cohésion sociale.

La connaissance des réseaux et services présents sur le territoire du SCoT, ainsi que des projets existants aux différentes échelles, est donc nécessaire pour définir la stratégie d'aménagement numérique du territoire, qui n'est pas nécessairement du seul ressort des acteurs du Pays de Châlons-en-Champagne.

7.1. UNE FRACTURE NUMÉRIQUE QUI SE DESSINE AU SEIN DU TERRITOIRE

Si le Pays de Châlons-en-Champagne est globalement couvert par l'ADSL (technologie d'accès à Internet haut-débit), hormis la commune de Montépreux au sud du territoire qui y est inéligible, le niveau de qualité de cette couverture est très hétérogène au sein du territoire.

En 2017, environ 40 % des lignes du territoire n'ont pas accès à l'ADSL ou ont accès à un ADSL « *minimum* » ou « *dégradé* », restreignant l'usage d'Internet (difficultés de visionnage de vidéos, de téléchargement, etc.) et ne leur permettant pas par exemple de bénéficier d'une offre « *triple play* » (Internet-téléphone-TV).

Dans le Pays de Châlons-en-Champagne, comme dans le département de la Marne, 6 communes sur 10 sont couvertes en 2017 par un débit supérieur à 3 Mbit/s, permettant aux usagers d'avoir un accès relativement confortable à Internet mais ne permettant pas forcément de bénéficier d'une offre « *triple play* ». L'accès à la télévision via l'ADSL

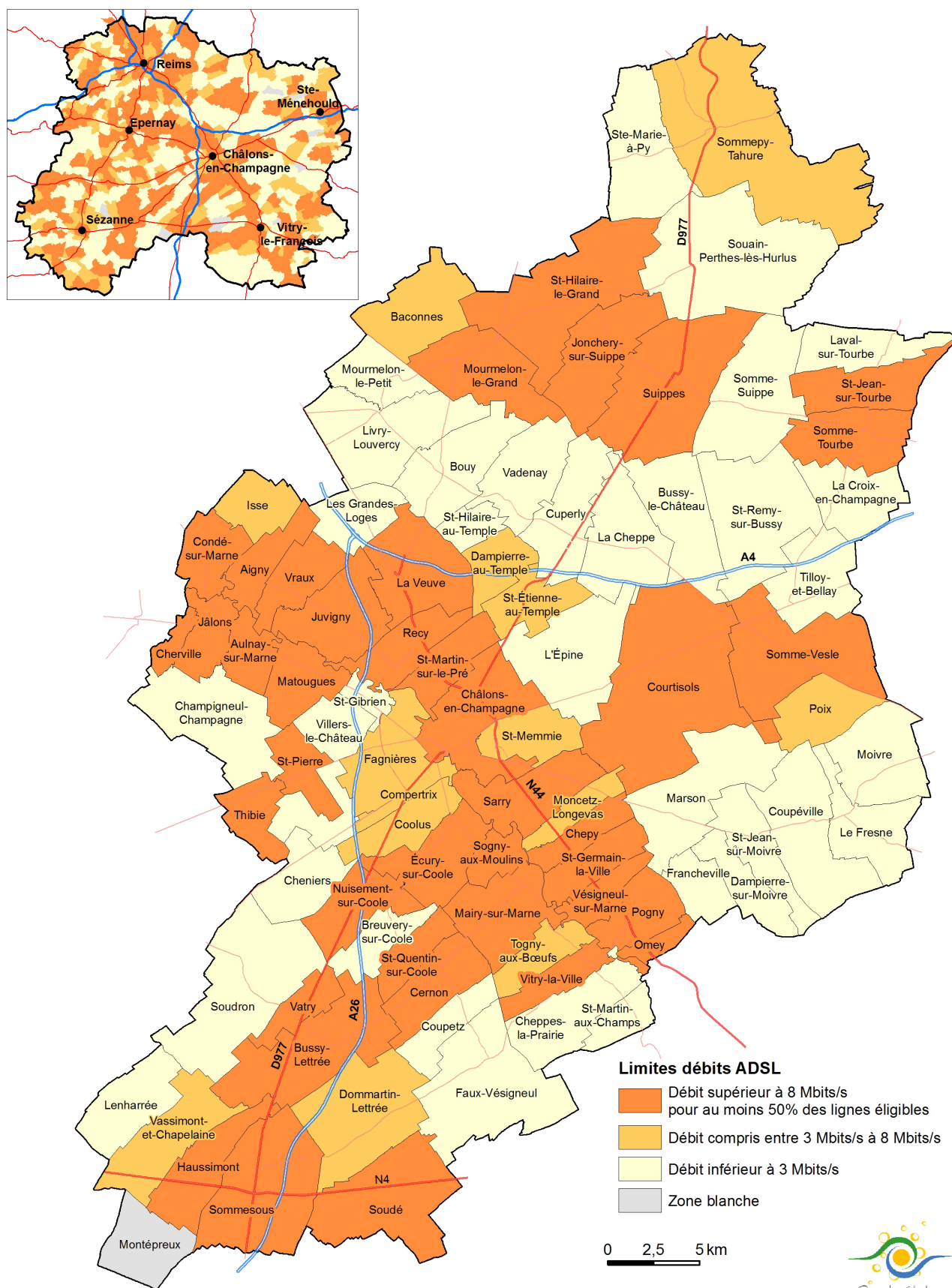
nécessite en effet un débit supérieur à 6 Mbit/s et des conditions de raccordement de l'abonné à un NRA (Nœud de Raccordement Abonné) favorables (NRA dégroupé, faible distance au NRA pour limiter l'affaiblissement du signal).

Or le territoire étant équipé au total de 34 NRA, répartis dans 32 communes (3 NRA à Châlons-en-Champagne), de nombreuses communes subissent une distance éloignée au NRA ne permettant pas aux usagers d'avoir accès à un débit optimal.

Parmi les 54 communes ayant accès à un débit supérieur à 3 Mbit/s, 34 communes ont plus de 90 % de leurs lignes qui sont éligibles à un débit supérieur à 8 Mbit/s. Ces communes sont principalement situées dans la vallée de la Marne ou à proximité des grands camps militaires, tirant profit des principales infrastructures et réseaux présents.

⁹ Sources de la partie : Observatoire France THD 2017, <https://www.monreseauemobile.fr> ARCEP 2017

Couverture ADSL au 1^{er} trimestre 2017



Source : Agence du Numérique - Observatoire France Très Haut débit - 1^{er} trimestre 2017
 Conception : SIG-AUDC - Décembre 2017

Ainsi, en 2017, sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, un peu moins de 6 communes sur 10 sont soit inéligibles à l'ADSL (1 commune), soit éligibles à des débits insuffisants (35 communes) ou qui seront insuffisants demain (14 communes) pour un usage confortable d'Internet. En effet, les besoins des usagers en matière de débit augmentent de 50 % chaque année, et les débits actuels compris entre 2 et 6 Mbit/s ne suffiront plus pour répondre aux besoins de demain.

Comme à l'échelle départementale, une fracture numérique se dessine au sein du Pays de Châlons-en-Champagne, créant des inégalités d'accès à Internet et à tous les services associés, entre les communes rurales notamment au sud du territoire peu ou mal desservies, et les communes de la vallée

de la Marne ainsi que les pôles secondaires du territoire qui sont mieux desservis. Or le milieu rural, et notamment la profession agricole, n'est pas sans avoir de besoins, par exemple pour accéder aux services administratifs afin de limiter les déplacements vers la ville centre.

Au delà de l'enjeu de montée en débit, qui concerne l'ensemble du territoire, pour répondre aux besoins et usages de demain, il existe un véritable enjeu de réduction de la fracture numérique, dans un souci de cohésion sociale et d'égalité des territoires. C'est l'objet des différents documents de planification à l'échelle départementale (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) et régionale, même si le projet de la région Grand Est va plus loin et englobe les plans départementaux, qui lui apporteront leur soutien.



7.2. DES PROJETS POUR FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ À DES DÉBITS PLUS IMPORTANTS

L'accès à Internet par la fibre pour les particuliers, qui permet un débit jusqu'à 200 Mbit/s, n'est pas encore possible sur l'intégralité du territoire du SCoT. Dans le cadre du plan « *France Très Haut Débit* », qui prévoit une couverture totale du territoire national par la fibre d'ici à 2022, l'agglomération châlonnaise accompagne ce déploiement.

Le réseau FTTH (Fiber To The Home) sera déployé en deux temps sur le territoire, d'une part les 13 communes historiques de Châlons Agglo (dont notamment les communes de Compertrix, Coolus, Fagnières, Saint-Gibrien, et Saint-Memmie), réseau entièrement construit par l'opérateur Orange. Se décomposant en plusieurs « lots », les travaux sur ce périmètre s'étaleront jusqu'en 2020.

D'autre part, le déploiement sur les autres communes de l'agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne est géré par la région Grand Est qui dispose de son propre projet de Réseau d'Initiative Publique : le projet THD LOSANGE.

Ce projet est mené en partenariat avec les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges, dans une stricte complémentarité avec les déploiements des opérateurs privés, et dans la réutilisation maximale des infrastructures déjà présentes sur le territoire du projet. Les travaux de déploiement de la fibre seront réalisés en une seule étape (à partir de fin 2018), dans un délai de cinq ans et demi, selon deux tranches :

- Une tranche ferme avec 3 600 communes et 830 000 prises. L'investissement global pour la tranche ferme est estimé à 1,3 Md€. La Région assurera le préfinancement à 100 % de la subvention publique et recouvrera les contributions auprès de la Commission Européenne, l'Etat, les EPCI et/ou les communes.
- Une tranche conditionnelle, portant potentiellement sur une soixantaine de communes et environ 80 000 prises maximum, bénéficiant actuellement d'un réseau câblé Très Haut Débit.

Les communes identifiées comme prioritaires par les Conseils Départementaux (celles possédant un débit inférieur à 3 Mbit/s) seront raccordées entre 2019 et 2020 alors que le déploiement dans les secteurs qui bénéficient actuellement d'un débit satisfaisant ou ayant

bénéficié d'opérations de Montée en débit (MED) sera majoritairement réalisé en fin de déploiement.



7.3. UNE INÉGALE COUVERTURE D'ACCÈS MOBILE SUIVANT LES RÉSEAUX

La téléphonie mobile est un aspect incontournable de la société actuelle, son accès est donc un besoin fondamental pour le territoire. Selon les données 2017 de l'ARCEP, la grande majorité du Pays de Châlons-en-Champagne dispose d'une couverture bonne voire très bonne pour ce qui est du réseau 2G, permettant de passer des appels et envoyer/recevoir des SMS. Certaines communes dans l'est du territoire tels que Moivre, Le Fresne, Coupéville... ne disposent que d'un réseau limité tous opérateurs confondus sur des portions de leur territoire. Ce réseau 2G est compensé en partie par la couverture des autres niveaux de réseaux mobiles que sont la 3G et la 4G.

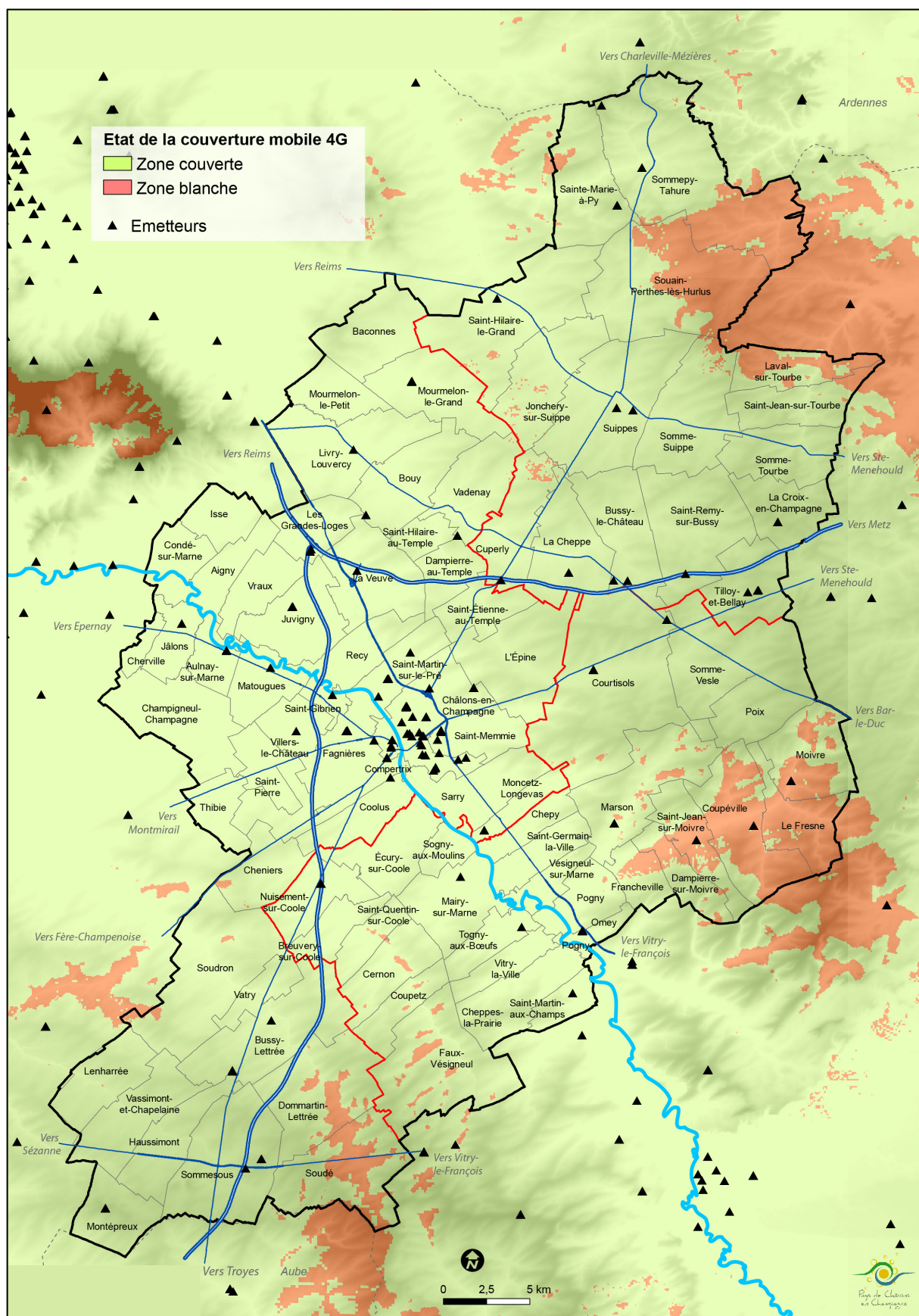
La 3G

Les réseaux 3G permettent l'accès à Internet via le téléphone portable. Leur couverture est, d'après de bilan de l'ARCEP réalisé en 2017, hétérogène selon les opérateurs. En effet, Orange propose une couverture quasi totale du territoire alors que les réseaux SFR et Bouygues font encore état de zones non couvertes dans quelques communes telles que Jonchery-sur-Suippes ou Souain-Perthes-lès-Hurlus. Le réseau Free, quant à lui, couvre l'ensemble du territoire mais de nombreuses zones sont bridées à 1 Mbit/s en raison d'une limitation de l'accord d'itinérance entre Free et Orange.

La 4G

Les réseaux 4G permettent l'accès au très haut débit mobile et sont en cours de généralisation sur le territoire national. Sur le Pays de Châlons-en-Champagne, ce sont les opérateurs SFR et Bouygues qui proposent la meilleure couverture réseau sur l'ensemble du territoire avec quelques communes ayant certaines zones blanches au sud (Cernon, Cheniers, Coupetz, Dommartin-Lettrée, Faux-Vésigneul, Saint-Quentin-sur-Coole, Soudé, Soudron), à l'est (Coupéville, Dampierre-sur-Moivre, Francheville, Le Fresne, Marson, Moivre, Saint-Jean-sur-Moivre) ou encore au nord (Cuperly, Jonchery-sur-Suippe, Laval-sur-Tourbe, Mourmelon-le-Grand, Sainte-Marie-à-Py, Sommepy-Tahure, Souain-Perthes-lès-Hurlus). L'opérateur Orange propose un réseau beaucoup moins étendu, principalement concentré autour de l'aire urbaine centrale étendue jusqu'aux pôles secondaires que sont Mourmelon-le-Grand et Suippes. Free, utilisant une partie du réseau Orange par accord, propose une couverture encore moins complète du territoire, concentrée autour de l'aire urbaine ainsi que partiellement sur une bande entre les communes de la Croix-en-Champagne, Suippes et Sommepy-Tahure.

État de la couverture de l'Internet mobile en 4G au 1^{er} juillet 2017 tous opérateurs confondus



Source : ARCEP Juillet 2017
Conception : SIG - AUDC - Décembre 2017

Chapitre 4 – Un maillage inégal du territoire en équipements et services

ANALYSE AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Des équipements sportifs répartis équitablement sur le Pays • Une offre culturelle complète à l'échelle du territoire • Une offre en services de santé satisfaisante • Des services aux personnes âgées suffisants et globalement bien répartis sur l'ensemble du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de diversité des équipements et services en milieu rural • Une diminution des effectifs des 1^{er} et 2nd degrés • Une baisse du nombre d'établissements scolaires • Un manque de lisibilité du « <i>campus urbain</i> » • Un manque d'offres de sports et loisirs de nature • Une répartition inégale des services de santé • Une fracture numérique entre zones rurales et urbaines • Des zones rurales mal couvertes par les réseaux mobiles
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une coopération entre établissements hospitaliers à l'échelle de la Champagne • Une volonté politique forte pour développer l'enseignement supérieur • Un programme Très Haut Débit régional très ambitieux 	<ul style="list-style-type: none"> • Une poursuite de la baisse démographique particulièrement chez les jeunes • Une offre d'accueil petite enfance insuffisante pour suivre l'évolution de la population • Des équipements d'accueil aux personnes âgées vieillissantes, peu adaptés aux problématiques actuelles • Une augmentation continue de la demande d'hébergements et d'aides pour les personnes handicapées • Une désertification médicale progressive (vieillesse des professionnels de santé)

SYNTHÈSE

De manière globale, le Pays de Châlons-en-Champagne dispose de nombreux équipements et services même s'ils ne sont pas toujours équitablement répartis sur l'ensemble du territoire. En effet, de nombreuses communes rurales sont considérées comme « *hors gamme de services et équipements* » car ne possédant pas assez d'équipements ou de services pour les usages journaliers. Cela entraîne une forte dépendance aux pôles secondaires pour les usages courants ou au pôle aggloméré pour des équipements d'usage moins régulier. Cette dépendance a de nombreuses conséquences, notamment au niveau des mobilités car elle renforce les flux des communes rurales vers les pôles d'équipements. Ces flux concernent principalement les déplacements en voiture car le réseau de transport en commun n'est pas nécessairement adapté à la mobilité hors scolaires. Cette répartition globale des équipements est un critère important qui permet de faire ressortir des pôles structurants du territoire. **Le pôle aggloméré de Châlons-en-Champagne ressort comme le pôle principal du territoire avec des pôles secondaires à Courtisols, Mourmelon-le-Grand et Suippes.**

L'administration et les services publics exercent un rôle historique majeur à Châlons-en-Champagne du fait de son statut de préfecture de la Marne et d'ex-capitale de région Champagne-Ardenne. Cette importance a diminué avec la réforme territoriale mais elle a laissé de nombreux services et infrastructures dans la ville centre du Pays de Châlons-en-Champagne. Du point de vue des services aux particuliers et des commerces, le pôle aggloméré concentre la grande majorité d'entre eux avec une répartition du reste dans les pôles secondaires du territoire. Il est donc nécessaire **d'établir un équilibre dans la répartition des services entre les grands pôles territoriaux afin de limiter les déplacements nécessaires pour les habitants des communes les moins bien desservies.**

Le vieillissement de la population concerne notamment les professionnels de santé, ce qui entraîne une désertification médicale progressive du territoire en dehors des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP). Or, les besoins de services de santé ne feront qu'augmenter avec l'âge de la population ce qui pourrait engendrer une saturation rapide des structures existantes, qui ne sont pas réparties de manière égale sur le territoire. A l'heure actuelle, les établissements de santé, réunis dans la ville centre, arrivent à répondre aux besoins de la population, même si une portion de celle-ci préfère choisir des établissements hors territoire, majoritairement à Reims. Il faut donc **développer des structures alternatives de soins sur le territoire (MSP, télémedecine...).**

Les services à la personne sont très hétérogènes suivant l'âge de la population visée. En effet, si les services aux personnes âgées répondent globalement aux besoins du territoire, il n'en est pas de même de l'accueil petite enfance et de l'hébergement aux personnes handicapées, qui restent à développer. L'offre est équitablement répartie à l'échelle du territoire même si elle est insuffisante pour l'ensemble de la population d'enfants de 0 à 4 ans. Cependant, le vieillissement de la population ainsi que des établissements existants pourraient entraîner des problèmes dans le futur si aucune mesure de modernisation et d'extension de la capacité d'accueil des structures n'est mise en place. Afin de faire face à la hausse des besoins, il est nécessaire **d'augmenter la capacité et le nombre de structures d'accueil (petite enfance, personnes âgées, personnes handicapées).**

Le territoire connaît les mêmes enjeux que le reste de la France en ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire avec une diminution du nombre d'établissements en raison d'un plus grand nombre et d'un élargissement des regroupements scolaires. Cette diminution des établissements est renforcée par une baisse globale des effectifs tant dans le primaire que le secondaire. L'enseignement supérieur, quant à lui, voit son importance augmenter, notamment grâce au projet « *Campus 3000* », qui a pour objectif d'atteindre

les 3 000 étudiants en 2020. Ce projet a également pour but de répondre à un des problèmes identifiés de l'offre en enseignement supérieur à Châlons-en-Champagne, qui est le manque de lisibilité du campus urbain. Ce problème devrait être réglé par la création d'un véritable pôle universitaire regroupant les différentes filières existantes. Il est donc nécessaire **d'accompagner la prise d'importance de l'enseignement supérieur par des équipements et services annexes pour les étudiants (logement, restauration, lieux de vie...).**

Pour ce qui est de l'offre en équipements sportifs et culturels, le territoire est bien fourni avec la présence d'au moins un équipement sportif ou de loisirs dans quasiment toutes les communes du Pays de Châlons-en-Champagne. Les équipements culturels sont fortement concentrés sur le pôle aggloméré mais permettent à l'ensemble des habitants du territoire d'avoir accès à une offre complète, confortée par la présence de quelques équipements répartis sur l'ensemble du Pays de Châlons-en-Champagne. L'enjeu est donc de **continuer à améliorer l'offre d'équipements sportifs, culturels et de loisirs de façon équilibrée et concertée sur le territoire.**

Le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne fait face à une fracture numérique importante entre zones urbaines et rurales en ce qui concerne l'accès à Internet. En effet, une grande part des communes du territoire n'a pas un accès ADSL suffisant pour les besoins actuels tels que le triple-play (TV-Téléphonie-Internet). Cette fracture devrait se résorber dans les prochaines années avec le plan ambitieux de la région Grand Est de relier à la fibre optique l'ensemble des foyers d'ici 2022 en commençant par les communes identifiées par les départements comme prioritaires en raison du débit très faible existant. Le réseau mobile est également très disparate entre 3G et 4G, entre opérateurs et également entre communes. En effet, si les réseaux 2G et 3G recouvrent globalement l'ensemble du territoire, il existe encore certaines zones blanches pour la 3G SFR, Bouygues et Free ainsi que pour l'ensemble des opérateurs sur la 4G. Ces disparités s'effaceront au fur et à mesure des améliorations de réseau de la part des opérateurs. Les collectivités auront ainsi la responsabilité **d'accompagner les projets d'envergure afin de fournir une amélioration des réseaux tant mobiles qu'Internet.**

Chapitre 5

Infrastructures et mobilités



1

UN TERRITOIRE BIEN COUVERT PAR LES GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT¹

Situé entre l'Île-de-France et la mégalopole européenne, le Pays de Châlons-en-Champagne, et plus largement la Région Grand Est, sont structurés par d'importants flux traversant le territoire, permis par des

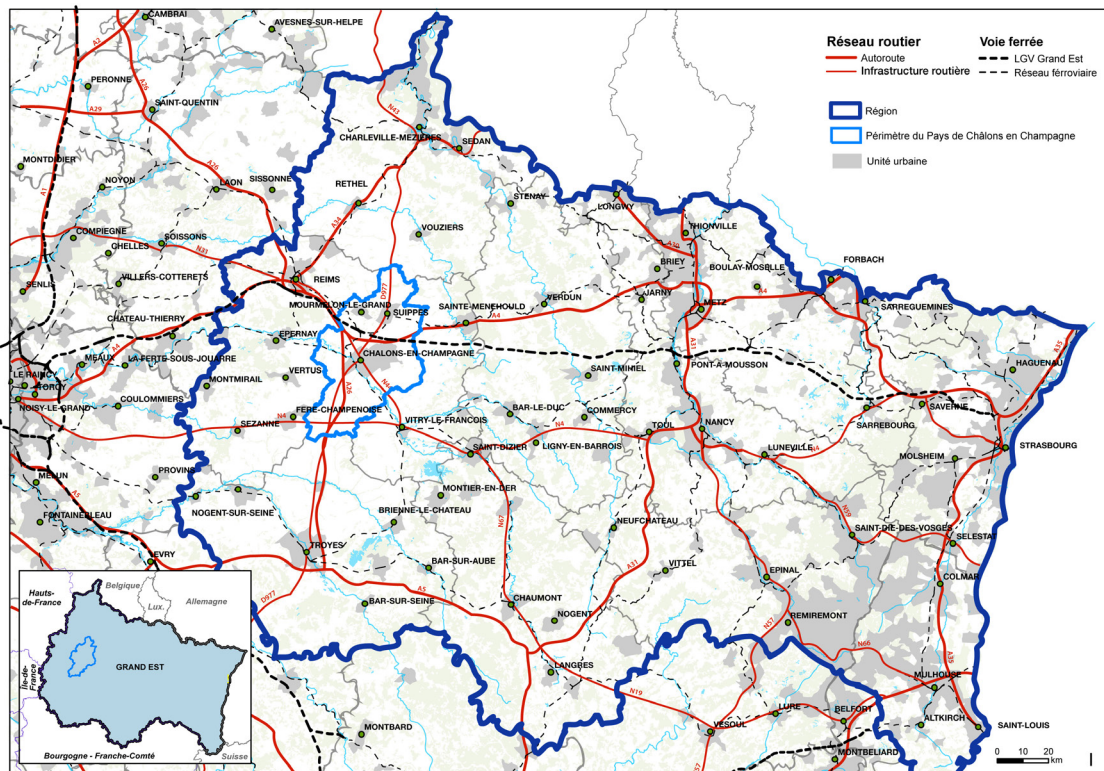
réseaux routier et ferré renforcés au cours des dernières décennies. La présence de l'Aéroport International Paris-Vatry a conforté la dynamique des échanges internationaux et nationaux.

1.1. UN HAUT NIVEAU D'ACCESSIBILITÉ ROUTIÈRE ET AUTOROUTIÈRE QUI CONCENTRE UNE LARGE PART DES FLUX INTERNES ET EXTERNES AU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Le Pays de Châlons-en-Champagne bénéficie d'une position de carrefour routier entre l'Île-de-France et l'est de la France, l'Allemagne, et plus largement le nord-est de l'Europe.

C'est également un territoire de passage entre le nord-ouest de l'Europe (Benelux, Grande-Bretagne) et le Sillon Rhodanien.

Principaux réseaux routiers, autoroutiers et ferrés dans le Grand Est en 2017



Source : AUDC, 2017

¹ Source de la partie : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/trafic-moyen-journalier-annuel-sur-le-reseau-routier-national/>, SNCF 2017, Union des aéroports français 2017, Observatoire des déplacements 2014, DDT 51, VNF 2017

Cette situation de carrefour est matérialisée par deux autoroutes qui traversent le territoire :

- l'A.4 d'ouest en est, reliant Paris à Strasbourg, via Reims et Metz ;
- l'A.26 du nord au sud, reliant Calais à Troyes en passant par Lens, Saint-Quentin, Laon, Reims et Châlons-en-Champagne.

L'A.34 (de Reims à Charleville-Mézières et Sedan) et l'A.5 (de Paris à Langres, via Troyes) notamment contribuent également à faire du Pays de Châlons-en-Champagne un carrefour autoroutier à une échelle européenne, en le connectant aux grands axes tels que l'A.31/A.6 où transitent les plus grands flux routiers européens.

Si la situation de carrefour peut renvoyer à une simple notion de transit, le territoire est toutefois bien innervé par le biais de six échangeurs autoroutiers, qui connectent ces autoroutes au réseau routier :

- A.4 : Echangeur de La Veuve (RN.44/RD.944 : Châlons-en-Champagne/Reims) ;
- A.4 : Echangeur de St-Etienne-au-Temple (RD.977 : Châlons-en-Champagne/Suippes) ;
- A.26 : Echangeur de Saint-Gibrien (RD.3 : Châlons-en-Champagne/Epernay) ;
- A.26 : Echangeur du Mont Choisy (RD.5 : Châlons-en-Champagne/Fère-Champenoise) ;
- A.26 : Echangeur de Vatry (Aéroport Paris-Vatry) ;
- A.26 : Echangeur de Sommesous (RN.4 : Sézanne/Vitry-le-François).

En 2015, l'A.4 était fréquentée par plus de 33 610 véhicules par jour entre Reims et Les Grandes-Loges, où se fait la liaison avec l'A.26, avec un trafic en constante augmentation (32 000 en 2011 soit + 5 % entre 2011 et 2015). La fréquentation descend ensuite à 22 953 véhicules/jour entre Les Grandes-Loges et l'échangeur de La Veuve, puis à 15 298 véhicules/jour entre les échangeurs de La Veuve et de St-Etienne-au-Temple. La fréquentation est stable entre 15 000 et 16 000 véhicules/jour jusqu'à l'approche de l'agglomération messine.

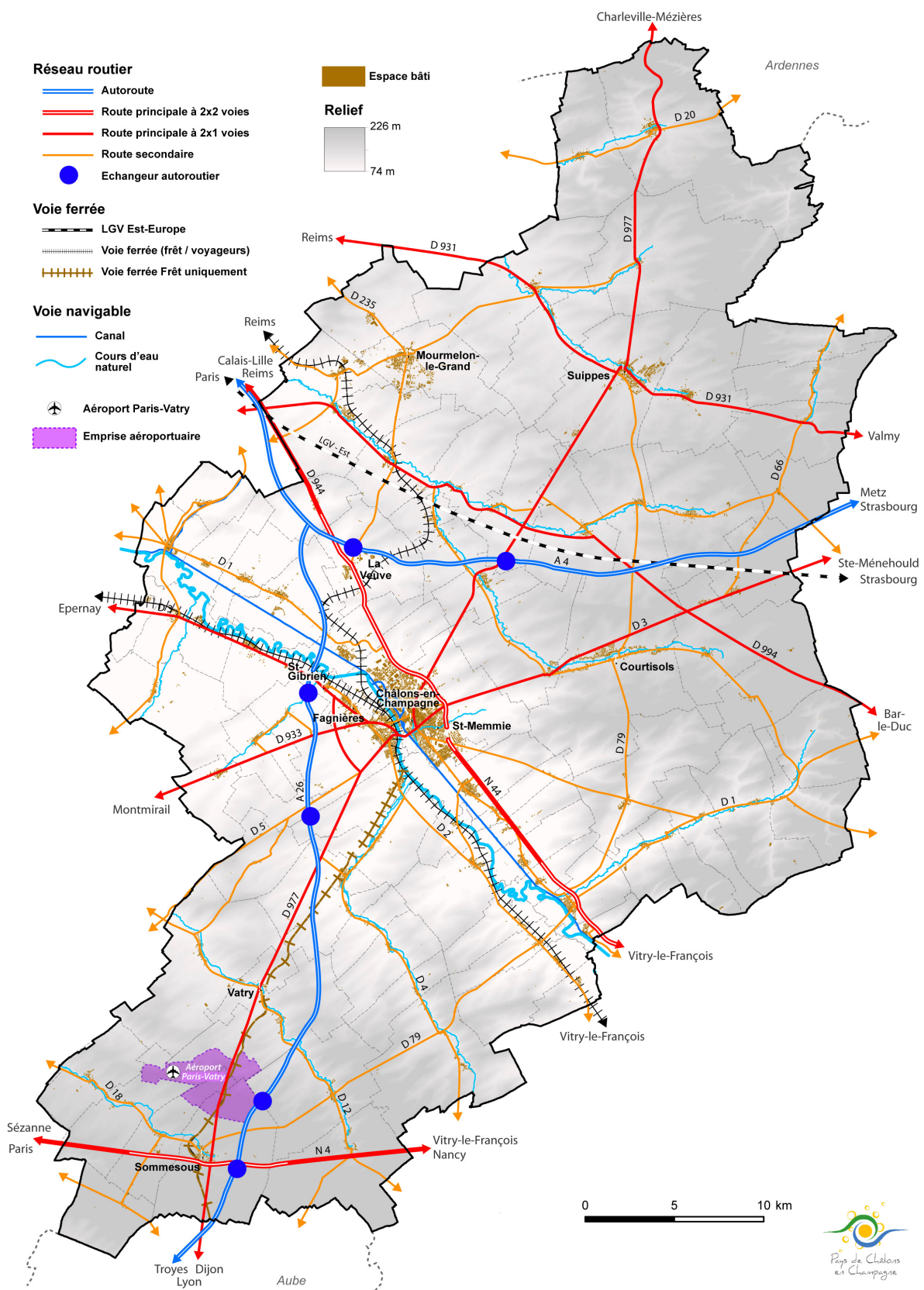
Sur l'A.26, le trafic entre Châlons-en-Champagne et Troyes s'approche de 16 000 véhicules/jour.

Le réseau autoroutier est complété par un réseau routier conséquent, notamment par l'axe RN.44 / RD.944 (Reims – Vitry-le-François), qui connaît un trafic d'environ 16 000 véhicules/jour entre Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François et de 12 000 véhicules/jour entre Reims et Châlons-en-Champagne.

La RN.4 (Paris – Nancy – Strasbourg), qui traverse l'extrême-sud du territoire et supporte un trafic d'environ 7 500 véhicules/jour au niveau de Sommesous et 9 700 entre Sézanne et Fère-Champenoise, est un autre axe majeur du territoire.

Ce réseau principal s'appuie sur un réseau de routes départementales permettant de connecter le territoire aux principales agglomérations voisines et de relier entre elles les communes du territoire : RD.977 (ex-RN.77, Charleville-Mézières – Troyes), RD.3 (Epernay – Sainte-Ménéhould)...

Les infrastructures de transport du Pays de Châlons-en-Champagne



Source : IGN BD TOPO 2013 - BD ALTI à 25m
 Conception : SIG-AUDC, Août 2014

1.2. UNE INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE TOURNÉE VERS L'OUEST EN CONCURRENCE AVEC LE RÉSEAU ROUTIER ET AUTOROUTIER

Le territoire du SCoT bénéficie de la présence d'importantes infrastructures ferrées et Châlons-en-Champagne constitue un nœud ferroviaire important. Le réseau ferré, qui traverse le territoire d'est en ouest, permet d'accéder, avec des niveaux de services variés, à Paris (via Epernay, Dormans, Château-Thierry), Reims, Vitry-le-François, Dijon, Metz et Nancy, via des lignes TER qui se connectent à la Ligne Grande Vitesse (LGV) Est.

En revanche, s'il existe aujourd'hui une liaison ferroviaire nord-sud à partir de Châlons-en-Champagne, l'infrastructure n'est pas utilisée pour le transport de passagers, ce qui peut partiellement s'expliquer par le fait qu'elle soit à sens unique et non électrifiée. Cela empêche d'assurer une liaison vers le sud de la Région (Troyes).

Le réseau ferré est accessible à partir de 4 gares sur le territoire, présentant des niveaux de desserte différents :

- une gare principale à Châlons-en-Champagne (lignes Reims-Strasbourg, Bar-le-Duc-Paris, Reims-Dijon, Paris-Nancy), qui propose en 2017 en moyenne 100 services par jour ;
- une gare secondaire à Mourmelon-le-Petit au nord du territoire (ligne Reims-Dijon) qui propose en moyenne 30 services par jour en 2017 ;
- deux points d'arrêts avec une faible fréquence : Bouy (ligne Châlons-Reims) et Saint-Hilaire-au-Temple (ligne Châlons-Reims), qui proposent 6 services quotidiens en 2017.

Il est à noter qu'il existe également une gare à Suippes, qui était desservie jusqu'en 2013 par la ligne Châlons-Verdun, mais qui n'est désormais plus en service.

Sur l'ensemble du territoire du SCoT, 38 communes sur les 90 sont situées à moins de 15 minutes d'une gare, dont 25 sont à moins de 15 minutes

de la gare principale de Châlons-en-Champagne.

Du point de vue du **transport de fret ferroviaire**, un projet de plate-forme fret multimodale est en cours de réflexion par la communauté d'agglomération afin de relancer cette activité sur le site de la gare de triage de Châlons-en-Champagne et son rayon d'action couvrira également les plates-formes logistiques multimodales de la région : Culmont - Chalindrey (fer/route), Givet (fleuve/route/fer), Nogent (fluvial/route/fer) et Vatry (air/route/fer).

Le choix de la gare de triage de Châlons-en-Champagne comme lieu d'implantation s'explique par les éléments suivants :

- elle est en partie disponible au schéma directeur de SCNF Réseaux ;
- elle dispose de faisceaux bien adaptés pour l'activité de tri, avec plusieurs voies d'une longueur utile permettant la formation de trains entiers ;
- de nombreuses fonctions y sont déjà assurées pour les opérateurs longue distance (maintenance des wagons, carburant...) et auxquelles le futur OFP (Opérateur Ferroviaire de Proximité) devrait avoir accès ;
- sa localisation, barycentrique par rapport aux principales zones industrielles de la région (Reims, Épernay, Vitry-le-François et Vatry dans un rayon de 50 km ; Troyes, Sézanne, Rethel, Montmirail, Vouziers et Saint-Dizier dans un rayon de moins de 100 km) permet d'optimiser la collecte ;
- elle est située en bordure de sillons de circulation de trains nationaux et internationaux assurant des liaisons nord-sud et est-ouest, dont l'axe majeur Paris - Nancy - Strasbourg ainsi que la rocade ferroviaire de contournement du Bassin parisien venant du Havre.

L'Opérateur travaillera aux niveaux local, régional et national voire international :

- Au niveau local, il desservira, depuis la gare de Châlons-en-Champagne et les autres plates-formes régionales, des embranchements particuliers pour livrer ou enlever des wagons, et pourra assurer des mouvements de wagons sur des sites privés. Il devra également être en capacité de proposer des services de manutention sur site aux chargeurs qui en feront la demande.
- Au niveau régional, il constituera, sur la gare de Châlons-en-Champagne et les autres plates-formes régionales, des regroupements de wagons à partir de marchandises acheminées par ses soins ou par voie routière, fluviale ou aérienne, en vue d'un transport sur la moyenne ou longue distance.
- Au niveau national, voire international, il assurera une fonction d'intégrateur et d'organisateur de transport pour assurer l'acheminement des marchandises qu'il aura regroupées par voie ferroviaire, routière ou fluviale jusqu'à leur lieu de livraison final (port, client final...).



1.3. UN AÉROPORT INTERNATIONAL ENCORE PEU VALORISÉ MAIS QUI CONSTITUE UNE POTENTIALITÉ IMPORTANTE DE DÉVELOPPEMENT POUR LE TERRITOIRE

Situé au sud du Pays de Châlons-en-Champagne, sur la commune de Bussy-Lettrée, l'Aéroport Paris-Vatry est un atout considérable pour le territoire, constituant une ouverture sur l'international pour les activités de fret et pour les échanges touristiques.

Base aérienne de l'OTAN dans les années 1950, l'aéroport Paris-Vatry devient aéroport civil et centre logistique par décision du Conseil Général de la Marne au début des années 1990. Cet aéroport a été mis en chantier en 1997 et ouvert à la circulation aérienne en janvier 2000. L'infrastructure, initialement dédiée au transport de marchandises, s'est ouverte à partir de 2010 au transport de passagers.

L'aéroport devient le 3^{ème} aéroport de fret de province en 2008, avec près de 40 500 T de fret avionné, en tirant parti d'avantages concurrentiels à l'échelle européenne :

- une localisation à 150 km à l'est de Paris et à l'écart de zones fortement urbanisées,
- une plate-forme multimodale reliée fer-route, associant un aérodrome de catégorie A, une plate-forme logistique, plus de 400 ha de zones d'activités et près de 600 ha de réserves foncières,
- une piste de 3 860 m pouvant accueillir les plus gros porteurs 24h/24 et 7j/7,
- une capacité annuelle de 120 000 tonnes de fret avec deux aérogares comprenant un centre dédié aux denrées périssables qui est l'un des plus grands et l'un des plus modernes d'Europe.

Entre 2008 et 2015, le fret avionné a connu une baisse de plus de 88 %, passant à 4 585 tonnes de fret avionné. L'activité reprend légèrement en 2016, passant à 7 666 tonnes de marchandises transportées puis à 17 912 tonnes en 2017. De nouveaux contrats, signés en 2017 et portant sur le fret cargo, devraient permettre de relancer l'activité fret avionné sur l'aéroport de Vatry avec une augmentation du nombre et d'importance des cargaisons.

Le transport de passagers s'est bien développé depuis l'ouverture du service en 2010 avec plus de 87 000 passagers transportés en 2012 et presque 133 000 passagers en 2016, mais connaît un ralentissement depuis avec un total de 109 000 passagers pour 2017.

Si le développement de la plateforme a permis l'implantation d'établissements et une création d'emplois, son impact sur l'économie locale reste inférieur aux attentes initiales (150 000 tonnes de fret et 6 000 passagers annuels à l'horizon 2010).

Fret avionné (en tonnes) à l'Aéroport Paris-Vatry entre 2008 et 2016

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fret (Tonnes)	40 455	22 442	7 928	8 372	8 849	5 592	6 215	4 585	7 666

Source : Conseil Départemental de la Marne, 2016

Cette diminution du trafic de marchandises est à mettre en relation avec un contexte économique difficile, un marché incertain et une politique aéroportuaire nationale favorisant une concentration du fret international sur la région parisienne. Cependant, malgré les difficultés rencontrées en termes de fonctionnement, l'ouverture de cette plate-forme a quand même permis le développement de la logistique terrestre via l'ensemble des entreprises logistiques qui se sont implantées dans les zones d'activités attenantes à l'aéroport.

Le développement potentiel de l'activité sur le site de Vatry aura un fort impact du point de vue des flux sur le territoire avec une possible augmentation des échanges multimodaux air-rail, ce qui nécessitera un réaménagement des voies ferrées reliant Vatry à Châlons-en-Champagne.

1.4. UN RÉSEAU FLUVIAL BIEN CONNECTÉ MAIS PEU ADAPTÉ AU TRANSPORT DE MARCHANDISES

Le Pays de Châlons-en-Champagne est traversé par 2 infrastructures navigables : le canal latéral à la Marne et le canal de l'Aisne à la Marne faisant respectivement 66 et 58 km de long. Ces deux canaux sont reliés à l'est de la France via le canal de la Marne au Rhin, à la Seine via la partie navigable de la Marne, et au nord de la France via l'Aisne.

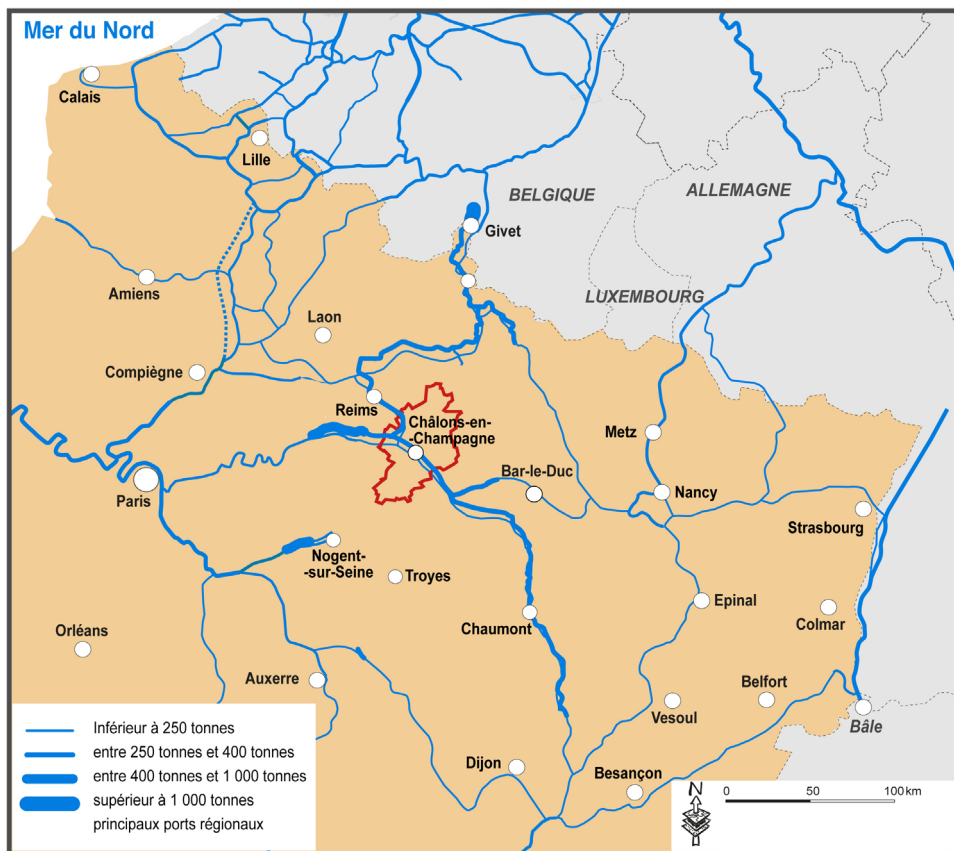
Ces deux canaux, dédiés au transport de marchandises et au trafic de bateaux de plaisance, sont accessibles sur le territoire à partir de deux ports situés sur le canal latéral à la Marne, à Châlons-en-Champagne et Condé-sur-Marne.

Ces deux ports sont situés sur la section 210 du canal latéral de la Marne reliant Vitry-le-François à Condé-sur-Marne.

Cette section représentait en 2016 un trafic fluvial de 132 055 T de marchandises, soit un résultat en nette diminution depuis plusieurs décennies (181 944 T en 2007).

Ce trafic pondéral concerne en premier lieu les produits agricoles (39 %) et les produits métallurgiques (23 %) et traduit une situation essentiellement exportatrice. Cette situation induit un « déficit de cale », car les marinières hésitent à effectuer un trajet aller à vide, et une perte d'habitude des opérateurs du fluvial à desservir régulièrement cette partie du territoire régional.

Voies navigables dans le Grand Est



Source : DRE Grand Est, Décembre 2017
 Conception : SIG-AUDC - Décembre 2017

Fret fluvial sur le canal latéral de la Marne en 2015 et 2016

	2015				2016			
	Chargement	Déchargement	Transit	Total	Chargement	Déchargement	Transit	Total
Nombre de voyages	303	16	249	566	206	15	336	557
Chargement moyen	249	253	231	241	245	246	232	237
Produits agricoles	68 371	0	10 744	79 115	38 483	0	13 291	51 774
Denrées alimentaires	6 874	0	933	7 807	10 696	0	8 135	18 831
Produits métallurgiques	260	0	7 779	8 039	0	0	30 442	30 442
Matériaux de construction	0	0	205	205	1 326	0	0	1 326
Engrais	0	4 047	29 209	33 256	0	3 696	19 848	23 544
Produits chimiques	0	0	7 129	7 129	0	0	5 437	5 437
Véhicules et divers	0	0	1 256	1 256	0	0	701	701
TOTAL	75 505	4 047	57 487	137 039	50 505	3 696	77 854	132 055

Source : VNF, 2017

Cependant, la structure du réseau fluvial traversant le Pays de Châlons-en-Champagne ne compte quasiment que des voies au gabarit Freycinet autorisant le passage de bateaux d'une longueur de 38,50 m maximum. Le tirant d'eau du canal latéral à la Marne est par ailleurs limité à 1,80 m ce qui limite le chargement des péniches à 250 T au lieu des 320 T habituellement possibles. Ces caractéristiques pénalisent fortement l'utilisation des voies d'eau pour le transport de marchandises sur le territoire.

En revanche, le trafic de bateaux de plaisance est relativement important, notamment depuis l'aménagement du relais nautique de l'Anse du Jard qui a accueilli 479 bateaux en 2017, représentant plus de 987 personnes. L'écluse de Châlons-en-Champagne ayant comptabilisé 655 passages de navires de plaisance en 2016. La commune de Condé-sur-Marne dispose également d'une halte nautique et une autre est en projet à Pogny.

Fréquentation du relais nautique de Châlons-en-Champagne depuis sa création

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bâteaux accueillis	212	330	431	447	424	438	479
Personnes hébergées	490	736	1 002	969	929	989	987

Source : Châlons Agglo, 2017

La politique gouvernementale en matière de transport de marchandises menée depuis les années 1980 a largement favorisé l'usage du mode routier et a incité au déchirage (mise à la casse) des péniches. La diminution du parc de péniches et le départ à la retraite des mariniers ne trouvant pas de successeur ont ainsi fait chuter le trafic fluvial de marchandises.

La politique fluviale est désormais relancée en France, VNF accompagnant les projets fluviaux des entreprises avec le Plan d'Aide au Report Modal (PARM) et l'adaptation de la flotte aux demandes des transporteurs et aux exigences environnementales avec le Plan

d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation (PAMI), ce qui correspond à des aides de presque 2 millions d'euros en 2016 sur le bassin de la Seine dont fait partie le territoire de Châlons-en-Champagne.

Cependant, le contexte économique difficile et le choix politique national de privilégier les voies à grand gabarit ne favorisent pas la rénovation des voies navigables présentes sur le territoire et leur utilisation par les transporteurs.

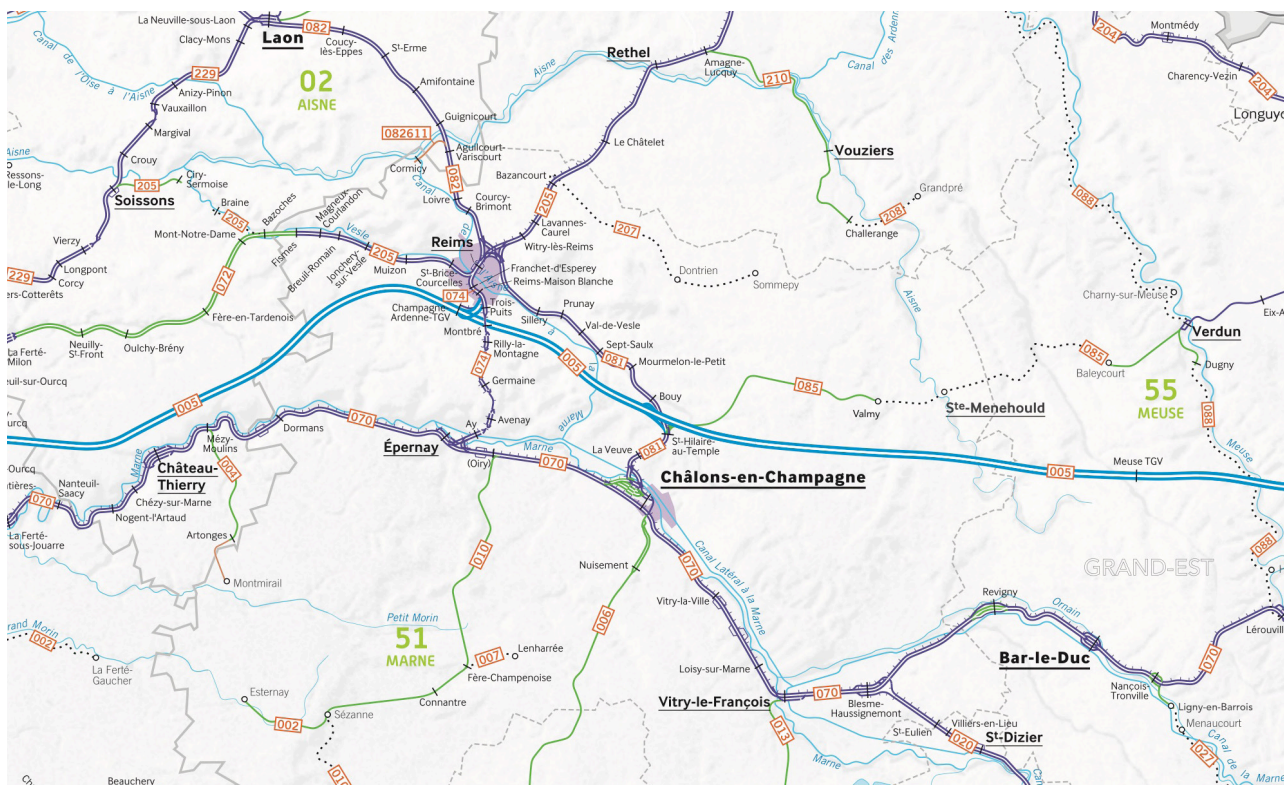
2 DES RÉSEAUX DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET DE MODES DOUX EN QUÊTE D'AMÉLIORATIONS²

Si le territoire est globalement bien desservi par les transports collectifs, même si cette desserte profite surtout au pôle urbain, les réseaux existants sont pour la plupart sous-utilisés et utilisés majoritairement par des captifs (personnes âgées, demandeurs d'emploi, jeunes, ménages modestes). Les difficultés rencontrées sur certains réseaux et services de transports collectifs (horaires, fréquence de passage, temps de parcours...) ainsi que l'absence d'une coordination entre les

différents modes de déplacement, pouvant engendrer des temps de rupture de charge particulièrement longs, constituent un frein à leur usage. La voiture reste ainsi le mode de transport privilégié dans la mesure où elle permet une autonomie dans les déplacements pour la majorité des habitants du SCoT.




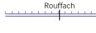

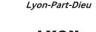









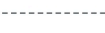



2.1. UNE OFFRE DE DESSERTE FERROVIAIRE INCOMPLÈTE ET SOUS-UTILISÉE

Réseau ferré dans la Marne



² Sources de la partie : SNCF, 2017 ; Observatoire des déplacements 2014, DDT 51 ; STDM 2017, SITAC 2017 ; Etude pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable sur Châlons Agglo 2017

LÉGENDE

	Ligne fret électrifiée à voie unique		Numéro de ligne
	Ligne fret électrifiée à double voie		Gare et autre point d'arrêt
	Ligne fret électrifiée à voies multiples		Gare de grande agglomération
	Ligne fret non électrifiée à voie unique	LYON	Capitale régionale
	Ligne fret non électrifiée à double voie	Quimper	Préfecture
	Ligne fret non électrifiée à voies multiples	Ribeauvillé	Sous-préfecture
			Ville, commune
	Ligne non exploitée		Agglomération
			Limite de région
			Limite de département
			Aéroport

Source : SNCF Réseaux

Les dessertes ferroviaires régionales entre Châlons-en-Champagne, Epernay et Vitry-le-François, qui empruntent l'ancienne ligne Paris-Strasbourg remplacée par la LGV Est en 2007, sont insérées dans l'offre TER vers Paris qui assure également une liaison vers Dormans et Château-Thierry. Ces liaisons bénéficient donc d'une bonne fréquence de desserte.

En revanche, d'autres liaisons connaissent certaines difficultés et nécessiteraient des améliorations :

- sur l'axe nord-sud, l'absence de liaison ferroviaire entre Châlons-en-Champagne et Troyes est dommageable pour la desserte régionale et locale. Une liaison ferroviaire existe aujourd'hui uniquement pour le fret, jusqu'à Vatry, sur une voie à sens unique non électrifiée. Actuellement, le transport passager s'effectue grâce à la ligne de bus TransChampagneArdenne de Troyes à Reims puis une liaison en train jusqu'à Charleville-Mézières. Outre la constitution d'une artère régionale entre Charleville-Mézières, Reims, Châlons-en-Champagne et Troyes, cette liaison permettrait d'acheminer des passagers à l'Aéroport Paris-Vatry ;
- les liaisons ferroviaires Châlons-Reims restent relativement peu performantes notamment parce que le temps moyen de parcours en train (40 minutes) n'est pas concurrentiel au temps de parcours en voiture entre les deux villes ;
- les liaisons vers l'est de la France ont été dégradées avec l'arrivée de la LGV Est en 2007, puisqu'il n'existe plus de liaisons directes entre Châlons-en-Champagne et Strasbourg. De plus, les liaisons vers Metz et Nancy se sont fortement dégradées en termes de fréquence et de temps de trajet avec peu de direct pour Nancy et Metz (soit changement de TER à Bar-le-Duc, soit détour par Paris ou Reims).

Comparaison de l'offre de desserte ferroviaire directe avant et après l'arrivée du TGV

Trajet	Fréquence quotidienne un jour de semaine avant l'arrivée du TGV	Fréquence quotidienne un jour de semaine après l'arrivée du TGV
Châlons-Paris	13 A/R	11 A/R
Châlons-Nancy	4 A/R	2 A/R
Châlons-Metz	9 A/R	1 A/R
Châlons-Strasbourg	6 A/R	0 A/R

Source : SNCF, 2017

Ainsi, même si le territoire, et plus particulièrement Châlons-en-Champagne, est de par sa position bien connecté au réseau ferroviaire régional, les difficultés recensées sur les axes de desserte contribuent à la sous-utilisation du service proposé. Malgré une augmentation de la fréquentation des lignes TER entre Châlons-

en-Champagne et Reims et une fluctuation importante sur l'axe Châlons-en-Champagne/Epernay entre 2010 et 2013, l'utilisation de ces services reste inférieure au potentiel de voyageurs qui pourraient emprunter ces lignes, notamment pour les déplacements domicile-travail.

Fréquentation des lignes TER entre 2010 et 2013

Axe TER	Nombre de voyageurs / an				
	2010	2011	2012	2013	Evolution 2010-2013
Châlons-Reims	402 751	422 950	417 352	441 230	+ 9,5 %
Châlons-Vitry-le-François	245 393	232 103	209 173	214 304	- 12,7 %
Châlons-Epernay	101 942	105 915	111 053	102 649	+ 0,7 %

Source : Observatoire des déplacements 2014, DDT 51

Il existe donc un réel enjeu d'amélioration de la fréquentation des gares du territoire, en lien avec l'amélioration de leur desserte et leur articulation avec les autres réseaux de transports collectifs du territoire.

2.2. UNE DESSERTE DU TERRITOIRE PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS NE PERMETTANT PAS DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Le réseau ferroviaire régional est complété par un réseau de **6 lignes de bus régulières interurbaines** (Réseau Marne Mobilité), mises en place par le **Département de la Marne** et gérées par la STDM (Société des Transports Départementaux de la Marne), offrant des liaisons vers Reims, Sainte-Ménéhould et Vitry-le-François.

Une **ligne régionale « TransChampagne Ardenne »** relie également Reims, Châlons-en-Champagne et Troyes, afin de pallier l'absence de liaison ferroviaire nord-sud.

En dehors de la ligne TransChampagneArdenne, les horaires et fréquences de passage des lignes interurbaines sont essentiellement orientés vers le transport scolaire, mais peu adaptés aux déplacements des actifs.

Ce réseau de transport interurbain départemental et régional (Marne Mobilité et TransChampagneArdenne) permet de desservir 24 communes sur les 90 du territoire, essentiellement inscrites dans la vallée de la Marne. Plus d'un tiers des communes du Pays de Châlons ne disposent d'aucune offre de transport collectif permettant aux habitants d'accéder aux principales polarités du territoire ou du reste du département. Dans ce contexte, l'utilisation de la voiture s'impose comme unique choix de mode de déplacement dans ces communes.

Au sein du Pays de Châlons-en-Champagne, **seule la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne gère un service de transports collectifs (SITAC)**. Le périmètre de ce service couvre les 38 communes du périmètre de l'ancienne communauté d'agglomération. Le nouveau réseau est structuré et hiérarchisé autour de 8 lignes urbaines et 5 lignes périurbaines.

Les 8 lignes urbaines, qui fonctionnent en service régulier (passage tous les quarts d'heure à toutes les heures en fonction des lignes), desservent les communes de

Châlons-en-Champagne, Fagnières, Saint-Gibrien, Recy, Saint-Martin-sur-le-Pré, Saint-Memmie, Sarry, Moncetz-Longevas, Coolus et Compertrix. Ce réseau urbain est structuré en étoile : les lignes convergent vers le centre-ville de Châlons-en-Champagne, au niveau de la place Monseigneur Tissier qui constitue le point de correspondance principal du réseau. La configuration du réseau permet également de relier les quartiers d'habitat dense au centre-ville de Châlons-en-Champagne et aux principaux centres commerciaux et établissements scolaires. Il est organisé de manière à assurer la liaison entre les deux rives de l'agglomération.

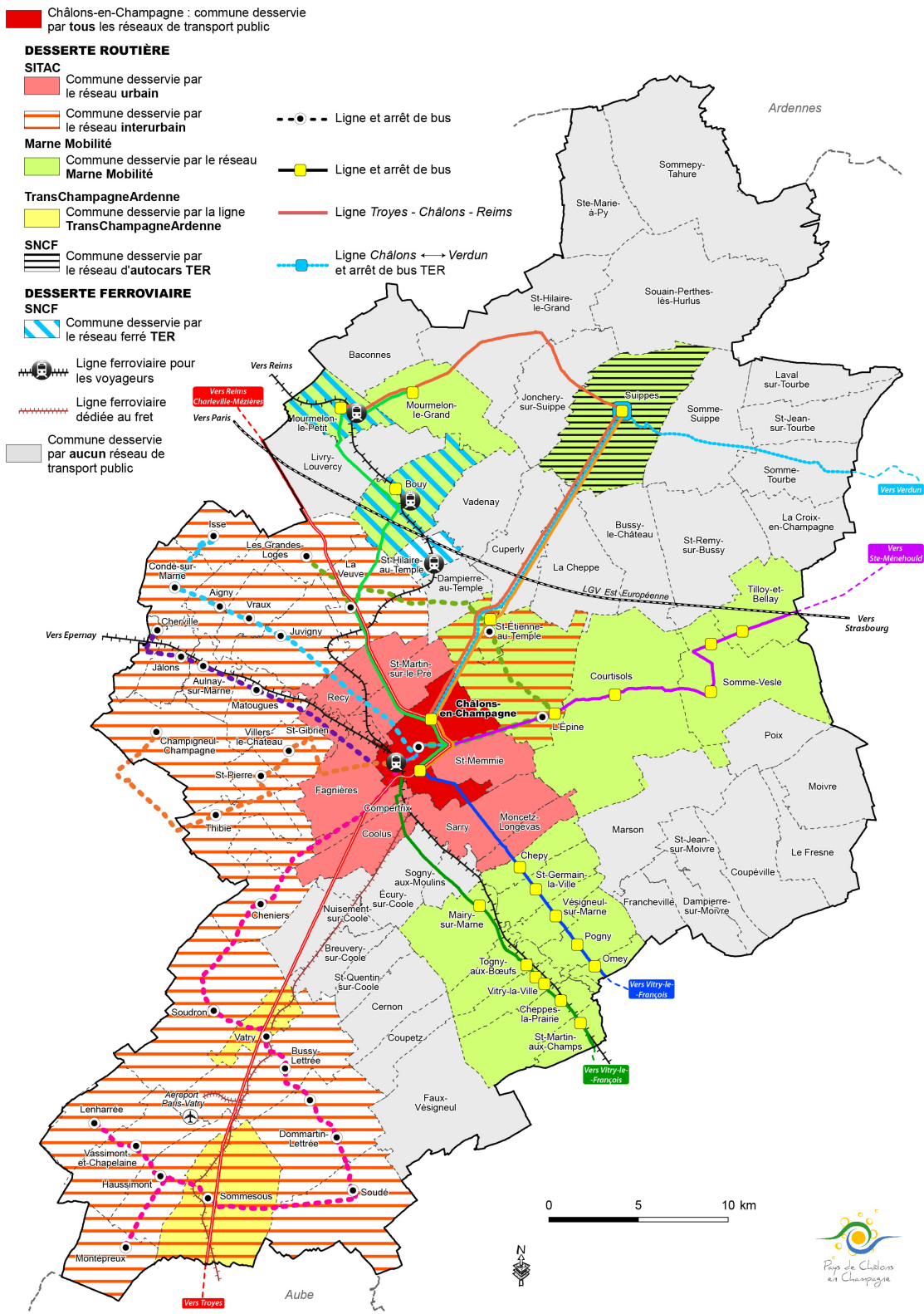
Le réseau périurbain dessert les 28 autres communes de l'agglomération, notamment du sud et de l'ouest du territoire. Les 5 lignes périurbaines assurent principalement des missions de desserte des collèges et lycées en période scolaire, mais sont ouvertes à tous les publics. Sur ces lignes, en complément des horaires de desserte scolaire, **un service de transports à la demande (TAD)** est proposé les samedis, l'été et pendant les vacances scolaires, permettant aux habitants de ces 28 communes de se déplacer. Le TAD fonctionne selon un itinéraire précis et avec des horaires déterminés à l'avance.

En 2016, dans sa configuration uniquement urbaine (desserte de 10 communes : Châlons-en-Champagne, Fagnières, Saint-Gibrien, Recy, Saint-Martin-sur-le-Pré, Saint-Memmie, Sarry, Moncetz-Longevas, Coolus et Compertrix), le réseau assurait le transport de plus de 4,2 millions de passagers annuels. Comme pour le réseau de transports interurbains, le service de transport collectif de l'agglomération est aujourd'hui essentiellement utilisé par des captifs, ne disposant d'autres moyens de déplacement. Aucun service tel que le transport à la demande (TAD) n'existe actuellement en dehors de l'agglomération, même dans les pôles secondaires du nord du territoire.

En considérant l'offre de transport ferroviaire et l'offre routière interurbaine, périurbaine et urbaine, c'est un tiers des communes du Pays de Châlons-en-Champagne (31) qui

n'est desservi par aucun mode de transport en commun, représentant au total 7 % de la population du territoire.

Offre de transport public et types de dessertes



Sources : SITAC, STDM, SNCF (2017), Courriers de l'Aube (2017, TransChampagneArdenne)
 Conception : SIG - AUDC, Décembre 2017

C'est la faible densité de population de certaines communes ou certains secteurs qui ne permet pas d'assurer leur desserte par les transports collectifs publics.

Le nord-est du territoire est le plus carencé en offre de transports collectifs, alors que ce secteur concentre un potentiel de captifs important : plus de 50 % de la population de ce secteur a soit moins de 18 ans soit plus de 60 ans, et plus de 45 % des ménages sont non imposables, donc disposent de faibles revenus. Dans ces communes du nord-est du territoire (notamment Sommepy-Tahure, Sainte-Marie-à-Py, Souain-Perthes-lès-Hurlus, Somme-Suippe...), les ménages n'ont d'autres choix pour se déplacer que de posséder un véhicule. Cependant le coût du transport automobile pour les ménages en situation financière fragile dans ce secteur représente un risque de vulnérabilité et de précarité énergétique.

Si dans les secteurs carencés, souvent peu denses, il n'est pas envisageable de développer une offre de transports publics régulière, une solution alternative doit être recherchée afin que les publics captifs puissent disposer d'un moyen de se déplacer autre que la voiture dont ils ne disposent pas toujours, notamment :

- les personnes âgées, dont les besoins en déplacement portent essentiellement sur l'accès aux pôles urbains structurants du territoire qui concentrent commerces, services de santé et loisirs. Les jours de marché correspondent généralement à une forte demande de déplacements car les individus s'organisent pour effectuer d'autres démarches le même jour (démarches administratives, pharmacie...);
- les jeunes, pour lesquels le transport scolaire est déjà bien organisé, mais dont les besoins de déplacements pour accéder aux loisirs ne sont pas toujours pris en compte dans l'organisation des transports collectifs et sont le plus souvent assurés par les parents. Les liaisons vers les pôles de loisirs et d'activités culturelles et sportives constituent un véritable enjeu sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne ;

- les demandeurs d'emploi, qui durant leurs recherches d'emploi ou leurs parcours d'insertion professionnelle doivent pouvoir accéder aux structures d'accompagnement et se rendre aux formations ou entretiens professionnels ;
- les ménages modestes, souvent isolés et moins facilement identifiables en milieu rural qu'en milieu urbain car la précarité y est plus diffuse. L'éloignement de l'accès aux services de transports, le manque de cohérence entre les différents services et de coordination des horaires, la difficulté d'accéder aux informations ainsi que le coût du service constituent autant de freins à l'utilisation des transports en commun par ces ménages. Or la difficulté à se déplacer peut aggraver la situation de précarité dans laquelle sont ces ménages.



2.3. UN RÉSEAU CYCLABLE À AMÉLIORER POUR ENCOURAGER LA PRATIQUE DES MODES ACTIFS

A l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne, le seul axe cyclable aménagé permettant de relier plusieurs communes du territoire entre elles est l'itinéraire longeant le canal latéral à la Marne, de Recy à Moncetz-Longevas, dont la vocation est plus orientée vers le tourisme et le loisir que vers une utilisation quotidienne. Cet axe fait partie de la véloroute V52 reliant Paris à Strasbourg et faisant partie de la Paneuropa Radweg, itinéraire européen entre Paris et Prague. Malgré une topographie du territoire favorable à la pratique du vélo, l'utilisation de ce moyen ne représente que 4 % des déplacements au sein de la communauté d'agglomération.

Sur le territoire de l'agglomération châlonnaise, un réseau cyclable est progressivement mis en place, composé d'environ 44 km d'aménagements cyclables, soit environ 5 % des infrastructures routières de l'agglomération.

Cependant, le réseau actuel est très discontinu et manque encore de lisibilité dans son ensemble. Il comporte des « *points noirs* » peu ou pas sécurisés à Châlons-en-Champagne, notamment à la jonction de grands axes tels que la Porte Sainte Croix, la Place de Verdun, le rond-point de l'Hémicycle et le rond-point François Mitterrand au niveau de la gare de Châlons-en-Champagne.

Le potentiel de développement de l'utilisation du vélo est important, mais conditionné à la mise en cohérence des aménagements existants, dans la perspective de créer un véritable réseau continu et sécurisé d'itinéraires cyclables comprenant notamment la réalisation d'itinéraires en site propre, le partage de la voirie en zone urbaine, l'aménagement d'aires de stationnement sécurisées pour les deux roues et la mise en place d'une signalétique adaptée. A l'échelle de Châlons Agglo, cette réflexion prend la forme de l'élaboration d'un schéma cyclable dont l'étude a débuté en mars 2017.

Par ailleurs, l'opérateur en charge du réseau de transports en commun de l'agglomération châlonnaise a mis en place un système de location de vélos (VéloSitac) sur des durées de 3 mois à un an. Un parc de 95 vélos (dont 35 à assistance électrique et 10 pliants) sont ainsi à la disposition des habitants de la communauté d'agglomération. Sur l'année 2016, le SITAC recense 83 locations de vélo dont 59 sur l'année entière et 9 pour une durée de 10 mois. Les vélos électriques sont les plus appréciés avec 46 locations contre 36 en vélo classique et 1 seule pour un vélo pliant. Le taux d'occupation du parc de vélos électriques en 2016 était de 117 % (en considérant un parc utile de 65 vélos, les 30 vélos MBK ayant été livrés en fin d'année).



2.4. UNE INTERMODALITÉ DIFFICILE À METTRE EN ŒUVRE

Le réseau de transports collectifs du Pays de Châlons-en-Champagne souffre globalement d'un manque d'articulation entre les services de transports proposés, rendant l'intermodalité difficile. Les horaires des différents services ne permettent pas forcément d'effectuer des correspondances, et les gares ou les points centraux des réseaux sont trop éloignés les uns des autres. A Châlons-en-Champagne, la gare ferroviaire est localisée sur la rive gauche, excentrée par rapport au centre-ville châlonnais et aux administrations, mais également par rapport aux nœuds centraux des autres services de transports collectifs puisque le point central du réseau de transport urbain se trouve place Monseigneur Tissier (à 1,3 km de la gare SNCF, soit 20 minutes à pied) et que la gare routière se situe place Valmy (à 0,8 km de la place Tissier, soit 12 minutes à pied).

Ce manque de cohérence entre les différentes offres de transport et la localisation excentrée de la gare augmentent les temps de rupture de charge lors des correspondances et peuvent ainsi constituer un frein à l'utilisation des réseaux de transport collectif. La gare de Châlons-en-Champagne ne constitue pas, à ce jour, un pôle intermodal entre les services de transports collectifs dans l'agglomération. Sa localisation et l'aménagement de la voirie qui la relie au centre-ville ne favorisent également pas l'intermodalité avec les modes doux, les aménagements cyclables n'étant pas continus et très peu sécurisés. Ce constat est néanmoins nuancé par la création d'une **plateforme multimodale au niveau de la gare de Châlons-en-Champagne** lancée en 2018. Elle comprend la création d'un pôle d'échanges avec les bus du SITAC, les bus TransChampagneArdenne, les taxis, les minibus de Marne Mobilité, les vélos, les piétons, ainsi que les bus Macron autorisés actuellement à stationner rue du Général-Jansen. La première partie de ce projet est la mise en place d'un nouveau parking de 413 places rue Robert Galley et comprendra des places réservées

aux personnes à mobilité réduite, au plus près de la gare, avec un chemin piétonnier, ainsi que des places dédiées pour le covoiturage afin d'encourager cette pratique, accompagnées par des bornes de recharge électrique.

De la même manière, il n'existe pas de solution de rabattement alternative à la voiture entre la gare de Mourmelon-le-Petit et le centre-ville de Mourmelon-le-Grand, distants d'environ 3 km. Or cette gare est, après celle de Châlons-en-Champagne, la mieux desservie du territoire. Cette gare pourrait potentiellement être plus utilisée s'il existait une alternative à l'obligation d'utiliser la voiture pour rejoindre Mourmelon-le-Grand qui concentre les services et emplois.

La mise en œuvre d'une bonne intermodalité sur le territoire passe en premier lieu par la création de pôles d'échanges de qualité, des correspondances optimum entre les réseaux et une fréquence de services les permettant, une information multimodale ainsi que des titres et tarifications communes entre les différents modes.

3

UNE PRATIQUE DE LA MOBILITÉ TOUJOURS PLUS AXÉE SUR L'UTILISATION DE LA VOITURE³

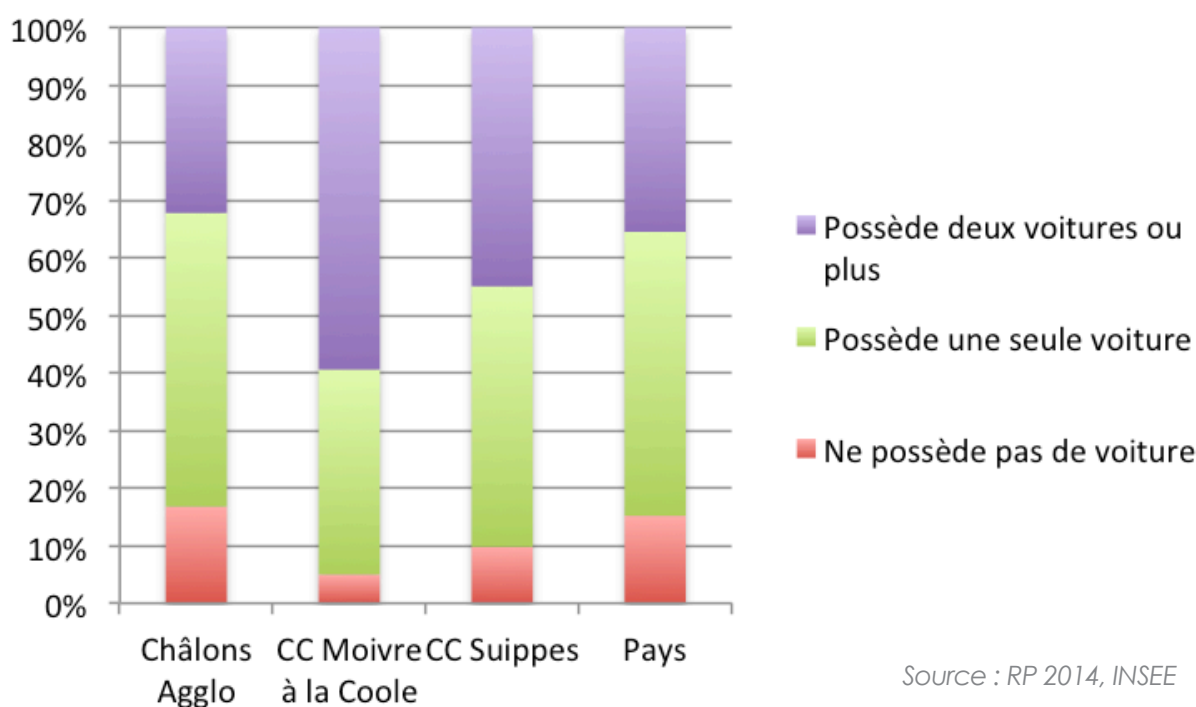
3.1. UN TAUX CROISSANT D'ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES EN AUTOMOBILES

Dans le Pays de Châlons-en-Champagne, 85 % des ménages possèdent au moins une voiture et 36 % en possèdent au moins deux, contre respectivement 81,1% et 34,5 % en moyenne en France en 2014.

Ce taux élevé d'équipement des ménages en automobile s'explique par le fait que le territoire est globalement peu dense et que

l'emploi et les grands équipements sont concentrés dans le pôle urbain, impliquant des déplacements quotidiens ou hebdomadaires qui ne peuvent le plus souvent être effectués autrement qu'en voiture faute d'une offre de transport alternative efficace.

Répartition des ménages du Pays de Châlons-en-Champagne selon leur taux d'équipement automobile par secteur géographique en 2014



Source : RP 2014, INSEE

³ Sources de la partie : RP 2014, INSEE ; SNCF, 2017 ; Observatoire des déplacements 2014, DDT 51

Cependant, dans la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, la part des ménages ne possédant pas de voiture est plus élevée que sur le reste du territoire, représentant 17 % des ménages. La présence d'une offre de transports collectifs organisée de manière à relier la majorité des communes à la ville centre, ainsi que la proximité créée par la concentration des logements, de l'emploi, des commerces, des services et équipements au sein d'un même espace central expliquent en partie ce plus faible taux de motorisation des ménages, la voiture étant moins indispensable pour les déplacements quotidiens. La part des jeunes ménages, notamment des étudiants et jeunes actifs sans enfants, plus importante dans ce secteur que dans le reste du territoire, peut également expliquer ce taux de motorisation moins important.

C'est en périphérie que le taux de motorisation est le plus élevé (plus de 90 % des ménages possèdent au moins une voiture en dehors de Châlons Agglo) et que la part des ménages disposant de 2 voitures ou plus est la plus importante (jusqu'à 60 % dans la communauté de communes de la Moivre à la Coole).

Dans ces secteurs peu denses, au faible niveau de services et ne disposant pas toujours d'une offre de transports collectifs régulière et adaptée, les ménages sont souvent contraints à disposer d'une voiture par personne majeure pour se rendre quotidiennement à leur lieu de travail ou d'étude.

Sur l'ensemble du Pays de Châlons-en-Champagne, le taux de motorisation des ménages a globalement augmenté entre 1999 et 2014, passant de 84 % à 85 % pour les ménages possédant au moins une voiture, et de 33 à 36 % pour les ménages en possédant au moins 2.

Ainsi, malgré les contraintes liées à l'augmentation du prix des carburants et aux dépenses liées à l'usage et à l'entretien des véhicules, les ménages continuent de s'équiper de plus en plus en voiture du fait de leur localisation dans des secteurs où l'usage de la voiture est quasiment inévitable faute d'alternative efficace.



3.2. LA VOITURE, MODE DE TRANSPORT PRIVILÉGIÉ POUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

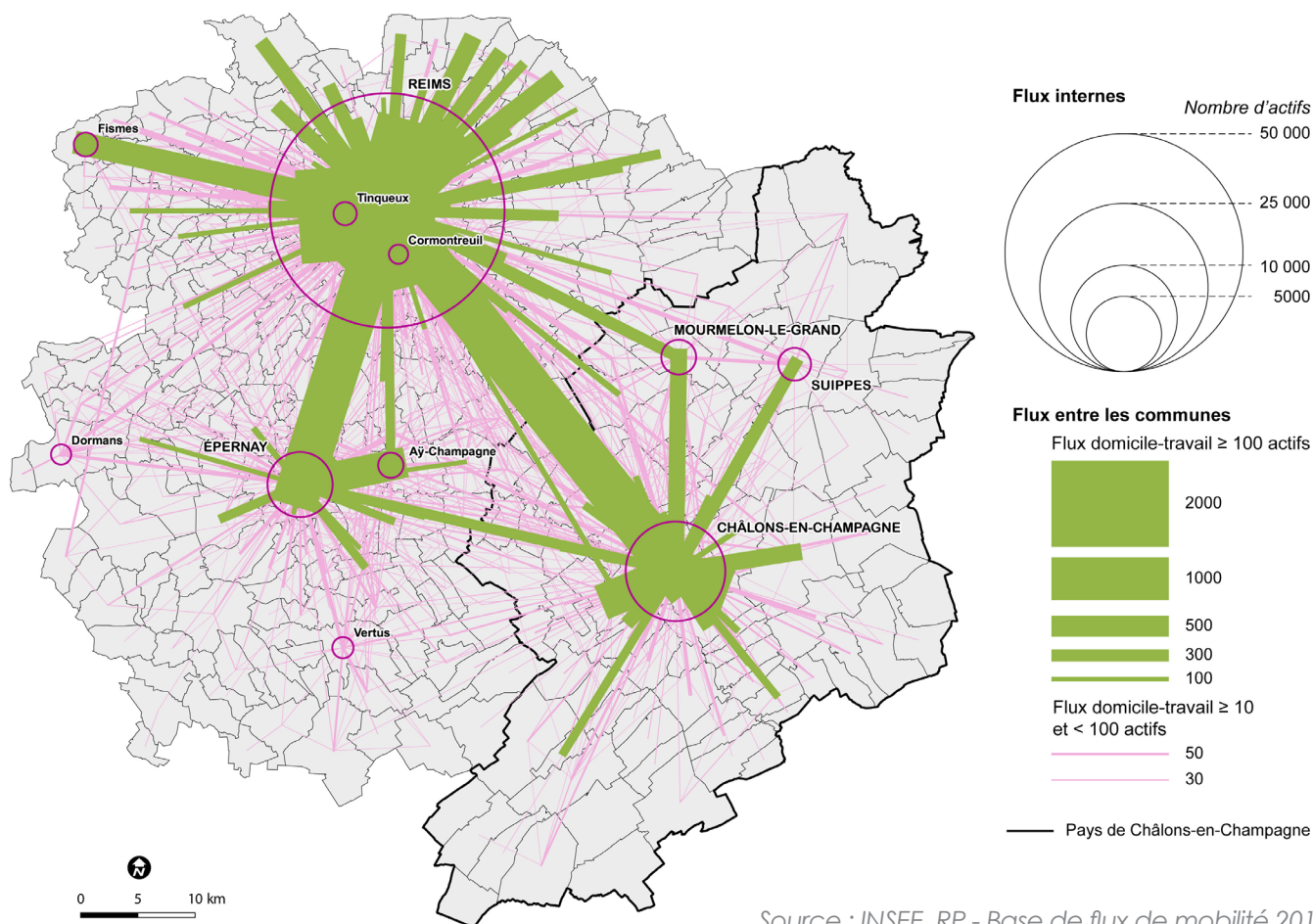
Les déplacements domicile-travail, qu'ils se fassent entre le Pays de Châlons-en-Champagne et l'extérieur du territoire (30 % des flux) ou au sein même du Pays (70 % des flux), se sont intensifiés et allongés ces dernières années.

Cette évolution croissante de la mobilité est la conséquence entre autres du phénomène de périurbanisation qui induit une dissociation de plus en plus importante entre les lieux de résidence qui s'éloignent du pôle urbain et les lieux d'emplois qui restent essentiellement concentrés dans les pôles urbains, engendrant des déplacements quotidiens de plus en plus longs et majoritairement effectués en voiture (75 % des déplacements domicile-travail).

En 2014, ce sont plus de 7 000 actifs résidant au sein du Pays de Châlons-en-Champagne qui vont travailler à l'extérieur du territoire, soit près de 15 % de la population active du Pays qui est de 47 068. A l'inverse, le territoire voit entrer chaque jour environ 9 500 actifs qui n'y résident pas.

Ce solde migratoire de l'ordre de 2 500 actifs qui travaillent sur le territoire mais qui n'y résident pas s'explique par la position centrale du Pays de Châlons-en-Champagne au sein du département de la Marne.

Flux d'actifs supérieurs à 10 salariés au sein du triangle marnais Reims-Châlons-Epernay



Source : INSEE, RP - Base de flux de mobilité 2014,
Conception : SIG - AUDC, décembre 2017

Le Pays de Châlons-en-Champagne est bien relié par la route aux 3 principales provenances et destinations des flux domicile-travail (Reims, Epernay et Vitry-le-François), mais y est également par les transports en commun (train et bus).

Or les actifs provenant de l'extérieur du Pays de Châlons-en-Champagne se déplacent à 90 % des cas en voiture, et à 5 % en transports en commun. Sur ces déplacements au sein du triangle marnais, il existe donc un fort potentiel de rabattement des déplacements automobiles sur les déplacements en transports collectifs.

En 2014, 70 % des actifs résidant sur le Pays y travaillent (33 758 actifs), dont 50 % (16 876 actifs) travaillent dans la zone agglomérée (Châlons-en-Champagne, Compertrix, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré, Saint-Memmie), ce qui induit d'importants flux domicile-travail.

Un peu plus de 18 000 actifs du Pays de Châlons-en-Champagne (38 %) travaillent dans leur commune de résidence. Au contraire, 23 000 actifs du Pays (49 %) travaillent dans une autre commune que la leur, dont un peu plus de 7 000 (16 %) à l'extérieur du Pays. Considérant le solde positif du nombre d'actifs entrant et sortant du territoire, on peut conclure que le territoire est attractif.

Enfin, un peu moins de 6 000 actifs (12 %) n'effectuent aucun déplacement, il s'agit des actifs sans emploi ou travaillant depuis leur domicile.

Comparaison des temps et coûts de trajet suivant le mode de déplacement

Liaison	Temps et coût du trajet			
	Voiture	Covoiturage	Train	Bus
Châlons-Reims	41 à 50 min (18,24 € ⁴)	41 à 50 min (4 €)	35 min (11,7 €)	55 min à 1h (10 €)
Châlons-Vitry-le-François	36 min (13,3 €)	36 min (5 €)	16 à 20 min (7,6 €)	1h (6 €)
Châlons-Epernay	39 min (12,92 €)	39 min (3 €)	15 à 20 min (7 €)	-

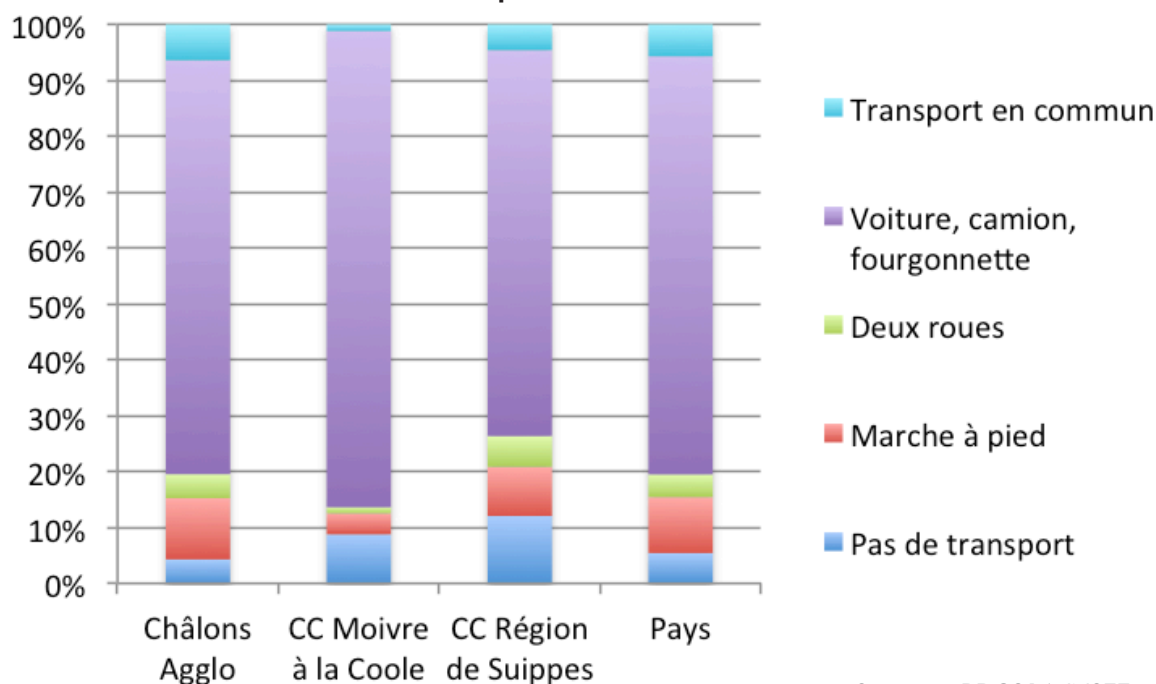
Pour les déplacements domicile-travail des actifs travaillant dans une commune du Pays, la voiture est privilégiée dans 75 % des cas, comme en moyenne dans la Marne (74 %), mais plus qu'en moyenne en France (70 %).

En cohérence avec l'offre de transports proposée, il n'y a que sur le territoire de Châlons Agglo où la part des déplacements en transports collectifs est significative, de l'ordre de 7 %. La marche à pied est également pratiquée quotidiennement pour 11 % des déplacements domicile-travail au sein de l'agglomération, soit plus que dans le reste du Pays, du fait de la localisation

des nombreux emplois administratifs dans le centre-ville de Châlons-en-Champagne.

C'est dans le nord du territoire, dans l'intercommunalité de la Région de Suippes que la voiture est la moins utilisée pour les déplacements domicile-travail, au profit essentiellement de la marche à pied, mais aussi parce que plus de 12 % des actifs n'ont pas besoin de se déplacer pour se rendre à leur lieu de travail. Cela peut s'expliquer par la présence des camps militaires de Mourmelon et Suippes où les militaires sont logés sur place dans les casernes.

Répartition des actifs ayant un emploi par mode de transport utilisé pour les déplacements domicile-travail par intercommunalité en 2014



Source : RP 2014, INSEE

⁴ Coût pour une voiture moyenne diesel (budget moyen de 5 700 €/an) et pour 15 000 km annuel soit 0,38 €/km

3.3. UN USAGE DE LA VOITURE FACILITÉ ET COMPÉTITIF SUR LES TRAJETS INTERURBAINS

Si la voiture reste le moyen de transport le plus utilisé, c'est d'une part parce que son usage est facilité par un réseau routier bien développé et non saturé sur l'ensemble du territoire ainsi que par un parc de stationnement globalement suffisant et non contraignant, et d'autre part parce que soit l'offre alternative en transports en commun est inexistante, soit elle n'est pas ou peu compétitive à l'usage de la voiture.

L'analyse de l'offre multimodale entre Châlons-en-Champagne et les principales destinations du département (Reims, Epernay, Vitry-le-François) montre que la voiture est généralement le mode de transport le plus avantageux en termes de temps, voire de coût, le plus utilisé sur ces axes et en augmentation. En effet, la voiture est le seul mode de transport proposant du porte à porte entre lieu de départ et lieu d'arrivée, les autres modes devant se combiner, liaison en bus urbain depuis la gare d'arrivée par exemple.

Analyse de l'offre multimodale sur l'axe Châlons-en-Champagne – Reims :

Cet axe est desservi par l'autoroute, la route, le TER, le TGV (via la gare de Champagne-Ardenne TGV) et les lignes de bus TransChampagneArdenne.

De par son tracé, la ligne TER est moins directe que les autres itinéraires, mais permet de desservir 7 gares entre Reims et Châlons-en-Champagne, dont la gare de Mourmelon-le-Petit qui est assez bien desservie.

En termes de fréquence de passage des trains et bus sur cet axe, le niveau de desserte est plus important dans le sens Châlons-en-Champagne vers Reims que l'inverse. Dans les deux sens, la desserte ferroviaire de l'axe est plus importante que celle en bus et le nombre de trains qui circulent est en augmentation depuis 2010.

Cependant, le mode routier reste le mode de déplacement le plus rapide sur cet axe (de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne à celui de Reims et inversement) et le plus utilisé. Il représente 95,8 % du trafic sur cet axe contre 4,2 % pour le trafic TER et est en augmentation constante. Le train, et encore plus le bus, concurrencent difficilement l'usage de la voiture en termes de temps de parcours, mais sont des modes de transports pertinents selon l'origine et la destination du déplacement.

Analyse de l'offre multimodale sur l'axe Châlons-en-Champagne – Vitry-le-François :

Cet axe est desservi par la route, le train (TER et TGV) et le bus. La desserte ferroviaire est directe et ne permet pas de desservir d'autres communes sur l'axe. Cela permet au mode ferroviaire de concurrencer le mode routier en termes de temps sur le trajet direct Châlons-Vitry (d'hôtel de ville à hôtel de ville). Malgré cela, le mode routier reste le principal mode de déplacement sur cet axe (96,8 % du trafic contre 3,2 % pour le TER) et est en augmentation.

Analyse de l'offre multimodale sur l'axe Châlons-en-Champagne – Epernay :

Cet axe est desservi par la route et le train (TER). La desserte ferroviaire est directe entre les deux villes et ne permet pas de desservir d'autres communes sur l'axe. Sur cet axe, le mode routier est largement concurrencé par le mode ferroviaire en termes de temps de parcours (d'hôtel de ville à hôtel de ville), même en intégrant les ruptures de charges. Cependant, la part du trafic routier s'élève à 96,9 % (contre 3,1 % pour la part du trafic TER) et est en augmentation constante. La fréquentation du TER est tout de même en hausse sur la même période, mais la ligne reste peu fréquentée malgré son caractère compétitif.

Ainsi, le mode ferroviaire n'est concurrentiel au mode routier en termes de temps que sur les axes Châlons/Vitry-le-François et Châlons/Epernay, mais reste le mode de déplacement minoritaire sur ces trajets, et utilisé le plus souvent par les captifs ne disposant pas d'autres moyens pour se déplacer sur ces trajets interurbains.

Cependant, l'usage du covoiturage est en constante augmentation sur le territoire. Une étude de l'entreprise Blablacar, plateforme de covoiturage, sur ses utilisateurs a démontré que le trajet Reims - Châlons-en-Champagne est le second trajet le plus fréquenté de France pour les déplacements quotidiens. Ce constat a encouragé l'agglomération de Châlons-en-Champagne à mettre en place des places de stationnement dédiées au covoiturage à des emplacements stratégiques pour ces liaisons quotidiennes. De plus, une plateforme de covoiturage a été créée par le SITAC, et comptait 354 inscrits en 2016.

L'allongement des déplacements domicile-travail, ainsi qu'un recours plus important à la voiture pour effectuer ces déplacements, ont induit une hausse de la consommation de carburant par les actifs du Pays de Châlons-en-Champagne.

Dans un contexte énergétique instable rythmé par des augmentations constantes du coût de l'énergie, cet accroissement de la consommation de carburant s'est traduit par une forte hausse du budget des ménages du Pays consacré à cette dépense, passant de 550 €/an en moyenne en 1999 à 1 150 €/an en moyenne en 2008, pour redescendre à environ 900 en 2016, pour les déplacements domicile-travail uniquement.

La mobilité croissante des actifs et l'utilisation massive de la voiture induit donc une vulnérabilité énergétique des ménages toujours plus importante vis-à-vis de la mobilité, qui vient s'ajouter à la vulnérabilité énergétique liée au logement. Cette vulnérabilité est d'autant plus marquée dans la couronne périurbaine et le nord du territoire, qui sont plus concernés que la moyenne par l'augmentation de la part du revenu des ménages consacrée aux déplacements domicile-travail.

Au-delà des enjeux de réduction de la consommation d'énergie et d'émission de CO₂ liées à l'utilisation massive de la voiture, la limitation de la dépendance automobile des ménages du Pays de Châlons-en-Champagne représente un enjeu social face aux risques de renchérissement du coût d'usage de la voiture et aux difficultés d'accès aux services quotidiens, notamment dans les territoires ruraux et périurbains, et un enjeu d'attractivité et d'équité territoriale afin que ces territoires qui accueillent une population croissante demeurent des lieux de vie de qualité.

Chapitre 5 – Infrastructures et mobilités

ANALYSE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Une très bonne accessibilité routière et autoroutière• Un usage du covoiturage en augmentation sur le territoire	<ul style="list-style-type: none">• Une faible activité à Vatry dans le fret avionné sur les dernières années• Une forte dépendance à l'automobile• Une desserte ferroviaire incomplète et peu compétitive• Un réseau de transport en commun limité• Un manque de liaisons entre les différents modes de transport
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Un territoire très favorable aux modes actifs• De nouveaux contrats importants pour augmenter le fret aérien à Vatry• Des projets ambitieux pour relancer l'activité fret et les modes actifs• Une volonté de création d'infrastructures de transports alternatifs (bornes électriques, voies cyclables...)• Initiative de l'Etat avec le programme des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)	<ul style="list-style-type: none">• Une activité aéroportuaire dépendante des volontés des Aéroports de Paris• Augmentation du coût des carburants fossiles

SYNTHÈSE

Le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne dispose d'un haut niveau d'accessibilité pour ce qui est des infrastructures routières et autoroutières alors que celles ferroviaires et aéroportuaires pourraient être plus utilisées et diversifiées. Leur utilisation est parfois en deçà de leur potentiel et cela pourrait être amélioré par une augmentation de l'offre ou un meilleur aménagement des horaires (desserte plus homogène des gares du réseau ferré). L'augmentation de la desserte et des fréquences des différents modes de transport a ses limites, ce qui oblige à trouver d'autres moyens d'améliorer les services de transport à la population, notamment en **favorisant l'intermodalité des déplacements**. En réduisant les ruptures de charges au niveau des pôles d'échanges entre les réseaux TGV, TER, urbains, cyclables et pédestres, et en augmentant les correspondances entre ces pôles (par exemple entre la gare de Mourmelon-le-Petit et Mourmelon-le-Grand) il sera possible **d'encourager et de rationaliser l'usage des transports en communs**. Il est également nécessaire de **garantir l'accessibilité de ces pôles d'échanges aux personnes à mobilité réduite**.

Il existe un potentiel de développement à la fois des déplacements de personnes (train, modes actifs) et du fret (aéroportuaire, fluvial, routier). L'activité logistique est très importante sur le territoire et pourrait bénéficier des grands projets tels que la plateforme fret multimodale, le bouclage du périphérique urbain de Châlons-en-Champagne ou encore le développement de l'aéroport de Vatry. **Le renforcement et le développement de l'activité logistique passeront notamment par des liaisons fortes et des infrastructures suffisantes entre les modes de transport**.

L'accès aux différents modes de déplacement n'est pas garanti de façon équitable sur le territoire avec certaines communes des zones rurales non desservies par le réseau de transports collectifs dont les habitants sont « *captifs* » de la voiture. Ce manque d'accessibilité aux transports en commun pour une part du territoire et l'absence d'intermodalité entre les transports font de la voiture le mode le plus utilisé. En effet, la voiture, plus compétitive que les autres modes de déplacement, reste le mode de transport privilégié des habitants du territoire du SCoT (75 % des déplacements des actifs). Les actifs travaillant dans leur commune de résidence étant en minorité sur le territoire, l'utilisation d'un mode de transport individuel est obligatoire dans la plupart des cas.

La croissance du taux de motorisation des ménages malgré un développement de l'offre en transports collectifs montre la difficulté de ce réseau à être compétitif. L'enjeu est donc ici de **lutter contre l'hégémonie de l'autosolisme par le développement de modes alternatifs tels que les modes actifs, le covoiturage ou d'infrastructures de soutien aux énergies alternatives** (bornes électriques ou projets de Gaz Naturel pour Véhicule).

Cette forte part de motorisation des ménages du territoire entraîne une vulnérabilité énergétique des ménages toujours plus importante vis-à-vis de la mobilité, qui vient s'ajouter à la vulnérabilité énergétique liée au logement. Cette dépendance à la voiture permet également l'essor de nouvelles pratiques et infrastructures, notamment autour du covoiturage, qui est très utilisé sur le territoire. Ces pratiques sont encouragées par la création de stationnements dédiés à des endroits stratégiques ainsi que par la mise en place d'outils numériques pour accompagner les habitants. Il est nécessaire de **favoriser de nouveaux services à la mobilité** (TAD, autopartage, covoiturage solidaire non ou très peu payant généralement géré par des associations) et **lutter contre les freins à la mobilité pesant sur certaines catégories de la population** (ruraux isolés, ménages à faibles revenus, personnes à mobilité réduite...).